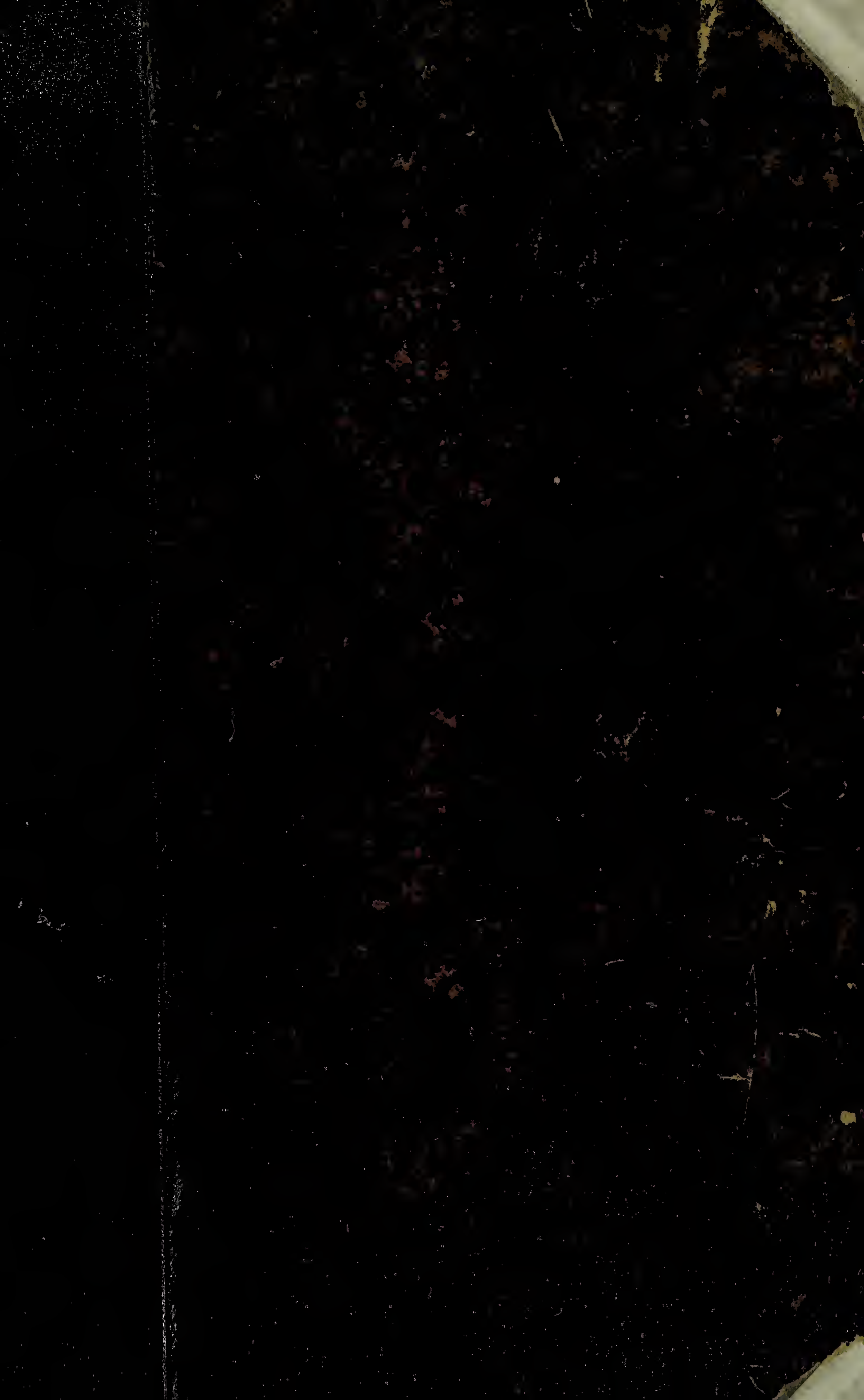


M. BESSON

Recherches sur LES ORIGINES DES ÉVÊCHÉS de GENÈVE, LAUSANNE, SION et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VIe siècle



FRIBOURG (SUISSE)
Librairie de l'Université
Otto Gschwend, éditeur

PARIS (VI)
Librairie Alph. Picard et fils
82, Rue Bonaparte, 82

1906

Συναγάγετε τὰ περισσεύσαντα κλάσματα
ἵνα μή τι ἀπόληται. Evang. Joan. VI 12.

Un obscur ami de l'antiquité chrétienne a pensé faire une bonne œuvre en publiant quelques études relatives aux origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Plusieurs déjà s'en sont occupés dans leurs livres ; mais il reste encore à faire : la partie ancienne de notre histoire est beaucoup moins connue que notre moyen-âge proprement dit.

D'ailleurs la science historique est semblable à ces cathédrales des temps passés auxquelles la multitude collaborait. Chaque ouvrier, même le plus modeste, était heureux d'apporter son concours ; et, grâce aux efforts réunis, les tours massives, lentement, montaient vers le ciel. A l'édifice commencé j'ai voulu mettre aussi ma pierre.

Le présent opuscule n'est qu'une œuvre préparatoire, une sorte d'introduction où l'on recueille les matériaux, les parcelles vénérables que le temps a épargnées. Des recherches de ce genre, particularisées autant que possible, sont arides ; mais j'aime à croire qu'elles auront quand même leur utilité. D'autres viendront à leur tour ; ils feront avec ces matériaux l'histoire proprement dite. Je serai très heureux, pour ma part, de leur avoir facilité quelque peu la besogne. Et volontiers je leur répèterai cette parole d'un ancien : « Opus vestrum facio, et per meam rusticitatem vestram prudentiam exercebo ; nam, ut opinor, unum beneficium vobis hæc scripta præbebunt, scilicet ut quod nos inculte et

breviter stilo nigrante describimus, vos lucide ac splendide, stante versu, in paginis prolixioribus dilatetis [1]) ».

Je me suis efforcé de grouper les sources, examinant leurs degrés divers de certitude, classant par ordre chronologique les détails qu'elles fournissent. J'ai cité avec un soin spécial les textes contemporains des faits ou peu postérieurs. Nous avons la bonne fortune de posséder pour la plupart d'entre eux des éditions bien faites, où la couleur originale et la barbare incorrection du latin mérovingien sont respectées. Ils sont ici reproduits tels quels avec leurs particularités orthographiques, lors même qu'elles diffèrent beaucoup des formes autorisées par la grammaire. Corrigés d'après les règles, ils auraient perdu leur cachet. Les civiliser ainsi, c'eût été priver les fleurs sauvages de la montagne de leurs agrestes senteurs, pour les arroser ensuite d'artificielles essences.

Quant aux livres je me suis généralement borné à mentionner en note les principaux à mesure qu'il y avait lieu de les utiliser : on les trouvera réunis dans la table alphabétique des auteurs, à la fin du volume. Toutefois trois noms méritent une mention spéciale. Les *Fastes Episcopaux* de Mgr. Duchesne sont entre toutes les mains ; sans faire ici l'éloge de cette œuvre, ce qui serait naïf, il suffira de dire qu'il resterait bien peu de pages au présent opuscule s'il fallait en retrancher ce qui fut au moins inspiré ou facilité beaucoup par les travaux de l'éminent Directeur de l'Ecole Française de Rome. L'édition critique des Conciles de l'époque mérovingienne, œuvre remarquable de M. Maassen, a contribué largement aussi à faire sur plus d'un point la lumière. A ces deux savants illustres doit être associé M. Krusch. Quiconque a parcouru l'une ou l'autre de ses publications comprend de quel secours elles sont pour l'historien. On peut, dans tel cas particulier, ne point partager le sen-

---

[1]) Grégoire de Tours, *In glor. conf. Prol.*

timent de cet érudit sur la valeur des sources — il est lui-même un esprit trop large et trop libéral pour s'en prendre — mais nul ne saurait méconnaître le considérable service qu'il rend à l'histoire mérovingienne par ses travaux de critique textuelle.

Nous avons donc affaire à nos vieux évêques antérieurs à la mort du roi Gontran. Rechercher les noms de ces personnages et leur ordre de succession, les textes anciens relatifs à leur épiscopat, les villes où ils habitèrent, l'église primitive dans laquelle ils réunirent leurs fidèles, tel est le but proposé. Il n'est atteint que d'une façon restreinte. Comme les héros de certains contes disparaissent tout à coup sans laisser de trace, bon nombre de ces évêques ont emporté leur secret : on ne sait plus rien d'eux. Les privilégiés dont le souvenir nous reste, se laissent à peine entrevoir dans un lointain très vague.

Pourtant, si peu nombreux, si mal connus qu'ils soient, les heures passées en leur compagnie ont été douces et bonnes. Oui, c'est avec une joie émue que j'ai visité le tombeau d'oubli dans lequel ils reposent. Et de même que le pélerin des premiers âges, descendu aux catacombes, allumait la modeste lampe qui devait un instant briller près des reliques saintes, puis gravait sur le stuc son nom avec une prière, je mets ma signature en tête de ce petit livre, heureux, s'il a dissipé quelques ténèbres, de l'offrir à nos bons évêques d'antan — surtout à Marius, demeuré plus populaire parmi nous — comme un témoignage de filiale vénération.

DOMNO MARIO EPISCOPO
MARIVS PRESBYTER VOTVM SOLVIT

Introduction

I. Aperçu historique.

Un rapide coup-d'œil sur les divisions successives de notre pays dans la période qui nous occupe, quelques brèves considérations sur l'établissement du christianisme et des sièges épiscopaux parmi nous, sont nécessaires pour marquer un point de départ et frayer en même temps le chemin.

Nos ancêtres, battus par César, rentrent dans leur patrie. Ils passent peu à peu de la condition de sujets de Rome à celle de membres de l'empire : ils deviennent, à la longue, de véritables romains [1]).

Des vingt-neuf provinces que l'on compte en Gaule à la mort d'Auguste, trois nous intéressent particulièrement : la Belgique, la Narbonnaise et la Rhétie. A la dernière appartiennent les quatre cités du Valais ; à la Narbonnaise, la cité de Vienne, dont un village se

---

[1]) A consulter : Th. Mommsen, *Die Schweiz in röm. Zeit* [1854 Zürich] ; *Schweizer Nachstudien*, *Hermes*, *XVI* [1881 Berlin], pp. 445—494 ; E. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine III* [1885 Paris] ; Th. Burckhardt-Biedermann, *Helvetien unter den Römern* [1887 Basel] ; Fustel de Coulanges, *La Gaule Romaine* [1891 Paris] ; A. Berthelot, *Le Royaume Burgonde*, *Le Royaume Franc*, dans l'*Histoire générale* de Lavisse-Rambaud, *I* [1893 Paris], pp. 97—141 ; E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen* [1893 Zürich] ; surtout G. Bloch, *La Gaule Romaine*, dans l'*Histoire de France* de E. Lavisse, *I*, II [1902 Paris], pages 121—451.

nomme Genève ; à la Belgique, le pays des Helvètes et la colonie de Nyon. Bientôt toute la vallée du Rhône à l'est du lac constitue une demi-province à part, les Alpes Pennines.

Vers la fin du IV[e] siècle, l'ancienne Gaule forme deux ressorts diocésains : celui du Præfectus Prætorio Galliarum en résidence à Trêves, et celui du Vicarius septem Provinciarum en résidence à Vienne. Du premier dépendent dix provinces, entre autres la Séquanie et les Alpes Pennines ; du second, sept provinces, à la tête desquelles se trouve la Viennoise. Voici ce que la *Notice des Gaules* [395/423] dit de nos régions [1]) :

Provincia Maxima Sequanorum.

Civitas Vesontiensium	Besançon.
Civitas Equestrium id est Noiodunus .	Nyon.
Civitas Helvetiorum id est Aventicus .	Avenches.
Civitas Basiliensium	Bâle.
Castrum Vindonissense	Windisch.
Castrum Ebrodunense	Yverdon.
Castrum Argentariense	Belley ? [2])
Castrum Rauracense	Augst.
Portus Bucini	Port-sur-Saône.

Provincia Alpium Graiarum et Pœninarum.

Civitas Ceutronum id est Tarantasia .	Moûtiers.
Civitas Vallensium id est Octodoro . .	Martigny.

Provincia Viennensis.

Metropolis Civitas Viennensium . . .	Vienne.
Civitas Genavensium	Genève.
Civitas Gratianopolitana	Grenoble, etc.

Telles sont les grandes divisions autour de l'an 400. Nous allons voir tout à l'heure que les cités servirent de cadre aux circonscriptions ecclésiastiques. Elles

---

[1]) *Notitia Galliarum*, éd. Mommsen, *MG Auct. Ant. X* [1892], p. 596, ss. ; G. Bloch, *l. c.*, p. 278.

[2]) Voir ci-après pp. 72—73.

ont donc une importance spéciale pour l'histoire de nos vieux évêques. Aussi les reprendrons-nous une à une plus loin pour étudier en détail leur formation et leur développement.

Au moment où l'on rédige la *Notice des Gaules,* les Barbares pullulent dans tout l'empire. Les Burgondes s'installent en 443 dans la Sapaudia (Prosper Tiro, *Chron.*) c'est-à-dire dans le pays de Genève. Ils occupent l'Helvétie occidentale, dont ils partagent avec l'ancienne population le territoire. Les Alamans continuent leurs fréquentes incursions, s'approprient une partie des vallées de la Moselle et du Doubs. Il est impossible de dire dans quelles proportions les uns et les autres sont maîtres du pays [1]).

Les princes burgondes règnent sur notre patrie romande à partir du milieu du Ve siècle. Les gens de leur race paraissent assez sympathiques. Le ciel ne leur avait point départi une délicatesse très raffinée ; l'évêque Sidoine (*Carm.* XII) qui vivait au milieu d'eux, plaisante sur ces hommes de sept pieds de haut qui sentent l'ail et le beurre rance, et chantent dès l'aube à tue-tête. Mais ils avaient du cœur et de la loyauté. Ils s'étaient établis sans violence, appelés comme alliés par Aetius, invités aussi par les Gaulois désireux de se soustraire à l'impôt. Protéger les indigènes contre les excès du fisc impérial et contre d'autres envahisseurs plus terribles, telle fut leur mission ; ils y restèrent fidèles jusqu'au bout. Ils furent les plus doux de tous les Barbares, les seuls dont les Gallo-Romains aient conservé un bon souvenir. Le prêtre Orose constate vers 418 (*Hist.* VII, 32, 12) qu'ils vivaient avec calme, traitant les Gaulois moins comme des sujets que comme des « frères en Christ ».

---

[1]) Sur tout ceci voir E. Lavisse, *Histoire de France,* II, I (Bayet, Pfister), *Le Christianisme, les Barbares, Mérovingiens et Carolingiens* [1903 Paris], pp. 1—256.

Cela tenait sans doute à leur tempérament. Peut-être faut-il aussi en chercher la raison partielle dans ce fait qu'ils avaient été de bonne heure convertis au christianisme.

Leurs premiers missionnaires furent des catholiques (Socr. *Hist. Eccl.* VII 30). Mais, un peu après le milieu du V[e] siècle, nous constatons qu'ils professent un christianisme différent de celui de la grande Eglise. Au lieu d'un seul Dieu en trois Personnes, ils adorent une Personne divine unique ; leur Christ est un être créé.

On ne sait point si tous les Burgondes ont embrassé l'arianisme. C'est le cas d'un bon nombre d'entre eux, notamment des princes : les quatre fils de Gondeuch, Gondebaud, Chilpéric, Godegisèle et Gondemar sont ariens. Mais la religion catholique fait peu à peu des progrès, même dans la famille royale : Caratène [† 506], femme de Chilpéric, et ses deux filles sont orthodoxes.

Nous trouvons ces deux dernières à Genève, chez Godegisèle : l'aînée, Sédeleube, prend le voile ; la cadette, Clotilde, devient l'épouse de Clovis.

Le roi des Francs jette sur la Bourgogne un œil d'envie. En 500 il marche, d'accord avec Godegisèle, contre Gondebaud [474—516]. Celui-ci doit se reconnaître tributaire. Mais il poursuit son frère, l'assiège dans Vienne et le fait périr. Désormais Gondebaud règne seul ; car Chilpéric et Gondemar ont déjà disparu. Il marche avec les Francs contre les Wisigoths [507]. Puis ses dernières années sont tranquilles. Arien, mais ami de l'épiscopat catholique, il gouverne son peuple avec tolérance. On lui doit les codes remarquables qui portent les noms de *Loi Gombette* et de *Loi romaine des Burgondes.*

Un peu avant de mourir, il s'associe son fils Sigismond, dont la résidence est à Genève. Ce prince, converti au catholicisme par le zèle de s. Avit, est un ardent néophyte. Il aide les évêques à détruire l'arianisme et comble de faveurs les maisons saintes, surtout l'abbaye

d'Agaune. Mais il est loin d'avoir le génie de son père auquel il succède [516]. Son caractère s'atteste à maintes reprises faible, craintif, indécis. Par exemple, sur un simple soupçon de sa seconde femme, il fait périr le fils qu'il avait eu de son premier mariage et pleure sur-le-champ l'irréparable faute [522]. Même sous le rapport religieux, il manque d'esprit de suite : il ne sait point, ainsi que Gondebaud, se conserver les sympathies de l'épiscopat, il s'aliène ses anciens conseillers. Le crépuscule de son règne est sombre.

Sigismond, battu comme son frère Godomar par les fils de Clovis [523], meurt prisonnier avec sa femme et ses enfants [524]. Godomar se relève : il remporte même une victoire assez brillante à Véseronce où Clodomir perd la vie [524]. Mais Théodebert et Childebert reviennent à la charge [532]. Refoulé dans Autun, le dernier roi burgonde se défend en vain ; sa ville est prise d'assaut : il disparaît, vaincu, sans laisser de trace.

Le royaume de Godomar passe aux mains des vainqueurs [534]. Childebert laisse Théodebert s'adjuger entre autres le pays d'Avenches, et garde pour lui Genève et le Valais. Bientôt à Théodebert succède son fils Théobald [548]. A la mort de ce dernier, ses états vont à son oncle Clotaire [555] lequel, héritier enfin de Childebert, reste maître de tout le royaume franc [558]. Lorsque ses fils se le partagent [1]), la Burgondie échoit à Gontran [561].

Nous n'avons pas à entrer dans le détail des luttes civiles qui ensanglantèrent la fin du VIe siècle et les premières années du VIIe, laissant dans l'histoire un profond souvenir. D'autres maux éprouvèrent peut-être encore davantage notre pays : la chute du Tauredunum [563], les froids meurtriers [566], les maladies contagieuses [570—571], l'invasion des Lombards [574], les inondations du Rhône [580].

---

[1]) Voir ci-après pp. 140 et 145.

C'est à cette heure grave que nous nous arrêtons. Le règne de Gontran marque l'époque où nos trois évêchés sont définitivement organisés. Leurs titulaires ont pris part ensemble à plusieurs conciles. Après bien des vicissitudes, ils résident à Lausanne [1]), à Genève, à Sion, les villes épiscopales du moyen-âge.

Le travail de formation est achevé, la période des origines se clôt.

II. L'établissement du christianisme.

Pour les anciens diocèses de Genève, Lausanne et Sion, le problème des origines chrétiennes reste obscur [2]). Il est vrai, d'aucuns ont voulu désaltérer la curiosité populaire par des légendes. Quelques années à peine après la mort du Sauveur, sa parole aurait été portée dans le Valais par saint Barnabé, dans le pays d'Avenches par saint Béat, dans celui de Genève par un autre disciple de saint Pierre, voire par cet apôtre lui-même. Mais on a depuis longtemps fait ressortir combien peu satisfaisants sont ces récits légendaires. C'est leur faire assez d'honneur que de les mentionner.

Avant le milieu du V[e] siècle des clercs sont domiciliés à Nyon; une quarantaine d'années auparavant

---

[1]) Voir les réserves faites ci-après p. 145.

[2]) Outre les ouvrages cités plus haut, voir J. Dey, *Essai historique sur les commencements du christianisme et des sièges épiscopaux dans la Suisse, MF III* [1856], pp. 257—382; Schmitt-Gremaud, *Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne, MF V* [1858], pp. 57—97; A. Lütolf, *Die Glaubensboten der Schweiz* [1871 Luzern]; O. Gisler, *Der Ursprung und die Ausdehnung der schweizerischen Bisthümer bis zur Gegenwart, Kath. Schw. Blätter, V* [1889], pp. 535—558; E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen* [1893 Zürich]; Idem, *Die christlichen Inschriften der Schweiz* [1895 Zürich]; J. Schmid, *Zur ältesten Kirchengeschichte der Schweiz, Kath. Schw. Blätter, XII* [1896], pp. 211—223; J. Hurbin, *Handbuch der Schw. Geschichte, I* [1900 Stans], pp. 21 ss.

Genève a son évêque dans la personne d'Isaac ; Théodore d'Octodure assiste en 381 au concile d'Aquilée. L'on peut donc dire avec certitude que dès la fin du IVe siècle le christianisme a jeté dans notre pays d'assez profondes racines. Il est difficile de préciser davantage.

Nous ne tirons aucun profit pour la question présente ni de l'agrafe de Daillens, ni des autres objets similaires recueillis dans le pays de Vaud, puisqu'ils sont au moins postérieurs à l'an 400. Quant aux prétendus martyrs de la colonie équestre, les données des martyrologes sont d'une désespérante incertitude ; même les leçons du bréviaire, parfois si riches en détails, demeurent ici hésitantes et laconiques. Ce que l'on sait à leur sujet se réduit pour le moment à un point interrogatif. Le verre orné de l'acclamation VIVAS IN DEO trouvé dans un tombeau à Avenches peut être de la fin du IIIe siècle ou des premières années du suivant. Le fragment déterré naguère à Yverdon et conservé au musée de cette ville, offre aussi un monogramme que rien n'empêche d'attribuer au IVe siècle.

Passons à Genève. Outre deux débris dont l'un représente une colombe, et l'autre contient quelques lettres du Ve siècle ou du VIe, nous possédons quatre épitaphes avec la formule HIC REQVIESCIT IN PACE... BONAE MEMORIAE... QVI VIXIT... L'une d'elles, découverte en 1690 et conservée seulement dans la copie d'un chroniqueur anonyme, était regardée par Mommsen comme *aut recens aut falsa ;* elle serait plutôt, d'après De Rossi, incomplète, mais authentique. Les dates de ces quatre inscriptions peuvent varier entre la fin du IVe siècle et le début du VIe. Il faut en dire autant du beau fragment découvert en 1840, lors de la démolition des murs d'enceinte, et qui porte le monogramme du Christ entouré des lettres A et Ω. Le bouclier votif orné d'un monogramme analogue est contemporain d'un Valentinien. Trois empereurs ont porté ce nom : le règne du premier commence en 364 ; celui du dernier s'achève en 455. Je

ne parle point de la pierre funéraire de cet AELLOIDVS PRAEPOSITVS ET PRESBITER de Saint-Victor conservée dans son texte non seulement par Spon, mais aussi par un manuscrit de Flournoy [† 1693]. Elle est intéressante, surtout à cause de la finale liturgique DNE REQVIESCAT IN PACE AMEN ; mais elle ne saurait prétendre à une plus haute antiquité que les précédentes.

Le musée de Genève offre d'autres reliques des premiers âges chrétiens : quelques lampes en terre dont quatre au moins sont d'une incontestable authenticité [1]). Découvertes dans l'intérieur de la ville et non dans la région des tombes, elles ne doivent pas avoir servi aux rites funéraires, mais à des usages domestiques. Deux semblent remonter au déclin du IV[e] siècle : l'une est ornée du poisson, et l'autre, de la palme. Une troisième est plus récente ; si l'on en juge par la forme de son monogramme, on peut l'attribuer aux environs de l'an 500. L'autre, à peu près contemporaine de cette dernière, est la plus remarquable. On y voit les têtes de douze personnages rangées en cercle. Nous connaissons d'autres objets de même genre, dont la figure centrale est encadrée des douze apôtres ; mais c'est alors la palme ou le chrisme ou la croix monogrammatique. Sur notre lampe, au centre, siège un curieux barbare aux vêtements étranges. De Rossi y soupçonne une représentation relative au baptême, et conjecture que cet objet avait été donné à quelque homme illustre le jour de son entrée dans l'Eglise. Cela n'est pas évident.

Pour le Valais nous avons peu de chose. M. Næf a présenté naguère à la Société des Antiquaires de France la photographie d'un anneau trouvé à Martigny ; sur le chaton l'on voit Daniel dans la fosse aux lions [2]). La

---

[1]) De Rossi, *Des premiers monuments chrétiens de Genève, MDG,* série in-4° [1870], pp. 1-12 ; cf. *Bullettino di Archeologia cristiana, V* [1867], pp. 23—28.

[2]) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* [1904], page 177.

date exacte de cet objet n'est pas encore déterminée. En 377, les Sédunois étaient assez familiarisés avec le christianisme pour que le préteur Asclépiodote pût graver sur la façade restaurée d'un édifice public le monogramme constantinien. Vers la même époque on vénérait dans la vallée Pennine le souvenir de soldats morts pour la foi à Agaune autour de l'an 300. Une basilique avait été construite en leur honneur par l'évêque Théodore.

Les sources archéologiques et historiques nous reportent donc en général au IVe siècle pour le pays des Helvètes, pour Genève et pour le Valais. Cela ne veut point dire qu'il n'y eût aucun chrétien dans nos régions avant cette date. Entre 350 et 400, Genève et Octodure ont leur organisation ecclésiastique autonome ; plusieurs fidèles emploient des objets ornés de leurs symboles ; le nom du Christ resplendit sur un bâtiment officiel. Tout cela suppose des communautés qui n'en sont pas à leurs premiers jours d'existence, permet de reculer la date des origines.

On pourrait se demander si quelques monuments plus anciens ne font pas, eu égard à la simplicité de leurs formules, à la couleur presque chrétienne de leurs noms, songer à des disciples du Christ. Telle l'inscription encastrée dans le mur sud de l'église actuelle d'Avenches ; deux époux l'ont fait graver pour leur petite fille : AELIAE MODESTINAE... FILIAE DVLCISSIMAE POSVERVNT [1]). Je ne dis pas que cette inscription soit sûrement ni même probablement celle d'une petite chrétienne ; mais la chose en soi n'est point impossible. Il faut parler dans le même sens et avec la même réserve de ces marbres antiques d'Avenches où se trouve une façon de colombe ou de dauphin [2]). L'on observera encore le nom du potier VITALIS dont la marque de fabrique se ren-

---

1) Dunant, *Guide illustré du musée d'Avenches* [1900 Genève], p. 125.

2) W. Cart, *Bulletin Pro Aventico, I* [1887 Lausanne], p. 20.

contre sur plusieurs objets de Windisch [1]) : ce nom est ordinairement chrétien. Personne n'a le droit de conclure par l'affirmative ; mais l'on aurait tort en même temps de prendre le silence des monuments pour une négation absolue. « Plus d'une épitaphe de fidèle, comme le note l'illustre épigraphiste Edmond le Blant [2]), n'offre dans son contexte aucune marque de christianisme. Nous le voyons à Trêves, surtout à Arles, où des signes tout extérieurs permettent seuls d'assigner à des monuments leur véritable place. D'autres resteront sans doute à jamais confondus parmi les marbres païens. Ces derniers même présentent à coup sûr en grand nombre des noms de fils de l'Eglise. »

De fait entre le Jura et les Alpes les conditions n'étaient pas moins favorables que dans la *Gallia Nova* en général à la diffusion du christianisme. Quelques unes de nos localités avaient une réelle importance, alors comme de nos jours, moins par le nombre de leurs habitants que par leur situation particulièrement avantageuse. Nos anciennes villes s'épanouissaient au bord des grandes routes. Une voie romaine [3]) venait d'Italie par Aoste et le Saint-Bernard, descendait à Martigny pour se bifurquer à Vevey. De là une branche principale montait par Moudon, Avenches, Soleure, dans la direction de Strasbourg et Mayence ; l'autre rejoignait à Lausanne, la route qui venait du midi des Gaules par Genève et Nyon, et s'en allait en traversant Orbe, Pontarlier, Besançon, jusqu'au pays de Langres et enfin dans le nord. On ouvrit peu à peu des voies secondaires, entre autres celle qui reliait Avenches à Orbe. En même temps les fleuves et les lacs offraient des moyens de transport plus utilisés en proportion que de nos jours.

---

[1]) Th. Mommsen, *Inscript. conf. helveticae latinae* [1854 Zürich], p. 100 nos 352, 218 ; voir aussi *Anzeiger* für *Schw. Altertumskunde, VII* [1905/1906], p. 92, nos 180—206.

[2]) Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne* [1879 Paris], p. 183.

[3]) P. Maillefer, *Les routes romaines en Suisse, RHV* [1900], pp. 1, 33, 129, 161.

Ainsi facilitées, les relations commerciales s'entretenaient, actives. On exportait le miel, la cire, les résines ; notre bétail et le produit de notre industrie laitière étaient déjà recherchés des anciens. Les forêts fournissaient aux étrangers non seulement un bois estimé, mais des animaux sauvages dont ils utilisaient la fourrure ou qu'ils amenaient dans les amphithéâtres. L'Italie en revanche nous apportait ses vins et ses fruits ; la Gaule méridionale, les objets d'art et de luxe. A Avenches l'on a trouvé des dattes et des olives carbonisées, des coquilles d'huîtres, d'autres produits provenant de régions fort lointaines, même de l'Asie. De plus les négociants passaient souvent chez nous en allant échanger les denrées du nord contre celles du midi.

Les soldats, parmi lesquels les vieux auteurs et les actes des martyrs nous montrent tant de chrétiens, étaient répandus dans la partie orientale du pays des Helvêtes. Lorsque les légionnaires obtenaient leur congé, ils se fixaient souvent dans la région où ils avaient accompli leurs 20 années de service ; ils fusionnaient avec la population et se mariaient avec les femmes indigènes.

De la sorte nos pères étaient continuellement en relations avec des étrangers, hommes d'armes ou de commerce, qui les uns ou les autres avaient entendu parler des chrétiens, connaissaient, pratiquaient peut-être leurs doctrines. Au fond de ces riantes vallées ouvertes toutes larges aux progrès de la civilisation, parmi ces florissantes et paisibles stations disséminées le long des routes importantes de l'empire, dans le petit monde qui évoluait autour des villas somptueuses sur les bords du Léman, la religion nouvelle dut avoir de bonne heure des disciples. D'abord rares et isolés, puis réunis en petits groupes, évitant par prudence d'attirer les regards, visités de loin en loin par quelque obscur missionnaire, ces premiers chrétiens n'ont point laissé dans l'histoire leur souvenir.

III. Observations préliminaires sur la fondation des sièges épiscopaux dans nos pays.

A première vue les témoignages des anciens sur la diffusion du christianisme sont discordants. D'après les uns, la foi nouvelle se répandit dès le début dans l'univers entier; plusieurs affirment explicitement l'existence de chrétiens parmi les Germains et les Celtes, c'est-à-dire dans nos régions, au IIe siècle [1]. D'autres sont plus réservés. Sulpice Sévère [2] et la *Passio Saturnini* [3] montrent la religion chrétienne arrivée tardivement en Gaule, s'avançant à pas lents au milieu des difficultés, rencontrant de rares sympathies dans un petit nombre de villes. Au fond ces témoignages ne se contredisent pas: il y eut de bonne heure dans la plupart des grands centres quelques germes de christianisme; mais les communautés vraiment nombreuses, surtout dans les localités secondaires, ne se rencontrent que plus tard, ne s'organisent que peu à peu.

Ainsi nous arrivons à ce grave problème: quand furent fondés nos diocèses ecclésiastiques? Nous l'étudierons tout à l'heure pour chacun d'eux en particulier. Auparavant, nous essayerons ici, procédant par analogies, de fixer une date approximative qui serve à nos recherches de point de départ.

« Les témoignages historiques sur l'existence universelle et incontestée de l'épiscopat unitaire vers le milieu du second siècle ne peuvent s'expliquer par des causes tardives et secondaires. Il n'y a que l'autorité

---

[1]) M. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten* [1902 Leipzig], p. 361, a recueilli et commenté les textes autérieurs à Eusèbe. Noter surtout Irénée, *Haer.* I 10, 2; Tertullien, *Adv. Iud.* 7; *Philosophumena X*, 34.

[2]) Sulpice Sévère, Chron. II, 32, éd. Halm, p. 86.

[3]) *Passio s. Saturnini Tolosani,* éd. Ruinart, *Acta Sincera* [1731 Veronæ], p. 109.

des apôtres qui ait pu introduire et légitimer une telle institution ». D'autre part, « le corps épiscopal dans l'église universelle, l'évêque dans l'église locale, se présentent à nous, non pas comme les auxiliaires, mais comme les continuateurs du collège apostolique : les évêques sont les successeurs des apôtres. Il est tout naturel que les successeurs ne fonctionnent pas concurremment avec les prédécesseurs. De leur vivant les apôtres gouvernaient leurs églises et dirigeaient le clergé nécessairement inexpérimenté qu'ils y avaient recruté... Plus tard dans les dernières années des apôtres et, après leur mort, par les soins de leurs principaux disciples et collaborateurs, l'épiscopat put s'introduire partout [1]) ». Dès lors à la tête d'une communauté chrétienne normalement établie, nous trouvons l'évêque, les prêtres, les ministres inférieurs ; en d'autres termes, toute église organisée suppose un siège épiscopal.

Ne nous arrêtons pas davantage à cette question. Les difficultés qu'elle soulève [2]) ne regardent que les origines : le premier siècle, les débuts du second. Par suite, elles ne rentrent pas dans notre cadre : les gens sérieux n'attribuent point à nos diocèses romands une si haute antiquité. Passé le deuxième siècle, l'épiscopat est, de l'aveu de tous, monarchique : l'église définitivement constituée forme un diocèse épiscopal ou en dépend.

Il s'agit de savoir à quel moment les chrétientés eurent dans nos pays cette organisation normale définitive.

De nos jours, lorsqu'on veut évangéliser une région

---

[1]) L. Duchesne, *Les Origines Chrétiennes*, cours lithographié, pp. 61—63.

[2]) Les productions récentes relatives aux origines de l'épiscopat ont été analysées par le P. Dunin-Borkowski, *Die neueren Forschungen über die Anfänge des Episkopats*, *Ergänzungsband z. den Stimmen aus Maria Laach*, *XX*, *Heft* 77, [1901 Freiburg].

infidèle, on commence par y envoyer des missionnaires pour tâter, comme on dit, le terrain, se mettre en contact avec les indigènes, chercher une place où les prosélytes puissent se réunir. Le travail de la prédication commence, se poursuit, patient, obscur : les moissons ne blanchissent pas en un clin d'œil ; souvent le sol est stérile. Après des travaux considérables, quand d'autres missionnaires se sont joints aux premiers, quand les convertis ont augmenté, on fait du territoire un diocèse dont on détermine les limites. Alors seulement — c'est du moins la règle générale — il est question d'un évêque à poste fixe. Aux premiers jours du christianisme on dut agir de la même manière : l'établissement de l'évêque ne précédait point le recrutement de la communauté, il en était plutôt la conséquence [1]). Par suite, nous devons supposer que les diocèses secondaires, comme ceux dont nous avons à parler, ne furent établis qu'au bout d'un temps relativement long.

L'histoire générale confirme cette hypothèse. Tandis qu'en Orient, en Afrique, dans l'Italie méridionale, où le christianisme se répandit plus vite, les évêchés sont nombreux de très bonne heure, il en est autrement pour les pays voisins des nôtres : l'Italie du nord, la *Gallia Nova*. En Piémont, par exemple, aucun siège épiscopal ne paraît antérieur à Constantin [2]). Dans la Gaule Nouvelle, il y a une trentaine d'églises à la fondation desquelles on peut assigner une date approximative. « Sur ce nombre, une seule, celle de Lyon, apparaît au IIe siècle ; pour les quatre cités de Toulouse, Vienne, Trêves, Reims, on remonte jusqu'au milieu du IIIe siècle, sans pouvoir dépasser de beaucoup cette limite. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les églises

---

[1]) F. Savio, *Alcune considerazioni sulla prima diffusione del Cristianesimo* [1904 Pavia], p. 14. Extrait de la *Rivista di Scienze storiche*, I, fasc. III.

[2]) F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia. Il Piemonte* [1899 Torino].

de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. Sur les 22 autres bien peu ont des chances de remonter au commencement du IVe siècle... Si pour des cités comme Reims, Trêves, Cologne, Vienne, l'organisation ecclésiastique autonome a été retardée jusqu'au milieu, au déclin, à la fin du IIIe siècle, il y a tout lieu de croire qu'elle s'est fait attendre plus longtemps encore pour les cités ordinaires [1] ».

Comme rien n'autorise à penser que nos cités romandes aient fait exception à la règle commune, jusqu'à preuve manifeste du contraire, nous chercherons l'établissement de nos premiers diocèses à partir du IVe siècle. Nous l'avons vu déjà, c'est entre 300 et 400 que le christianisme eut dans notre pays, non pas ses premiers fidèles, mais des disciples assez nombreux pour manifester au dehors leur vie et laisser des traces dans l'histoire. Alors la communauté devient considérable et l'on songe à ériger les diocèses.

Ceci posé, la délimitation des circonscriptions ecclésiastiques se simplifie. Au moment où nous sommes, les cités de l'empire avec leur territoire nettement défini par le cadastre offrent des limites toutes tracées : chaque cité forme un diocèse, c'est la règle ordinaire. Puis, lorsque l'organisation sera plus complète encore, l'évêque de la métropole deviendra sous certains rapports le supérieur des évêques résidant en sa province, l'archevêque métropolitain.

---

[1]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I [1894 Paris], pp. 30—31.

LIVRE PREMIER

Civitas Vallensium

Diocèse de Sion.

Chapitre premier.

La cité du Valais.

Quoique les habitants de la vallée Pennine eussent été soumis par les légions de Galba, les armées romaines durent encore s'en occuper plus tard; car nous les trouvons énumérés parmi les peuples alpins que l'empereur Auguste s'honorait d'avoir vaincus [1]. Ils formaient quatre cités. Trois sont connues: les Seduni dont le centre était une localité homonyme, les Varagri, réunis autour d'Octodurum, et les Nantuates, autour de Tarnadae. Il est probable, mais non tout à fait sûr, que la quatrième était celle des Uberi.

Ce n'étaient point des colonies, rien du moins n'autorise à le penser, mais des *civitates stipendiariae* quelconques. Déjà sous Claude les Varagri avaient ob-

---

[1]) Mommsen, *Corpus Insc. Lat., XII* [1888] pp. 20-24, 27. Garofalo, *Sull' antica storia della vallis Poenina, Anzeiger SG* [1900] pp. 316-320.

tenu le droit latin ; leurs voisins reçurent sans doute vers ce temps ou peu après le même privilège et bientôt aussi le droit de cité, comme le prouve la mention de certains dignitaires sur des inscriptions trouvées chez les Séduniens et les Nantuates.

Après avoir fait partie de la Rhétie jusqu'au temps de Marc-Aurèle, la vallée Pennine en fut séparée pour former avec la vallée de la haute Isère une petite province à part : *Provincia Alpium Atractianarum et Pœninarum.* Nous ne risquons pas de nous tromper beaucoup en donnant comme limites à la demi-province des Alpes Pennines les hauts sommets qui s'appellent aujourd'hui Grand Combin, Cervin, Ofen-Horn, Finsteraarhorn, Jungfrau, Wildhorn ; la frontière passait ensuite un peu au-dessous de Moudon et venait d'abord rejoindre le lac entre Lausanne et Vevey. Du côté de l'ouest nous sommes incertains : la vallée de l'Arve appartenait à la province de Vienne, il faut en dire autant de presque toute, peut-être de toute la rive méridionale du Léman.

A l'époque de Dioclétien, les limites furent modifiées. Vibiscus, par exemple, appartint à la cité des Helvètes. Il y eut alors aussi un remaniement considérable dans le groupement municipal : la province, désignée depuis sous le nom de *Provincia Alpium Graiarum et Pœninarum,* ne forma plus que deux cités : *Civitas Ceutronum id est Tarantasia,* Moûtiers en Tarentaise, et *Civitas Vallensium id est Octodoro,* Martigny. Les quatre cités de la haute vallée du Rhône avaient été fondues en une seule.

La capitale de tout le Valais était Octodorum ou Octodurum. C'est le nom que lui donnent les classiques [1]) et l'évêque Théodore quand il souscrit au concile d'Aquilée. La *Notice des Gaules* l'appelle Octodoro ; le concile d'Epaone, Civitas Octodorensis ; ceux d'Or-

---

[1]) Jules César, *Bell. Gall.* III 1 ; Pline, *Nat. Hist.* III 20, 136-137.

léans, Civitas Octodorinsium en 541 et Octorinsium en 549 ; le *Martyrologe Hiéronymien,* Octodero Vallenses [1]) ; la *Table de Peutinger*, Octoduro [2]) ; les divers manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin*, Octoduro, Hoctudoro, Octodaro [3]) ; le *Ravennate*, Octodorum [4]). Les pierres milliaires désignent la même ville sous le titre de Forum Claudii Vallensium [5]). Sise au pied du Pennin, sur la grand'route, Octodure offrait aux voyageurs et aux marchands un pied à terre naturel : sa situation était excellente. Mais elle avait deux sœurs dangereuses : l'ancienne capitale des Nantuates et celle des Séduniens.

La ville de Tarnaiae ou Tarnadae s'appelait dans le langage du pays Acaunum [6]) ; telle est en effet la vraie orthographe, justifiée par la philologie celtique, les monnaies mérovingiennes [7]), les meilleurs manuscrits d'Eucher [8]), de Marius [9]), de Grégoire de Tours [10]), les recensions bernoise et wissembourgeoise du *Hiéronymien* [11]), et même par une inscription plus ancienne encore, découverte et publiée par M. le chanoine Bourban [12]). Ce fut au premier siècle de notre ère la grande ville de la vallée ; car dans ses murs les quatre cités réunies,

---

[1]) *Martyrologe Hiéronymien,* éd. De Rossi-Duchesne, *AA SS Nov.* II [1894] p. 124.

[2]) E. Desjardins, *Géogr. hist. de la Gaule, IV* p. 155.

[3]) E. Desjardins, *l. c.* p. 47.

[4]) E. Desjardins, *l. c.* p. 205.

[5]) *Corpus Inscr. Lat., XII* nn. 5519-5523.

[6]) *Vita Patrum Iurensium, prol.* éd. Krusch, p. 131 ; *Passio Acaunensium,* éd. Krusch, p. 34, note 2.

[7]) B. Krusch, *MG Script. Mer. III,* p. 20 note 1.

[8]) Eucher, *Passio Acaunensium,* éd. Krusch. pp. 32, 33, 34, 38.

[9]) Marius d'Avenches, *Chronicon,* éd. Mommsen, pp. 234, 239.

[10]) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, III, 5, 6, X 31, etc., éd. Arndt, pp. 112, 113, 448.

[11]) *Martyrologe Hiéronymien*, 1er mai, éd. De Rossi-Duchesne, p. 53.

[12]) ACAVNENSIAE FILIAE AMARANTHVS... P. Bourban, *Nuovo Bullettino di Archeologia cristiana, IV* [1898 Roma], p. 196, V [1899] p. 76 ; J. Michel, *Les fouilles sur l'emplacement des an-*

CIVITATES IIII VALLIS POENINAE, élevaient en commun des monuments aux empereurs [1]). Octodure eut un instant la suprématie ; toutefois Agaune la laissa de nouveau bientôt dans l'ombre. Ecrasée entre le Rhône et la montagne, cette petite ville ne grandit pas beaucoup ; mais elle fut la ville sainte, le tombeau de ses martyrs la rendit célèbre. C'est vers elle que nous verrons les foules s'acheminer de toutes parts à travers le moyen-âge.

En même temps, moins éprouvé peut-être par les barbares, mieux protégé par la nature, Sion prend le premier rang, devient au point de vue politique et même au point de vue ecclésiastique officiel ce que Saint-Maurice est au point de vue religieux populaire : Octodure cède la place à partir du VIe siècle à ses deux rivales sous tous les rapports.

CHAPITRE II.

La création du diocèse et les catalogues épiscopaux.

L'abbé Gremaud a démontré que les listes épiscopales conservées aujourd'hui à Sion et à Saint-Maurice, le *Catalogus pervetustus* cité par les Bollandistes, celui dont parle Briguet, celui qui servit aux auteurs du *Gal-*

---

ciennes basiliques de Saint-Maurice, dans *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie de la Société helvétique de Saint-Maurice, I,* [1897 Fribourg] p. 20 ; P. Bourban, *L'archevêque saint Vultchaire* [1900 Fribourg], p. 9.

[1]) J. Michel, *l.* c. p. 22 ; P. Bourban, *Notice historique sur Saint-Maurice d'Agaune* [1894 Fribourg] p. 6, réimprimé dans le premier volume des *Mélanges d'histoire et d'Archéologie* cités à la note précédente.

lia Christiana, ne remontent pas au-delà du XVI[e] siècle ; ils ne manifestent aucune tradition sûre et contiennent d'évidentes erreurs [1]).

Si nous réunissions les noms fournis de part et d'autre, nous aboutirions au résultat suivant :

1. Ogerius, 308.
2. Théodore, 381.
3. Elie, évêque démissionnaire compagnon de s. Jules dans l'île d'Orta.
4. Florentin † 417, martyrisé par les Vandales.
5. Maurice, attesté par une lettre du pape Boniface, 419.
6. Silvius, correspondant de s. Eucher.
7. Protais, mentionné à propos de s. Innocent.
8. Dominique.
9. Léonce, 462.
10. Théodore, présent au concile d'Agaune, 515.
11. Constantius, 517.
12. Rufus, 541, 549.
13. Agricola, 565.
14. Héliodore, 585.
15. Honorius.

De cette liste on doit éliminer un certain nombre de noms, soit sûrement inexacts, soit douteux.

1° Dominique et Honorius manquent totalement de références.

2° Ogerius est mieux connu. Gelpke [2]) se référant à un prétendu catalogue de 830 parle d'un *Ogerius Hypogrenensis* envoyé par le pape Marcel autour de 308

---

[1]) L'abbé Gremaud consacre au *Catalogue des évêques du Vallais* une étude si consciencieuse qu'il reste après lui peu de chose à faire (*MDR, XVIII,* p. 465). Nous y renvoyons le lecteur pour la bibliographie et aussi pour un certain nombre de détails que nous ne pensons pas nécessaire de reproduire. Nous nous étendrons davantage sur les évêques sûrs.

[2]) Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz, I,* [1856 Bern] pp. 88-89.

en Valais. Un manuscrit récent, conservé à Turin, à la bibliothèque privée du roi [1]), contient sous une forme un peu différente la même indication ; il a quelque valeur, parce qu'il résume des sources anciennement rédigées à Saint-Maurice. Voici son texte : « *Ogerius Hiporediensis* episcopus cultor martyrum Thebeorum in Agauno ; inde episcopatus Octodurensis suum habuit exordium ». Il s'agit donc d'un Ogerius, évêque d'Ivrée, venu vers 308 évangéliser le Valais. Or :

a) les trois premiers évêques sûrs d'Ivrée sont : Euloge 451, Innocent 486, Désiré 680 [2]) ;

b) on ne connaît aucun Ogerius parmi les anciens ecclésiastiques même légendaires d'Ivrée ;

c) Ogerius, évêque d'Ivrée vers la fin du XIe siècle [3]), composa un poëme en l'honneur des martyrs thébains. Cette pièce aujourd'hui perdue était conservée encore en 1717 à l'abbaye de Talloires où deux bénédictins la virent [4]). Voilà bien probablement notre Ogerius Hipórediensis cultor martyrum : on en garda le souvenir en le reculant de quelque 700 ans.

3° S. Jules eut dans l'île d'Orta un compagnon appelé Elie ; aucun témoignage ancien ne prouve qu'il fût évêque, encore moins qu'il eût résidé à Sion ou à Martigny. Son office est celui d'un confesseur non pontife.

4° Florentin fut martyrisé non à Sion mais à Suin près d'Autun.

5° Un évêque du nom de Maurice est connu par une épître du pape Boniface ; on ignore toutefois quel était son diocèse. On peut l'avoir casé en Valais après coup, à cause de la ressemblance de son nom avec celui du chef des Thébains.

---

[1]) *Miscellanea ecclesiastica patria*, tome 134, n. 7.

[2]) F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia. Il Piemonte,* [1899 Torino] pp. 177-180.

[3]) F. Savio, *l.* c. p. 202.

[4]) *Voyage littéraire de deux Bénédictins* [1717 Paris] p. 244.

6° Le Léonce de 462 est évêque d'Arles.

7° Théodore II n'est mentionné que par les actes du concile d'Agaune datés du 30 avril [515]. J'aurai bientôt, s'il plaît à Dieu, l'occasion de m'occuper de ces actes en étudiant les origines de l'abbaye de Saint-Maurice. Sans rien préjuger au sujet de ce document si controversé, je peux dire pourtant que l'examen comparatif de diverses recensions permet les réflexions suivantes :

a) le texte édité par l'abbé Gremaud dans le *Mémorial* [1]) n'est pas un original, mais une copie interpolée, quoiqu'en général préférable aux autres ;

b) dans les meilleurs textes la signature de Théodore manque au bas des actes ; on n'y mentionne que trois évêques : Victor, Maxime et Viventiole ;

c) dans le corps même des actes Théodore est mis en scène de deux manières différentes, suivant les manuscrits. Le discours que certains lui attribuent tout entier est en partie prêté par d'autres à Sigismond. Voici des extraits des deux versions :

Recension du *Méroïal,* IV, p. 339.

Tunc sanctus Theodorus episcopus urbis Sedunensium ait : Vellem audire et agnoscere que causa desiderii regis sit ; parati sumus iussionem eius implere.

Tunc clementissimus rex ait : Instancia cordis mei est ut vestris salubribus consiliis sermonem proferem *quid agere debeam de*

Recension du *Gallia christ.* XII, *Instr.*, p. 421.

Tunc Sanctus Theodorus episcopus sedunensis ait : Instantia cordis mei est ut proferạm sermonem vestris salubribus consiliis, *quid agendum sit de beatorum martyrum Thebœorum corporibus* id est Mauritii cum suis commilitonibus quia pro Deo summo a Maximiano perempti sunt et *inhumati iacent.* Nescio qui sit, etc.

---

[1]) J. Gremaud, *MF, IV* [1857] p. 339.

beatorum martyrum Thebeorum corporibus id est beati Mauricii cum suis comilitonibus quia pro Deo summo tot caterve a Mauximiano perempte fuerunt et *inhumate iacent*. Nescio qui sit homo qui prevaleat secundum merita eorum *singulis fabricare eclesias.*

comme la recension précédente.

d) Dans l'un et l'autre cas nous sommes en présence d'un anachronisme. On parle en 515 de corps restés sans sépulture [1]), alors que la basilique s'élevait depuis bien longtemps sur la tombe vénérée des martyrs. Comment expliquer l'erreur ? L'écrivain — rédacteur ou interpolateur, peu importe — a pris Sigismond pour un contemporain du premier Théodore. On parle dans ces actes comme on pouvait parler au temps de ce dernier, lors de la translation des reliques. L'on peut donc voir dans Théodore II le doublet imaginaire de Théodore Ier mis en scène ici sans raison, et le considérer comme au moins très douteux.

La signature de Constantius est instructive. Il est difficile d'établir un principe général touchant les souscriptions de conciles. Mais en comparant celles d'Epaone [517] avec celles de Lyon [vers 520] on constate que les évêques présents aux deux assemblées ont signé dans le même ordre, à l'une et à l'autre, après les métropolitains [2]). Ils paraissent donc l'avoir fait par rang d'ancienneté. Constantius a la parole au concile d'Epaone avant Maxime de Genève. Ce dernier fut élu en 513 [3]) ; Constantius aurait

---

[1]) Inutile de rappeler que *inhumatus* veut dire non pas *inhumé,* mais *resté sans sépulture.*

[2]) Il est admis que le Julien du concile de Lyon est l'évêque de Vienne, successeur de s. Avit et non l'évêque de Carpentras. Duchesne, *Fastes épiscopaux,* I p. 147.

[3]) Voir ci-après : *L'élection de Maxime.*

donc été évêque avant cette date. Par suite on ne trouverait pas de place pour Théodore II en 515 : Constantius aurait gouverné l'église du Valais en 513 et encore en 517.

Quant aux autres évêques, des documents sérieux nous permettent de les conserver.

1. Théodore, 381.
2. Silvius, première moitié du Ve siècle.
3. Protais, deuxième moitié.
4. Constantius, 517.
5. Rufus, 541, 549.
6. Agricola, 565.
7. Héliodore, 585.

Le plus ancien connu est donc Théodore ; il paraît bien qu'il fut le premier, encore que nous ne puissions le dire d'une façon absolument certaine. D'aucuns pensent que les premiers évangélisateurs de la vallée venaient de Milan ; nous n'en savons rien.

L'on croyait, il y a quelque deux cents ans [1]) que le Valais avait eu jadis deux sièges épiscopaux simultanés, Octodure et Sion. Il y en eut un seul, en réalité: l'évêque résida à Octodure, puis vers la fin du VIe siècle, à Sion. Nous allons le voir tout-à-l'heure, Agricola semble avoir eu à Agaune une sorte de résidence, peut-être son habitation ordinaire. Ce n'est pas sûr ; mais, d'une part, la ville de Saint-Maurice devait naturellement attirer les gens d'église, et d'autre part il ne faudrait point s'étonner que dans ces temps de troubles, l'évêque eût eu plusieurs fois à changer de domicile.

Reste à savoir de quel métropolitain dépendait à l'origine l'église du Valais. « En Gaule, le système métropolitain s'introduisit vers la fin du IVe siècle ou le commencement du siècle suivant [2]) ». A cette époque, la vallée Pennine faisait partie des provinces gallicanes. La lettre du pape s. Léon [450] n'en parle pas ; mais

---

[1]) Guillimann, *De rebus Helvetiorum,* lib. IV, c. III.

[2]) L. Duchesne, *Origines du Culte chrétien* [1903 Paris] p. 32.

elle attribue à l'archevêque de Vienne, outre les églises de Genève, Grenoble et Valence, celle de Tarentaise. Sous ce nom était vraisemblablement compris ou du moins sous-entendu le Valais. Il composait en effet avec la Tarentaise une seule petite province, *Provincia Alpium Graiarum et Pœninarum.* De plus, dès les premières années du VI[e] siècle, nous voyons l'archevêque de Vienne s. Avit se comporter à l'égard de Saint-Maurice comme envers une maison religieuse de sa juridiction. En 575 Aoste et Sion font encore partie du groupe viennois ; c'est au VIII[e] siècle seulement que ces deux diocèses composent avec celui de Tarentaise une province ecclésiastique à part [1]). Il n'est donc point téméraire de penser que le Valais eut dès l'origine et durant toute la période qui nous occupe l'archevêque de Vienne pour métropolitain.

CHAPITRE III.

Les anciennes cathédrales.

L'édifice primitif affecté au culte chrétien s'appelle la maison de l'église, *domus ecclesiae*, ou la maison de Dieu, *domus Dei.* Mais aussitôt après les grandes persécutions s'introduit l'usage d'ajouter à cette dénomination générale le nom plus précis d'un ou plusieurs saints, objets d'une vénération spéciale [2]) : la Vierge Marie, s. Jean, s. Pierre, s. Paul, s. Etienne, s. André sont à l'origine les titulaires préférés. Il faut y ajouter les martyrs locaux et, en Occident, surtout en Gaule, le grand faiseur de miracles s. Martin.

L'on prit aussi l'habitude de consacrer un jour par an au souvenir des saints ; les fêtes anniversaires des

---

[1]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux,* I, p. 207.

[2]) Sur tout ceci voir L. Duchesne, *Origines du Culte,* pp. 269-284, 399-403 ; E. A. Stückelberg. *Aus der christlichen Altertumskunde* [1904 Zürich] p. 10 ss.

martyrs sont les plus antiques : celle de s. Polycarpe à Smyrne est attestée dès l'année 156. Chaque église fêta d'abord ses saints propres ; puis se produisirent des emprunts : les saints les plus célèbres furent peu à peu fêtés ailleurs que dans leur patrie, surtout ceux qu'on choisissait pour patrons d'une église ou d'un diocèse.

Par conséquent lorsqu'il s'agit de cathédrale primitive nous avons une double question à résoudre : quel en était le titulaire, quelle en était la fête patronale ?

Il ne m'est pas possible de présenter même une conjecture sur l'ancienne cathédrale d'Octodure.

Le bâtiment restauré en 377 à Sion, *aedes augustae*, n'était probablement pas un édifice religieux, mais un palais officiel. C'est du moins l'avis de De Rossi [1] et nous ne saurions sur quoi nous fonder pour le contredire. L'on ignore au reste à quel endroit précis se trouvait cette construction.

Deux églises sédunoises apparaissent comme vraiment anciennes : l'église épiscopale actuelle et N. D. de Valère. Elles portent au XIIIe siècle toutes les deux le titre de *Cathédrales* [2]. Celle de Valère paraît toutefois antérieure ; il est ainsi probable que ce monument s'élève là où fut la cathédrale, au déclin du VIe siècle. Il est à remarquer que les deux édifices dont nous venons de parler sont dédiés à la Vierge ; c'était un cas fréquent en Gaule au VIe siècle : sans insister sur ce point, rappelons que Grégoire de Tours en mentionne plusieurs dans ses ouvrages, un à Lyon [3], un à Poitiers [4], un à Toulouse [5], un à Tours [6], ce dernier très ancien, etc.

---

[1]) *Corpus Insc. Lat.* XII n. 138 ; Egli, *Christ. Inschr. der Schweiz,* n. 1.

[2]) Acte de 1262 cité et commenté par l'abbé Gremaud, *MDR. XXXIII,* p. LIV.

[3]) Grégoire de Tours, *Liber in Gloria Confessorum* 64, éd. Krusch, pp. 785-786.

[4]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* IX, 42, éd. Arndt, p. 403.

[5]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* VII, 10, éd. Arndt, p. 296.

[6]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* X, 31, éd. Arndt, pp. 446-447.

La fête patronale de la cathédrale de Sion est aujourd'hui celle de l'Assomption, soit le 15 août. Nous ignorons depuis quand il en fut ainsi. Mais à ce sujet nous pouvons faire quelques observations.

Les solennités en l'honneur de la Vierge Marie s'introduisirent d'abord en Orient. Elles passèrent ensuite à Rome. Nous trouvons en cette ville un peu après 600 l'attestation collective et sûre des quatre fêtes principales : Présentation [2 février], Annonciation [25 mars], Dormition [= Assomption, 15 août], Nativité [8 septembre]. Les pays gallicans les connurent après l'adoption de la liturgie romaine [1]).

Cependant il y avait en Gaule une très ancienne fête de la Vierge, la *Depositio* ou *Dormitio*, célébrée non point le 15 août, comme à Rome, mais vers le milieu du mois de janvier. Elle figure au 18 de ce mois, le même jour que la *Cathedra s. Petri*, dans le *Martyrologe Hiéronymien* [2]). Dans le *Lectionnaire de Luxeuil* elle est placée entre le deuxième dimanche après l'Epiphanie et la fête de la chaire de s. Pierre ; dans le *Missale Gothicum*, entre l'Epiphanie et le 21 janvier ; dans le *Sacramentaire de Bobbio*, entre l'Epiphanie et le Carême [3]). Grégoire de Tours se sert d'une expression imprécise : « mediante mense undecimo ». Les termes dans lesquels il parle de la *Dormitio*, empruntés d'ailleurs au pseudo-Méliton de Sardes [4]), prouvent qu'on donnait alors à cette fête le sens de celle que l'on célèbre aujourd'hui le 15 août [5]).

---

[1]) L. Duchesne, *Origines du Culte*, p. 269.

[2]) *Martyr. Hiéronymien*, éd. De Rossi-Duchesne, p. 10 : XV Kal. febr. depositio sanctæ Mariæ et Cath. Petri in Roma. (Cod. Eptern.).

[3]) L. Duchesne, *Origines du Culte*, p. 266.

[4]) *Transitus B. Mariae Virginis*, cf. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchl. Litteratur, I*, [1902 Freiburg] p. 556.

[5]) Grégoire de Tours, *In Gloria Martyrum 4* : „Adstetit eis Dominus susceptumque corpus sanctum in nube deferri iussit in

Chapitre IV.

Les évêques.

I. Théodore (saint Théodule).

1° *L'élection de Théodore.*

De Rivaz [1]) essaie ingénieusement de préciser la date à laquelle Théodore fut élu. Il suppose d'abord que le Valais relevait de la métropole de Milan [2]). Or, dit-il, Théodore ne put être de la nomination d'Ambroise ; car notre évêque occupe une des premières places au concile d'Aquilée, ce qui prouve son ancienneté dans l'épiscopat. De plus il ne peut avoir été choisi, lui si orthodoxe, par Auxence défenseur de l'arianisme, ni par Denys son prédecesseur qui n'occupa que six mois le siège de Milan et fut trop en butte aux vexations de l'empereur pour songer à fonder des évêchés. Théodore était donc de la nomination de Protais et son élection se place ainsi entre 345 et 355. Tout cela repose sur trop de suppositions pour nous convaincre. Il est malheureusement impossible de dire quand commença l'épiscopat de Théodore, lequel a l'air, il est vrai, d'un vieil évêque en 381.

---

paradiso". *Ibid.* 8: „Maria vero gloriosa genetrix Christi... angelicis choris canentibus in paradiso domino præcedente translata est... Huius festivitas sacra mediante mense undecimo cælebratur."

[1]) De Rivaz *Eclaircissements sur le martyre de la Légion Théb.* [1779 Paris] p. 55.

[2]) Noter que Théodore siège à Aquilée parmi les évêques *gaulois*.

2° *Les conciles de 381 et 390.*

La signature de Théodore [1]) avec l'indication de sa ville épiscopale se trouve au bas des décrets du concile d'Aquilée tenu en 381 sous la présidence de saint Ambroise [2]) pour juger l'évêque Pallade accusé d'arianisme. Un Théodore dont le siège n'est pas indiqué souscrit en 389 ou 390 la lettre synodale rédigée à Milan et envoyée au pape Sirice au sujet du prêtre Jovinien déjà condamné à Rome pour avoir nié la virginité de Marie. Ce Théodore est vraisemblablement le même que celui du concile d'Aquilée [3]).

3° *La « Revelatio » des martyrs d'Agaune.*

Il n'entre pas le moins du monde dans notre plan d'examiner à fond l'histoire des martyrs Thébains, d'en démêler les origines [4]). Nous devons cependant y toucher : elle se lie étroitement au souvenir des premiers évêques du Valais, surtout de Théodore qui joua dans cette affaire un rôle de premier ordre. Autre chose est de savoir si les Thébains sont de vrais martyrs ; autre chose, de savoir si l'on a cru au temps de Théodore

---

[1]) Pour les conciles auxquels nos évêques assistèrent, je me suis borné à indiquer la date et la teneur des signatures. On ne pouvait entrer dans le détail des questions discutées et des décisions prises sans élargir outre mesure le cadre de cet opuscule.

[2]) „Theodorus episcopus octodorensis dixit : Palladium qui Christum Deum verum coaeternum Patri negavit, nec christianum hunc nec sacerdotem ullo modo censemus". Migne *PL, XVI,* p. 935. cf. pp. 916, 939 ; Mansi, *Conciliorum ampl. coll., III* [Florentiæ 1759] p. 599.

[3]) Mansi *l. c.* p. 667 l'appelle Theodulus et dit en note : alias Theodorus. Migne *PL, XVI,* p. 1129 reproduit l'édition des œuvres de s. Ambroise par les Bénédictins : la variante Theodulus n'est pas donnée.

[4]) Ce travail sera fait dans une étude ultérieure.

que ce fussent de vrais martyrs. Cet évêque a-t-il inventé la légende ? Voilà le seul point qui nous intéresse ici.

La *Passio Martyrum Acaunensium* racontée par saint Eucher évêque de Lyon dans la première moitié du Ve siècle, survit dans une foule de manuscrits avec des interpolations, mais aussi, intacte, dans deux autres, du VIIe et du Xe siècles, conservés à la Bibliothèque nationale de Paris [1]. L'authenticité de ce document dont M. le Dr Wotke [2] et M. le Dr Krusch [3] ont donné l'édition critique ne paraît pas faire de doute : il est bien l'œuvre de l'évêque lyonnais auquel on l'attribue. Ses renseignements relatifs à Théodore contemporain ou presque contemporain de l'auteur méritent donc notre attention.

Voici le passage capital : « Beatissimorum Acaunensium martyrum corpora post multos passionis annos sancto Theodoro eiusdem loci episcopo revelata traduntur [4] ». Il est permis de ponctuer cette phrase de deux façons, en plaçant ou en omettant une virgule avant *revelata*. Dans un cas *Theodoro* serait un datif — la révélation aurait été faite à Théodore ; dans l'autre, ce serait un ablatif — la révélation aurait été faite simplement sous l'épiscopat de Théodore. Entre les deux manières de traduire il y a une nuance : elles ne diffèrent pas quant au fond. Du reste de nombreux textes parallèles rendent la première préférable.

Après avoir lu les lignes de s. Eucher citées ci-dessus, des gens sérieux s'en sont allés en hochant la tête : une légende inconnue pendant de longues années, *post multos passionis annos*, suggérée enfin par une révélation dont on n'est même pas très sûr, *revelata traduntur*, c'est un peu inquiétant.

---

[1]) *Parisinus* 9550 (Sup. lat. 839) et *Parisinus* 17002.

[2]) Wotke, *Eucherii lugd. opera CSL, XXXI* [1894] p. 165.

[3]) Krusch, *Passio Acaunensium martyrum, MG. Script. Mer. III* [1896] p. 32.

[4]) Krusch, *l. c.*, p. 38.

Mais tel n'est pas le sens du récit. D'abord gardons-nous de le considérer comme un *unicum* dans la littérature chrétienne ; il est au contraire un lieu commun et nous ne pouvons en saisir ni le sens ni la portée sans le comparer avec les autres similaires.

Prenons comme champ d'étude le livre de s. Grégoire de Tours *In Gloria Martyrum*. Il est pour l'époque mérovingienne l'abrégé classique de l'histoire d'un très grand nombre de martyrs et surtout des miracles opérés sur leur tombeau. Nous y constatons, la chose est irrécusable, que, dans la pensée des hagiographes du Ve siècle et du VIe, la dévotion à l'égard de la plupart des saints locaux a été sinon créée du moins fortement encouragée par une révélation.

Dans Grégoire de Tours la *revelatio* peut avoir deux objets. Elle porte soit sur l'identité, sur les faits et gestes du martyr dont on connaît et possède déjà les reliques, soit sur les reliques mêmes dont on ignore la place, tout en étant bien renseigné sur la vie du saint. En d'autres termes la révélation intervient soit pour faire trouver l'histoire d'un personnage anonyme ou mal connu dont on vénère déjà les ossements, soit pour faire découvrir les reliques ignorées d'un saint célèbre.

Dans un cas, avant la révélation, on est au clair sur les reliques du martyr et dans l'autre, sur son existence.

Citons au hasard quelques chapitres du livre *In Gloria Martyrum* pour mieux saisir la chose.

Exemple du premier cas : chap. 55. On possède les reliques de saint Eutrope, on les vénère, mais on ignore qu'il soit un martyr. Le saint lui-même se charge de le rappeler :

« Eutropis quoque martyr Sanctonicae urbis... inliso capite victor occubuit. Sed quia eo tempore instante persecutione neque digno loco sepultus neque a christianis debito honore veneratus est valde datum est obli-

vioni eum martyrem fore. Quod hoc ordine traditur revelatum. Post multa annorum spatia in eius honore basilica aedificata est expletoque opere, Palladius... sacros cineres in loco quem præparaverat transferri studuit. Quod cum factum fuisset duo ex abbatibus reserato operturio sanctum corpus aspiciunt contemplanturque cicatricem capitis... Cum sequenti nocte stravissent sacerdotes membra quieti apparuit per visum his duobus dicens : cicatricem quam contemplati estis in capite, scitote me per eam martyrium consummasse [1]) ».

Ne nous arrêtons pas davantage à cette première catégorie : les martyrs d'Agaune sont dans une situation diamétralement opposée. Ils rentrent dans l'autre classe, laquelle d'ailleurs est la plus nombreuse de beaucoup : la *revelatio corporum.*

Voici des saints bien connus dont la sépulture est oubliée. Le Seigneur en indique plus tard le lieu très précis.

Chap. 56 : « Cuius [Amarandi] ut historia passionis declarat sepulchrum diu vepribus sentibusque contectum latuit ; sed, Domino iubente, christianis populis revelatum est et crypta in qua quiescebat patefacta resplenduit [2])... »

Chap. 62 : « Cum fama ferret hunc [Mallosum] apud Bertunensim oppidum martyrium consummasse, occultum erat hominibus illis quo in loco quiesceret ; erat tamen oratorium inibi in quo nomen eius invocabatur. Supradictus vero pontifex in honore eius basilicam ædificavit ut scilicet cum aliquid revelationis de martyre acciperet in ea beatos artus, Domino annuente, transferret. Post hæc diaconus quidam Mettensis, per visum ductus, ubi martyr quiesceret est edoctus [3]) ».

---

[1]) Grégoire de Tours, *In Gloria Martyrum* 55, éd. Krusch p. 526.

[2]) Grégoire de Tours, *l. c.* 56 p. 527.

[3]) Grégoire de Tours, *l. c.* 62 p. 530.

Elle est ravissante, la naïveté de ce dernier récit. Le bon évêque ne sait absolument pas où repose le corps saint. Il bâtit toujours une église en attendant qu'une révélation le renseigne. Et de fait la vision du diacre de Metz arrive juste à point.

Mais l'important, c'est que dans cette seconde classe le nom du martyr et son histoire sont tout à fait indépendants de la révélation. On désire celle-ci, on en a besoin ; mais avant qu'elle vienne, on connaît déjà si bien le serviteur de Dieu qu'on lui élève une basilique. Même cette basilique prend la place d'un oratoire antérieur consacré non aux reliques du saint, puisqu'on les ignore, mais à son souvenir. Sur ce souvenir on n'en sait pas plus après la vision qu'avant.

Autre chose. Que faut-il penser de la réalité objective de ces révélations de reliques ? L'étude comparée des textes montre que, du moins dans la plupart des cas, les faits se passèrent ainsi. Il y eut un moment où le culte d'un saint prit un essor nouveau, soit qu'il fût d'abord à peu près oublié, soit qu'il jouît déjà d'une certaine célébrité. Un prodige attribué à son intervention, une église bâtie en son honneur, la simple découverte de son tombeau, que sais-je ? mille circonstances purent y contribuer. Puis, quand une basilique se dressa resplendissante sur cette tombe, quand la psalmodie — si chère aux anciens — retentit sous ses voûtes, quand les bonnes gens du voisinage se rendirent en foule auprès de ses reliques dont on était heureux d'approcher les linges emportés ensuite comme le plus précieux des trésors, alors, instinctivement, on remercia le Seigneur d'avoir permis à ses fidèles de conserver ou de retrouver une si riche source de grâces. Presque toujours on fit un pas de plus et l'on s'imagina bientôt que Dieu avait expressément révélé la place sainte où reposait le martyr. On broda plus tard encore sur ce thème et le récit détaillé de la vision vint satisfaire la curiosité.

Cette façon d'expliquer un point d'histoire est peut-

être faite pour surprendre. Ceux qui sont accoutumés à lire les vieux auteurs du VI[e] siècle ou du V[e], ceux qui vivent, pour ainsi parler, dans leur commerce intime, la trouveront toute naturelle. Même ils comprendront sans peine que cela ne suppose absolument pas de la part des premiers hagiographes ni supercherie ni mauvaise foi, mais simplement un état d'âme un peu différent du nôtre, et, sous certains rapports, beaucoup d'ingénuité. Au fait, ce n'est pas la vision qui a entretenu ou créé le culte du saint, comme le croyait Grégoire de Tours, c'est au contraire la ferveur déjà vive qui a créé plus tard la vision.

Pour montrer que ces révélations surnaturelles n'ont pas de réalité objective, qu'elles se sont introduites parfois très tôt dans l'histoire [1]), mais que les personnages auxquels on les rapporte ne s'en doutaient point, nous allons choisir un exemple concret, l'invention des célèbres martyrs Gervais et Protais de Milan [2]). Nous avons la bonne fortune de posséder à leur sujet plusieurs témoignages anciens qui, rapprochés les uns des autres, sont instructifs.

Voici le témoignage de s. Grégoire de Tours ; il s'agit des reliques de ces deux saints : « Quæ beato Ambrosio revelata atque ab eodem reperta in basilicam quam ipse proprio ædificavit studio, ostensis miraculis sunt sepulta [3]) ». Voilà bien un passage analogue à ceux dont nous avons parlé jusqu'à présent. Les reliques sont trouvées par s. Ambroise après une révélation : *revelata* et *reperta.*

---

[1]) Il va sans dire que je ne parle ici que des révélations relatives à la découverte des reliques. Et cela sans exclure une autre explication pour tel cas particulier, à condition qu'elle soit sérieusement justifiée.

[2]) P. Franco dei Cavalieri, *I ss. Gervasio e Protasio, Nuovo Bull. di Arch. cristiana, IX* [1903] p. 109.

[3]) Grégoire de Tours, *l.* c. 46, p. 519.

Un peu avant Grégoire de Tours le *Pseudo-Ambrosius*, écrivain du Ve ou du VIe siècle [1]), raconte tout au long la découverte des corps saints, parlant dans le même sens [2]).

Quelques années plus tôt, voici saint Augustin. Certes c'est un témoin rapproché, presque un témoin oculaire ; car il assiste aux fêtes organisées par saint Ambroise en l'honneur des deux martyrs retrouvés [3]). Augustin, vers 420 [4]) parle de vision, et de vision survenue pendant la nuit : « Corpora martyrum Protasii et Gervasii quæ cum laterent et penitus nescirentur episcopo Ambrosio per somnium revelata reperta sunt, ubi caecus ille depulsis veteribus tenebris diem vidit [5]) ».

Il faut noter qu'une vingtaine d'années auparavant [6]), le grand évêque disait la même chose, mais en termes plus vagues : « Tunc memorato antistiti tuo [Domine] per visum aperuisti quo loco laterent martyrum corpora Protasi et Gervasi quæ per tot annos incorrupta in thesauro secreti tui reconderas [7]) ».

Assurément, cette vision n'a pas été créée par Augustin ; la pensée du saint évêque reflète la croyance de son temps. Mais écoutons saint Ambroise lui-même, racontant à sa sœur, aussitôt après l'évènement, comment les choses se sont passées. Sa lettre est en quelque sorte le procès-verbal officiel de toute l'affaire, la base

---

[1]) F. Savio, *Nuovo Bullettino di Archeologia cristiana, III* [1897] pp. 161-165.

[2]) P. Franco dei Cavalieri, *l. c.* p. 115.

[3]) Augustin, *De Civitate Dei* XXII, 8, éd. Hoffmann, *CSL, XL*, II [1900] p. 596.

[4]) Le *De Civitate Dei* fut composé de 413 à 426 et publié par parties successives ; le livre XXII est le dernier. Bardenhewer, *Les Pères de l'Eglise,* éd. française, II [Paris 1905] p. 405.

[5]) Augustin, *De Civitate Dei, l. c.*

[6]) Le livre des *Confessions* fut composé par saint Augustin aux environs de l'an 400. Bardenhewer, *l. c.* p. 402.

[7]) Augustin, *Conf.* IX, 7, éd. Knoll, *CSL, XXXIII* [1896], p. 208.

sur laquelle ont travaillé les écrivains postérieurs. Il n'y a aucune idée d'une vision, mais seulement un grand désir de trouver les reliques, une sorte de pressentiment, des fouilles exécutées avec énergie et habileté; voilà tout. Ambroise dit sans doute que Dieu l'a aidé — comme tout homme de bien attribue à une délicatesse de la Providence les heureux évènements qui le réjouissent. Mais de *revelatio,* de *visum,* de *somnium,* point du tout:

« Quia nihil sanctitatem tuam soleo eorum prætere quæ hic te geruntur absente, scias etiam sanctos martyres a nobis repertos. Nam cum ego basilicam dedicassem, multi tanquam uno ore interpellare cœperunt: sicut romanam basilicam dedices. Respondi: faciam si martyrum reliquias invenero. Statimque subiit *veluti cuiusdam ardor praesagii.* Quid multa? Dominus *gratiam dedit:* formidantibus etiam clericis iussi eruderari terram eo loci qui est ante cancellos sanctorum Felicis atque Naboris. Inveni signa convenientia... Sic sancti martyres eminere cœperunt [1]... ». Ici encore la découverte des reliques ne crée pas la dévotion envers les martyrs, elle en est une suite.

Ces principes une fois établis, relisons le texte de saint Eucher relatif aux martyrs d'Agaune; nous en tirerons les conséquences suivantes:

1° La révélation faite à Théodore n'a très probablement existé que dans l'imagination des braves gens, encore qu'on ait pu y croire de très bonne heure, peut-être dès les temps de Théodore ou peu après lui, comme le prouve l'histoire parallèle des ss. Gervais et Protais.

2° La révélation porte sur les reliques, *corpora,* et non sur le récit de la *passio:* elle n'a rien à voir dans ce récit; ce n'est pas sur elle qu'il se fonde.

3° Il est donc inadmissible et contraire à ce que prouvent les textes parallèles, que Théodore ait donné de son propre chef le nom de martyrs à des corps quel-

---

[1]) Ambroise, *Epistola* XXII, Migne *PL, XVI,* p. 1019.

conques, créant de toutes pièces une légende inconnue jusque là. Ajoutons que les ossements n'ont pas été découverts au sein d'un pays sauvage. Les fouilles attestent de plus en plus que le vieil Acaunum était assez important : les riches débris de ses édifices, utilisés dans des constructions postérieures, réapparaissent aujourd'hui ; de tels bâtiments n'étaient point déserts et les habitants pouvaient fort bien se transmettre leur opinion au sujet d'une foule d'hommes dont le massacre avait sans doute laissé dans le peuple un vivant souvenir. L'histoire de ces hommes, Théodore la connaissait comme on la lui avait racontée.

Jusqu'ici nous avons supposé que le *revelata traduntur* signifie une révélation proprement dite. Nous avons vu qu'à l'origine de ces histoires de révélations se trouve un fait réel, soit la découverte ou une mise en évidence quelconque des reliques par un personnage auquel on attribue ensuite une vision. Il est intéressant d'observer encore que dans l'hagiographie mediévale, *revelare, revelatio,* peuvent avoir un sens très vague et signifier simplement que l'on a sorti des corps saints de leur tombeau pour les présenter à la vénération des fidèles ou les porter en quelque basilique [1]). Peut-être Théodore ne fit-il pas autre chose. Qu'on nous permette une hypothèse.

De même que les Agaunois du IV[e] siècle se transmettaient le souvenir d'une armée immolée, de même ils pouvaient se montrer l'endroit approximatif où reposaient les corps, ensevelis sans doute tous ensemble, un peu en dehors de la ville, selon l'usage romain, et, puisque la vallée était très étroite, nécessairement assez près du Rhône. Il peut se faire que les grandes eaux aient découvert en tout ou en partie leurs ossements [2]).

---

[1]) Glossaire de Du Cange, éd. Favre, *VII* [1886] p. 171 : „Revelatio, exemptio sancti corporis ex tumulo et eiusdem elatio ".

[2]) Les fouilles ont montré que le lit du Rhône se trouvait jadis à une distance notable de son cours actuel.

Théodore les aurait pour ce motif ou du moins à cette occasion transportés en un autre lieu.

Cette hypothèse est justifiée par quelques lignes relatives à s. Innocent, petit texte écrit à Saint-Maurice même, vers la fin du Ve siècle ou dans les premières années du suivant, comme nous le montrerons tout à l'heure [1]). Il est légitime de lui demander un peu de lumière, d'autant plus qu'il contient un récit tout à fait parallèle à celui de la *Passio :*

Passio Acaunensium.	*Inventio Innocentii.*
Post multos passionis annos	Per longum temporis tractum
beatissimorum Acaunensium	beati Innocenti
martyrum corpora	martyris membra
Sancto Theodoro eiusdem loci episcopo	
revelata traduntur.	Rodanus revelavit.

On remarquera le mot *revelare* qui signifie ici non pas une révélation divine mais la simple mise au jour des reliques par les eaux du Rhône. Rien n'empêche de supposer que la *revelatio* faite à Théodore fût de même genre. On l'aurait interprétée plus tard seulement dans le sens d'une révélation surnaturelle.

4° *La construction de la Basilique.*

D'ordinaire les textes hagiographiques mérovingiens mentionnent avec la *revelatio corporum* la translation des reliques ou la construction d'une église. Ces divers faits sont attribués à la même époque. Or, il est aisé de le constater, d'une part cette époque coïncide non pas avec le moment où se crée le culte du saint, mais avec

---

[1]) Voir ci-après l'étude consacrée à l'évêque Protais.

celui où s'imprime un élan nouveau à une dévotion préexistante ; et, d'autre part, dans la translation des reliques ou la construction de l'édifice religieux, le personnage auquel est rapportée la révélation a presque toujours eu un rôle réel, souvent le principal.

Sur ce point encore la *Passio Acaunensium Martyrum* rentre tout à fait dans le cadre traditionnel : « In quorum honorem cum extrueretur basilica quæ vastæ nunc adiuncta rupi uno tantum latere adclinis iacet [1]).. » Théodore éleva en l'honneur des martyrs une basilique ; elle était recouverte d'un toit à une seule pente appuyé au rocher. Plus tard seulement, sous l'abbé Ambroise, soit autour des années 517 ou 518, après les largesses de Sigismond, l'église fut réédifiée à la même place, mais en plus grand, avec une toiture à deux côtés : « Nunc iubente præclaro meritis Ambrosio huius loci abbate denuo ædificata biclinis esse dinoscitur [2]) ». L'on voit encore aujourd'hui sur la paroi du rocher des rainures et des cavités qui peuvent être les traces des deux constructions.

5° *Théodore et la distribution des reliques.*

Les martyrs d'Agaune jouirent de bonne heure d'une grande popularité. Eucher parle de miracles opérés par leur intercession et fait voir que les pélerins se rendaient de très loin au tombeau vénéré : « Neque illud in sanctorum miraculis prætermittam quod perinde clarum adque omnibus notum est. Materfamilias Quinti egregii adque honorati viri, cum ita paralysi fuisset obstricta ut ei etiam pedum usus negaretur, a viro suo ut Acaunum *per multum itineris spatium* deferretur, poposcit. Quo cum pervenisset sanctorum martyrum basilicæ famulantium manibus inlata, pedibus ad diversorium rediit ac sanitati

---

[1]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch p. 38.
[2]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch p. 38 note *.

de præmortuis restituta membris nunc miraculum suum ipsa circumfert... Ceterum satis multa sunt quæ vel in purgatione dæmonum, vel in reliquis curationibus *cotidie* illic per sanctos suos Domini virtus operatur [1]». Par suite il ne faudrait pas s'étonner que Théodore lui-même eût distribué à ses amis des reliques provenant des saints d'Agaune. Mais bon nombre d'historiens citent des noms. Il faut les contrôler.

De Rivaz par exemple — et beaucoup l'ont suivi sur ce point — raconte l'histoire que voici : « Saint Ambroise ayant fait en 387 le voyage de Trêves pour demander à Maxime le corps de l'empereur Gratien, il vit dans cette cour saint Victrice et saint Martin. A son retour à Milan, il députa le prêtre Cario pour porter à ces deux illustres prélats des reliques des saints Gervais et Protais qu'il avait découvertes l'année précédente. Ce messager étant arrivé à la cité d'Aoste, l'évêque Eustachius lui remit des reliques de saint Jean pour ces mêmes évêques. Cario poursuivant sa route par le Mont-Joux, vit à Octodure saint Théodule qui lui remit aussi deux fioles du sang des martyrs, dont une fut rendue à saint Victrice et l'autre fut destinée pour saint Martin [2]».

Quant à Victrice de Rouen, de Rivaz donne une seule référence, dont il fait un abus manifeste, puisqu'il y introduit des détails qu'elle ne contient pas : le *De Laude Sanctorum*. C'est un discours prononcé à l'occasion d'une translation de reliques, vers 396, puis retouché et publié. La première édition en fut donnée en 1737 par l'abbé Lebeuf d'après un manuscrit de Saint-Gall ; la dernière est celle de l'abbé Sauvage, publiée en 1895 par M. l'abbé Touzard [3]. Dans ce discours, Victrice remer-

---

[1]) *Passio Acaunensium Martyrum*, éd. Krusch p. 39.

[2]) De Rivaz, *Eclaircissements sur le martyre de la lég. théb.* p. 58.

[3]) *Saint Victrice, son livre De Laude Sanctorum*, par le chanoine Sauvage, publié et annoté par l'abbé A. Touzard [1895 Paris].

cie effectivement des personnages qui lui donnèrent des *pignora.* Il énumère deux catégories de saints, d'abord ceux dont il possédait auparavant les reliques : ss. Jean Baptiste, André, Thomas, Gervais et Protais, Agricola, Euphémie, une grande multitude de citoyens célestes (VI, 10) ; ensuite ceux dont il vient d'en recevoir : ss. Proculus de Bologne, Antonin de Plaisance, Saturnin et Trajan de Macédoine, Nazaire de Milan, Alexandre et Chindée de Perge en Pamphilie, Mucius et Datysus, Rogata, Léonide, Anastasie, Anatolie (XI, 22).

Voici le passage qui nous intéresse : « Qua te nunc, benedicte Ambrosi, veneratione complexer ? Qua te Theodule deosculer charitate ? Quibus te interioribus brachiis, Eustachi, sensui meo glutinem ? Quo te cultu, novae mentis Cario, qua admiratione suscipiam ? Tuæ quoque, dilectissime frater Aeliane, consedulitati tum etiam expectationi gratias ago [1] ». Cette citation nous permet quelques remarques :

1° Aelianus d'après le contexte a bien apporté des reliques ; mais sur son compte nous ne savons rien d'autre.

2° Cario est parfaitement inconnu.

3° Ambroise est peut-être bien le célèbre évêque de Milan, puisque les reliques de s. Nazaire dont parle Victrice ne peuvent guère venir que de lui.

4° Un Eustachius assiste au concile de Milan en 390 [2] ; mais nous ignorons complètement d'où il venait. Le premier évêque sûr d'Aoste s'appelle Eustasius [3]. Il est certes douteux que l'*Eustachius* que de Rivaz met sur le siège d'Aoste déjà en 390 soit cet *Eustasius,* encore vivant en 451, année où il délègue son prêtre Gratus au concile de Milan [4].

---

[1]) Je cite l'éd. Lebeuf, reproduite dans Migne, *PL, XX* p. 444.
[2]) De Rivaz, *l. c.* p. 58 note *a.*
[3]) F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia. Il Piemonte,* pp. 70-72.
[4]) F. Savio, *l. c.;* Duchesne, *Fastes épiscopaux, I.* p. 240.

5° Theodulus est-il notre Théodore ? Rien ne le prouve à part la ressemblance des noms [1]). L'on fait de *Théodore* une variante de *Théodule.* Il en fut ainsi fréquemment au moyen-âge. Pour l'antiquité, je ne saurais l'affirmer. Le *Theodulus* du concile de Milan est dit en note *Theodorus,* dans l'éd. Mansi ; mais sans indication plus précise [2]). De même dans leur édition de la vie de saint Ambroise par Paulin, les Bénédictins ont noté qu'un *Théodule* est dit *Théodore* par quelques manuscrits dont ils ne disent ni l'âge ni la provenance [3]). Les conciles tenus en Gaule aux VIe, VIIe et VIIIe siècles présentent plusieurs fois les signatures d'évêques appelés *Theodorus,* les variantes sont *Theuderius, Theuderus,* jamais *Theodulus.* Les meilleures recensions du *Martyrologe Hiéronymien* distinguent les saints appelés *Theodolus* (12 fêtes différentes) et les saints nommés *Theodorus* (14 autres fêtes). Les variantes de *Theodorus* sont *Theuderus* et quelquefois seulement *Theodolus,* ce qui se conçoit puisque le changement paléographique de *L* en *R* est fréquent surtout pour les noms propres. Mais *Theodulus* est donné deux seules fois, par le manuscrit d'Echternach [4]) à l'exclusion des autres, comme variante non de *Theodorus* mais de *Theodolus.* Dans ces conditions il n'est pas sûr que *Théodore* et *Théodule* aient été aux premiers siècles les formes d'un même nom. Le *Théodule* de Victrice demeure en somme un inconnu. Il est difficile de voir en lui *Théodule* secrétaire de s. Ambroise puis évêque de Modène [5]). Il ne paraît pas plus sage de l'identifier avec *Théodore* évêque du Valais.

---

[1]) L'abbé Vacandard, *Saint Victrice évêque de Rouen* [1903 Paris] p. 70 note 2, dit en passant que ce Théodule est *vraisemblablement* celui du concile de Milan.

[2]) Voir ci-dessus p. 14 note 3.

[3]) Migne, *PL, XIV* p. 39.

[4]) *Martyrologe Hiéronymien,* 5 non. maii, 19 kal. ian., éd. De Rossi-Duchesne pp. 54, 153.

[5]) Paulin, *Vita s. Ambrosii* 35, Migne, *l. c.*

Victrice qui parle de beaucoup de reliques ne dit mot des saints d'Agaune ; nous ignorons que son église en ait anciennement possédé. En fin de compte, l'assertion de de Rivaz ne peut être prouvée.

Serons-nous plus heureux pour saint Martin de Tours ? Voici ce que raconte son successeur Grégoire : « In qua [basilica] sicut a longevis ævo presbiteris comperi, beatorum ibidem reliquiæ Acaunensium *ab antiquis* fuerant collocatæ. Ipsam etiam capsulam in thesauro basilicæ sancti Martini repperi in qua valde putredine erat pignus dissolutum quod pro eorum fuerat virtute delatum. Ac dum vigiliæ in eorum honore celebrarentur, libuit animo hæc iterum præluciscente cereo visitare. Quæ dum a nobis attente rimantur dicit ædis æditus : est hic, inquit, lapis opertorio tectus in quo quid habeat prorsus ignoro, sed nec præcessores ministros huius custodiæ scire comperi... Quem delatum reseravi, fateor, et inveni in eum capsulam argenteam in qua non modo beatæ legionis testium verum etiam multorum sanctorum tam martyrum quam confessorum reliquiæ tenebantur [1] ».

Nous marchons ici sur un terrain plus solide. Il est certain qu'avant 593 [2] on trouva à Tours des reliques de nos martys, et qu'on pensait alors les avoir depuis bien longtemps. Elles étaient dans la basilique de saint Martin ; on y célébrait des vigiles en leur honneur. Il se peut donc qu'elles remontassent aux jours de s. Martin. Toutefois on ne savait rien de cette dernière circonstance au VIe siècle. Grégoire observe que les reliques des ss. Gervais et Protais possédées par son église avaient été apportées par s. Martin [3] ; il ne sait rien de tel pour celles des saints d'Agaune : « *ab antiquis* fuerant collocatae ». Le vague de ces paroles nous empêche de conclure par une affirmation catégorique.

---

[1]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* X 31 ; éd. Arndt p. 448.
[2]) Date de la mort de saint Grégoire de Tours.
[3]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* X 31 ; éd. Arndt p. 444.

La légende d'après laquelle s. Martin serait allé chercher lui-même à Saint-Maurice du sang des martyrs commence au moyen-âge : elle n'a pas de plus ancien témoin qu'un document de 1168 [1]. Ses détails ridicules ne sont certes pas de nature à nous inspirer une grande confiance.

6° *Théodore a-t-il écrit une « Passio Martyrum » ?*

D'après Briguet [2], de Rivaz [3], et quelques textes liturgiques ou d'autres écrits moins rassurants, Théodore aurait composé puis transmis à l'évêque de Genève un écrit sur les martyrs d'Agaune. M. Wotke paraît confirmer cette opinion; car il trouve dans la *Passio* racontée par s. Eucher des particularités de style qui révèleraient une autre main que celle de l'auteur : « Silentio non omiserim mihi Eucherium veterem quemdam librum retractasse verisimile esse quem fortasse ab episcopo Gennavensi accepit ; nam in hoc opusculo quædam a sermone Eucheriano aliena vel ut potius dicam ab episcopo lugdunensi rarius usurpata mihi detexisse videor [4] ». Que Théodore ait fait une relation du martyre, c'est possible ; mais il n'en reste aucune trace ancienne. En tout cas Eucher ne l'a pas connue. Ce qu'il a appris de l'évêque de Genève, et, par son intermédiaire, de Théodore, c'est une tradition verbale. Il compose son opuscule « ne per incuriam tam gloriosi gesta martyrii ab hominum memoria tempus aboleret » ; il explique quelles sont ses sources : « ab idoneis auctoribus rei veritatem quæsivi ab his utique qui adfirmabant se ab episcopo Genavensi sancto Isaac hunc quem prætuli ordinem passionis cognovisse, qui credo rursum hæc retro a beatis-

---

[1] *AA SS, Sept. VI* [1757] p. 385.
[2] Briguet, *Vallesia sancta* [1744 Sion] p. 48.
[3] De Rivaz, *l. c.* pp. 37, 53.
[4] Wotke, *l.* c. p. XXII.

simo episcopo Theodoro viro temporis anterioris acceperit [1] ». L'homme qui parle ainsi n'a pas de document écrit entre les mains.

7° La fête de saint Théodore.

La fête de saint Théodore (Théodule) se célèbre le 16 août non seulement dans le Valais, mais dans plusieurs autres diocèses. Quoiqu'elle ne figure pas au *Martyrologe Hiéronymien*, elle paraît très ancienne [2]).

II. Silvius ou Salvius.

1° Les deux noms.

Les deux mots *Silvius* et *Salvius* sont les formes différentes d'un même nom propre. Il paraît que *Silvius* devint plus fréquent à partir du XIe siècle, l'antiquité ayant préféré *Salvius*. Je ne dis pas que ce soit une règle absolue, sans exception ; mais elle se vérifie dans plusieurs cas. Les manuscrits de la *Passio Martyrum Acaunensium* qui portent *Silvius* au lieu de *Salvius* sont postérieurs à l'an 1000 [3]). Le *Martyrologe Hiéronymien* présente du même fait quelques exemples : ainsi, il marque au 3 des ides de mars la fête d'un martyr de Nicomédie que les recensions les plus antiques appellent *Salvius*, tandis que les deux de Lucques, celle de Florence, celle de Vallombreuse, toutes du XIIe siècle, le nomment *Silvius* [4]).

---

[1]) Eucher, *Epistula ad Salvium*, après la *Passio Acaunensium Martyrum*, éd. Krusch, p. 40.

[2]) Détails dans E. A. Stückelberg, *Die Schweizerischen Heiligen des Mittelalters* [1903 Zürich] pp. 111-116. Sur le saint Théodule du IXe siècle, voir *Gallia christiana, XII* [1770] p. 737 ; Gremaud, *MDR, XVIII* pp. 486-491.

[3]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch p. 20 note 5.

[4]) *Martyrologe Hiéronymien,* éd. De Rossi-Duchesne p. 32.

2° *La lettre de s. Eucher.*

S. Eucher, après avoir rédigé la *Passio Acaunensium Martyrum*, en envoya un exemplaire à l'évêque Salvius, en y joignant une lettre ainsi conçue: « Domno sancto et beatissimo in Christo Salvio episcopo Eucherius. Misi ad beatitudinem tuam scribtam nostrorum martyrum passionem. Verebar namque ne per incuriam tam gloriosi gesta martyrii ab hominum memoria tempus aboleret. Porro ab idoneis auctoribus rei ipsius veritatem quæsivi, ab his utique qui adfirmabant se ab episcopo Genavensi sancto Isaac hunc quem prætuli passionis ordinem cognovisse, qui credo rursum hæc retro a beatissimo episcopo Theodoro viro temporis anterioris acceperit. Itaque cum alii ex diversis locis adque provinciis in honorem officiumque sanctorum auri adque argenti diversarumque rerum munera offerant, nos scribta hæc nostra, si vobis suffragantibus dignantur, offerimus, exposcens pro his intercessionem omnium delictorum adque in posterum iuge præsidium patronorum semper meorum. Mementote vos quoque nostri in conspectu Domini, sanctorum semper officiis inhærentes, domine sancte et merito beatissime frater [1]) ».

Il n'est guère douteux que ce Salvius soit évêque du Valais [2]). Non seulement en effet il célèbre d'une façon spéciale le culte des saints d'Agaune, *sanctorum semper officiis inhœrentes,* mais c'est par son intermédiaire que l'auteur dédie aux Thébains son opuscule, *scribta hœc nostra si vobis suffragantibus dignantur offeri-*

---

[1]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch p. 40 (*Parisinus* 9550, saecl. VII, fol. 86).

[2]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I* p. 238. L'on a pensé trouver une difficulté dans ce fait qu'Eucher raconte à Salvius la *Passio* comme si celui-ci n'avait point connu les martyrs, ce qui ne saurait être le cas pour un évêque valaisan. Mais Eucher ne raconte pas *pour Salvius*; il envoie à Salvius ce qu'il a écrit *pour d'autres.* Salvius connaît les martyrs puisqu'il en célèbre le culte.

mus. Ce double fait suppose entre Salvius et les martyrs une relation particulière qui s'explique naturellement au cas où il est évêque d'Octodure, successeur, immédiat ou non, de Théodore. Bien que l'introduction de ce personnage dans les catalogues épiscopaux soit de date assez récente, son nom est mis en marge dans l'ancien martyrologe du diocèse. Au reste nous savons que la tradition valaisane au sujet des évêques a peu de valeur.

3° *Autres mentions de Silvius.*

Une chronique gallicane de l'an 452 contient quelques mots au sujet d'un Silvius que rien n'oblige à identifier avec le nôtre : « Silvius turbatæ admodum mentis post militiæ in palatio exactæ munera, aliqua de religione conscribit [1]) ».

La biographie de s. Hilaire d'Arles mentionne un personnage homonyme ami du grand évêque : « Præclari auctores temporis qui suis scriptis merito claruerunt, Silvius, Eusebius, Domnulus.... [2]) ». Nous ignorons si ce Silvius est le nôtre : la chose est possible. Dans ce cas, il aurait pu connaître Eucher dans le midi des Gaules, à Arles ou à Lérins, chez s. Hilaire.

Enfin, nous connaissons un Polemius Silvius correspondant de s. Eucher auquel il dédia en 448 ou 449 [3]) un petit ouvrage curieux, bien dans le goût de son temps, intitulé *Laterculus.* Outre un calendrier que les Bollandistes ont reproduit [4]), l'opuscule comprend un certain nombre de chapitres sur divers sujets, comparables précisément au deuxième livre des *Instructiones* de

---

[1]) *Chronica Gallica anni CCCLII* n° 121, éd. Mommsen, *MG Auct. Ant., IX* p. 660.

[2]) *Vita Hilarii Arelatensis* 11, Migne *PL, L* p. 1231.

[3]) Cette date résulte du texte même. Mommsen, *l. c.* p. 513.

[4]) *AA SS, Sept. VII* [1717] pp. 176-184.

s. Eucher. Mommsen vient de l'éditer [1]. Voici la table des matières, rédigée par Polemius Silvius lui-même :

« Quæ in eo sunt : Menses singuli cum vocabulis suis quibus apud diversas gentes dicuntur, et, in alternis inter eos foliis, enumeratio principum cum tyrannis, provinciarum etiam romanarum, spirantiumque quadrupedum, volatilium, natantium, ratio quærendæ lunæ festivique paschalis, nec non urbis Romae fabricarum enarratio, poeticæ fabulæ, romanæ historiæ breviter conclusa series, cum stridoribus animantium, ponderibusque sive mensuris, vel metrorum omnium pedibus, ac sectis filosoficis continetur [2] ».

Cet opuscule est moins une œuvre vraiment originale que le remaniement d'une œuvre préexistante, *quem priores fecerunt.* Il fut dédié en ces termes à l'évêque de Lyon : « Domino beatissimo Eucherio episcopo Silvius. Laterculum quem priores fecerunt, cum difficilibus supputatoribus indiciis notatum legissem, ne minus doctis esset obscurior absolutione, positarum in eo rerum significationem mutavi et apud te potissimum, a quo mea omnia pro eo qui inter nos est amoris studio comprobantur, digestum direxi. Lætificabor iudicio tuo si eum tibi placuisse cognovero [3] ».

Les rapports qui existent entre les lignes qu'on vient de lire et l'épître d'Eucher à Salvius, joints à l'identité fort probable des deux noms *Salvius* et *Silvius*, nous autorisent à penser que l'auteur du *Laterculus* et le correspondant auquel écrit Eucher sont un même personnage. Il paraît en effet peu naturel de supposer que l'évêque de Lyon fût en relations non seulement

---

[1]) Mommsen, *l. c.,* pp. 518-551, d'après le ms. de Bruxelles (10691-10695, saecl. XII). C'est le seul où tout l'ouvrage soit conservé. Le chapitre *Nomina Provinciarum Romanarum* est transcrit à part dans 12 manuscrits, dont deux du VIIIe siècle.

[2]) Mommsen, *l. c.,* p. 518.

[3]) Mommsen, *l. c.*

epistolaires, mais littéraires avec deux amis homonymes, et dans des circonstances analogues [1]).

4° *Remarques sur la « Passio Acaunensium Martyrum ».*

De même que tout à l'heure, sans nous occuper de l'histoire primitive des martyrs thébains, nous avons noté seulement dans le récit d'Eucher ce qui se rapportait à Théodore, de même nous allons souligner dans ce récit ce qui peut intéresser l'évêque Salvius.

a) A l'époque de ce dernier, témoin s. Eucher, la plupart des thébains étaient anonymes. « Hæc nobis tantum de numero illo martyrum conperta sunt nomina : id est beatissimorum Maurici, Exuperi, Candidi adque Victoris, cetera vero nobis quidem incognita sed in libro vitæ scribta sunt [2]) ». On savait donc le nom de quatre soldats, dont l'un n'avait pas appartenu au même corps que les autres : « Victor autem martyr nec legionis eiusdem fuit neque miles sed emeritæ iam militiæ veteranus [3]) ». On disait aussi que les ss. Ours et Victor martyrisés à Soleure avaient été des compagnons de saint Maurice : « Ex hac eadem legione fuisse dicuntur etiam illi martyres Ursus et Victor quos Salodorum passos fama confirmat [4]) ». Cette dernière phrase, contestée par M. Stolle [5]) comme une interpolation, est réhabilitée par M. Krusch [6]). On la trouve du reste dans le manuscrit du VII[e] siècle qui est le meilleur et le plus ancien.

---

[1]) C'est le sentiment des auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France, II* [1735], p. 294. Mommsen, *l. c.*, p. 513 observe aussi que l'auteur du *Laterculus* est un ecclésiastique gaulois, comme cela ressort de son texte même.

[2]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch, p. 38.

[3]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch, p. 37.

[4]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch, p. 38.

[5]) Stolle, *Das Martyrium der Theb. Legion* [1891 Breslau] p. 84.

[6]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch, p. 21.

b) Nous ignorons la date exacte à laquelle s. Eucher écrivit à Silvius ; ce fut en tout cas dans la première moitié du V[e] siècle. A ce moment l'évêque de Lyon pense qu'une légion thébaine a été martyrisée tout entière à Agaune lors de la grande persécution de Dioclétien. Il retrace l'histoire du martyre après avoir pris les précautions nécessaires pour être bien informé. Puis il en transmet à Salvius une copie avec l'épître dédicatoire que nous avons citée plus haut.

Lorsqu'on lit attentivement et sans préjugé cette épître, elle laisse l'impression de quelque chose d'hésitant, presque d'incertain. L'on observe déjà ce ton par ci par là dans la *Passio* même : revelata *traduntur*, fuisse *dicuntur, fama* confirmat, mais beaucoup plus dans la dite lettre ; et la chose est importante puisque c'est là que l'auteur indique ses sources.

Affirmer qu'Eucher appuie son témoignage sur celui de Théodore, ce n'est pas absolument exact. Eucher tient son récit de ceux qui *disaient* l'avoir appris d'Isaac; quant à ce dernier, Eucher *pense* qu'il avait été renseigné par Théodore : « ab his utique qui *adfirmabant* se ab episcopo Genavensi sancto Isaac hunc quem prætuli passionis ordinem cognovisse, qui credo rursum hæc retro a beatissimo episcopo Theodoro.... acceperit ». Il y a là des nuances qu'on ne saurait négliger.

D'autre part il est bien certain que l'auteur s'exprime ailleurs en des termes formels qui ne trahissent point l'ombre d'un doute. Comment concilier les deux choses ?

Ce que s. Eucher a en vue, ce n'est pas tant la *Passio* proprement dite, la substance de l'histoire, que les détails, *passionis ordinem.* Que des martyrs fussent morts à Agaune, nul n'en doutait à son époque, nul ne risquait de l'oublier : la basilique érigée en leur honneur, les pélerinages, les guérisons dont elle était le théâtre, tout cela contribuait à en perpétuer le souvenir. C'est par Eucher lui-même que nous le savons ; il ne

pouvait donc être en peine pour le *fait*. Il l'était pour les *circonstances :* « Verebar namque ne per incuriam tam gloriosi *gesta* martyrii ab hominum memoria tempus aboleret ».

Donc au temps d'Eucher tous étaient d'accord sur le gros de l'histoire, mais non sur les détails. Il est vraisemblable que les chrétiens plus ou moins bien renseignés racontaient de diverses manières la *Passio Martyrum ;* car si tous l'avaient narrée de la même sorte, il n'y aurait eu rien à craindre, on n'en eût jamais perdu la mémoire. Mais si chacun la contait à sa façon, on risquait, au bout d'un certain temps, de ne plus savoir à quoi s'en tenir.

Eucher choisit la version qui lui paraît préférable, celle dont les partisans s'appuient sur des témoignages dignes de respect, sur celui d'Isaac et, par ce moyen, sur celui de Théodore. Mais la preuve qu'il y en a d'autres, c'est précisément la manière hésitante dont il raconte les détails, tandis qu'il est catégorique lorsqu'il affirme la substance même du fait.

Les mots « quem prætuli passionis ordinem [1]) » signifient d'après M. Krusch « le récit de la *Passion* qui figure ci-dessus [2]) ». Eucher aurait écrit d'abord la *Passion* puis l'épître dédicatoire ; *praetuli* serait une simple allusion à cette priorité. L'interprétation est certes raisonnable. Mais il est permis d'en proposer une autre : *praetuli* peut vouloir dire *j'ai préféré*. Le sens serait alors : « la suite de l'histoire telle que je la donne est celle que j'ai préférée ». L'évêque de Lyon aurait choisi ; pour choisir il faut au moins deux termes.

Quoiqu'il en soit du sens de ce dernier passage, la distinction faite plus haut s'impose. Les termes un peu timides d'Eucher s'appliquent tous aux détails ; pour le

---

[1]) Le plus ancien manuscrit porte *praetuli;* les variantes *retuli* et *protuli* sont postérieures.

[2]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch p. 24, p. 40 ligne 14.

fond il n'y a pas de doute. Nous sommes donc en présence de deux catégories de renseignements. Le critique doit avec soin distinguer les uns des autres.

Pour nous, il nous suffit d'avoir constaté ce qu'on pensait au temps de Salvius, soit une cinquantaine d'années après Théodore.

III. Protais.

1° *L'interpolation relative à saint Innocent.*

Voici le seul texte antique où soit mentionné Protais ; c'est une interpolation de la *Passio Acaunensium Martyrum :* « Neque enim hoc omittendum est quod per longum temporis tractum beati Innocenti martyris membra Rhodanus revelavit. Jugi enim eluviæ vicinum in se cæspitem vergens religiosa quadam soli pernicie ad sepulturam martyris famulatrix unda pervenit. Prolatas namque reliquias liniter lambens, non ideo a sinu terræ protulit ut in gurgitis sui procella demergeret, sed ob gloriosam devocione intra ambitum basilicæ ceteris martyribus sepulturæ præciperet sociari. Cuius translationem a sanctæ recordationis Domiciano genavensi et Grato agustanæ urbis vel [1]) Protasio tunc temporis huius loci episcopis cælebratam recolentes, cotidiana devotione et laudibus frequentamus [2]) ».

En deux mots : les eaux du Rhône passèrent près d'un tombeau [3]), mirent à découvert un corps, probablement non loin de l'endroit où l'on avait trouvé les

---

[1]) Chacun sait que *vel* dans les textes de cette époque est souvent synonyme de *et.*

[2]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch, p. 40.

[3]) Il me paraît peu légitime de voir dans le texte une allusion à la chute du Tauredunum [563] ou à une conséquence de ce désastre, comme le fait entre autres M. Stückelberg dans son article d'ailleurs remarquable sur les martyrs d'Agaune, *Anzeiger SG* [1903], p. 133.

soldats thébains ; les gens d'Agaune furent tout heureux d'avoir un martyr de plus et le portèrent près des autres reliques. Deux évêques voisins furent invités ; on fit une solennelle translation.

Selon toute vraisemblance, on ignorait le nom du défunt. Au temps de Salvius, nous le savons, on ne connaissait pas d'Innocent. Peut-être fut-on renseigné par une épitaphe ; peut-être aussi — et cela ne serait point le seul exemple de ce genre — voulut-on simplement désigner le nouveau venu d'une façon concrète sans se compromettre. Nul ne savait comment il s'était nommé dans sa vie ; mais puisqu'il était *saint,* on pouvait à bon droit le baptiser *Innocent.*

2° *La date de l'interpolation.*

Sans nous arrêter aux difficultés que peut faire naître ce texte quant à l'identification du martyr, occupons-nous de la seule chose qui rentre dans notre plan, l'existence de Protais. Peut-on, sur la foi de l'interpolateur anonyme, admettre ce personnage dans la liste des évêques d'Octodure ? Commençons par chercher où et quand fut rédigé le récit relatif à s. Innocent.

On a longtemps parlé de deux *Passions* des martyrs d'Agaune, l'une authentique et courte, due à la plume de s. Eucher, l'autre remaniée par un moine du VI[e] siècle. Les travaux de M. Krusch sur la critique textuelle de notre document amènent à des conclusions différentes. Il n'y a pas eu un interpolateur, mais plusieurs; ils ont travaillé l'un après l'autre [1]).

a) Eucher écrit la *Passio Acaunensium Martyrum* ; il parle entre autres de l'église bâtie par Théodore, avec toit à une seule pente.

b) Un premier interpolateur, β, recopiant cette *Passio* ajoute le passage relatif à s. Innocent.

---

[1]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch, pp. 21-27.

c) Un deuxième, γ, reproduit cette recension interpolée, mais à un moment où l'église de Théodore avait fait place à celle d'Ambroise. Au lieu de « quæ vastæ nunc adiuncta rupi uno tantum latere adclinis iacet », il dit « quæ vastæ tunc... iacebat, nunc iubente præclaro meritis Ambrosio huius loci abbate denuo ædificata biclinis esse dinoscitur ».

d) Un troisième, δ, transcrit encore le texte qui vient de subir deux retouches, intervertit l'ordre des parties, observe aussi que le chant perpétuel s'est maintenu jusqu'au moment où il écrit.

e) Un quatrième enfin, κ, survient ; il donne du récit trois fois interpolé une édition nouvelle, ajoutant à son tour quelque chose : d'après lui le massacre n'a pas eu lieu lors de la grande persécution de Dioclétien, mais quelques années plus tôt, lorsque l'armée de Maximin marcha contre les Bagaudes.

Ainsi les manuscrits interpolés se divisent en quatre classes, ayant chacune leur type : β, γ, δ, κ. Les quatre interpolateurs ne sont pas contemporains : ils se succèdent et nous pouvons raisonnablement supposer qu'un certain nombre d'années les séparent l'un de l'autre. Tout cela va nous servir.

Nous ne saurions dire à quel moment exact travaillait κ ; il est en tout cas utilisé par Walhafrid Strabo [1]) [† 849]. Nous pouvons donc le supposer antérieur à l'an 800. C'est nécessairement à une époque plus ancienne que vécut δ. Il faut reculer davantage encore les deux autres.

En effet l'interpolateur γ travaillait avant 580, cela paraît sûr. En cette année commença le gouvernement de l'abbé Ambroise II. Si γ avait connu deux abbés de ce nom, il aurait précisé duquel des deux il voulait parler. De plus la manière dont il s'exprime le fait supposer à peu près contemporain de l'Ambroise restaura-

---

[1]) *Passio Acaunensium Martyrum,* éd. Krusch, p. 27.

teur de l'église : c'est la première pensée qui vient à l'esprit lorsqu'on lit : « *nunc* iubente præclaro meritis Ambrosio huius loci abbate denuo ædificata biclinis esse dinoscitur ». Le *nunc* peut se référer simplement à *dinoscitur ;* mais tout aussi bien a *iubente.* En tout cas un écrivain beaucoup plus récent n'aurait point écrit de la sorte. Il est très probable qu'il aurait ajouté au nom d'Ambroise le traditionnel *bonae memoriae* ou *sanctae recordationis.* L'expression *praeclarus meritis* n'a pas tout à fait le même sens. Nous attribuerons donc approximativement γ aux années 520/530. Reste β. Cet interpolateur est dans l'ordre chronologique le premier de tous. Il vit après la rédaction primitive de la *Passio,* sans doute, puisqu'il la transcrit ; mais aussi avant γ qui l'utilise lui-même. Nous laisserons flotter sa date entre 450 et 530, encore que rien n'oblige de le rapprocher trop de cette année extrême. De plus, il habite Saint-Maurice même, son parler le prouve : « Protasio *huius loci* episcopo...., cotidiana devocione et laudibus *frequentamus...* ».

Nous pouvons par suite le considérer comme bien renseigné sur ce qui se passe dans l'abbaye d'Agaune pendant la seconde moitié du cinquième siècle.

3° *Examen du récit.*

La narration relative à s. Innocent n'a rien que de très vraisemblable. Son style révèle un homme positif, surtout pour l'époque. Son ton simple et naturel lui attire dès l'abord les sympathies du lecteur. Elle mentionne trois évêques : Protais, Grat, Domitien. Nous nous occuperons tout à l'heure de ce dernier. Quant à Grat, il est bien connu : c'est le célèbre patron de la ville d'Aoste. Il fut envoyé, encore prêtre, au concile de Milan [451] par l'évêque Eustase infirme et âgé auquel il succéda bientôt [1]. L'on objecte que selon

---

[1]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I* p. 240 ; F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia. Il Piemonte,* p. 72.

Mommsen l'inscription funéraire de saint Grat pourrait, d'après la forme de ses lettres, appartenir aussi bien au VIe siècle, même au VIIe, qu'au Ve. Ce n'est pas une difficulté contre notre sentiment : l'épitaphe, considérée en elle même, peut être de l'an 600 aussi bien que de l'an 500, comme presque tous les monuments épigraphiques de cette époque. Mais les raisons externes viennent à point pour nous aider à préciser [1]).

Saint Innocent, encore inconnu à Eucher, est mentionné déjà par le *Martyrologe Hiéronymien*, dont les plus anciens manuscrits le citent à côté des ss. Maurice, Exupère, Candide, Victor. C'est encore une bonne note.

L'invention et la translation de s. Innocent eurent donc lieu dans le temps où s. Grat était évêque d'Aoste, soit dans la seconde moitié du Ve siècle : le siège épiscopal du Valais était alors occupé par Protais. Nous savons tout cela par l'anonyme qui en intercale une courte relation dans le texte de s. Eucher. Aucun motif sérieux ne nous empêche d'accorder à cet anonyme notre confiance.

IV. Constantius.

Sur les évêques suivants nous connaissons bien peu de chose. Du moins leurs noms et leur ordre de succession sont-ils absolument certains.

Nous avons vu déjà pourquoi Constantius devait être évêque avant l'année 513 [2]).

Il l'était encore en 517. Les anciens synodes prescrivaient deux réunions annuelles aux membres de l'épiscopat gallican. Mais on ne tenait plus compte de ces règles. Le pape en fit plusieurs fois le reproche, en particulier à s. Avit, métropolitain de Vienne. Celui-ci prit

---

1) On objecte encore que Protais fut évêque de Sion en 650. Il est évident que deux évêques ont pu porter le même nom, surtout à deux siècles de distance.

2) Voir ci-dessus p. 8.

donc à cœur la convocation du concile d'Epaone [1]. Nous possédons la lettre par laquelle il y appela ses suffragants, les noms de ceux qui répondirent à son invitation, les résolutions qu'ils adoptèrent. Parmi les 25 signatures nous trouvons la suivante : Constantius [2] in Christi nomine episcopus civitatis Octodorensis [3] relegi et subscripsi. Le concile d'Epaone se tint le 15 septembre 517.

V. Rufus.

Cet évêque nous est connu par deux souscriptions de conciles :

A celui d'Orléans, le 14 mai 541 : Rufus in Christi nomine civitatis Octodorinsium [4] episcopus subscripsi.

A l'autre, tenu dans la même ville, le 28 octobre 549 : In Dei nomine Rufus episcopus ecclesiæ Octorinsium [4] consinsi et subscripsi.

L'on possède une lettre adressée par un Rufus, évêque, à saint Nizier de Trêves. M. Gundlach en a donné naguère l'édition critique [5]. L'abbé Gremaud incline à croire que ce Rufus est le nôtre [6]. Mais cette lettre fut écrite en Italie, et l'on reconnaît aujourd'hui dans son auteur l'évêque Rufus de Turin [7].

---

[1] La *parochia Epaonensis* où se tint le concile est sans doute le *vicus qui dicitur Epaonis* mentionné comme tout proche de Vienne dans un diplôme de 851. Schmitt-Gremaud, *Mém. hist. sur le dioc. de Lausanne, I* p. 148.

[2] *Var.* Constantinus, éd. Maassen p. 30. C'est à l'édition Maassen, *MG. Legum III Conc. I* [1893] que je m'en rapporte pour tout ce qui regarde les conciles mérovingiens.

[3] *Var.* Octodorinsis, Octodorensis, Theudorensis.

[4] *Var.* pour les deux conciles d'Orléans : Octodorensium, Octodorensis, Octorensium, Octerinsium, Auctorenensium, et aussi, mais non dans les manuscrits les plus anciens, Valensium ; éd Maassen, pp. 96, 109.

[5] Gundlach, *MG, Epist., III* [1892] p. 133.

[6] Gremaud, *MDR, XVIII* p. 7.

[7] Gundlach, *l. c.* ; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I* p. 238 note 8.

VI. Agricola.

Agricola nous est connu par la Chronique de Marius : « P. C. Basili ann. XXIIII ind. XIII [565]. Hoc anno monachi Agaunensi iracundiæ spiritu incitati noctis tempore episcopum suum Agricolam cum clero et cives qui cum ipso erant occidere nitentes domum ecclesiæ effregerunt et dum episcopum suum clerici vel cives defensare conati sunt graviter ab ipsis monachis vulnerati sunt [1]) ». Il est donc certain qu'Agricola fut évêque du Valais en 565. Résidait-il à Octodure ? D'après le texte qu'on vient de lire il paraît demeurer à Agaune. Des termes comme *domus ecclesiae* donnent pour théâtre au petit drame la maison épiscopale. Alors on ne comprend pas bien comment les moines se seraient mis en route pour arriver d'Agaune à Octodure pendant la nuit et faire cette attaque en règle. La chose est plus naturelle si l'évêque a sa demeure à côté du couvent. Pour ce motif je croirais volontiers — sans rien affirmer, puisque les documents explicites font défaut — que le chef spirituel du Valais possédait en 565 à Agaune une maison, dont il faisait sinon sa résidence ordinaire, du moins une succursale de sa demeure d'Octodure.

VII. Héliodore.

Le concile de Mâcon dont nous allons parler se tint en 585 [2]). L'année est sûre ; le jour est inconnu. On se base sur un passage de Grégoire de Tours pour dater ce synode du 23 octobre; mais le texte en question peut se rapporter à une autre assemblée de même genre [3]).

L'évêque du Valais n'y assiste pas. Il s'y fait représenter par un délégué qui prend le titre de « Missus

---

[1]) Marius d'Avenches, *Chronicon*, éd. Mommsen, p. 237.

[2]) Il y en eut un autre dans la même ville en 583.

[3]) Voir sur ce point l'éd. Maassen, p. 164.

Eliodori episcopi a Sedunis ». Le siège épiscopal avait donc été transféré à Sion avant 585. Il est possible que l'incident survenu sous Agricola soit pour quelque chose en cette affaire. Il paraît probable encore que les dévastations par lesquelles les Lombards signalèrent leur passage en 574 à Saint-Maurice et dans les environs [1]) rendirent le séjour à Sion plus avantageux pour l'évêque. La date précise et la cause certaine du transfert sont inconnues.

Avec Héliodore nous touchons à la fin du VI[e] siècle.

---

[1]) Marius d'Avenches, *Chronicon,* éd. Mommsen p. 239 : „ [574] Langobardi in Vallem ingressi sunt et Clusas ohtinuerunt et in monasterium sanctorum Acaunensium diebus multis habitaverunt. "

LIVRE II

CIVITAS GENAVENSIUM

Diocèse de Genève.

CHAPITRE PREMIER.

La cité de Genève.

Vienne était la métropole de l'immense territoire des Allobroges. Autour d'elle avaient grandi peu à peu plusieurs localités secondaires au nombre desquelles nous trouvons, dès les temps de César, *Genava*. Ce n'était point une colonie romaine formée par des hommes de la sixième légion, comme le crut jadis Abauzit d'après un document mal lu [1]), mais un simple *vicus* [2]). Les magistrats que ses inscriptions mentionnent sont, à part les édiles, des Viennois [3]).

---

[1]) Spon, *Histoire de Genève, II* [1730], p. 380.

[2]) *Corpus Inscr. Lat., XII* [1888] nn. 2606, 2607, 2611.

[3]) Sur tout ceci voir Fazy, *Genève sous la domination romaine, Mémoires de l'Institut national genevois, XII* [1869], p. 60; Mommsen, *Corp. Inscr. Lat., XII,* p. 328; Ch. Morel, *Genève et la Colonie de Vienne, MDG, XX 1* [1879], pp. 1—97, *XX 3* [1888], pp. 454—583.

Ce village devait voir bientôt, grâce à son heureuse situation, des jours prospères. Un corps important de bateliers y eut dès l'antiquité son siège [1]). Les objets trouvés dans les tranchées prouvent par leur nombre et leur nature que le commerce y florissait [2]).

Autour de l'an 400 Genève obtint son administration municipale indépendante. Elle l'eut peut-être auparavant déjà ; mais c'est à ce moment que nous la constatons : la *Notitia Galliarum* met Genève après Vienne, au premier rang parmi les cités de sa province. Quatre manuscrits de cette même *Notice* [3]) parlent d'une restauration de la ville due à Gondebaud : « Civitas Genavensium quæ nunc Geneva a Gundebado rege Burgundionum restaurata ». Un fragment d'inscription étudié entre autres par Spon [4]), Mallet [5]), Mommsen [6]) et dernièrement par M. Egli qui en donne une excellente reproduction [7]), suppose aussi des travaux d'agrandissement exécutés aux frais du roi en faveur de cette cité que les princes de sa race aimèrent et dont ils firent une de leurs résidences favorites.

L'ancien nom de Genève était *Genava.* C'est ainsi que l'appellent les inscriptions [8]) et les classiques. La Chronique de Marius dit Genava [9]) ; l'*Itinéraire d'Antonin,* Genava ou Genaba [10]) ; la *Table de Peutinger*, Gennava [11]) ; la *Notice des Gaules*, Civitas Genavensium [12]) ;

---

[1]) „Corpus ratiariorum superiorum", *Corp. Inscr. Lat., XII,* n° 2597.

[2]) Fazy, *MDG, XI,* p. 525 ; *XII,* p. 308.

[3]) Ils sont étudiés plus bas, à propos du siège épiscopal de Nyon.

[4]) Spon, *Histoire de Genève* [1730]. *II,* p. 345.

[5]) Mallet, *MDG, IV* [1845], p. 308 et planche.

[6]) Mommsen, *Corpus Inscr. Lat., XII,* n° 2606.

[7]) E. Egli, *Christl. Inschr. der Schweiz,* n° 11 et planche II.

[8]) Par exemple *Corpus Inscr. Lat., XII,* n° 2606.

[9]) Marius d'Avenches, *Chronicon,* éd. Mommsen, p. 237.

[10]) E. Desjardins, *Géogr. hist. de la Gaule, IV,* p. 45.

[11]) E. Desjardins, *l. c.,* p. 153.

[12]) Ed. Mommsen, p. 600.

Grégoire de Tours, Genavensis urbs, quoiqu'il emploie aussi les formes Januba et Jenuba [1]. La Chronique attribuée communément au Pseudo-Frédégaire connaît deux noms : Genava et Janua [2]. De bonne heure nous trouvons une variante qui fut au haut moyen-âge fréquemment employée, Genua. Ce mot désigne non seulement Gênes en Ligurie, mais aussi Genève. Nous le trouvons avec ce dernier sens dans le *Cosmographe de Ravenne* [3], dans la *Vita Patrum Jurensium* [4], dans une épître du pape Symmaque datée du 6 novembre 513 [5], enfin dans la signature même de l'évêque Maxime au concile d'Epaone, en 517 : « episcopus civitatis Genuensis [6] ».

La forme *Geneva* paraît avoir été d'abord rare. Quant à *Gebenna* et *Gebennae*, on ne les trouve que dans des textes plus récents.

CHAPITRE II.

Le Roman du XVIIe siècle.

L'ouvrage capital sur les évêques de Genève fut pendant longtemps celui de Besson, imprimé à Nancy en 1759 sous ce titre : *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Mau-*

---

[1]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 31 ; *Liber Vitae Patrum,* I, 5, VIII, 1, 6, etc. ; éd. Arndt-Krusch, pp. 167, 666, 691, 697.

[2]) M. G. Schnürer, *Die Verfasser der sogenannten Fredegar-Chronik* [1900 Fribourg] a démontré que cette chronique était principalement l'œuvre de trois auteurs dont l'un conduit le récit jusqu'en 616/617, l'autre jusqu'en 642/643, le troisième jusqu'en 658. Nous conservons généralement pour la commodité des citations le titre de *Pseudo-Frédégaire* ou *chronique de Frédégaire.*

[3]) E. Desjardins, *l. c.,* p. 205.

[4]) *Vita Patrum Iurensium,* I, 15, éd. Krusch, p. 140.

[5]) Gundlach, *MG, Epist. III,* p. 36,

[6]) Ed. Maassen, p. 30. Noter que cette orthographe se trouve même dans un ms. du VIIe siècle, celui de Cologne.

rienne. Quant aux évêques du moyen-âge, il a certainement rendu bien des services. Mais nous devons l'examiner ici pour ce qui regarde les premiers siècles. Les détails, cela se conçoit, sont peu nombreux. Il y en a néanmoins. En voici des exemples.

a) Paracode, évêque de Genève, puis de Vienne, reçut en 198 une lettre du pape Victor.

b) Simon-Domnus, évêque de Genève, obtint de l'empereur Constantin la permission de relever son église.

c) A la mort du précédent il y eut un schisme. Le pape Sylvestre déposa les deux candidats rivaux Salvien et Cassien, puis nomma l'anglais Eleuthère, ami du grand Constantin. Un temple d'Apollon fut alors changé en église chrétienne...

Il est vrai, notre auteur fait précéder son livre d'une préface indécise : « J'ai hésité si je ne supprimerois point plusieurs évêques dont l'existence ne m'est pas bien constatée, quoique je les trouve dans les catalogues et mémoires manuscrits sur lesquels je travaille et rangés pour quelques uns dans un ordre différent : je me suis déterminé à ne point m'écarter de la tradition de notre église ». Un peu plus loin il dit en note : « J'ajoute ici ce qui est rapporté dans un autre catalogue de ces premiers évêques auquel je ne me suis conformé qu'autant qu'il se rapportoit à mes autres mémoires : s. Nazaire est le premier ; suivent s. Paracode, Domnellus, Pellegrin et Higinus qu'on dit envoyé à Genève par le pape Sixte Ier, Fronse qui avant sa conversion avoit été prêtre d'Apollon... ».

Depuis l'année 1759 où parut ce livre jusqu'à nos jours, peu d'auteurs ont su parler des premiers évêques de Genève sans le suivre, au moins avec des réserves. On lui fit souvent des emprunts. Dernièrement encore le chanoine Fleury dans son *Histoire de l'Eglise de Genève* [1]) y puisait à pleines mains, et le Dr Gosse s'en

---

[1]) Fleury, *Hist. de l'Egl. de Genève, I* [1880], pp. 8—24.

faisait aussi l'écho : « Peu après, un nouveau temple dont nous possèderions peut-être encore les fragments s'éleva sur le même emplacement [celui de Saint-Pierre]. Cet édifice vit le culte païen s'anéantir. Fronze grand-prêtre d'Apollon aurait déserté ses autels, se rangeant sous la bannière du Christ, dont les disciples avaient élevé un temple chez nous sous le vocable des saints martyrs. Durant l'épiscopat d'Eleuthère dont on place la mort en 334, le préfet Emilius aurait été baptisé, le paganisme tout à fait aboli et le temple d'Apollon converti en église chrétienne [1] ».

Il importe de savoir quelle est la valeur de cette « tradition de notre église » dont parle Besson, quelle est son origine. Au moins dans une large mesure, les « catalogues et mémoires manuscrits » qu'il cite sans préciser davantage, dépendent d'une triple source :

a) la liste de Saint-Pierre ;

b) quelques croyances populaires sur Nazaire, Denys, Paracode ;

c) surtout l'ouvrage de Gregorio Leti.

Nous allons examiner ce dernier, réservant les deux autres sources pour tout à l'heure.

Il parut en 1686 une *Historia Genevrina* écrite en italien par Gregorio Leti. Le premier volume donne sur les anciens évêques les indications les plus minutieuses que les curieux puissent désirer. Résumons-en brièvement quelques pages :

a) pp. 103—113. Denys l'Aréopagite et Paracode, un des 70 disciples, viennent évangéliser Genève, aux temps de Domitien. Lucius Ferus préfet de la ville est favorable à leurs doctrines ; les prêtres d'Apollon réclament : on signifie aux missionnaires de disparaître. Denys part pour Paris, laissant Paracode évêque de Genève.

b) pp. 116—122. Le pape Sixte envoie Pellegrin

---

[1]) Gosse, *Saint-Pierre ancienne cathédrale de Genève,* 3e fasc. [1893], pp. 15—16.

calmer des discordes religieuses survenues à Paris ; celui-ci s'arrête à Genève, rétablit d'abord la paix en cette ville, convertit Fronze grand-prêtre d'Apollon, lequel reçoit plus tard les honneurs de l'épiscopat.

c) p. 153. Schisme à Genève en 314. Deux compétiteurs, Cassien et Salvien, sont en présence. Le pape Sylvestre intervient, nomme l'anglais Eleuthère, personnage de la cour de Constantin. Ce nouvel évêque amène la conversion du préfet Emile et le changement en église chrétienne du temple d'Apollon.

Ces exemples suffisent. Mais il y en a, de ces inconcevables choses, plusieurs volumes ! Ce que je ne puis transcrire à moins d'allonger outre mesure ce petit livre, ce sont les détails très circonstanciés. Si l'on fait abstraction des anachronismes, les évènements revivent avec la précision et l'abondance que fournissent les articles de nos gazettes sur les faits du jour.

Le rapprochement qui précède montre jusqu'à l'évidence que Besson dépend, directement ou indirectement, de l'*Historia Genevrina.* En d'autres termes ces dires auxquels on donne presque la valeur de récits historiques, dérivent de Leti, pour une large part. Ont-ils pris naissance dans l'imagination de ce dernier, ou bien les tient-il d'une source antérieure ?

Leti dit où il puise. Il le dit avec une telle précision que le critique le moins facile aurait peine à ne pas se déclarer satisfait. Le lieutenant général Balthasar trouva au château de Prangins, au fond d'un trou, près d'une petite fenêtre, certain parchemin méconnu jusque là, mais heureusement utilisé par notre ami Grégoire. Le précieux codex contient lui-même des indications exactes sur sa provenance : il fut envoyé par un religieux bénédictin à la reine Clémence, épouse de Louis X ; mais il s'appuie sur un manuscrit plus antique, œuvre d'un moine contemporain de Charlemagne.

Qui le croirait ? Des gens sérieux s'amusèrent à contrôler ces balivernes. L'enquête obtint d'ailleurs un

résultat décisif. Ruchat put se convaincre par des recherches exécutées en 1704 à Genève et à Nyon que le document de Prangins n'a jamais existé [1]). Qui plus est, deux autres attestations du 10 janvier 1709 et du 11 septembre 1711, appuyées sur le témoignage explicite du général Balthasar, confirment ce sentiment [2]).

Pourquoi n'a-t-on pas dès l'origine traité Leti de farceur ? La raison est assez simple. Le premier critique de l'*Historia Genevrina* fut Le Clerc [3]), auquel Leti donna sa fille en mariage. On le conçoit sans être très profond psychologue, cet homme était mal placé pour juger le livre avec sévérité. La première recension ayant été favorable, les autres suivirent, plutôt indulgentes, sans entrer dans les détails. Les imaginations du romancier Italien pénétrèrent peu à peu dans le peuple ; on ne sut bientôt plus leur origine artificielle, elles reçurent enfin le nom respectable de « traditions de notre église ».

Il y a plus d'un siècle que Léonard Baulacre a expliqué tout cela, proposant de mettre l'*Histoire* de Leti dans la bibliothèque de Don Quichotte [4]). Il m'a paru quand même utile de rappeler l'attention sur ce point.

Nous ne citerons donc plus avec des réserves, par des *on dit* ou *on croit*, les soi-disant traditions dont Leti a la paternité ; nous devons les exclure absolument de toute œuvre sérieuse, les considérer comme non avenues.

---

[1]) Ruchat, *Lettre au Journal helvétique,* 17 janvier 1749. Cf. Baulacre, *Œuvres,* éd. Mallet, *I* [1857], pp. 308—309.

[2]) Baulacre, *Journal helvétique,* décembre 1748 ; *Œuvres, I,* pp. 301—306.

[3]) Le Clerc, *Bibliothèque Universelle, II,* juin 1686, art. 12.

[4]) Baulacre, *l. c.,* décembre 1745 ; *Œuvres, I,* p. 237.

CHAPITRE III.

Le Catalogue de Saint-Pierre.

Si nous ne pouvons accorder aux dires de Leti aucune créance, une seule source quelque peu ancienne nous reste : le catalogue dit de Saint-Pierre. Voici comment Bonivard en parle : « Quand les evesques chrestiens ont commence a estre en Geneve ie nay trouve fors au derriere dune vieille Bible escripte a la main que Messieurs de Geneve mont communiquee en laquelle est le catalogue de tous les evesques de Geneve et au commencement se trouve comme ilz sont provenuz et comme se sont entretenuz du temps des desolations faictes par les barbares. Auquel escript me fait adiouster foy que jentendz que lescripvant nestoit long temps apres les dictes desolations car son lengage le rendt manifeste quest ung latin si gotthique que me suis rompu la teste plus de trois iours pour en scavoir tirer le sens [1] ».

On croit communément que la Bible en question est la *Bible de l'Evêque Frédéric* [2]. Le feuillet du catalogue a disparu. Il était visible encore en 1562, peut-être même en 1675 [3] ; il manquait sûrement en 1713 [4]. Et la chose est regrettable car nous avons ainsi perdu le plus ancien document relatif à l'histoire des premiers évêques de Genève.

Bonivard parle de « latin gotthique », et comme tel difficile à déchiffrer. Cela peut s'entendre soit de

---

[1]) Bonivard, *Les Chroniques de Genève,* éd. G. Revilliod, *I* [1867], pp. 64—65.

[2]) Gauthier, *Histoire de Genève, I* [1896], p. 45 ; Sénebier, *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la ville et républ. de Genève* [1779], pp. 51—60.

[3]) Blavignac, *Etudes sur Genève* [1872], pp. 187—188.

[4]) Mallet, *MDG, I,* p. 224.

l'écriture, soit de la langue. Si c'est l'écriture, la paléographie, qui a gêné l'ancien prieur de Saint-Victor, nous avons à craindre qu'il n'ait conjecturé, surtout pour ce qui concerne les noms propres. Si c'est la langue, et cette interprétation est plus conforme à la manière dont il s'exprime, nous ne sommes point plus heureux. Le prologue qu'il nous transmet est, malgré ses lacunes et ses réticences, facile à traduire, au moins dans ses grandes lignes. Il ne paraît pas que pour entendre ce latin-là, il ait fallu trois jours. Alors Bonivard aurait eu entre les mains un texte presque incompréhensible ; il aurait composé lui-même, d'après les passages dont il « a su tirer le sens », la liste et le prologue qu'il nous donne. Dans l'un et l'autre cas nous ne posséderions ni un original ni une transcription garantie.

Voici la préface, sans plus tarder : « Genevensis ecclesia ab apostolis discipulis apostolorum Paracodo ac Dionysio fondata, Viennen. Episcopis, suo tempore gloriosissima effulsit. Deinde procedentibus temporibus cœperunt dignitate illa sublata sacerdotali gratia in contemptum eam indisciplinati populi habere ; sed in concilio Taurinensi res melius deducta est, licet non superiori gratia, tamen maiore quam superiori tempore dignitate restituta est [1]). Que cum sit in iugis Viennensis provincie sita ad eamdem tandem pervenerunt omnia oppida quæ ex una parte per Alpes Cœticas usque ad Alpes Graias pertendunt. Que cum barbarica vastatione populata fuissent et episcopis suis destituta, vagantes populi partes, occasione accepta, recreatis episcopis, cepit deleri supradicta ecclesia, ut sub iure alterius provincie quedam ex hiis fierent. Unde etiam episcopus Alpium Graiarum

[1]) Le concile de Turin s'occupe de rivalités d'églises ; cependant la lettre synodale qui nous en reste ne nomme point Genève. On trouve la dernière édition de cette lettre dans F. C. Babut, *Le Concile de Turin* [1904, Paris]. Ceci soit dit sans rien préjuger au sujet des conclusions de cet ouvrage, qui appellent des réserves ; Cf. *Revue d'Histoire ecclésiastique, VI* [1905], pp. 931—937.

Clariacensis [=Tarantasiensis] aliquid potuit. Que provincia sine dubio alpina in provincia viennensi concluditur. Que caput est septem provinciarum ; oppidum enim Clariatense absque ulla dubietate primum Episcopum a sancto Clarente [=Florente] [1]) viennensi episcopo accepit qui primus tota supradicta iuga ad fidem Christi convertit [2]) ».

La lecture de ce texte suggère plusieurs réflexions :

a) Le document parle en somme beaucoup moins de Genève que de Vienne et de Moûtiers en Tarentaise. Il est fortement tendanciel en faveur de Vienne contre Moûtiers. L'évêque de cette dernière ville n'a obtenu quelques pouvoirs que grâce aux troubles occasionnés par les invasions. Dans la règle, il aurait dû dépendre de Vienne, puisque d'une part cette métropole est la capitale des sept provinces et que d'autre part la Tarentaise fut évangélisée par un Viennois.

b) La Bibliothèque Nationale de Paris possède un manuscrit du Xe siècle, *Parisinus 1452,* d'origine viennoise, dans lequel nous trouvons sous ce titre « Auctoritas quod ex antiquo Moriensis ecclesia Viennensi ecclesiæ metropoli subdita fuit », le récit de la fondation de l'église de Maurienne, racontée de manière à prouver que ce diocèse doit dépendre de Vienne. Dans le même parchemin figure la *Notitia* avec des retouches qui offrent une conception des sept provinces identique à celle du prologue de notre liste. Il y est dit entre autres : « Provincia Viennensis ad quam etiam provincia Alpium Graiarum et Penninarum pertinet [3]) ».

c) Ce qui précède nous invite à chercher dans

---

[1]) Il y a un Clarentius évêque de Vienne autour de 620. Mais il est peu probable qu'on lui ait jamais attribué la fondation de l'église de Tarentaise, laquelle a son évêque, au moins dès 450. On songe plutôt à Florens [= Florentius, 374].

[2]) Bonivard, *Chroniques de Genève,* l. c., pp. 65—66 ; dans l'éd. Dunant, *I* [1831], p. 171, le texte est donné un peu autrement.

[3]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, I, pp. 207—209.

notre texte des traces du recueil appelé *Faux Privilèges de l'Eglise de Vienne.* Le rapprochement se passe en effet de commentaires. Voici quelques extraits de cette collection ; les mots en italique doivent être comparés avec le prologue de la liste de Saint-Pierre.

Faux privilèges, n° 7. Epistola Zozimi Simplicio ; Gundlach, p. 90 [1]).

Revelatum nobis est qualiter *in Taurinensi synodo* causas tuæ diocesis prosecutus fueris...

N° 16. Epistola Pauli Carolo regi; Gundlach, p. 95.

Viennensem archiepiscopum de nudatione ecclesiæ suæ nobis scripta misisse dicens se *antiqua ecclesiae ipsius gloria expoliatum* et cum fuerit inter claras *ecclesias clarissima præ caeteris* humilior rebus iam invenitur... *Quae apostolorum collegam* Crescentem *magistrum habere meruit...*

N° 17. Epistola Adriani Berterico; Gundlach, p. 96.

Et quia iam *archiepiscopalis dignitas* per octoginta annos *a Francis esset conculcata... Incuria quorumcumque praesulum et vastationibus barbarorum dignitatem antiquam perdidit...*

N° 18. Epistola Leonis Volferio ; Gundlach, p. 97.

Et licet Tarentasiae episcopus aliquibus oppidis videatur praelatus, tamen provincia Alpium Graiarum ditioni viennensis ecclesiae submissa sicuti a prædecessoribus nostris confirmatum est manebit.

N° 22. Epistola Nicolai Adoni ; Gundlach, p. 100.

Ut ad privilegium viennensis ecclesiae septem provinciae pertinerent...

Avec ce dernier document nous sommes au IXe siècle, sous l'épiscopat d'Adon; notre prologue qui l'utilise est donc au moins postérieur à cette date. Il fut même composé vraisemblablement après 1060 ; car c'est autour de cette année que la collection des *Faux Privilèges* reçut sa forme définitive [2]).

---

[1]) Gundlach, *MG, Epist., III,* pp. 90—100.

[2]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* pp. 173—179.

Parcourons maintenant la liste et, pour abréger, contentons-nous des premiers noms [1]).

1 Diogenus [Diogenes].
2 Dominus.
3 Salvianus.
4 Cassianus.
5 Eleutherius.
6 Gregorius.
7 Theolastus.
8 Frater.
9 Pallascus.
10 Maximus.
11 Papolus.
12 Gregorius.
13 Nicerius.
14 Rusticus.
15 Patricius.
16 Hugo.
17 Andreas [*add.* Græcus].
18 Papolus.
19 Robertus.
20 Aridanus.
21 Egoaldus.
22 Albo.
23 Hupertus [Huportus].
24 Eucherius.
25 Gubertus.
26 Renembertus.
27 Leutherius.
28 Gosbertus, annis XVIII. [*add.* Walternus vix. an. XXXVI].
29 Apradus, LIII.
30 Domitianus.
31 Boso, XVII et m. V.
Insequenter :
32 Anseguinus.
33 Apradus.
34 Bernardus.
35 Riculfus.
36 Fraudo.

Cette liste — qui fait manifestement le fond du roman de Leti — comprend plusieurs sections. La plus ancienne s'arrête à Boso, avant *Insequenter:* « Nous fault presumer que les noms dessus escriptz ilz furent mis par le premier aucteur, et depuis daultres qui sont survenuz y ont adioustes iusques a notre temps [2]) ». Comme les premiers noms qui suivent sont ceux de trois évêques de la fin du IXe siècle, Ansegise [877], Optandus [881],

---

[1]) Bonivard, *Chroniques, l. c.*, p. 68. Les manuscrits de Bonivard contiennent deux listes un peu différentes. De plus les éditeurs les publient avec des variantes assez notables ; je donne ici le texte de Revilliod, mettant quelques unes de ces variantes entre parenthèses. Voir aussi les annotateurs de l'*Histoire de Genève* par Gauthier, *I,* p. 17.

[2]) Bonivard, *Chroniques, l. c.*

Bernard [892] [1]), nous croirions que la première partie du catalogue fut écrite autour de cette époque. Elle serait ainsi plus ancienne que le prologue. Il est d'ailleurs possible que l'auteur de celui-ci ait transcrit les 31 premiers noms et ajouté les autres, peut-être d'après un document.

Ainsi nous aurions un texte assez ancien pour les évêques des premiers siècles. Mais, dans l'hypothèse, cette pièce aurait été copiée au moins deux fois, d'abord après l'an 1000, puis par Bonivard. Et soit qu'elle fût elle-même inexacte, soit qu'on l'ait simplement mal reproduite, elle se présente à nous sans garantie :

a) la liste contient un grand nombre de noms inconnus ;

b) elle en présente d'autres étrangement défigurés : Salvianus, Theolastes, Anseguinus, Apradus, doivent être lus : Salonius, Theoplastus, Ansegisus, Optandus.

c) enfin, grief plus redoutable, plusieurs évêques sûrs ne peuvent absolument pas être reconnus parmi ceux qu'elle donne : Isaac, un des deux Salonius, Abellenus, Cariatto.

Dans ces conditions nous ne pouvons guère nous fier à ce catalogue. Sans doute, si d'une part nous avons quelque raison de croire que tel personnage ait été évêque de Genève et que d'autre part nous trouvions son nom dans le catalogue, cette circonstance constituera une nouvelle probabilité ; mais ce sera tout le profit que nous en pourrons tirer.

---

[1]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 224.

CHAPITRE IV.

La fondation du diocèse.

Des historiens font de saint Nazaire le premier évêque de Genève. Quand se forma cette tradition ? Ce n'est certes pas dans l'antiquité, puisque encore vers 1600 elle n'avait point encore atteint son entier développement.

Saint Nazaire est marqué ainsi que beaucoup d'autres dans le bréviaire genevois du XIII[e] siècle conservé à Paris [1]), mais sans le titre d'évêque de Genève, bien entendu, et avec un tout petit office de trois leçons. C'est en 1603 seulement que s. François de Sales éleva au rite double la fête « des sainctz Nazaire et Celse desquelz s. Nazaire allant d'Italie à Trêves et demeurant quelque temps en la cité de Genève y convertit plusieurs à la foy, entre autres Celse, jeune citoyen de Genève, qui fut depuis compagnon de son martyre [2]) ». S. François ignore donc que Nazaire ait été notre évêque : on disait à son époque qu'il avait passé à Genève au cours d'un voyage ; rien de plus [3]).

Jean d'Arenthon [† 1695], un des successeurs de s. François, est beaucoup mieux renseigné. Il fonde un sermon solennel à prononcer chaque année dans la cathédrale d'Annecy le jour « de saint Nazaire, *premier évêque* de Genève, afin d'obtenir de Dieu par son intercession le renouvellement de l'esprit apostolique dont ce

---

[1]) Parisinus 16307 ; cf. *Mém. Doc. Académie Salésienne, XXVI* [1903], p. 63.

[2]) C. A. de Sales, *Vie du Bienheureux François de Sales, livre V* [1634], p. 310.

[3]) D'après les actes dont nous allons parler, Nazaire est resté une seule nuit à Gennoia : „Manserunt autem nocte illa intus in civitate Gennoia et crastina die surgens itineri se dedit". F. Savio, *La leggenda dei santi Nazario e Celso, Ambrosiana* [1897 Milano], p. 49.

saint disciple des apôtres fut remply [1] ». Ainsi c'est entre ces deux évêques, au courant du XVIIe siècle, que la tradition s'est précisée.

Elle existait avant, nous l'avons vu, mais sous une forme plus vague. Il est manifeste qu'elle naquit d'une confusion. Genève et Gênes portaient au moyen-âge le même nom latin ; or d'après les actes — d'ailleurs peu sérieux [2] — des saints Nazaire et Celse, ce dernier meurt puis ressuscite à Gênes, *Gennoia* [3] ; il y a plus, une variante affirme que Nazaire était *civis genuensis* [4].

Nos ancêtres ont donc pris Gênes pour Genève. Une méprise de même genre a fait mettre Diogenus en tête de notre liste épiscopale : un évêque de ce nom, titulaire de Gênes en Ligurie, assiste au concile d'Aquilée en 381. Mais ce sont des points sur lesquels il est inutile d'insister.

La préface du catalogue de Saint-Pierre conserve une tradition différente : « Genevensis ecclesia ab apostolis discipulis apostolorum Paracode et Dionysio fondata viennensibus episcopis... » Que Paracode et Denys aient été disciples des apôtres au sens propre du mot, c'est une croyance dont l'évêque de Vienne Adon [860/875] fut le propagateur et peut-être le père [5]. Non seulement il revendique pour son église des origines apostoliques, mais il attribue aux premiers évêques certains qu'il connaît, une époque inexacte, pour que la série de ses prédécesseurs remonte effectivement aux apôtres. En vérité Denys [6] et Paracode occupèrent le siège de Vienne au

---

1) Ms. des archives d'Annecy cité par P. Gave, *Mém. Doc Acad. Salésienne, XXIII* [1900], pp. 7—8.

2) „La piu parte dei fatti ivi narrati sono del tutto inverosimili e inaccettabili". F. Savio, *l. c.*, p. 23.

3) F. Savio, *l. c.*, p. 48.

4) F. Savio, *l. c.*, p. 9.

5) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* pp. 152—153.

6) Il va sans dire que la lettre du pape Victor à Denys est apocryphe.

IVe siècle : le successeur du second, Florentinus, assiste au concile de Valence en 374. Ce serait donc vers 350 que les pontifes viennois auraient fondé l'église de Genève, c'est-à-dire donné à la communauté chrétienne de cette ville son organisation ecclésiastique autonome. Ainsi comprise, comparée de plus avec ce que nous avons dit sur l'établissement des évêchés en général, confirmée par ce fait que le plus ancien titulaire sûr de Genève est Isaac, autour de 400, l'indication du catalogue est admissible.

L'évêque de Genève dépendait naturellement du métropolitain de Vienne. Cet état de choses fut officiellement consacré par une lettre de saint Léon [450]. Pour la période qui nous occupe, nous aurons tout à l'heure l'occasion de donner sur ce point quelques détails complémentaires, à propos de Salonius I et de Maxime.

Le diocèse eut probablement dès l'origine, du moins dès l'annexion du pays de Nyon, les limites qu'il garda durant tout le haut moyen-âge. D'après une inscription de basse époque, rapportée par Simmler [1]), il se serait étendu sous les rois burgondes jusqu'à Soleure. Certains historiens, tels que Gelpke [2]), répètent cette affirmation sans hésiter.

Ce sentiment ne paraît pas fondé. Dès 517, en tout cas, la cité des Helvètes a son siège épiscopal à Windisch, et Soleure en relève sans aucun doute. Pour les temps antérieurs, rien ne nous fait présumer que les rives de l'Aar dépendissent, au spirituel, de l'*episcopus ecclesiae Genavensium.*

La tradition dont le texte épigraphique cité plus haut atteste l'existence sans en garantir la valeur, se fonde apparemment sur les actes genevois de s. Victor. Il y est dit non pas que Soleure appartenait au diocèse

---

[1]) „Acta sunt regnante Domitiano genevensi quo tempore etiam castrum Solodorense episcopatui genevensi subditum erat". Simmler, *De Republica Helvetiorum, I,* p. 109.

[2]) Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz,* I, p. 44.

de Genève, mais que le corps de s. Victor fut apporté de Soleure à Genève grâce aux soins de Domitien, évêque de cette dernière ville [1]).

Maintenant « il nous fauldra cy enrouller les noms des Evesques [2]) ». Beaucoup l'ont tenté déjà. A part Della Chiesa qui du reste ne fit point école avec sa série remarquablement inexacte [3]), la plupart des auteurs ont suivi soit le catalogue de Saint-Pierre, soit celui de Leti, soit une combinaison des deux. Ne pouvant compter ni sur l'une ni sur l'autre de ces sources, nous réunissons les noms que des raisons sérieuses permettent de garder, laissant ceux qu'on présente sans référence. Nous ajoutons un nom seulement à la liste dressée par Mgr. Duchesne [4]), lequel a lui-même complété celle que M. Egli [5]) avait donnée un peu avant lui. Ces deux derniers auteurs sont indépendants des soi-disant « traditions de notre église » dont nous avons parlé.

1 Isaac, vers 400.
2 Salonius I, 441, 450.
3 Théoplaste, vers 475.
4 Domitien.
5 Maxime, 513, 517.
6 Pappulus, 541, 549.
7 Salonius II, 570, 573.
8 Cariatto, 584, 585.

---

[1]) La Bulle *Alma Mater* de Sixte IV relative aux reliques de s. Victor dit à son tour : „per episcopum gebennensem tunc loci ordinarium" ; elle concorde donc avec l'inscription. Mais il est évident, encore ici, que ce document atteste l'existence d'une tradition au XVe siècle, sans en changer la valeur. *AA SS Sept., VIII* [1762], p. 279.

[2]) Bonivard, *Chroniques, l. c.*, p. 68.

[3]) Della Chiesa, *S. R. E. Cardinalium, Archiep., Episc. Pedemont. Historia* [1645 Turin], p. 345.

[4]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I*, p. 222.

[5]) E. Egli, *Kircheng. der Schweiz bis auf K. d. G.*, p. 132.

CHAPITRE V.

Le problème du siège épiscopal de Nyon[1].

Au moyen-âge Nyon faisait partie de l'évêché de Genève. Certains auteurs pensent qu'à l'origine il n'en fut pas ainsi, mais que le pays de Nyon forma d'abord un diocèse ecclésiastique à part. Il vaut la peine de s'arrêter un instant à cette question. En se basant sur des documents de basse époque, en assimilant d'ailleurs la *Civitas Equestrium* au *Pagus Equestris,* ce qui n'est peut-être pas de tout point légitime, on assigne comme limites à l'ancienne cité le Jura, l'Aubonne, le Léman, le Pas-de-l'Ecluse. Telle fut en effet son extension à un moment donné ; mais on ignore depuis quand. La *Colonia Julia Equestris* était une *Colonia deducta* proprement dite, comme Lugdunum, comme Raurica, composée de citoyens romains. Le territoire de ces colonies était, à l'origine, excessivement borné [2]. Lyon, par exemple, n'avait pas de territoire propre, à part la ville de ce nom ; c'est apparemment au IVe siècle qu'on lui en assigna un, formé de l'ancienne cité des Ségusiaves et, sur la rive gauche de la Saône, du pays des Ambarri [3]. Nyon eut sans doute le même sort : au moment de la réorganisation de l'empire on lui donna le pays dont il devint la capitale ; il est difficile d'en préciser les limites.

---

[1]) J. Dey, *MF, III* [1856], pp. 329—331 ; F. de Gingins la Sarraz, *Histoire de la cité et du canton des Equestres, MDR, XX* [1865] ; J. J. Müller, *Nyon zur Römerzeit* [1875, Zürich] ; J. B. Galiffe, *Le problème du diocèse de Nyon, MDR, 2e série, II* [1890], pp. 225—294 ; E. Egli, *Kircheng. der Schweiz bis auf K. d. G.,* pp. 114—117 ; P. Maillefer, *Histoire du Canton de Vaud* [1903, Lausanne], p. 141.

[2]) E. Desjardins, *Géogr. hist. de la Gaule, III,* pp. 172, 242.

[3]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, II,* [1899], p. 147.

Noiodunus [1]) s'était élevé sur l'emplacement de l'ancien oppidum homonyme brûlé avant la fameuse campagne de 58. Des vétérans qui avaient servi dans la cavalerie romaine y furent appelés par César ou peut-être, quoique ce soit moins probable, par Octave, alors qu'il n'avait pas pris encore le titre d'Auguste. Ainsi fut fondée la colonie. Ce fut aux premiers siècles de notre ère une assez grande ville. Mais vers 300 sonna l'heure de sa décadence. Depuis, on n'en parle plus ; les fouilles n'ont rien ou presque rien mis au jour qui appartienne à une époque postérieure : elles attestent plutôt une destruction complète. Sans doute Nyon ressuscita, puisque la *Notitia* le mentionne comme chef-lieu de la cité des Equestres ; mais nous ignorons quelle fut dès lors l'intensité de sa vie. Les anciens itinéraires le nomment sans détail.

Le biographe anonyme des Pères du Jura, écrivain de la première moitié du VIe siècle [2]), parle de « duo iuvenes municipii Noiudinensis clerici [3]) ». Nous aimerions savoir le sens exact de cette expression *municipium noiudinense,* seule référence sur notre ville pour les périodes burgonde et franque. Les anciens qui parlent du municipe s'occupent de ses droits plus que de son étendue : ils nous le montrent comme une ville admise au droit de cité tout en conservant son ancienne constitution [4]). Seulement dans la *Gallia Nova* les municipes n'existaient point : on les avait remplacés par les *civitates immunes.* Nyon n'était pas une *civitas immunis,* mais une colonie. Le mot de l'anonyme a donc un autre sens. De plus il est peu probable que notre auteur ait voulu parler du

---

[1]) Principales variantes de la *Notitia*: „Noiodunus, Nolodunum, Noiudunus, Novidunus, Nevidunus, Nugdunus" etc. ; éd. Mommsen, p. 596.

[2]) *Vita Patrum Iurensium,* I, 3 ; éd. Krusch, p. 133.

[3]) Sur la valeur de la *Vita Patrum* voir *Analecta Bollandiana, XVII* [1898], p. 367.

[4]) E. Desjardins, *Géogr. hist. de la Gaule, III,* pp. 374, note 1, 376 ; Forcellini - de Vit, *IV* [1868], p. 199.

territoire de Nyon sans préciser; car on n'a jamais dit, à notre connaissance, territoire ni même colonie de Nyon, mais toujours territoire ou colonie des Equestres [1]. L'anonyme lui-même, quelques lignes avant celles qui nous occupent, se sert des mots *Equestre territorium* [2]. Le municipe est donc pour lui une localité déterminée.

Municipium réapparaît dans des textes moins anciens relatifs à nos pays; mais sa signification est devenue moins compréhensive. Notre *municipium* du moyen-âge n'est plus qu'un château quelconque entouré de murs [3]. Aussi sans vouloir serrer de trop près des termes auxquels l'écrivain n'a sans doute pas voulu donner une grande précision, l'on peut supposer qu'ils désignent quelquechose de secondaire. L'anonyme distingue *Urbs Vesontio* [4] et *Municipium Noiudinense;* je chercherais volontiers dans ce dernier une localité de rang inférieur, par opposition à la grande ville: *Urbs* [5].

Jusqu'au X[e] siècle, d'épaisses ténèbres planent autour de Nyon: nous n'en savons plus rien. La petite ville vécut toujours; mais délaissée, silencieuse. Eclose sur un riant rivage dont les charmes attirent les étrangers en quête de repos et de bon air, elle n'ouvrit point à l'industrie des voies importantes, comme Lausanne, comme Genève. Nyon devait, par la force des choses, rester plus ou moins tributaire de l'une ou l'autre de ses grandes voisines.

---

[1]) Même la ville est appelée *Equestres* par l'*Itinéraire* d'*Antonin; Col. Equestris,* par la *Table de Peutinger; Equestris,* par le *Ravennate;* Desjardins, *l. c., IV* [1894], pp. 45, 153, 205.

[2]) *Vita Patrum Iurensium* I, 1, éd. Krusch, p. 132.

[3]) Glossaire de Du Cange-Favre, *V* [1885], p. 548, au mot *Municipium.*

[4]) *Vita Patrum Iurensium,* I, 5, éd. Krusch, p. 134.

[5]) Cette interprétation est confirmée par le concile de Mâcon [583], canon 16: „quosdam Iudaeos per civitates aut municipia consistentes....". La *civitas* était donc autre chose que le *municipium.* Longnon, *Géographie de la Gaule au VI[e] siècle,* p. 13, dit aussi: „L'expression *municipium* paraît avoir été étendue de siècle en siècle à des localités moins importantes".

D'après une tradition, l'évêque actuel de Belley serait le successeur d'anciens évêques de Nyon. La translation du siège aurait eu lieu dans le courant du VIe siècle, pour des motifs d'ailleurs inconnus. Rejetée par certains, cette tradition vient d'avoir dans la personne de M. Galiffe un zélé défenseur. Elle ne pouvait en avoir de plus habile. Cet érudit aurait sans doute mis en pleine lumière la vérité, si le problème n'était exceptionnellement difficile. Je me hasarde à y revenir, non pas avec la prétention de donner une solution tout à fait définitive, mais du moins avec le modeste désir de l'avancer un peu.

La tradition existe, dit-on, de temps immémorial; on en trouve d'irrécusables traces au XIIIe siècle. Voici comment. L'évêque de Genève interdisait aux gens de sa ville épiscopale de recevoir la monnaie que Louis de Savoie, seigneur de Vaud, faisait frapper à Nyon. Le 24 novembre 1298 le dit seigneur revendiqua ses droits : il s'appuyait entre autres raisons sur celle-ci, que Nyon avait été jadis le siège d'un évêché, « in quo castro Nyviduni episcopalis sedes esse consuevit ab antiquo ». Cette mention, d'après M. Galiffe [1]), est un argument solide; d'après M. Forel, « elle prouve l'existence d'une tradition qui avait cours à l'époque de la rédaction de l'acte ; mais elle ne suffit pas pour en établir la vérité [2]) ». Disons mieux encore : elle ne prouve rien du tout.

Le texte du document a été transcrit par Mallet [3]) sur l'original de Turin [4]). Louis de Savoie y présente quatre motifs : l'énoncé du premier commence par *Imprimis* et celui des trois autres par *Item*. Je cite ce détail, non qu'il ait rien d'extraordinaire, mais pour mon-

---

[1]) J. B. Galiffe, *MDR, 2e série, II* [1890], pp. 293—294.

[2]) F. Forel, *Régeste Romand, MDR, XIX* [1862], n° 2278.

[3]) E. Mallet, *MDG, XIV* [1862] n° 261.

[4]) Archives d'Etat, Sect. I ; Genève, 1re catégorie, paquet 5, n° 5.

trer que les arguments sont clairement classés, de sorte qu'il n'y a aucun doute sur leur nombre. Les voici :

1° Les comtes de Savoie ont le droit de battre monnaie sur leurs terres ;

2° Louis a exercé ce droit en Piémont ;

3° Philippe, son neveu, l'y exerce encore ;

4° Le château de Nyon et ses domaines appartiennent *in solidum* à lui, seigneur de Vaud, et au comte de Savoie. « Item quod castrum Nyviduni et eiusdem castri baronia, dominium, territorium et districtus ad ipsum dnum Ludovicum in solidum pertinet ex causa successionis seu divisionis facte inter ipsum et dnum A. comitem Sabaudie de terris et baroniis et in terris et baroniis comitatus Sabaudie. In quo castro Nyviduni episcopalis sedes esse consuevit ab antiquo ».

L'argumentation générale est donc limpide : J'ai le droit de battre monnaie chez moi ; or à Nyon je suis chez moi ; donc j'ai le droit de battre monnaie à Nyon. Dès lors on se demande ce que vient faire ici l'ancienne dignité épiscopale de la cité des Equestres ; c'est un pur hors-d'œuvre. Qu'il y ait eu jadis un évêque ou qu'il n'y en ait pas eu, cela ne change rien à la question. De fait Louis de Savoie n'en parle pas. Faisons un peu d'exégèse.

Esse consuevit ab antiquo (Mallet écrit *consuerit ;* Forel, *consueverit* ; l'original porte *consuevit*) ne signifie pas *il y eut jadis,* mais *il y eut d'habitude depuis l'antiquité ;* c'est un état, une vieille coutume qui dure encore. Par suite, s'il s'agit, dans le texte, d'un siège épiscopal, nous devons dire que l'évêché de Nyon subsiste en 1298, ce qui est une erreur évidente.

Sedes episcopalis a deux sens : *siège épiscopal,* sans doute, mais aussi pendant tout le moyen-âge, *possession épiscopale* [1]). Le contexte nous fait adopter ici cette seconde interprétation.

---

[1]) Glossaire de Du Cange-Favre, *VII* [1886], p. 396, au mot *Sedes.*

In quo castro, etc. Ces mots ne forment pas un argument à part, mais la fin du quatrième. Ils expliquent de quelle manière Louis peut se dire chez lui à Nyon : il tient en fief ce château, ancienne possession de l'archevêque de Besançon. Au XI[e] ou au XII[e] siècle les propriétés de ce prélat sises en deça du Jura devinrent des fiefs dont les tenanciers lui prêtaient hommage [1]). La charte d'investiture concédée par l'archevêque de Besançon au comte Amédée de Savoie, le 3 septembre 1289 « de castro et villa de Nyons » est conservée ainsi que plusieurs autres se rapportant plus ou moins au même sujet [2]).

Il n'est donc pas question de siège épiscopal dans la requête de 1298.

Mais s'il en est ainsi, la tradition n'a plus d'autre témoin que les savants du XVII[e] et du XVIII[e] siècles : Chifflet [3]), Dunod. Ni l'un ni l'autre ne parlent de croyance ancienne. Encore en 1735, Dunod n'a pas l'air de se douter d'une tradition ; il s'appuie sur un simple principe *a priori :* « Il a dû y avoir un évêque à Nyon, dit-il, suivant la police des provinces ecclésiastiques [4]) ». On se demande alors si la *tradition* n'a pas été créée après ces savants et basée sur leur opinion ; elle serait dans ce cas un peu suspecte. Quoiqu'il en soit, nous manquerions de critique en lui accordant une confiance sans bornes. Il faut simplement sonder les motifs sur lesquels s'appuient ses partisans.

Leur raisonnement est à peu près celui-ci. Toute

---

[1]) F. J. Dunod, *Histoire des Séquanois, II* [1737 Dijon], p. 176.

[2]) *MDR, XX,* p. 198. Voir aussi pp. 197—207.

[3]) J. J. Chifflet, *Vesontio civitas imperialis* [1618 Lyon], *I,* p. 23.

[4]) F. J. Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon* publiée dans le premier volume de l'*Histoire des Séquanois, I* [1735], p. 78 Quinze ans après le même auteur se prononce en termes analogues, sans approfondir davantage la question, *Histoire de l'Eglise de Besançon, I* [1750], p. 2.

cité devint un diocèse ; celle des Equestres dut suivre la règle commune. Il n'y a aucun doute qu'à une époque fort reculée Nyon et son territoire furent enlevés à leur circonscription romaine et réunis comme doyenné au diocèse de Genève. Dès lors Nyon se trouva remplacé par Belley, soit que le siège ait été transféré d'une ville dans l'autre, soit plutôt que la province viennoise ait donné Belley à la Séquanaise tout en lui prenant Nyon pour se dédommager. On corrobore cette preuve par le fait que tout comté — donc aussi celui des Equestres — suppose un évêché, au moins antérieur [1]).

Ecartons d'abord ce dernier point. La plus ancienne attestation d'un *Pagus Equestris* est fournie par un document de 912 ; vers le même temps existe un comté d'Ogoz [2]) ; déjà en 859 nous connaissons le *Comitatus Pipinensis* comprenant Bienne et l'Erguel [3]). Aucun de ces deux, pour n'en point citer d'autre, ne fut jamais un évêché.

D'autre part, certaines cités telles que la *Civitas Rigomagensium* et la *Civitas Salinensium,* après avoir eu vers 450 leurs évêques, cessèrent d'en posséder et furent bientôt rattachées à d'autres diocèses. Cimiez, déjà siège épiscopal en 439, fut au VII[e] siècle réuni à Nice pour ne former avec elle qu'un diocèse [4]). A plus forte raison pouvons-nous supposer que, n'ayant pas encore eu d'évêque, Nyon fut rattaché de bonne heure, pour les affaires religieuses, à Genève sa proche voisine.

Nous supposons que Nyon n'avait pas encore eu d'évêque ; voici pourquoi. Si la date extrême que l'on peut assigner comme point de départ à la fondation des évêchés secondaires, le *terminus a quo,* est assez facile à préciser, l'autre limite possible, le *terminus ad quem,*

---

[1]) C'est le résumé des arguments de M. Galiffe.

[2]) *Régeste Romand, MDR, XIX* n° 98.

[3]) P. Maillefer, *Histoire du Canton de Vaud,* p. 111.

[4]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* pp. 285—286.

est beaucoup moins aisée à établir : nous pouvons la retarder passablement. D'après ce qui a été dit plus haut, il n'est guère besoin de remarquer que Nyon put difficilement être un siège épiscopal avant le IVe siècle. Or à cette époque, nous l'avons vu, l'antique cité avait beaucoup perdu de son importance, et pour toujours. Bientôt après, nous la trouvons réunie au diocèse de Genève. Le baron de Gingins croit avoir des preuves de cette annexion dès le Ve siècle [1] ; ses arguments sont peu sûrs et j'aime mieux dire que nous en ignorons l'époque exacte ; elle est en tout cas très ancienne.

Il reste une difficulté, sans doute. Pourquoi Nyon fut-il rattaché à Genève qui faisait partie d'une autre province ? La réponse est malaisée quoique le voisinage des deux villes puisse expliquer un peu la chose. Mais qu'on ne l'oublie pas, la difficulté est exactement la même dans les deux hypothèses, soit que Nyon ait eu des évêques, soit qu'il n'en ait jamais eu.

En un mot, une exception à la règle commune d'un évêque par cité n'est point absolument impossible. Or nulle part elle ne semble plus légitime qu'à Nyon, vu les circonstances défavorables où la ville se trouvait lors de la création des évêchés, l'étroitesse de son territoire et la proximité de Genève. On objectera des analogies : Avenches, par exemple, détruit par les barbares vers 265, a néanmoins son évêque. Mais le cas est tout autre. Outre qu'il ne faut pas exagérer cette *destruction* ni ses suites, la cité des Helvêtes était incomparablement plus étendue que celle des Equestres. Puis un évêque d'Avenches sûr, incontestable, est manifesté par une signature de concile. S'il en est de même à Nyon, je rendrai volontiers les armes. Mais ce personnage désiré ne répond point à l'appel [2]).

---

[1]) *MDR, XX,* pp. 66—72.

[2]) L'existence vers 440 de „duo clerici noiudinensis municipii" n'est pas une preuve en faveur d'un siège épiscopal ; il put y avoir

M. Galiffe renonce avec raison aux premiers titulaires fournis par le *Gallia Christiana* [1]) : Audax, Tarninicius, Megetius ; ils sont dépourvus d'attestation sérieuse. Toutefois il revendique pour la cité des Equestres Tauricianus présent au concile d'Epaone en 517. Ce prélat passe bien aussi pour un évêque de Nevers, mais à tort, dit le savant genevois ; l'assemblée d'Epaone est exclusivement bourguignonne et Nevers ne faisait point alors partie du royaume burgonde : Tauricianus est évêque de Nyon.

Nous essaierions une discussion, si Tauricianus lui-même ne la rendait inutile. Il s'affirme évêque de Nevers, et sans réplique. L'édition des décrets et des signatures du concile d'Epaone a été faite naguère par M. Maassen [2]) d'après 13 manuscrits ; 12 seulement portent le nom de Tauricianus, offrant comme variantes pour l'indication géographique : Niverninsium, Nevernensis, Neverninsis, Nivernensium, rien qui ressemble même de loin à Noiudinensis ou Noiudinensium. Il n'est pas légitime de supposer erronée la voix unanime de ces parchemins vénérables dont plusieurs sont par leur grand âge au-dessus de tout soupçon. Le *Parisinus 12097* est du VIe ou du VII siècle ; le *Coloniensis 212,* du VIIe ; le *Berolinensis 83*, du même siècle ou du suivant. C'est plus qu'il n'en faut pour engendrer la certitude ; par suite aucun évêque de Nyon n'est connu. Mais s'il ne parut jamais aucun titulaire de cette cité aux conciles gallicans où nous trouvons les signatures parfois simultanées des évêques de la cité de Genève, de celle des Helvêtes, de celle du Valais, nous avons bien le droit d'accorder une valeur sinon péremptoire, du moins considérable à l'argument négatif.

Maintenant qu'on nous permette une certaine dé-

---

des clercs, des prêtres même, dans une ville où ne résidait aucun évêque.

[1]) *Gallia Christiana, XV* [1860], pp. 601—603.

[2]) F. Maassen, *MG, Legum III Concilia I* [1893], p. 30.

fiance à l'égard de ce *système de compensation* dont on fait si grand cas : échange entre la province de Besançon et celle de Vienne ; il est artificiel et obscur. Artificiel, car il ne repose sur aucune donnée positive. Son défenseur suppose que Sigismond pour récompenser l'évêque Maxime « d'avoir extirpé l'hérésie », lui donna le pays des Equestres. Afin de dédommager l'archevêque de Besançon, on lui donna Belley, tout en lui laissant certains droits sur Nyon. Mais c'est une hypothèse que rien ne justifie, et combien compliquée !

Aussi haut que nous puissions remonter nous trouvons le pays des Equestres, ou mieux le pays de Nyon, rattaché au diocèse de Genève ; constatons le fait, sans en vouloir trouver les motifs puisque nous ne pouvons les deviner. De même les droits de l'archevêque de Besançon sur Nyon et d'autres localités voisines sont très anciens et nous en ignorons pareillement l'origine. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à l'existence d'un siège épiscopal à Nyon pour les expliquer. Il y a en histoire des problèmes entortillés sur lesquels on ne dira peut-être jamais le dernier mot. On risque de les embrouiller encore en accumulant les suppositions.

M. Galiffe est persuadé que Belley fit d'abord partie de la Viennoise et fut adjugé à la Séquanaise au VIe siècle quand on prit à cette dernière l'ancien évêché de Nyon. Cette opinion est l'une des bases du système. Il s'agit d'en vérifier la solidité.

M. Ch. Morel admet aussi que le pays de Belley appartenait à la province de Vienne, mais seulement jusqu'au IVe siècle [1]. Cette restriction est grave. Sans nous inquiéter de la période précédente, nous insisterons sur ce fait qu'il est très peu probable que ni Belley ni Nyon aient été la résidence d'un évêque avant le IVe siècle. Par suite si dès cette époque Belley se trouve

---

[1]) Ch. Morel, *Genève et la Colonie de Vienne, MDG, XX 3* [1888], p. 482, note 2.

en Séquanaise, de deux choses l'une : ou bien jamais il n'y eut échange entre cette dernière et la Viennoise, ou bien la question du siège épiscopal n'a rien à voir dans cet échange.

Voici encore un point qui mérite d'être pris en considération.

Nous connaissons de la *Notitia Galliarum* une centaine de copies. La plupart d'entre elles mentionnent sans autre détail un *Castrum Argentariense* que l'on a toutes les peines du monde à identifier. On y a vu une localité voisine de Colmar, que des sources appellent *Argentovaria ;* mais l'identification ne repose que sur une certaine ressemblance verbale. On y a vu encore *Argentoratum,* Strasbourg, évidemment à tort, puisque la *Civitas Argentoratensium id est Strateburgo* était dans la province de Première Germanie. Certains manuscrits fournissent une importante modification. Ils sont au nombre de quatre :

1° Le ms. de Londres, Cott. Claud. C VI, Xe siècle.

2° Le ms. du Vatican, Vat. Reg. 1896, XIe siècle.

3° Le ms. d'Einsiedeln, 357, XIIIe siècle.

4° Le ms. du Vatican, Vat. Pal. 1357, du XIIIe siècle.

Ces quatre copies constituent une classe à part, dérivée d'un même type. Nous pouvons en fixer approximativement la date. Le ms. de Londres donne un jalon, le Xe siècle. Une variante propre à la classe entière nous en présente un autre : c'est la mention, dans les Alpes Grées, d'une « civitas Morienna a Guntramno rege Burgundiorum constructa », allusion transparente à la création de l'évêché de Maurienne par Gontran, vers la fin du VIe siècle.

Les manuscrits du groupe contiennent quelques notes spéciales à nos pays ; ils parlent d'Aoste, de la Maurienne, ils savent que Gondebaud a restauré Genève, qu'Yverdon se trouve près d'Orbe, sur un lac, etc. L'on peut raisonnablement conjecturer que le manuscrit type fut rédigé par un homme assez au courant de l'état de

nos contrées, à une date qu'il faut chercher soit autour de 600, soit après cette époque, mais en tout cas avant le Xe siècle. Pour ce motif les quatre parchemins nous intéressent.

Pour la Séquanaise, ils modifient le texte et l'ordre des diverses indications. Je cite ici le ms. d'Einsiedeln, le seul que j'aie pu voir ; il porte la date de 1298. Nous nous en tiendrons au témoignage de Mommsen d'après lequel les trois autres ne diffèrent de celui-ci que par l'orthographe.

Provincia maxima sequanorum habet civitates X (sic).

Metropolis civitas vesontiensium.

Civitas lausanna que prius aventicus et vocata est civitas eleticorum.

Civitas basiliensium id est basilea.

Civitas belicensium que antea castrum argentariense vocabatur.

Civitas equestium id est nundunus.

Castrum vindonense.

Castrum ebrodunense iuxta urbem super lacum.

Castrum rauracense.

Portus bucini [1]).

Si cette leçon est exacte, le *Castrum Argentariense* n'est autre que Belley. Par suite dès les abords de l'an 400, peut-être plus tôt, Belley relève de Besançon. C'est un *castrum* qu'il faut localiser dans les limites d'une cité: la première qui se présente est la *Civitas Equestris.* Dans l'hypothèse, la cité des Equestres aurait bien eu comme toutes les autres son siège épiscopal, non pas à Nyon, devenu peu important dès le déclin du IIIe siècle, mais à Belley, dans un temps où cette dernière ville aurait été déjà assez considérable c'est-à-dire guère avant le VIe siècle. Tout cela n'est point dénué de vraisemblance. Je sais bien qu'il reste des difficultés: aussi je ne voudrais être plus affirmatif.

---

[1]) Ms. d'Einsiedeln, 357, fol. 102 v°. Cf. Mommsen, *MG Auct. Ant. IX,* p. 596.

Quant au problème de Nyon, le seul qui nous intéresse directement, il est simplifié. Que Nyon n'ait jamais été la résidence d'un évêque, c'est sans doute une chose impossible à démontrer; mais tous les arguments qu'on fait valoir en faveur de cette résidence peuvent être écartés. Il paraît donc que le pays de Nyon ne forma jamais un diocèse particulier, mais fut de très bonne heure rattaché à celui de Genève.

CHAPITRE VI.

La cathédrale de Genève [1].

Nous prendrons comme point de départ l'intéressant ouvrage du Dr Gosse, *Les Edifices qui ont précédé l'église de Saint-Pierre-ès-Liens à Genève* [2]. Dans ce livre, les résultats des fouilles sont consignés avec soin. Par malheur la confiance excessive de l'auteur envers ses devanciers l'a souvent dispensé de remonter aux sources, et tout en utilisant dans une large mesure les matériaux réunis par lui, nous ferons peut être bien de modifier sur plus d'un point ses conclusions.

1° *Saint-Pierre, Saint-Victor ou Sainte-Croix ?*

D'abord il s'agit de savoir où se trouvait l'ancienne cathédrale. Bon nombre d'historiens la placent à Saint-Victor; Saint-Pierre n'aurait pris le premier rang que vers le Xe siècle. Il est remarquable que cette opinion soit si couramment admise, tant elle repose sur de fragiles arguments.

« Au dire de Bonivard, un grand nombre d'évêques

---

[1]) Ce chapitre a paru dans l'*Anzeiger SG* [1904, IV]; il est reproduit ici avec des retouches.

[2]) H. J. Gosse, *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, 3e fasc. [1893 Genève].

furent enterrés à Saint-Victor [1] ». Nous en connaissons un, Ansegise [2]. Pour les autres, nous manquons d'indication précise. De plus, en général, c'est auprès de leur église que les évêques ont choisi de préférence le lieu de leur sépulture ; mais quand ils avaient une raison particulière, ils agissaient autrement. Et cette raison se trouve dans la popularité dont jouissait Saint-Victor. On aimait à reposer auprès de ses reliques.

Le Dr Gosse fait grand cas de ce que « Rodolphe III, roi de Bourgogne, assistait à la fête de saint Victor en présence de la reine, des évêques, des comtes et d'un grand nombre d'assistants » ; de ce que « l'impératrice Adélaïde, épouse d'Othon I, vint spécialement à Genève pour visiter l'église de Saint-Victor et y faire ses dévotions [3] ». Cela n'est assurément pas une preuve.

L'on dit trouver un vestige de la dignité première de cette basilique dans les privilèges dont jouissait son prieur au moyen-âge : il prenait place, dit-on, aussitôt après l'évêque diocésain. L'antiquité de l'église, dans le cas même où elle ne serait point antérieure à Saint-Pierre, la popularité du pèlerinage dont elle fut longtemps le but, suffiraient en somme à expliquer ce privilège.

Il faut bien admettre qu'il y avait à Genève une église cathédrale avant la construction de Saint-Victor. Cette dernière basilique ne remonte pas au-delà des environs de l'an 500. La légende genevoise de s. Victor utilisée soit par les actes de ce martyr, soit par la chronique de Frédégaire, la fait remonter au temps de Godegisèle ou de Sédeleube [4]. Il paraît incroyable qu'elle soit antérieure. En effet les traditions locales tendent plutôt à reculer dans l'infini du passé leurs personnages

---

[1]) H. J. Gosse, *l. c.*, pp. 24—25.
[2]) E. Egli, *Die christl. Inschr. der Schweiz*, n° 42.
[3]) H. J. Gosse, *l. c.*, p. 25.
[4]) Voir ci-après les pages relatives à Domitien.

et leurs lieux célèbres: si les dates présentées par elles manquent d'exactitude, elles sont trop anciennes, jamais trop rapprochées de nous. Or à l'époque de Godegisèle, il y avait un évêque à Genève depuis un siècle au moins: l'existence d'Isaac vers 400 est hors de doute. Un évêque, dans un diocèse organisé, suppose une église quelconque servant de cathédrale. Que cet édifice ait été dédié à Saint-Pierre, nous l'ignorons ; mais ce n'était sûrement pas Saint-Victor.

D'autre part la correspondance d'Avit et de Sigismond mentionne comme patron de Genève un apôtre dont le nom n'est pas donné, mais qui semble appelé l'*Apôtre* par excellence, c'est-à-dire le chef du collège apostolique [1]. D'autant plus que jamais un autre apôtre que saint Pierre ne fut anciennement l'objet d'une vénération spéciale à Genève, sinon peut être saint Paul, mais en tout cas avec s. Pierre et à cause de lui, par concomitance.

Nous allons dans un instant constater l'érection d'une église dédiée à saint Pierre dans les années 513/516. Dès le VIe siècle, il y avait derrière l'abside de cet édifice un baptistère [2]. A cette époque où l'évêque seul était le ministre ordinaire du baptême solennel, les fonts baptismaux se trouvaient apparemment près de l'église où il officiait habituellement. Pour toutes ces raisons Saint-Pierre l'emporte sur Saint-Victor; car, d'une part, avant le VIe siècle la cathédrale ne put être à Saint-Victor, et d'autre part, dès le VIe siècle elle fut à Saint-Pierre.

Il convient de mentionner pour mémoire l'assertion de quelques historiens d'après lesquels le titre de Sainte-Croix aurait précédé celui de Saint-Pierre [3]. Nous aurons toujours le temps de nous occuper de cette opinion quand ses partisans auront présenté des preuves vraiment sérieuses.

---

[1]) Voir ci-après, à propos de l'évêque Maxime.

[2]) H. J. Gosse, *l. c.*, p. 29.

[3]) Opinion mentionnée par Galiffe qui ne l'admet pas, *Gcnève Hist. et Archéol.* [1869], p. 197, note 2.

2° *Saint-Pierre était-il une basilique?*

Le mot *Basilica* revient à plusieurs reprises dans les documents relatifs aux anciens édifices religieux de Genève; il importe d'être fixé sur son sens, car il suscite des difficultés. L'on s'accorde à dire que *Basilica* dans l'antiquité chrétienne désigne une église secondaire; par suite, dès qu'un texte mentionne une église genevoise en lui donnant ce nom, on en conclut, ou bien qu'il ne se rapporte pas à Saint-Pierre, ou bien que Saint-Pierre était à l'origine une église de deuxième ordre.

Les longues et savantes discussions soutenues jadis par Valois et Launoy [1]) n'ont point entièrement mis au clair le sens de ce petit mot. Nous allons reprendre le problème seulement sous une de ses faces, puisque nous n'avons affaire qu'au VIe siècle, et aux pays gallicans.

Sans doute plusieurs témoignages peuvent être apportés en faveur du sentiment de Valois qui voulait réserver le titre de *Basilique* aux anciennes églises de moines érigées sur les tombes des martyrs; mais Rilliet de Candolle a déjà judicieusement observé que cette manière de voir n'est plus exacte si on la formule sans restriction. A son tour Rilliet est trop absolu quand il attribue le nom de *Basilica* aux églises secondaires et réserve aux cathédrales l'appellation *Ecclesia* [2]). Cette distinction peut être juste lorsque les deux termes sont opposés l'un à l'autre dans une même phrase. S'il n'y a pas antithèse, l'un est tout au plus moins précis que l'autre: toute *Ecclesia* peut être appelée *Basilica,* sans que la réciproque soit vraie. *Ecclesia* signifie toujours un bâtiment un peu considérable, tandis que *Basilica* désigne soit une grande église, soit une petite chapelle, soit même un autel. A part cette réserve les deux mots sont synonymes.

---

[1]) Valesius, *Disceptatio de Basilicis* [1657 Paris]; *Disceptationis de Basilicis defensio* [1660 Paris].

[2]) Rilliet de Candolle, *MDG, XVI* [1867], pp. 10 ss.

Prenons deux exemples qui dispensent de nombreuses citations. Quand Grégoire parle de cet incendie de Tours durant lequel « totæ ecclesiæ in eadem urbe constructæ desertæ sunt [1] », il ne veut évidemment pas dire toutes les cathédrales, mais toutes les églises sans distinction. D'un autre côté, quand Avit intitule ses homélies « dicta in dedicatione basilicæ », il ne parle point des seuls édifices secondaires, puisque au moins la « basilica s. Petri quam Sanctus episcopus Tarantasiæ construxerat [2] » était une cathédrale [3].

La formule « dicta in dedicatione basilicæ » se trouve dans le papyrus de Paris [4] ; par conséquent, lors même qu'elle n'aurait pas été mise par Avit elle aurait pour nous nue valeur analogue, puisque le ms. est du VI[e] siècle. Au reste il est probable qu'elle est due à l'archevêque lui-même. D'une part, tous ses discours connus dont les titres mentionnent une église, la portent ; un seul fait exception, intitulé « ex sermone in dedicatione ecclesiæ S. Michaelis [5] » ; mais cette homélie ne se trouve point dans le papyrus, elle nous est conservée seulement par le diacre lyonnais Florus qui lui donne ce titre au IX[e] siècle [6]. D'autre part, une lettre d'Avit parle de l' « homilia quam nuper ad populum lugdunensem *in dedicatione basilicae* videor concionatus [7] », ce qui paraît prouver que les mots *in dedicatione basilicae* étaient du vocabulaire usuel d'Avit.

Sans approfondir davantage cette étude, nous avons

---

[1]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc. IV,* 20 ; éd. Arndt, p. 157.

[2]) Avit, *Homélie XXI.*

[3]) Besson, *Mém. pour l'hist. eccl. des diocèses de Genève, Tarentaise, etc.,* p. 222.

[4]) *Parisinus, 8913.* Voir Léop. Delisle, *MDG, XV* [1866], pp. 273, 279.

[5]) Avit, *Homélie XVII.*

[6]) *Cheltenhamensis (Philipps), 14036, saecl. XI.*

[7]) Avit, *Epître LI* dans Chevalier, *LVIII* dans Peiper, *LI* dans Migne ; A. Thiel, *Epistolae Rom. Pontif. genuinae* [1868 Brunsbergæ], p. 730.

le droit de dire que dans le VIe siècle et notamment au temps d'Avit, *Basilica* pouvait s'employer pour désigner une cathédrale aussi bien qu'une église de second ordre.

3° *Sigismond demande au pape des reliques pour Saint-Pierre.*

Parmi les œuvres d'Avit on trouve une lettre intitulée « Sigismundus rex Symmacho papæ urbis Romæ [1]) ». Le ms. de Lyon [2]) porte un titre plus développé : « Epistola ab Avito episcopo dictata sub nomine domni Sigismundi ad Symmachum papam urbis ». Il ne faudrait pas exagérer l'importance de cette amplification : la glose « ab Avito dictata sub nomine » est mise par le ms. de Lyon en tête de plusieurs épîtres qui se rencontrent parmi celles d'Avit sans avoir été signées par lui ; on a pu joindre à la correspondance de l'archevêque un certain nombre d'autres pièces qui intéressaient son diocèse ou ses suffragants, quoiqu'il n'y eût pas directement collaboré. Cependant il est probable qu'Avit ne fut pas étranger à cette demande. Nous allons le voir l'appuyer lui-même par une lettre.

L'épître de Sigismond, portée à Rome par le diacre Julien [3]) qui devait donner sans doute au destinataire les explications désirables, est, malheureusement pour nous, laconique. Voici néanmoins les indications que nous pouvons y puiser : le prince a déjà reçu du pape des reliques ; il les a, selon la coutume, partagées avec un grand nombre de personnes [4]) ; cette fois il en demande de celles

---

[1]) Avit, *Epître XXV* dans Chevalier, *XXIX* dans Peiper, *XXVII* dans Migne.

[2]) *Lugdunensis, Grande Bibliothèque, 111 (anc. 535), saecl. XI/XII.*

[3]) „Destinato ad vos diacono portitore viro venerabili Juliano".

[4]) „Dum sacra reliquiarum pignora quibus per me Galliam vestram spiritali remuneratione ditastis, negare petentibus non præsumo, me quoque sanctorum patrocinia postulare ad irriguum vestri apostolatus fontem necesse est".

de s. Pierre [1]). Symmaque étant mort le 19 juillet 514, l'épître est antérieure à cette date. Elle ne doit pas l'être de beaucoup ; car le prince s'occupa surtout après 510 de la construction des églises, et c'est à une église que ces reliques étaient destinées.

4° *Avit appuie la requête de Sigismond.*

La première partie de l'épître VIA d'Avit est perdue [2]). Ainsi le nom du destinataire n'est pas conservé. C. J. U. Chevalier la crut écrite à s. Remy : « Elle semble relative, dit-il, à la conversion du roi Clovis, *adhuc de regibus solus est,* à qui Avit envoya une lettre de félicitations ; peut-être est-elle adressée à s. Remy qui l'avait baptisé, *filius vester* [3]) ». Mais le Dr Peiper et M. le chanoine Chevalier pensent avec justesse qu'elle traite de Sigismond et s'adresse au pape Symmaque.

Il y est question d'un prince converti, précédemment arien [4]). Or Clovis n'a jamais été arien, il ne s'agit donc pas de lui. Les mots « adhuc de regibus solus est » ne se rapportent pas au roi franc, puisque l'archevêque parle seulement du pays qu'il habite, « his partibus soli religioso », c'est-à-dire de la Burgondie. Au dire de Grégoire de Tours, Gondebaud, plusieurs fois convaincu par l'argumentation d'Avit, n'eut pas le courage de surmonter le respect humain et de renoncer à ses erreurs [5]). Avit paraît avoir partagé le même sentiment quand il

---

[1]) „Ut supra speravimus ambienda nobis venerabilium reliquiarum conferte præsidia quarum cultu et beatissimum Petrum in virtute et vos semper habere mereamur in munere".

[2]) Avit, *Epître VIA* dans Chevalier, *VIII* dans Peiper.

[3]) *Nouvelles études sur les papyrus de la Bibliothèque impériale* [1867 Paris] cité dans l'éd. Chevalier, p. 139.

[4]) „Dogmata tenebrarum et mysteriorum orientalium ferocium barbarorum corda secluserant... Sic diversarum terribiles animos nationum hæresis arriana maculaverat... at postquam princeps præfatus in catholicam vestram de pristino errore commigrans..."

[5]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* II, 34, éd. Arndt., p. 97.

dit de Sigismond : « adhuc de regibus solus est quem in bonum transisse non pudeat », faisant une allusion à la manière d'agir de Gondebaud (quem pudebat).

Le prince dont Avit fait l'éloge a, entre autres bienfaits, bâti à grands frais dans sa capitale une église, pour laquelle il a demandé au pape des reliques. L'archevêque recommande cette requête [1]). En présence de si remarquables coïncidences, on peut dire que les deux lettres dont nous venons de lire quelques passages se rapportent au même sujet, ont été adressées au même pontife, vers le même temps. Or du vivant de Symmaque, c'est-à-dire aussi du vivant de Gondebaud, la capitale de Sigismond était Genève. Le prince orthodoxe avait donc bâti à Genève une riche basilique. De plus cette église était dédiée à Saint-Pierre ; on ne conçoit pas en effet pourquoi Sigismond aurait spécialement désiré des reliques de cet apôtre s'il s'était agi d'un édifice érigé sous le vocable d'un autre saint.

5° *Qu'il est peu probable que Gontran ait rebâti Saint-Pierre.*

Les fouilles ont révélé de nombreux débris d'édifices antérieurs à la cathédrale actuelle, superposés les uns aux autres. On peut y distinguer trois couches principales : la plus profonde appartient à la période romaine ; la seconde atteste l'existence d'une église en bois née sur les vestiges de la précédente ; la dernière

---

[1]) „Servate quod superest oratu assiduo his partibus soli religioso unicum pignus et impetrate aliis regionibus tribui quidquid nobis petimus custodiri... Basilicam legis nostræ in urbe quæ regni sui caput est quantum ad externam paupertatem pertinet, magno sumptu, quodque de potentibus rarum est, maximo construxit adfectu... Ceterum ille piissima utilitate decernet quod cum omnis civitas vestra recte una dicatur ecclesia, iuste pro cælo habetur quidquid de sacro terræ vel pulvere miseritis“.

offre les remarquables restes d'un bâtiment en pierre. Dans cette couche, le Dr Gosse croit reconnaître une église élevée par Gontran, et, dans l'édifice en bois, une construction commencée par Gondebaud et achevée par son fils [1]).

Admettre que la même basilique a été construite deux fois en moins d'un siècle, c'est dire que la première bâtisse fut détruite au bout d'une cinquantaine d'années. Cette opinion n'est pas en somme inadmissible, surtout quand on l'étaie sur une autre supposition, savoir que l'église antérieure était en bois. Mais si rien ne nous interdit de formuler une telle hypothèse, rien non plus ne nous autorise à lui donner notre adhésion.

Dans la seconde moitié du VIe siècle, nous ne sachons pas que jamais il y ait eu un incendie considérable à Genève. Au contraire un document contemporain, l'homélie d'Avit [2]), en signale un, durant lequel justement une église fut détruite. Il paraît donc plus légitime, puisque les fouilles révèlent une église en bois incendiée, de penser que cet édifice fut antérieur à celui qu'éleva Sigismond. Prétendre en outre que le prince burgonde éleva sur cette basilique anéantie un nouveau bâtiment en bois, lequel à son tour fut consumé quelque 50 ans après, c'est à coup sûr multiplier arbitrairement les hypothèses.

Aussi, sans parler de certitude absolue — il s'agit de probabilités plus ou moins grandes — je crois préférable d'attribuer l'église en pierre illustrée par le Dr Gosse à Sigismond, plutôt que d'en laisser l'honneur à Gontran, lequel certes ne peut guère y prétendre.

Le plus ancien auteur que l'on cite en faveur de Gontran, le seul en somme auquel tous se réfèrent, est Wolfgang Lazius [3]). C'est un témoin d'argile. A supposer

---

[1]) H. J. Gosse, *l. c.*, pp. 19, 29.

[2]) Avit, *Homélie XIX.*

[3]) W. Lazius, *De Gentium aliquot migrationibus* [1600 Francofurti], p. 615. Gosse cite l'éd. de Bâle [1572]. Le texte en question est identique dans les deux.

que les paroles de cet historien fussent claires, décisives, elles auraient la valeur d'une affirmation quelconque du XVIe siècle, donnée sans référence. Baulacre [1]) et M. Rahn [2]) ont observé déjà que parole de Lazius n'est point parole d'évangile. De ce chef, on aurait tort de lui accorder tant d'importance. Mais il y a mieux : la phrase de Lazius, citée comme argument dans la question présente, ne contient pas un mot qui s'y rapporte : « Guntramus filius Clotharii superioris ex Gundeuga burgunda Sigismundi regis filia, addictus catholicæ religionis, a novo constituit duas episcopales cathedras, Gebennensem et Mauriannensem ». Ce texte veut-il dire que Gontran construisit une cathédrale à Genève ? Alors le Dr Gosse n'a pas le droit d'identifier la dite église avec Saint-Pierre, puisqu'il tient qu'à cette époque la cathédrale était Saint-Victor. Même pour ceux qui sont d'un autre sentiment et pensent comme nous que la maîtresse église était au VIe siècle Saint-Pierre, les paroles de Lazius sont parfaitement inoffensives. *Constituere cathedram episcopalem* ne signifie par bâtir une cathédrale, mais fonder un siège épiscopal, un évêché.

C'est en réalité ce que Gontran fit pour la Maurienne. Sous son règne, les Francs s'emparèrent de la vallée de Suse ; cette dernière, jointe à la Maurienne qui avait jusqu'alors dépendu de l'évêque de Turin, forma avec elle, par les soins du prince, une circonscription ecclésiastique à part [3]).

Puisque Lazius met Genève et Maurienne sur la même ligne, il suppose que Gontran fit la même chose pour l'un et l'autre de ces diocèses. Quand il parle de Genève, il a manifestement tort. Ce qui est vrai, c'est que le siège de Genève étant devenu vacant, Gontran y fit monter son officier Cariatto en récompense de cer-

---

[1]) L. Baulacre, *Œuvres, I,* p. 232.

[2]) Rahn, *Anzeiger SA* [1872 Zürich], p. 369.

[3]) F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia. Il Piemonte,* pp. 221—222.

tains services, nous le savons par la chronique de Frédégaire, dont un passage mal interprété induisit peut-être en erreur Lazius [1]). Quoiqu'il en soit, ce dernier ne parle point de construction d'église.

Leti, cela va sans dire, est mieux renseigné encore. Il nous dit l'année exacte où Gontran commença les travaux, le nombre des ouvriers qui y prirent part ; il détaille avec soin les rentes que le roi débonnaire fit à l'évêque et à son clergé [2]). Nous savons ce qu'il faut en penser.

Spon se compromet par un anachronisme : « Ce roi [Gontran] augmenta les bénéfices de l'église et fonda la cathédrale de Saint-Pierre. Monsieur Morus qui a fait une harangue intitulée *De duobus Genevae miraculis* [3]), prouve par quelques passages des homélies d'Avitus que ce fut lui qui consacra cette église [4]) ». Avit étant mort en 518 et Gontran n'étant monté sur le trône qu'en 561, il était malaisé de les convier à une même fête.

Picot rapporte, d'après des chroniques, mais en se référant à Spon et à Lazius [5]), que Gontran « ayant fait la découverte d'un trésor, l'employa à des dépenses saintes et en particulier à la construction de Saint-Pierre ». Blavignac s'appuie aussi sur des chroniques pour parler dans le même sens [6]) ; mais il a soin de ne point préciser. Ce témoignage est donc bien vague : en somme, tout ce que nous avons de précis se fonde sur une parole inexacte de Lazius mal comprise et sur les

---

[1]) *Fredegarii chron.* III, 89 ; éd. Krusch, p. 118. Les termes de Lazius *a novo constituit,* signifient peut-être un rétablissement. Dans cette hypothèse on verrait mieux encore la parenté de ce texte avec celui du pseudo-Frédégaire.

[2]) G. Leti, *Historia Genevrina, I,* p. 246.

[3]) *Oratio de duobus Genevae miraculis* [1652 Middleburg].

[4]) Spon, *Histoire de Genève, I,* [1730], p. 28.

[5]) Picot, *Histoire de Genève,* [1811], p. 25, cité par Gosse, *l. c.,* p. 60.

[6]) Cité par Gosse, *l. c.* Voir aussi *Hist. de l'Arch. sacrée* [1853], p. 42.

imaginations de Leti. Sans doute, antérieurement à ces auteurs, il a pu y avoir une tradition quelconque, et Leti lui-même l'utilisa peut-être; mais nous savons à quoi nous en tenir sur ces traditions tardives et imprécises. S'il y avait eu quelque source sérieuse, Leti l'aurait citée, au lieu de recourir à l'irréel manuscrit de Prangins.

J'attacherais de prime abord plus d'importance à une inscription conservée au musée épigraphique de Genève [1]). Après avoir servi de pierre funéraire, la dalle qui la porte fut employée comme gradin dans les escaliers de l'ancien Saint-Pierre, non point à rebours, mais de façon que le côté gravé fût visible et foulé aux pieds. Elle offre une date à peu près illisible qui concorderait avec l'année 489 d'après Gosse [2]), avec l'année 505 d'après la plupart des autres archéologues. Il dut s'écouler un certain temps entre le moment où on la grava et celui où on l'enchassa dans l'escalier. De la sorte il est difficile, dit-on, d'expliquer sa présence dans un édifice antérieur à Gontran. La raison est spécieuse ; mais nous n'en avons cure. Rien ne prouve que la pierre ait servi de gradin dès le moment de la construction. Au cours des fouilles on a découvert des débris appartenant à diverses époques, du VIe siècle au Xe [3]) ; cela suppose de fréquentes réparations. La dalle peut avoir été mise dans l'escalier durant ces travaux postérieurs. Il est du reste peu probable qu'on ait intercalé une pièce de ce genre dans un escalier tout neuf appartenant à une église nouvelle, due aux largesses d'un souverain : du moins l'aurait-on mise à l'envers pour ne pas laisser voir les lettres.

Enfin le nom de Gontran figure dans l'obituaire de

---

[1]) E. Egli, *Die christl. Inschr. der Schweiz*, n° 12.
[2]) H. J. Gosse, *l. c.*, p. 51.
[3]) H. J. Gosse, *l. c.*, p. 73.

Saint-Pierre [1]. « Si ce souverain a été inscrit dans ce recueil, évidemment longtemps après sa mort, c'est, selon le Dr Gosse, comme l'un des bienfaiteurs de l'église. Ce serait donc entre 584 et 593, sous son règne, que l'on devrait fixer la construction de Saint-Pierre [2] ». On le voit, la conséquence est loin d'être rigoureuse.

Gontran fit des largesses à bon nombre de maisons saintes : il est possible que Genève ait bénéficié de ses faveurs ; nous ne savons rien de plus précis. Cela suffirait à expliquer le souvenir qu'on garda, dans l'obituaire, de ce prince, vénéré d'ailleurs comme saint et resté populaire parmi les gens d'église, en Bourgogne. Un chroniqueur des premières années du VIIe siècle, probablement originaire de Genève, a laissé de lui cet éloge : « Gunthramnus, rex Francorum, Burgundiæ regnum bonitate plenus feliciter regebat, cum sacerdotibus utique sacerdus ad instar se ostendebat [3] ».

Gontran a-t-il fait des donations à Saint-Pierre ? L'a-t-il embelli ? Peut-être. Mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si nous pouvons lui attribuer l'église que le Dr Gosse dit bâtie par lui. Rien n'autorise à l'affirmer. Après tout ce qui vient d'être dit, il paraît plus prudent de chercher une œuvre de Sigismond dans cette cathédrale du VIe siècle, dont le Dr Gosse a décrit les intéressantes ruines : baptistère, abside, ambon, autel, schola cantorum, etc. Nous distinguerions ainsi les trois couches superposées :

a) constructions romaines ;

b) église en bois antérieure à l'an 500 ;

c) basilique en pierre élevée par Sigismond.

---

[1]) Sarazin, *Obituaire de Saint-Pierre, MDG, 2e série, I* [1882], p. 93 : „VIIo Kal. aprilis obiit rex Gondrandus pro cuius anniversario XX s.“

[2]) H. J. Gosse, *l. c.*, p. 61.

[3]) *Fredegarii chronicon* IV, 1, éd. Krusch, p. 124. D'après M. Schnürer, *Die Verfasser der sog. Fredegar-Chronik*, p. 233, c'est le compilateur *A*, auteur du Livre IV, 1, lequel „wohl in Genf zu Haus war“.

6° *Le sermon de la dédicace.*

Il est vraisemblable que l'archevêque Avit, l'ami de Maxime et de Sigismond, prononça le discours solennel, le jour de la dédicace de la cathédrale, comme il le fit pour tant d'autres églises dues à la générosité du même prince. D'après ce que nous dirons plus loin, à propos de l'épiscopat de Maxime, nous pouvons supposer que la fête eut lieu entre les deux dates extrêmes 513 et 516 ou 517, sans que nous ayons un motif de préciser davantage. Quant à identifier le discours avec l'un de ceux qui nous restent, je crois qu'il faut y renoncer.

On a pensé retrouver ce sermon dans l' « Homilia dicta in dedicatione basilicæ Genevæ quam hostis incenderat [1]) ». Les débris carbonisés trouvés à Saint-Pierre sous l'édifice que nous pensons être celui de Sigismond, rendent cette hypothèse attrayante. Nous sommes sûrs du moins qu'il est question d'une église genevoise. Il faudrait quelque chose de plus pour conclure définitivement.

Le Dr Peiper n'hésite pas à voir Saint-Pierre dans cette *basilica superior* dont Avit célèbre la dédicace par sa XXIIIe homélie [2]). Cette opinion a quelques chances d'être la vraie. Néanmoins il reste de grandes difficultés. Et le moment ne me paraît pas venu de trancher la question [3]).

La fête patronale de la cathédrale se faisait jadis le 29 juin, jour des ss. Pierre et Paul. Le titre de Saint-Pierre-ès-Liens (fête le 1er août) est postérieur.

---

[1]) Avit, *Homélie XIX.* Voir ci-après p. 119.

[2]) Avit, *Homélie XXIII,* dans Chevalier, *XXIV,* dans Peiper.

[3]) Je me réserve de préciser — et de rectifier — dans une étude ultérieure ce que j'ai écrit sur ce point dans l'*Anzeiger SG* [1904], p. 327.

CHAPITRE VII.

Les Evêques.

I. Isaac.

Cet évêque est connu par la lettre de s. Eucher à Salvius citée plus haut : « Ab episcopo Genavensi sancto Isaac... qui, credo, rursum hæc retro a beatissimo episcopo Theodoro viro temporis anterioris acceperat ». Théodore étant mort un peu avant la fin du IVe siècle (puisqu'il apparaît en 381 comme un vieil évêque), l'épiscopat d'Isaac se place autour de l'an 400. De la sorte Eucher est son contemporain et son témoignage ne peut vraiment pas être mis en doute.

II. Salonius I (saint Salomon).

Le même s. Eucher dédie ses *Instructiones* à son fils Salonius ; Salvien adresse « Salonio episcopo » son *De Gubernatione Dei* et sa neuvième épître ; un « Salonius episcopus » assiste aux conciles d'Orange, de Vaison, d'Arles ; il écrit au pape s. Léon ; un « Salonius episcopus genuensis » passe pour le restaurateur du monastère d'Ainay ; une *Explicatio Mystica* des Proverbes et de l'Ecclésiaste est publiée dans Migne comme œuvre « Salonii episcopi Viennensis » ; enfin la fête de s. Salomon évêque de Gênes est marquée le 28 septembre au martyrologe romain. Dans tous ces textes il s'agit de Salonius évêque de Genève [1]).

---

[1]) Cette dissertation sur Salonius a paru dans l'*Anzeiger SG* [1904, I] ; cf. *Analecta Bollandiana, XXIII* [1904], p. 495. Elle revient ici avec quelques additions.

1° *La jeunesse de Salonius.*

Nous ignorons l'année où Salonius vint au monde; mais les dates certaines de sa vie permettent de placer sa naissance autour de l'an 400. Il était l'aîné des enfants connus que l'illustre lyonnais s. Eucher [1]) avait eus de sa femme Galla avant de se retirer dans la solitude. D'une part, en effet, le nom de Salonius précède celui de Véran, son frère, dans la notice de Gennade [2]) et au bas de la lettre au pape Léon [3]) ; d'autre part, dans les opuscules sur les Proverbes et l'Ecclésiaste, Véran pose les questions tandis que Salonius les résoud. Véran semble donc le cadet [4]).

Lorsqu'il eut environ dix ans, Salonius, sur qui s. Paulin de Nole implorait les bénédictions du ciel [5]), fut confié par son père aux moines de Lérins. Il eut

---

[1]) Sur Eucher et sa famille, voir Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, XV* [1711 Paris], pp. 120 ss.

[2]) Gennade de Marseille, *De viris illustribus* 43: „Eucherius disseruit etiam ad personam filiorum Salonii et Veranii, postea episcoporum", Migne *PL, LVIII,* p. 1097.

[3]) C'est l'épître LXVIII publiée parmi celles de s. Léon, *Leonis Opera,* éd. Ballerini, *I* [1758 Venise], p. 1003 ; Migne *PL, LIV,* p. 887.

[4]] Deux filles d'Eucher, Consorce et Tullie, sont mentionnées dans une légende intitulée *Conversio Eucherii et vita duarum filiarum Tulliae atque Consortiae virginum,* publiée par Chifflet, *Paulinus Illustratus* [1662 Dijon], p. 69, d'après un manuscrit du VIIIe siècle. La critique de cette légende est donnée par Tillemont, *Mém. H. Eccl., XV,* pp. 852 ss.

[5]) Paulin de Nole, *Epître LI,* éd. Hartel, *CSL, XXIX* [1894], p. 425: „Benedicat vos Dominus ex Sion ea benedictione qua benedicitur homo qui timet Dominum, perpetui coniuges et parentes cum benedicta vobiscum Deo progenie nobilissimæ sanctitatis vestræ". Cf. Chifflet, *Paulinus Illustratus,* p. 62; Tillemont, *Mém. H. Eccl., XV,* p. 123, pense que cette lettre est de l'an 410.

pour maîtres s. Honorat, s. Hilaire, s. Vincent [1]) et Salvien [2]).

Salonius demandait souvent à son père [3]) des explications sur certains termes de la Bible et du langage ecclésiastique. Celui-ci lui envoya deux livres d'instructions. Dans la préface du premier, il rappelle avec une affection touchante les précautions qu'il a prises pour lui donner d'excellents maîtres ; il est heureux de venir lui aussi, dit-il, le plus obscur de tous, satisfaire la pieuse curiosité de son fils [4]). La date de ces instructions doit être cherchée entre 430 et 440 ; pas avant 430, car elles supposent que s. Hilaire est évêque d'Arles [5]), et celui-ci succéda à s. Honorat en 429 ; pas après 440, car l'épître VIII de Salvien, postérieure à ces livres dont elle accuse réception [6]), laisse entendre que Salonius n'a pas encore été promu à l'épiscopat [7]). La pré-

---

[1]) Eucher de Lyon, *Praefatio ad Salonium,* éd. Wotke, *CSL, XXXI* [1894], pp. 65—66 : „Dignum namque est quacumque cura mea ingenium tuum remunerari qui vixdum decem natus annos heremum ingressus, inter illas sanctorum manus non solum inbutus verum etiam enutritus es sub Honorato patre, illo inquam primo insularum postea etiam ecclesiarum magistro ; cum te illic beatissimi Hilarii tunc insulani tironis sed iam nunc summi pontificis doctrina formaret per omnes spiritalium rerum disciplinas, ad hoc etiam te postea consummantibus sanctis viris Salviano atque Vincentio". Migne, *PL, L,* p. 785.

[2]) Eucher, *l. c.;* Salvien, *Epître VIII,* éd. Pauly, *CSL, VIII* [1883], p. 216 : „[Salonius et Veranus] qui fuerunt discipuli quondam mei". Idem, *Epître IX, l. c.,* p. 217 : „Domino discipulo Salonio", Migne, *PL, LIII,* pp. 168, 169.

[3]) Eucher, *l. c.*: „Sæpe a me requiris multarum rerum absolutionem..."

[4]) Eucher, *l. c.:* „His igitur tot ac talibus usus magistris ex me quoque minimo omnium audies quæ sciscitatus es".

[5]) Eucher, *l. c.:* „Beatissimi Hilarii, nunc summi pontificis".

[6]) Salvien, *Epître VIII, l. c.:* „Legi libros quos transmisisti, stilo breves, doctrina uberes, lectione expeditos, nec miror quod tam utile opus ad institutionem potissimum sanctorum ac beatorum pignorum condidisti".

[7]) Salvien, *l. c.:* „Ut indoles æque doctrina ac vita inlustra-

face et la nature même de l'ouvrage conduisent à la même conclusion. Or Salonius est évêque vers 440.

Avant cette année-là [1]), Salvien composa ses livres *Ad Ecclesiam* sous le pseudonyme de Timothée. Salonius en eut connaissance et demanda à son ancien maître les motifs de cette dissimulation. Celui-ci s'en expliqua par une longue lettre « Domino ac beatissimo discipulo, filio, patri ; per institutionem discipulo, per amorem filio, per honorem patri, Salonio episcopo [2]) ». Que ce soit là le fils d'Eucher, la lettre en question le prouve ; car c'est bien lui que Salvien avait eu pour disciple. Le ton de l'épître, depuis les premiers mots, « quæris a me, mi Saloni, caritas mea », jusqu'aux derniers, « vale, mi Saloni, decus nostrum atque subsidium », témoigne de l'affection profonde et de l'estime dont le prêtre de Marseille entourait son ancien élève et font penser aux termes dans lesquels Salvien parlait de Salonius à Eucher [3]). Il lui dédia aussi son *De Gubernatione Dei*, écrit entre 439 et 451 [4]).

---

rentur quos morali institutione formaveras, spiritali instructione decorasti. Superest ut Dominus Deus noster cuius dono admirandissimi iuvenes tales sunt pares eos faciat libris tuis, id est ut quicquid illi continent in mysterio, hoc uterque illorum habeat in sensu. Et quia iam dispensatione divina atque iudicio etiam magistri ecclesiarum esse cœperunt, donet hoc benignissimi pietas Dei, ut doctrina illorum fructus sit ecclesiarum". Baluze, *Salviani opera* [1668 Paris], p. 199, Migne *PL, LIII,* p. 168, observe : „Non puto eos tum fuisse episcopos, non diceret enim Salvianus eos cœpisse esse magistros ecclesiarum, sed dixisset iam esse magistros". Le *postea episcoporum* de Gennade confirme cette opinion ; voir ci-dessus p. 89, note 2.

[1]) Bardenhewer, *Les Pères de l'Eglise, III,* p. 126, donne la date approximative 435/439.

[2]) Salvien, *Epître IX, l. c.*

[3]) Salvien, *Epître VIII, l. c.*

[4]) Salvien, *Praefatio sancto Salonio episcopo, l. c.,* p. 1 ; Migne, *PL, LIII,* p. 25.

2° Conciles d'Orange, de Vaison et d'Arles.

Nous connaissons trois conciles auxquels l'évêque Salonius prit part : celui d'Orange, dont les décrets furent signés le 8 novembre 441 ; celui de Vaison, le 13 novembre 442 ; celui d'Arles, relatif au différend survenu entre Fauste de Lérins et Théodore de Fréjus. Ce dernier synode fut convoqué pour le 30 novembre d'une année inconnue. Nous savons seulement qu'il se tint sous Ravennius dont l'épiscopat commence en 449 et se termine après 452 et avant 461 [1]. La date 455 est conjecturale.

Dans les anciennes collections imprimées, les noms des pères du concile de Vaison manquent [2]. Pour ceux d'Orange [3] et d'Arles [4], ils sont donnés, mais sans indication géographique. C'est pourquoi l'on eut jadis quelque hésitation au sujet de l'église que Salonius gouverna.

Possevin [5] le dit évêque de Vérone sur la foi d'un manuscrit de Gennade ; mais, outre que la raison serait insuffisante, « cet endroit de Possevin est fort brouillé, et j'ay peur que ces diverses leçons ne se rapportent à Claude, dont Gennade parle au mesme endroit, plutost qu'à Salone [6] ».

Cave [7] suppose que Salonius fut évêque coadjuteur de Lyon. Il aurait en cette qualité signé au nom de son père les canons d'Orange en 441. Cette hypothèse ne

---

[1]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* pp. 124 ss.

[2]) Mansi, *Conc. Ampl. Coll., VI* [1761 Florence], p. 451.

[3]) Mansi, *l. c.,* p. 441.

[4]) Mansi, *l. c., VII* [1762], p. 907.

[5]) Possevin, *Apparatus, I* [1608 Cologne], p. 378. Il y a un Salvinus évêque de Vérone marqué au 12 octobre dans le martyrologe romain.

[6]) Tillemont, *Mém. H. Eccl., l. c.,* p. 856.

[7]) G. Cave, *Scriptorum eccl. Historia Litteraria* [1741 Bâle], p. 444.

repose sur aucun fondement sérieux [1]). Salonius ne souscrit point au nom d'Eucher puisque la signature de ce dernier se trouve en même temps que la sienne au bas des actes du concile. Les catalogues épiscopaux de Lyon, même le plus ancien, relevé au IX[e] siècle dans l'évangéliaire d'Autun, mentionnent un Salonius après s. Eucher. Mais ce nom est une interpolation manifeste [2]).

Sidoine Apollinaire écrit [3]) à un Salonius que Jean Savaron [4]) confondait avec le fils de s. Eucher. Vincent Barralis [5]), dans une dissertation un peu vague, est du même avis. Le correspondant de Sidoine a l'air d'un clerc viennois [6]). Aussi Sixte de Sienne [7]), suivant les éditeurs de l'*Explicatio Mystica,* prétendit que le fils de s. Eucher devint évêque de Vienne. Cette attribution eut un certain succès. Mais d'une part, notre Salonius est évêque en 440, alors que Sidoine compte seulement une dizaine d'années [8]) ; d'autre part, celui auquel Sidoine écrit n'est pas évêque. Il s'agit donc de deux homonymes. Celui des conciles d'Orange et de Vaison ne peut être titulaire de Vienne, puisque Claude, évêque de cette ville, y assiste aussi. D'autres enfin ont voulu voir dans Salonius un évêque de Gênes en Ligurie. Cette opinion, fondée sur les martyrologes, sera examinée à propos de la fête du 28 septembre.

---

[1]) Il y a au concile d'Orange un Superventor qui signe au nom de Claude son père. Mais Salonius signe en son propre nom.

[2]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, II* [1899 Paris], p. 161.

[3]) Sidoine Apollinaire, *Epist.* VII, 15, éd. Lütjohann, *MG, Auct. Ant., VIII* [1887], p. 122 ; Migne, *PL, LVIII,* p. 586.

[4]) J. Savaron, *Les Origines de la ville de Clermont* [1662 Paris], p. 468. La 1[re] éd. est de 1609. Savaron attribue pourtant Salonius à Genève ; cf. Miraeus, *Auctarium de Script. eccl.* 80, dans Fabricius, *Bibliotheca Ecclesiastica, IV* [1718], p. 17.

[5]) Vinc. Barralis, *Chronologia sanctorum.... insulae Lerinensis* [1613 Lyon], p. 373.

[6]) *MG Auct. Ant., VIII,* p. 435, au mot *Salonius.*

[7]) Sixte de Sienne, *Bibliotheca sacra* [1626 Cologne], *IV* p. 374.

[8]) Sidoine naquit vers 430, Bardenhewer, *l. c., III,* p. 110.

Il y a bien longtemps que le judicieux Tillemont [1]) et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* [2]) ont démontré que Salonius fut évêque de Genève.

Quoique plusieurs aient refusé d'admettre ce sentiment, il n'est plus permis d'hésiter depuis que Maassen a publié [3]) les signatures des conciles d'Orange et de Vaison d'après le manuscrit de Cologne [4]). Ce manuscrit, œuvre d'un copiste du VIIe siècle, lequel transcrit un reueil composé au siècle précédent, est dans la question présente un document de premier ordre. Il nous apprend non seulement le nom de l'église dont Salonius était titulaire, mais celui des diacres par lesquels cet évêque se fit accompagner.

Concile d'Orange :

« Ex provincia vienninsi, civit. Genavensis, Salunius episcopus, Marius diaconus ».

Concile de Vaison :

« Ex provincia os [= vienninsi], civit. Geneventium, Salonius episcopus, Castinus et Claudius diaconi ».

L'identification de ce personnage avec le fils de s. Eucher s'impose. Nous ne connaissons à cette époque aucun autre évêque gallican de même nom. Au reste je ne sache pas que jamais personne ait refusé de l'admettre. Quant au Salonius que nous trouvons à Arles lors de l'affaire de Lérins, c'est encore visiblement le même. Il paraît naturel que ce prélat ait assisté à un synode où l'on discutait les droits de ses anciens maîtres.

L'on pourrait faire une objection : quand on connait les luttes séculaires engagées entre le métropolitain d'Arles et celui de Vienne au sujet de la primatie, com-

---

[1]) Tillemont, *Mém. H. Eccl., XV,* p. 856.

[2]) *Histoire littéraire de la France, II* [1735], p. 434.

[3]) F. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Litteratur des Canonischen Rechts im Abendlande, I* [1870 Gratz], pp. 951 et 953.

[4]) *Coloniensis 212 (Darmstadt. 2326).* Voir la notice qu'en donne Maassen, *l. c.,* p. 574.

ment admettre qu'un suffragant de celui-ci assiste à un concile présidé par celui-là ? Mais la difficulté tombe devant ce fait que plusieurs évêques de la Viennoise, le métropolitain en tête, sont aux conciles d'Orange et de Vaison [1]. Il faut en conclure que les difficultés entre Arles et Vienne n'empêchaient pas toujours la participation commune aux conciles.

La présence de Salonius doit moins surprendre que celle de n'importe lequel de ses collègues. Son long séjour à Lérins avait dû le mettre en relations avec plusieurs évêques du midi des Gaules. L'église d'Arles, en particulier, avait été gouvernée par Honorat, puis par Hilaire, ses anciens maîtres.

3° *La Lettre à s. Léon.*

Aussitôt après la consécration de l'évêque Ravennius d'Arles, il surgit un différend entre lui et Nicétas de Vienne [449]. Une double députation se rendit à Rome [2] : des Viennois d'une part et des Arlésiens de l'autre. Le pape donna plutôt raison aux gens de Vienne. Le 5 mai 450 il adressa à Ravennius une épître par laquelle il attribuait au métropolitain de Vienne les quatre diocèses suffragants de Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble [3].

A cette lettre, le pape Léon en avait joint une autre [4] par laquelle il communiquait à Ravennius et, par

---

[1]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* pp. 111 ss.

[2]) L. Duchesne, *l. c.,* pp. 120 ss.

[3]) *Leonis opera,* éd. Ballerini, Migne *PL, LIV,* p. 884, *Epître LXVI.* Gundlach vient de rééditer cette épître, *MG, Epist, III,* pp. 20—21 : „Viennensem civitatem quantum ad ecclesiasticam iustitiam pertinit, inhonorata pænitus esse non patimur, præsertim cum de receptione privilegii auctoritate iam nostræ dispositionis utatur, qua potestatem Helario episcopo ablatam Viennensi episcopo credidemus depotandam. Qui ne repente semetipso factus videatur inferior, vicinis sibi quattuor oppedis præsedebit, id est Valentiæ et Tarantasiæ et Genavæ et Gratianopoli".

[4]) Jaffé, *Regesta,* éd. II, n° 451 ; Gundlach, *l. c.,* n° 14, p. 22.

lui, « universis fratribus, » deux pièces dogmatiques : son épître à Flavien de Constantinople touchant Eutychès et celle que Cyrille d'Alexandrie avait jadis envoyée à Nestorius. La réponse des évêques gallicans se fit attendre plus d'une année. Elle fut enfin portée à Rome par l'évêque Ingenuus d'Embrun, revêtue de 44 signatures. Celle de Salonius manquait.

De concert avec Cérèce, évêque de Grenoble, et Véran, évêque de Vence, il avait envoyé au pape une lettre spéciale, pour le remercier et se soumettre sans réserve à ses enseignements : « Domino sancto beatissimo patri et apostolica sede dignissimo papæ Leoni, Ceretius Salonius et Veranus. Recensita epistola beatitudinis vestræ quam de fidei instructione conscriptam ad constantinopolitanum episcopum destinastis, dignum esse censuimus ut tantæ doctrinæ ubertate ditati, debitas gratias saltem oblato litterarum officio redderemus. Paternæ siquidem erga nos pietatis vestræ sollicitudinem comprobantes, anticipationi curationis vestræ hoc nos magis obnoxios confitemur quod remediorum beneficia ante malorum experimenta cognovimus. Scientes namque pene fera esse remedia quæ adactis iam vulneribus apponuntur, ut apostolicis illis munitionibus induamur, providæ pietatis vocibus præmonetis. Agnoscimus plane, beatissime papa, qua ad nos interiora pectoris vestri peculiari affectione transmiseritis quorum incolumitati aliorum curatione succurritis, et dum ex aliorum præcordiis infusa antiqui serpentis venena productis, quasi in quadam caritatis specula constituti, apostolica illa cura ac sollicitudine conclamatis ne inopinantibus improvisus hostis adveniat, ne vulneris locum præbeat incauta securitas, domine sancte, beatissime pater, et apostolica sede dignissime papa. Magna præterea et ineffabili quadam nos peculiares tui gratulatione succrescimus, quod illa specialis doctrinæ vestræ pagina ita per omnium ecclesiarum conventicula celebratur ut vere consona omnium sententia declaretur, merito illic principatum sedis apos-

tolicæ constitutum, unde adhuc apostolici spiritus oracula referentur [1]) ».

Cérèce, Salonius et Véran retournaient aussi à Léon une copie de sa lettre à Flavien, exécutée par leurs soins, le priant de la revoir, d'y ajouter même encore. Ainsi corrigée, elle serait par eux reproduite et distribuée au clergé et au peuple : « Idcirco, si dignanter admittitis, deprecamur ut opus et præsentibus et futuris temporibus profuturum quod nos asservandi studio foliis mandare curavimus, sanctitas vestra percurrere et si quid librarii errore defuerit, emendare dignetur, vel si salutem lecturis omnibus paginam aliquo studii vestri accumulastis augmento, idipsum addi libello huic sollicita pietate iubeatis, ut non solum plures sancti episcopi fratres nostri per Gallias, verum etiam multi ex laïcis filii vestri qui epistolam istam magnopere pro veritatis manifestatione desiderant, remissam ad nos et sancta manu vestra emendatam transcribere legere et tenere mereantur [2]) ».

Il paraît bien que Léon accéda à ce désir, puisque dans l'été 451, il écrivit aux évêques de la province de Milan de se procurer sa lettre d'après l'exemplaire qu'en possédait Cérèce [3]).

Tout nous porte à croire que le Salonius de cette lettre est le fils d'Eucher. Sirmond [4]) est le seul, à ma connaissance, qui révoque la chose en doute, avouant du reste qu'il n'a aucune raison sérieuse de le faire. Ques-

---

[1]) *Leonis opera,* éd. Ballerini, *I,* p. 1003; Migne, *PL, LIV,* p. 887, *Epître LXVIII.*

[2]) Ibidem.

[3]) Epître synodale de s. Eusèbe de Milan, *Leonis opera, l. c.,* p. 1081 ; Migne, *l. c.,* p. 946 : „Epistola quæ ad nos ex vestra admonitione sancto fratri et coepiscopo nostro Ceretio mutuante pervenit".

[4]) Note posthume citée par Mansi, *Conc. ampl. coll., VI,* p. 80 : „Salonium et Veranum erunt fortasse qui fratres fuisse contendant, Eucherii olim filios ; nos etsi quo illos refellamus certi nihil suppetit, satius tamen in re non explorata ducimus assensum sustinere".

nell [1]) se trompe seulement en donnant à Salonius le nom d'évêque de Glandève. Supposant, d'une part, que les trois correspondants de s. Léon sont proches voisins, puisqu'ils écrivent ensemble, et d'autre part, qu'ils ne doivent point être éloignés de Milan, puisque Léon conseille aux évêques milanais de demander sa lettre à Cérèce, Quesnell cherche le siège épiscopal de Salonius à Glandève et celui de Cérèce à Senez. Il sait d'ailleurs que celui de Véran est à Vence. Tout cela n'est pas nécessaire. Nous avons vu pourquoi le pape accordait ses préférences à l'exemplaire de sa lettre que possédait Cérèce : c'est qu'il l'avait corrigé lui-même. De plus nous savons que Cérèce est évêque de Grenoble et non pas de Senez [2]). La raison pour laquelle ils écrivent ensemble s'explique aisément : Salonius, évêque de Genève, connaissait particulièrement Cérèce dont le diocèse touchait au sien, et Véran, parce qu'il était son frère.

4° *La restauration d'Ainay.*

Les Lyonnais avaient dédié aux célèbres martyrs du IIe siècle une grandiose basilique dont s. Grégoire de Tours nous a conservé le souvenir [3]). Un monastère y prit naissance, *Monasterium Athanacense,* plus tard Saint-Martin d'Ainay. L'*Index Abbatum Athanacensium* a été édité par Mabillon [4]). La partie la plus ancienne de ce document reçut sa forme définitive vers l'an 1106 : elle

---

[1]) Note de Quesnell relative à l'épître *LXXVI* (al. *LXVIII*), publiée dans les œuvres de s. Léon ; Migne, *PL, LIV,* pp. 1394—1395. Bardenhewer, *Les Pères de l'Eglise,* éd. fr., *II,* p. 465, met aussi Salonius en Provence. De même Dupin, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs eccl., III*ɪɪ [1693 Paris], p. 221, quoique dans une note Salonius soit dit évêque de Genève.

[2]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 226.

[3]) Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum* 48, éd. Krusch, p. 522.

[4]) Mabillon, *Annales ordinis s. Benedicti, V* [1713 Paris], p. 672.

s'arrête à l'abbé Gaucerannus (Josseran) au temps duquel le pape Pascal II visita le monastère et en consacra la nouvelle église [1]. Les premiers abbés mentionnés sont Sabinus, celui dont parle la vie anonyme de saint Romain [2], et Anselme, à propos duquel l'auteur du catalogue rappelle une restauration d'Ainay faite par « Salonius episcopus Genuensis » [3], fils de saint Eucher de Lyon [4]. Il ne paraît y avoir aucun motif de rejeter cette tradition conservée au monastère même.

5° *Le passage de saint Romain.*

Nous pouvons rattacher à l'épiscopat de Salonius un épisode raconté par la *Vita patrum* [5], quoique nous ignorions sa date précise. Romain s'était mis en route avec son compagnon Palladius pour se rendre au tombeau de saint Maurice. La nuit tombait quand ils arrivèrent à Genève. Afin de ne point se faire connaître, ils pénétrèrent dans une cabane dont la porte s'ouvrait sur leur passage, non loin de la ville. Un lépreux l'habitait avec son fils, atteint du même mal : seulement ils se trouvaient alors à quelque distance, occupés à ramasser du bois. Quelle ne fut point leur surprise, lorsqu'en rentrant ils se trouvèrent face à face avec deux inconnus ! Le bon Romain les rassura par sa manière affable de se présenter à eux. Ils firent ensemble leur prière ; en-

---

[1]) Mabillon, *op. c.*, p. 487.

[2]) *Vita Patrum Iurensium* I, 2, éd. Krusch, p. 133.

[3]) Le *Gallia christiana, V* [1728 Paris], p. 234, corrige Genuensis en Genevensis. Nous verrons tout à l'heure, pp. 102—109, ce qu'il faut penser de cette correction.

[4]) Mabillon, *op. c.*, p. 672 : „S. Anselmus venit monasterium Athanaci quod restauraverat sanctus Salonius episcopus genuensis filius s. Eucherii ep. lugd."

[5]) *Vita Patrum Iurensium* I, 15, éd. Krusch, p. 140. Romain mourut vers 460 ; l'évêque dont il s'agit dans cet épisode a donc bien des chances d'être Salonius.

semble encore ils prirent un peu de nourriture; puis, l'heure du repos étant arrivée, les voyageurs se cherchèrent dans le modeste logis un coin pour dormir.

Le lendemain, à peine éveillés, les deux lépreux constatèrent que leur mal avait disparu. Vite ils s'en furent en ville: on les connaissait bien à Genève, car ils avaient coutume d'y mendier. Dès que la guérison fut manifeste, chacun voulut aller voir le serviteur de Dieu auquel on attribuait le prodige. Romain avait repris sa route au point du jour, sans rien dire. On l'attendit à son retour, on le saisit au passage: tous, l'évêque, le clergé, le peuple, se pressèrent à ses côtés. Le voyageur dit quelques paroles édifiantes et se hâta de regagner sa chère solitude.

6° *Les commentaires sur la Bible.*

En 1532 Brassican publia à Haguenau un petit volume intitulé : *Salonius episcopus viennensis. Ad Veranum dialogi duo in quorum altero parabolas Salomonis in altero autem ecclesiasten interpretatur.* Cette première édition, aujourd'hui très rare [1]), fut reproduite parmi les *Orthodoxographa theologiae sacrosanctae ac syncerioris fidei doctores numero LXXVI* [1555 Bâle] :

p. 783: « D. Salonii episcopi viennensis in parabolas Salomonis explicatio, se ac Verano fratre interloquutoribus ».

p. 797: « D. Salonii viennensis episcopi doctissimi dialogus alter ad Veranum fratrem in quo ecclesiastes quam purissime exponitur ».

Ces commentaires dialogués furent réimprimés dans la nouvelle édition des *Orthodoxographa,* en 1569, puis dans les diverses *Bibliothecae Patrum,* parues plusieurs fois à Paris et à Cologne de 1575 à 1654. De là ils passèrent dans la *Maxima Bibliotheca Patrum* [1677 Lyon], tome VIII :

---

[1]) J. G. T. Graesse, *Trésor de livres rares et précieux, VI,* [1865 Dresde], p. 251.

p. 401: « Salonii viennensis Galliarum episcopi opuscula ; in parabolas Salomonis explicatio mystica ».

p. 409: « Salonii viennensis Galliarum episcopi doctissimi dialogus alter ad Veranum fratrem in quo ecclesiastes mystice exponitur ».

Enfin nous les retrouvons dans Migne, *PL*, *LIII,* pp. 967 et 993.

On le voit, les dialogues sont attribués à Salonius évêque de Vienne. Cette attribution est sûrement inexacte, pour la bonne raison qu'il n'y a pas de Salonius dans les anciennes listes épiscopales viennoises. Ce Salonius n'est autre que l'évêque de Genève [1]), fils de saint Eucher. Nous avons déjà vu et jugé l'opinion de ceux qui, fondés sur une épître de Sidoine, le disaient évêque de Vienne.

L'interprétation mystique, recherchée et très libre que nous avons sous les yeux, rappelle tout à fait la manière d'Eucher, évêque de Lyon. Rien de ce que nous savons de Salonius ne nous empêche de lui attribuer les dits commentaires. Il avait fait merveilles à Lérins où ses maîtres en étaient fiers ; tout jeune encore, il commençait, au dire de l'un d'eux, à être *docteur des églises.* Cela faisait espérer des livres. Si nous ajoutons que dans nos dialogues les deux interlocuteurs s'appellent Salonius et Veranus, exactement comme les fils de s. Eucher, le doute ne sera plus légitime.

L'édition définitive des œuvres de Salonius n'a pas encore vu le jour. On sait combien le texte d'Eucher a été maltraité par les copistes du moyen-âge. Si l'on compare ce texte, tel qu'il est dans Migne, avec celui que nous a donné M. Wotke, on constate de stupéfiantes interpolations. Nous pouvons craindre que les écrits du fils n'aient partagé, quoique dans une moindre mesure,

---

[1]) Fabricius, *Bibl. lat. mediae et infimae aetatis, VI* [1754 Padoue], p. 144, l'affirme, suivant sur ce point Tillemont et l'*Histoire littéraire de la France* cités plus haut. Bardenhewer, *op. c.*, éd. fr. *II,* p. 465, identifie aussi le Salonius de nos dialogues avec le fils d'Eucher.

le sort de ceux du père. L'édition critique paraîtra sous peu, espérons-le, dans le *Corpus* de Vienne.

Peut-être nous réserve-t-elle des surprises. Deux seulement des commentaires de Salonius ont été publiés. Mais le moyen-âge lui en a attribué d'autres ; par exemple un commentaire sur l'évangile de s. Jean figure sous le nom de Salonius dans un manuscrit de Munich [1]). Qui sait s'il n'y en a pas davantange ? Il faudra sans doute en discuter l'authenticité. Ce sera un agréable travail quand nous posséderons un texte soigné.

7° *La fête du 28 septembre.*

Le martyrologe romain marque au 28 septembre la fête de saint Salomon évêque de Gênes. De prime abord ce saint inspire peu de confiance. Si nous cherchons à nous renseigner sur ses faits et gestes, nous ne trouvons que des réponses d'une inquiétante élasticité. Le *Propre* du diocèse de Gênes en indique la fête, double de 2[e] classe, mais sans une ligne de biographie : l'office entier y est du commun des confesseurs pontifes. Grimaldi [2]), voulant suppléer au silence du texte liturgique, ne trouve que deux affirmations : il dut être fort sage puisqu'il s'appelait Salomon, et il dut être fort pieux puisqu'il vivait peu après saint Nazaire. Ughelli [3]) parle de Salomon

---

[1]) Halm-Laubmann-Meyer, *Catalogus codicum latinorum bibliothecae regiae monacensis, I* II [1871 Munich], n° 2689, sæcl. XIV, in-2.

[2]) M. Grimaldi, *Santuario dell' alma città di Genova* [1613 Gênes], pp. 136—141. Voici ce qu'il y a de plus clair dans cette biographie [je cite en laissant à l'auteur son orthographe d'antan]: „Delli molti santi essempi che lasció il glorioso santo Pontefice Salomone non si ponno raccontar se non pochissimi e tanto estremamente pochi, che s'appressano al niente", *op. c.*, p. 139.

[3]) F. Ughelli, *Italia Sacra, IV* [1719 Venise], p. 837: „Vetus traditio est vixisse illum priscis illis temporibus quibus fides christiana in Januensibus tanquam in bene subacto solo altiores cœpit radices agere. Cæterum post Salonis excessum decurrerunt propemodum sæcula vacua illorum episcoporum memoria qui in Januensi proculdubio successere".

[*al.* Salonis, Salonius] premier évêque de Gênes : il aurait vécu dans des siècles reculés, on ne sait pas bien quand ; entre lui et son premier successeur connu, il y a une longue et obscure période. Enfin le P. Stilting [1]) renonce même à présenter des conjectures sur l'époque où il aurait vécu. Cela est bien peu rassurant. J'aime mieux le dire tout de suite : il n'y a pas de saint Salomon de Gênes, ou plutôt, il n'est autre que saint Salonius de Genève.

Ni l'antiquité ni le haut moyen-âge ne soupçonnent un évêque gênois, dont le nom ressemble même de loin à celui de Salomon. Ce saint, mentionné par des martyrologes récents, n'a en dehors d'eux aucune attestation. Mais ces martyrologes récents dérivent d'autres plus anciens : celui de Baronius est une réédition de celui d'Usuard ; ce dernier à son tour utilise le *Hiéronymien.* Au fur et à mesure, les hagiographes ont ajouté des saints nouveaux, cela va sans dire ; pour les saints primitifs cependant, la valeur des martyrologes récents est proportionnée à l'exactitude avec laquelle ils reproduisent leurs sources anciennes.

Au 28 septembre, le *Hiéronymien* porte : « Civitate Genua in Gallia natalis Salonii episcopi ». Le même jour nous trouvons dans le martyrologe romain « Genuæ, sancti Salomonis episcopi et confessoris ». Il s'agit du même personnage. Seulement le pauvre texte a été malmené par de méchants copistes et dans sa course à travers les siècles, Salonius a changé de nom et de siège. Reprenons la question en détail.

Voici le texte des anciens manuscrits du *Martyrologe Hiéronymien* [2]) :

Cod. Epternac. (*Parisinus 10837*, sæcl. VII/VIII) :
Genua civi. Salvini epi.

Cod. Bernen. (*Bernensis 289,* sæcl. VIII) :

---

[1]) Stilting, *AA SS, Sept. VII* [1760], pp. 716 ss.

[2]) *Martyrologe Hiéronymen,* éd. De Rossi-Duchesne, p. 126.

In Genua ciuit. in Gall. natl. Saloni epi. et uigl. sci. Michael. in quantu. possumus plenius commemorem. Cod. Wissemburg. (*Guelferbyt. inter Wissemburg. 23,* sæcl. VIII) :

Ciuit. Genua in Gall. dep. Saloni epi.

Cod. Corbeien. (*Parisinus 12410,* sæcl. XII) :

Ciuit. Genua dep. Saloni epi. et confessoris.

Cod. Vallumbr. (*Laurent. Conventi soppressi 331,* sæcl. XII) :

Ciuit. Genua in Gall. dep. s. Saloni epi.

Une mention tout à fait identique est donnée dans les deux manuscrits de Florentini [1].

Chacun sait le double emploi du mot Genua au moyen-âge pour désigner la ville de Gênes et celle de Genève. L'addition *in Gallia* empêche ici toute confusion : il s'agit de Genève, ville des Gaules.

Le P. Stilting ne veut pas l'admettre. D'après lui, d'abord, les mots Genua et Janua ne signifient Genève qu'à partir du IXe siècle, dès la fin du VIIIe tout au plus. Dans le *Martyrologe Hiéronymien,* antérieur à cette date, il s'agit donc de Gênes en Ligurie. J'ai montré tout à l'heure [2]) que, dès les premières années du VIe siècle, Genève est appelée *Genua* aussi bien que *Genava.* Le nombre et l'antiquité des manuscrits du *Hiéronymien* qui portent la mention *in Gallia,* nous obligent d'en admettre l'exactitude, et la question est tranchée.

La deuxième difficulté présentée par le docte Bollandiste est l'absence de Salonius dans les anciens catalogues épiscopaux de Genève. Nous avons vu pareillement ce qu'il faut penser de la liste de Saint-Pierre, la seule un peu antique, où l'on peut d'ailleurs reconnaître un Salonius caché sous la forme Salvianus [3].

---

[1]) F. M. Florentinius, *Vetustius occidentalis ecclesiae Martyrologium* [1668 Lucques], p. 884.

[2]) Voir ci-dessus p. 47.

[3]) *Salvianus* est à comparer avec le *Salvinus* du *Cod. Epternac.*

Il s'agit donc, dans le *Martyrologe Hiéronymien*, d'un Salonius évêque de Genève. Mais nous en connaissons deux. Un peu plus d'un siècle après le fils d'Eucher, nous trouvons un autre Salonius en notre ville. Duquel s'agit-il dans le martyrologe ? L'embarras du choix n'est pas grand. Le fils de s. Eucher avait pour ainsi dire grandi parmi les saints ; les principaux personnages avec lesquels il se trouvait en relations sont inscrits dans les calendriers liturgiques. Son père, son frère, ses maîtres, pour la plupart, furent l'objet d'une vénération particulière. Si notre Salonius n'avait point été vénéré comme eux, il constituerait une exception que rien ne justifie ; car il fait bien l'effet d'un prélat d'une réelle vertu. L'autre, celui du VI[e] siècle, ne se présente point à nous sous les mêmes couleurs. Aucun des anciens ne parle de lui et rien ne nous autorise à penser qu'on ait gardé de lui un souvenir spécial.

La fête de notre saint était donc célébrée à Genève peu après sa mort. Nous ignorons qu'elle se fît ailleurs. Vienne, la métropole, paraît l'ignorer au temps d'Adon [1]). De plus nous ne pouvons donner aucun détail sur cette fête, tombée de bonne heure en désuétude, puisque le plus ancien bréviaire genevois connu [XIII[e] siècle] n'en parle déjà plus [2]). Ce manque de lumière crée une difficulté, je ne le dissimule pas. Il ne faut pourtant point l'exagérer.

Gardons-nous surtout d'en faire profiter Salomon : ce serait lâcher la proie pour l'ombre. Je le sais bien, on trouvera le culte de saint Salonius à Genève un peu hypothétique, tandis que celui de saint Salomon est connu, dit-on, à Gênes, de temps immémorial. Ne vaudrait-

---

[1]) Dans le martyrologe d'Adon, les mots „Genna [sic] civitate' dep. Saloni epi." paraissent interpolés. Cf. *Martyrologium Adonis*, éd. Rosweyde [1745 Rome], p. 643.

[2]) Conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 16307. Le calendrier de ce bréviaire est édité dans les *Mém. Doc. de l'Acad. Salésienne, XXVI* [1903 Annecy], le 28 sept., p. 65.

il pas mieux alors concéder que le *Genua* du *Hiéronymien* veut dire Gênes ?

De grâce, cessons d'abuser du mot *immémorial.* Le culte de s. Salomon à Gênes, est d'institution *récente.* Il n'existait certainement pas avant le XIVe siècle. Jacques de Voragine [1], archevêque de Gênes [† 1298], dont il représente certes la tradition la plus autorisée, donne le catalogue de ses prédécesseurs, à chacun desquels il consacre une notice. Pas question de Salomon ni de Salonius ni d'aucun nom qui les rappelle, comme le Salvianus du catalogue de Saint-Pierre.

Ce silence est remarquable. Nous n'avons plus ici une liste anonyme dont l'âge et la provenance sont obscurs, comme celle de Genève. Il ne s'agit plus d'un évêque dont le culte s'est éteint, comme s. Salonius. Il est question, dans l'hypothèse, d'un saint local, vénéré sans interruption, de temps immémorial, à Gênes. Or, Jacques de Voragine, archevêque de cette ville, a pu oublier l'un quelconque de ses prédécesseurs, relégué comme tant d'autres dans les listes épiscopales ; il n'a pas pu ignorer un saint dont la fête se faisait de son temps et dans sa cathédrale même. L'argument négatif a ici une valeur péremptoire : il est manifeste que s. Salomon est inconnu à Gênes dans les dernières années du XIIIe siècle. Son culte y est postérieur à cette date.

Nous arrivons à cette conclusion : au XIIIe siècle, Genève n'honore pas Salonius et Gênes n'honore pas Salomon. La difficulté existe pour les deux ; mais non pas au même degré, qu'on veuille bien le remarquer : il s'agit pour l'un, d'un culte qui a cessé ; pour l'autre, d'un culte qui n'a pas commencé. Il y a entre les deux personnages, à supposer qu'ils soient deux, une différence essentielle : Salonius de Genève est attesté par les anciens martyrologes, et de plus son existence est histori-

---

[1]) Jacques de Voragine, *Chronicon* XI, éd. Muratori, *Rerum Ital. Scriptores, IX,* [1726 Milan], pp. 23 ss.

quement démontrée par des textes indépendants de ces martyrologes et antérieurs à eux ; au contraire, Salomon de Gênes est, encore à cette époque, dépourvu d'attestation.

Reprenons l'étude instructive des martyrologes. Ceux de Raban Maur [1]) et de Florus [2]) portent encore « In Gallia, civitate Genua, depositio Saloni episcopi ». Celui d'Usuard est moins précis : « Civitate Januis, sancti Salonis episcopi et confessoris [3]) ». *Januis* est une variante de *Januae* ou *Genuae,* comme *Salonis* est une variante de *Saloni.* Mais Usuard avait laissé de côté *in Gallia.* Cette omission devait avoir des suites.

L'avenir appartenait au martyrologe d'Usuard. C'est lui qui fut transcrit surtout, et devint classique au moyen-âge. Même le martyrologe romain officiel n'en est qu'une réédition revue par le cardinal Baronius. Or dans les innombrables copies qu'on en fit, Salonius — pas encore Salomon — était présenté comme l'évêque d'une ville qui pouvait être aussi bien Gênes que Genève. Il n'y avait plus l'addition explicative *in Gallia ;* pour bien des lecteurs, la méprise devenait facile.

L'examen comparatif des manuscrits et des premières éditions du martyrologe d'Usuard [4]) nous apprend encore autre chose. Tandis que les anciennes copies portent *Salonii,* quelquefois *Salonis,* il s'introduit dans les manuscrits moins soignés et plus récents une malheureuse variante, *Salomonis.* Elle paraît remonter au XIVe siècle. Le *Cod. Centulensis* de Saint-Richard en est le plus ancien témoin mentionné par Sollier. Or il mar-

---

[1]) *Martyrologium Rabani Mauri,* éd. Canisius-Basnage, *Thesaurus Monumentorum eccl. et histor., II* III [1735 Anvers], p. 342.

[2]) Le Martyrologe de Florus est édité par Henschen et Papebrock, *AA SS,* dans les premières pages du tome II de mai.

[3]) *Martyrologium Usuardi monachi,* éd. Sollier [1745 Venise], p. 562.

[4]) Sollier, *op. c.,* indique les éditions p. XLVI ; les manuscrits, p. LI.

que déjà la fête de s. Louis [† 1270]. Il n'est donc pas ancien. De plus il révèle un copiste négligent.

Elle eut pourtant du succès, la variante. On la vit substituée au nom original dans la première édition du martyrologe d'Usuard donnée par Lucas Brandis de Schaff à Lubeck en 1475. Elle resta dans les deux suivantes, imprimées à Lubeck et à Cologne en 1490, et dans celle de Bellin de Padoue, en 1497.

« Civitate Genuæ, sancti Salomonis episcopi...» Il n'était plus question de ville gauloise, ni même de Salonius. A Genève, le fils de saint Eucher dormait depuis longtemps dans l'oubli. Au contraire quel ne fut pas le bonheur des Gênois quand ils découvrirent un Salomon marqué dans le catalogue des saints comme évêque d'une ville qui pouvait être la leur ! Ils s'en emparèrent aussitôt. Salomon devint évêque de Gênes. Il figurait au calendrier, son existence ne pouvait donc être mise en doute ; on ne savait rien sur son compte, il avait donc vécu dans les temps les plus reculés. Bientôt on le vit monter du fond des âges avec la resplendissante auréole que lui donnait un martyrologe officiel.

En vain le docte Molanus, dans son édition du martyrologe [1568 Louvain], bien supérieure aux précédentes, rendit-il son vrai nom au saint du 28 septembre ; Galesinus, dans la sienne [1578 Venise], donna de nouveau la préférence à Salomon. Baronius consacra, accentua encore la méprise, en distinguant avec soin Salonius et Salomon [1]) : les deux variantes étaient devenues deux personnages, et Salonius était exclu du calendrier liturgique.

---

[1]) Dans les premières éditions du martyrologe romain, Baronius dit en note : „Genuæ sancti Salomonis episcopi et confessoris... Salonium illum vocat Usuardus ; quod autem ad Salonium spectat, longe diversus fuit a Salomone de quo hic agitur" ; éd. de Venise [1593], pp. 440—441. Parmi les savants qui ont souligné la méprise de Baronius, je me borne à citer le P. Sollier dont la compétence en ces matières est incontestable : „Baronius nullum Genuæ Salonem inveniens ex Bellino aliisque recentioribus Salomonem substituit. ...Genua in Gallia, quibus verbis, mea quidem sententia, satis clare excludi videtur celebris Genua Ligurum" ; *op. c.*, p. 563.

Le saint Salomon du martyrologe romain est donc parfaitement authentique et nous savons même sur sa vie bien des détails. Mais il s'appelait en réalité Salonius et il résidait à Genève. C'est une ironie du hasard, disons mieux, une délicatesse de la Providence, que ce vieux saint, négligé d'abord, puis délaissé, puis entièrement oublié, sur les rives du Léman, ait trouvé, après des siècles, sur l'enchanteresse *Riviera Ligure*, de bonnes âmes heureuses de lui donner une part de leur vénération. Nous aurions mauvaise grâce, nous autres Suisses, si nous ne savions gré aux Gênois du culte qu'ils professent pour une de nos gloires nationales, l'évêque saint Salonius, le premier en date des écrivains dont Genève puisse s'honorer.

III. Théoplaste.

1° *La lettre de Sidoine Apollinaire.*

Une des épîtres de Sidoine [1]) recommande quelques voyageurs à un évêque appelé Théoplaste qui paraît résider dans la ville d'un prince barbare. Or les capitales de ces derniers ont à ce moment là des évêques bien connus, sauf Genève. D'autre part un Théoplaste, nom

---

[1]) Sidoine Apollinaire, *Epist.* VI 5, éd. Lütjohann, p. 98 : „Sidonius domino papæ Theoplasto salutem. Causam meam nesciens agit qui ad vos a me litteras portat ; nam, dum votivi mihi fit gerulus opportunus officii, beneficium præstat quod se arbitratur accipere, sicuti nunc venerabilis Donidius dignus inter spectatissimos quosque numerari. Cuius clientem puerosque commendo, profectos seu in patroni necessitate seu in domini. Laborem peregrinantum qua potestis ope humanitate intercessione tutamini ; ac si in aliquo amicus ipse per imperitiam novitatemque publicæ conversationis videbitur minus efficax, vos hoc potius aspicite quid absentis causa, non quid præsentis persona mereatur. Memor nostri esse dignare domine papa“.

d'ailleurs très rare, est mentionné dans le catalogue de Saint-Pierre. Pour ce double motif, Mgr Duchesne attribue à notre église le correspondant de Sidoine.

2º *L'affaire de Lucidus.*

La Provence était alors agitée par les controverses sur la prédestination. Les grands monastères du midi des Gaules n'acceptaient pas dans toute leur rigidité les opinions de s. Augustin sur la grâce. Ses disciples furent avec soin recherchés et combattus. Lucidus prêtre du diocèse de Riez [1]) eut comme tel des démêlés avec son évêque Fauste. Celui-ci, n'ayant pu convaincre l'adversaire, obtint de l'archevêque Césaire d'Arles la convocation d'un synode vers 474 ou 475. Lucidus écrivit alors une lettre de rétractation aux évêques du concile. Parmi les destinataires figure un Théoplaste. C'est bien probablement le nôtre.

3º *Les Rogations.*

Vraisemblablement vers la même époque fut introduit à Genève l'usage des rogations. Mamert, archevêque de Vienne, institua ces prières autour de l'année 470. Le fait est attesté par Sidoine qui lui en parle dans une lettre et les dépeint en quatre mots : « Ieiunatur, oratur, psallitur, fletur [2]) ». Avit qui succéda après Ysichius à Mamert, mentionne la même institution dans une de ses homélies [3]). Son discours nous apprend combien cet exercice religieux se répandit avec rapidité : « Currit quidem tramite vitali non per Gallias tantummodo sed pæne per orbem totum

---

[1]) Sur tout ceci voir L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* pp. 130, 222; B. Krusch, *MG, Auct. Ant., VIII,* pp. LVI, 210, 228; *Histoire littéraire de la France, II,* [1735], pp. 454—456.

[2]) Sidoine Apollinaire, *Epist.* VII, 1, Mamerto; voir aussi *Epist.* V, 14, Apro.

[3]) Avit, *Homélie I, in Rogationibus.*

rogationalis observantiæ flumen irriguum, et infectam vitiis terram uberi fluxu annuæ satisfactionis expurgat ». Même en faisant la part de l'emphase oratoire dans ce langage, il est raisonnable de penser que les rogations s'introduisirent presque aussitôt à Genève, puisque l'évêque de cette ville était en relations fréquentes avec celui de Vienne, son métropolitain.

Dès le 10 juillet 511, le 27e canon du concile d'Orléans impose à toute la Gaule franque de célébrer les rogations. Il nous apprend avec quelques détails en quoi elles consistent : « Rogationes id est lætanias ante Ascensionem Domini ab omnibus ecclesiis placuit celebrari, ita ut præmissum triduanum ieiunium in domenicæ Ascensionis festivitate solvatur ; per quod triduum servi et ancellæ ab omni opere relaxentur quo magis plebs universa conveniat. Quo triduo omnis absteneant et quadraginsimalibus cibis utantur [1]) ».

IV. Domitien.

1° *L'invention de saint Innocent.*

Il a été question plus haut du petit texte relatif à saint Innoncent [2]). Les mêmes raisons qui nous engagèrent à admettre, sur le témoignagne de ce document hagiographique, l'évêque valaisan Protais, nous permettent de croire au genevois Domitien. Il ne paraît pas légitime de rejeter cette référence ancienne, puisque rien ne la fait taxer d'inexactitude. On ne voit point pourquoi un faussaire serait allé chercher le nom d'ailleurs peu reluisant de Domitien, si un personnage de ce nom n'avait réellement existé à Genève, et pris part à la translation des reliques de saint Innocent. Domitianus est mis dans la liste de Saint-Pierre parmi les évêques du IXe siècle ;

---

1) Ed. Maassen, p. 8. Comparer avec Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* II, 34, éd. Arndt, p. 97.

2) Ci-dessus, p. 37.

mais, à supposer qu'il y ait eu alors un titulaire de ce nom, ce qui n'est point sûr [1]), il peut y en avoir eu un autre 400 ans plus tôt.

2° *La translation de saint Victor.*

Voici comment un chroniqueur, genevois d'origine, mais résidant à Luxeuil [2]), parle d'un avènement de 601 ou 602, une vingtaine d'années après qu'il s'était passé : « Eo anno corpus sancti Victoris qui Salodero cum sancto Ursio passus fuerat, a beato Aeconio pontifice Mauriennense invenitur. Quadam nocte in suam civitatem ei revelatur in sompnium ut surgens protinus iret ad eclesiam quam Sideleuba regina suburbanum Genavinse construxerat, in medium eclesia designatum locum illum sanctum corpus adesset. Cumque Genava festinus perrexisset, cum beatis Rusticio et Patricio episcopis triduanum faciens ieiunium lumen per noctem ubi illum gloriosum et splendidum corpus erat apparuit. Quem cum selencio hii tres pontifecis, cum lacrimis et orationibus elevato lapide in arcam argentiam invenerunt sepultum cuius faciem robentem quasi vivum repperunt. Ibique princeps Theudericus presens aderat [3]) ».

Des actes genevois [4]) de s. Victor, qu'Adon paraît avoir utilisés déjà [5]), donnent du même fait un récit plus détaillé [6]). J'en extrais quelques lignes : « Temporibus vero

---

[1]) J'ajoute que Domitien a l'air déplacé dans la liste de Saint-Pierre. Il est seul sans indication chronologique, au milieu d'évêques dont la durée du pontificat est indiquée.

[2]) C'est le compilateur *A*, d'après M. Schnürer ; voir ci-dessus p. 47, note 2, p. 86, note 3.

[3]) *Fredegarii chronicon* IV, 22, éd. Krusch, p. 129.

[4]) „Sine dubio genevensis", Krusch, *MG, Script. Merov., III,* p. 31.

[5]) Krusch, *op. c.*, p. 32.

[6]) Pour la critique de ces actes voir *AA SS, Sept. VIII* [1762], pp. 272, 292 ; Lütolf, *Die Glaubensboten,* pp. 146—164 ; Krusch, *l. c.;* Egli, *Theol. Zeitschrift aus der Schweiz* [1887 Zürich] pp. 1—12 ; le même, *Kircheng. der Schweiz bis auf K. d. G.,* p. 48.

Gundegisili regis qui regno Burgundionum præerat Theodesinda regina exstruxit basilicam in honore martyris Vincentii et in honore s. Victoris in territorio Genavensium sub oppido [1]) ipsius civitatis miro opere decoratam, pluribus ornamentis et magnis possessionibus locupletatam et regali liberalitate quæ nunc in oculis nostris fulget. Petiit autem Domitianum tunc temporis Genavensium episcopum ut corpus sancti Victoris martyris liceret sibi a Solodoro castro ibidem transferre.... » L'histoire de l'invention des reliques, un siècle après, par Hyconius de Maurienne, est racontée en termes analogues à ceux du chroniqueur déjà cité.

Hyconius de Maurienne assiste en 585 au concile de Mâcon. Les deux autres prélats, Rusticius et Patricius, figurent dans la liste de Saint-Pierre comme évêques de Genève. Ni le chroniqueur ni les actes ne donnent l'indication de leur siège. Il est possible que l'un d'eux ait été titulaire et l'autre coadjuteur avec future succession, comme ce fut le cas, à la même époque, pour Tétricus et Mundéric à Langres [2]), pour Pientius et Austrapius à Poitiers [3]). L'un des deux au moins peut bien avoir été évêque de Genève ; il est malaisé, cela va sans dire, de se prononcer d'une façon catégorique. Un manuscrit de Montpellier [4]) modifie le texte : Rusticius est évêque d'Octodure, et Patricius, de Tarentaise ; Pappulus de Genève n'assiste pas, car il est à fin de vie, « senio confectus ». Le malheur veut que ce dernier renseignement soit sûrement faux : nous connaissons deux Pappulus à Genève, l'un est déjà mort en 570 et l'autre est encore vivant en 650. Aucun d'eux n'était *senio confectus* en 601. Le parchemin de Montpellier ne nous rend ainsi aucun service.

---

[1]) Les *AA SS* [Cleus] proposent la variante *suburbano ;* c'est l'expression du pseudo-Frédégaire.

[2]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.,* V, 5, éd. Arndt, p. 196.

[3]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc,* IV, 18, éd. Arndt, p. 156.

[4]) *Montepessulanus H 238,* fol. 123, sæcl. XI ; Krusch, p. 32, Lütolf, p. 176.

D'autres actes conservés à Saint-Gall [1]) sont pareillement inutiles pour notre question.

Le *Fredegarii chronicon* parle de Sédeleube; les actes, de Theodesinda. S'agit-il d'une même personne portant plusieurs noms ? Faut-il penser à deux princesses, la tante et la nièce, associées dans une même œuvre ? Y a-t-il simplement contradiction ? Je ne saurais le dire. « Gaudisellus et Theodelinda » figurent dans un diplôme daté de 586, rédigé en faveur de l'église Saint-Pierre de Lyon. M. Coville y a reconnu un faux du Xe siècle ; l'addition relative à Gaudisellus et Theodelinda est postérieure encore : elle appartient peut-être au XIVe siècle [2]).

Sédeleube est connue. Grégoire de Tours nous dit [3]) comment Chilpéric et sa femme furent mis à mort par Gondebaud, et leurs deux filles, Clotilde et Chrona [Sédeleube], exilées. Tout cela appartient à la légende [4]). Ce qui est vrai, c'est que nous trouvons après la mort de Chilpéric les deux jeunes princesses à Genève [5]), où règne leur oncle Godegisèle. Saint Epiphane, évêque de Pavie, vint trouver ce dernier en 494 pour demander la grâce des nombreux prisonniers que les Burgondes avaient emmenés de Ligurie, et ses démarches furent couronnées de succès [6]). Des deux sœurs, la cadette, Clotilde, était devenue la bonne reine des Francs [7]) ; l'aînée, Sédeleube, avait pris le voile et changé son nom contre celui de Chrona [8]). Y avait-il dès lors à Genève, comme dans d'au-

---

[1]) *Sangallensis 569*, fol. 233, sæcl. X ; Krusch, p. 32, Lütolf, p. 172.

[2]) A. Coville, *Le Moyen-Age* [1903], p. 182.

[3]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* II 28, éd. Arndt, pp. 89—90.

[4]) G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens* [1893 Paris] p. 242.

[5]) G. Kurth, *Clovis* [1901] *1*, p. 282.

[6]) Ennodius de Pavie, *Vita Epiphanii,* éd. Vogel, *MG Auct. Ant., VII* [1885], pp. 101—106.

[7]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* II, 28, éd. Arndt, p. 90 ; *Fredeg. chronicon* III, 18, éd. Krusch, p. 99.

[8]) Grég. de Tours, *op. c.,* II, 28, éd. Arndt, p. 89 ; *Fred. chron. l. c.*

tres villes, une communauté de religieuses ? Nous l'ignorons. Il est plus probable que Sédeleube fit comme d'autres princesses de son temps, qui restèrent dans le monde en renonçant à la vie mondaine et passèrent à l'ombre d'une église aimée le reste de leurs jours, dans la prière et le soin des pauvres. Sédeleube, devenue sœur Chrona, aurait été la fondatrice, puis la cliente assidue, de la basilique de Saint-Victor.

Lütolf, trouvant dans le mot *Chrona* une forme germanique du mot *Corona,* fit un ingénieux rapprochement [1]). Les anciens calendriers mentionnent les martyrs Victor et Corona. Leur fête se trouve trois fois dans le *Martyrologe Hiéronymien* [2]) : le 20 janvier, ils sont donnés sans indication géographique ; le 24 avril, on en fait des Alexandrins ; le 14 mai, ils deviennent syriens. Il se peut que ce soient des couples différents ; mais il est vraisemblable aussi qu'il s'agit des mêmes saints dont les fêtes auront été multipliées par une de ces confusions dont ce martyrologe offre bien des exemples. Toujours est-il que les actes de s. Victor, soldat martyr [3]), et de sainte Corona « uxor cuiusdam militis », mise à mort avec lui, ont été beaucoup transcrits au moyen-âge [4]). Lütolf suppose que Sédeleube prit le nom de Chrona en souvenir de sainte Corona, compagne du premier Victor, à qui elle se serait comparée, elle, la dévote du second. Le rapprochement ne manque pas d'intérêt ; mais la conséquence qu'on en tire paraît exagérée.

Tout ce qui regarde les reliques de s. Victor forme un écheveau bien difficile à débrouiller. En 1519 l'on trouva à Soleure deux corps dans un sarcophage : l'un portait une lame d'argent avec ce vers :

---

[1]) Lütolf, *Die Glaubensboten,* p. 151.

[2]) *Martyrologe Hiéronymien,* 10 Kal. martii, 8 Kal. maii, Prid. Id. Maii.

[3]) *AA SS Febr. III* [1736], p. 173 ; *April. III* [1738], p. 265 ; *Maii III* [1738], p. 265.

[4]) *Bibliotheca Hagiographica Latina, II* [1900—1901], p. 1237.

Conditur hoc sanctus tumulo Thebaidus Ursus [1]).
On découvrit en 1721 dans les décombres de Saint-Victor à Genève, une boîte circulaire en plomb contenant quelques ossements avec cette inscription : VIIII XXX; en 1735, au même endroit, un cercueil en pierre, un coffret carré, aussi en plomb, des restes calcinés, et deux ampoules analogues à celles qu'on voit dans les tombeaux anciens [2]). Tous ces faits, tels que nous les pouvons connaître, ne sont ni assez sûrs ni assez précis pour être véritablement utiles.

Du reste nous n'avons affaire qu'à Domitien. L'existence de cet évêque est attestée par le texte relatif à saint Innocent. D'autre part, la Chronique de Frédégaire nous apprend que vers la fin du Ve siècle, soit à l'époque où furent découvertes les reliques du même martyr, la princesse Sédeleube construisit près de Genève la basilique de Saint-Victor. Ce double témoignage nous porte à croire que cette construction se fit du temps que Domitien était évêque. Cette conclusion, formulée indépendamment des actes genevois, reçoit pourtant d'eux une confirmation.

Si nous réduisons même à leur expression la plus simple les données que fournissent les textes hagiographiques relatifs à saint Innocent et à saint Victor, nous pourrons dire : sous l'épiscopat de Domitien et le règne de Godegisèle [3]), c'est-à-dire avant l'an 500, Sédeleube, fille de Chilpéric, construisit une basilique en l'honneur de saint Victor. On y apporta des reliques du martyr de ce nom vénéré à Soleure. Puis, en 601 ou 602, pendant un séjour du roi Thierry à Genève, les évêques

---

[1]) Mommsen, *Zürch. Antiq. Mitth.*, *X* [1854], p. 43; *AA SS Sept. VIII*, p. 270.

[2]) Blavignac, *Histoire de l'Architecture sacrée* [1853 Genève], p. 36.

[3]) M. E. A. Stückelberg laisse flotter la date de cette construction entre 473 et 500 ; *Translationen in der Schweiz* [1899 Zürich], p. 7. Godegisèle meurt en 500.

Rusticius, Patricius, Hyconius, ce dernier, titulaire de Maurienne, procédèrent à la reconnaissance des reliques et les exposèrent solennellement.

V. Maxime [1]).

1° *L'élection de Maxime.*

L'année même de la naissance de saint Nizier, futur évêque de Lyon, le siège épiscopal de Genève fut offert à Florentinus son père. Celui-ci l'accepta et reçut même l'approbation formelle du prince. Mais sa femme Artémia dont il devait se séparer, s'il entrait dans les ordres, le pria de refuser. Florentin accéda à son désir. Nous savons ces détails par Grégoire de Tours [2]) dont le témoignage est ici particulièrement digne de foi, puisque sa mère Armentaria était la propre nièce de Nizier [3]). Or Nizier vécut soixante ans [4]) ; son épitaphe marque sa mort le 2 avril 573 [5]) : il naquit donc en 512 ou 513. Alors sans doute fut élu Maxime ; car déjà dans les derniers mois de 515, nous allons assister à la dédicace d'une église bâtie par ses soins.

Parmi les homélies d'Avit, archevêque de Vienne et comme tel métropolitain de l'église de Genève, il en est une qui contient peut-être un jeu de mots sur le nom

---

[1]) Cette étude sur Maxime a paru presque telle quelle dans l'*Anzeiger SG* [1904, III]. Aux auteurs déjà cités on peut ajouter ici : Blavignac, *MDG, VII* [1849], p. 24 ; De Mülinen, *Helvetia Sacra, I* [1858 Berne], p. 16 ; Burgener, *Helvetia Sancta* [1860 Einsiedeln], p. 79 ; *Gallia Christiana, XVI,* pp. 147, 380, 381 ; Jahn, *Geschichte der Burgundionen, II* [1874 Halle], p. 178.

[2]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum,* VIII, 1, éd. Krusch, p. 691.

[3]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.,* V, 5, éd. Arndt, p. 197.

[4]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum,* VIII, 5, éd. Krusch, p. 695.

[5]) Voir les notes de M. Krusch, *op. c.,* p. 693, note 3, et p. 695, note 1.

de Maxime, et nous fournit probablement des détails sur l'impression produite par l'élection de cet évêque. Nous y apprenons que ce prélat n'était point d'illustre naissance et qu'il y eut des murmures à son sujet [1]). Les mêmes pensées se retrouvent dans un autre fragment d'homélie d'Avit, conservé par le diacre lyonnais Florus: ce discours fut prononcé « in ordinatione episcopi », et je ne suis pas éloigné de croire qu'il s'agit là de l'ordination de Maxime. Il est question du moins d'un personnage dont Avit a bien l'air de faire l'apologie, en montrant que malgré son origine obscure il était digne des honneurs auquel on l'avait appelé [2]).

Maxime paraît avoir été un prédicateur distingué, « strenuus prædicator [3]) ». Cet éloge lui est décerné non seulement par les actes du concile d'Agaune, mais aussi par la *Vita Abbatum Acaunensium:* « Eo tempore Maxi-

---

[1]) *Homilia dicta in dedicatione basilicae Genevae quam hostis incenderat.* Elle porte le nº XIX. „Huic scilicet [Zaccheo] dicitur quod inquit apostolus ut ex divite mundi spiritu pauper accurat et promissionem vitæ pauperum sensu ditatus excipiat. Non ergo spernatur sanctus pontifex vester nec pro similitudine despiciatur qui huius imitatur in dispensatione substantiam, qui nostri Zacchaei gavisurus exemplo non diffiteatur sequi cum populo ; siquidem nesciens assumptus est iste, non ambitione elatus ; electus est iste quia meruit ; ille probandam oboedientiam obtulit, hinc integram voluntatem ; magnum... reddit oblatio, *maximum* nostra..." [Les points marquent les lacunes du papyrus]. Est-il besoin de dire que ces homélies sont conservées dans un papyrus du VIe siècle, *Parisinus 8913?* Elles furent publiées par le Dr Peiper, *MG Auct. Ant. VI, 2* [1883] et le Chanoine Chevalier, *Œuvres complètes de saint Avit* [1890 Lyon]. L'édition de Sirmond [1643 Paris] dont dérive celle de Migne, *PL, LIX*, ne contient presque rien des homélies ; les épîtres y sont soigneusement annotées.

[2]) Florus, *In epist. I ad Corinth. I, 28, codex Cheltenham. 14036,* sæcl. XI. Ce fragment porte le nº XVI parmi les homélies imprimées. „Ad magisterii testimonium nascendi causa non pertinet neque ille cælorum ianitor Petrus quem piscatorem hominum retia contempta fecerunt, origine placuit natalium sed fine meritorum", etc.

[3]) Actes du concile d'Agaune, éd. Gremaud, *MF, IV* [1857], p. 338.

mus Genavensis urbis antistes omni sanctitate egregius apud quem prædicatio divini sermonis vehementer pollebat [1]) ».

2° *La lettre du pape Symmaque.*

Le pape s. Léon avait en 450 soumis les églises de Genève, Grenoble, Valence et Tarentaise au métropolitain de Vienne [2]). Mais Mamert empiéta sur ses droits en présidant l'ordination de l'évêque de Die, suffragant d'Arles. Pour témoigner son mécontentement, le 25 février 464, le pape Hilaire lui enleva toute juridiction sur ces quatre villes, attribuées dès lors à son rival [3]). La même peine devait frapper les successeurs de Mamert, s'ils imitaient sa conduite. Cependant par un acte du 6 novembre 513 le pape Symmaque rétablit l'ordre voulu jadis par s. Léon [4]). Dans le même document et dans un autre du 11 juin 514, il accorde néanmoins au primat d'Arles, saint Césaire, la surveillance des affaires religieuses de la Gaule et le droit exclusif de convoquer des conciles. Nous ne voyons pas que pratiquement cela ait produit grand effet pour nos pays : c'est bien à l'archevêque de Vienne que nous avons affaire, et non à celui d'Arles, pour la convocation du concile d'Epaone. A d'autres points de vue, l'église de Genève et celles du midi des Gaules se trouvaient fréquemment en rapport.

3° *La dédicace d'une église.*

Nous avons mentionné déjà l'homélie d'Avit « dicta in dedicatione basilicæ Genevæ quam hostis incenderat ». Cet incendie avait eu lieu problement lors de la guerre

---

[1]) *Vita Abbatum Acaunensium*, éd. Krusch, p. 176. Sur la valeur de ce texte, voir *Analecta Bollandiana, XXIII* [1904], p. 496.

[2]) Ci-dessus p. 95.

[3]) Gundlach, *MG, Epist., III,* p. 30.

[4]) Gundlach, *op. c.,* pp. 35—42. „Juxta indulgentiam supradicti pontificis [Leonis] Valentia, Tarantasia, Genuam adque Gratianopolim oppida Viennensis antistes iure suo vindicit".

entre Gondebaud et Godegisèle allié des Francs [500]. La date précise de cette dédicace nous est inconnue. Toutefois, d'une part, nous ne pouvons trop la reculer, puisque l'homélie suppose que Sigismond vient de se distinguer par des largesses envers les églises [1]; or le prince n'était probablement pas encore ouvertement catholique en 507, au moment où il entrait en campagne contre les Wisigoths [2] : les restaurations ou constructions d'édifices religieux entreprises par lui doivent donc avoir plutôt commencé après la fin de cette guerre, soit vers 510. D'autre part, nous ne pouvons trop l'avancer; car peu après la mort de Gondebaud [516] les rapports entre Sigismond et le haut clergé devinrent très tendus. Les compliments adressés dans cette homélie par Avit à Sigismond prouvent qu'elle est antérieure à la rupture. Les mots « caput regionis » feraient presque penser que le prince avait déjà succédé à son père; mais ils sont en somme très compréhensibles même avant cet évènement: il s'agit ici de la région de Genève, où Sigismond gouvernait en maître, même du vivant de Gondebaud, qui paraît n'y être plus guère venu dans ses dernières années. L'allusion que nous avons soulignée tout à l'heure nous invite à supposer cette homélie prononcée peu de temps après l'élection de Maxime, seul évêque genevois dont le sacre se place entre 510 et 517. C'est pourquoi nous ne risquons pas beaucoup de nous tromper en datant notre homélie de 513 ou 514.

Nous relèverons encore deux détails intéressants.

Le sens le plus naturel de l'exorde nous autorise à penser qu'on lisait alors comme aujourd'hui, le jour de la dédicace, le passage de l'évangile relatif à Zachée [3].

---

[1]) „Præsul inclyte, religionis columen, caput regionis... Sacrificia instruis et sacerdotia nutris..."

[2]) Jahn, *Geschichte der Burgundionen, I,* p. 119, note 2.

[3]) „Novimus et miramur *ex evangelica lectione* divitem censu Zacchaeum quo repentina salus domui suæ fieri, nihil deesse beatitudinis titulis opinanti in sanctam christianam societatem revocatione ascitum".

De plus la fin de l'homélie, malheureusement obscure, paraît faire allusion à un établissement de charité, dispensaire ou hospice, attenant à la basilique.

4° *Les lettres d'Avit à Maxime.*

Une lettre d'Avit à Maxime [1]) manifeste les relations amicales de ces deux personnages. Avit demande avant tout des informations sur un colloque entre catholiques et ariens auquel Sigismond paraît avoir été particulièrement mêlé [2]). Il explique ensuite qu'il s'est longtemps absenté de Vienne pour s'occuper des *monasteria grinescensia* [3]). J'ai dit ailleurs [4]) pourquoi nous pouvions rapporter cette épître à l'année 515 ; quant à l'autre billet d'Avit, comparable à celui-ci pour le fond et pour la forme, impossible d'en déterminer la date [5]).

Ce qui fait le charme de ces petits textes, c'est la bonhomie affectueuse avec laquelle nos deux amis se traitent. On aime à surprendre ces vieux oubliés au cœur même de leur intimité. L'évêque de Genève a comme de coutume envoyé à son métropolitain quelques douceurs à l'occasion d'une fête [6]). Nous connaissons le

---

[1]) *Epître LXVII* dans Chevalier, *LXXIV* dans Peiper, *LXV* dans Migne.

[2]) „Anxius tamen quod de domno filio vestro vel absolutione colloquii nil agnosco". On possède un prétendu procès verbal de ce colloque : c'est un faux ; Chevalier, *Œuvres de s. Avit,* pp. 157—158.

[3]) „Nam monasteriis grinescensibus occupatus aliquamdiu iam habitaculo civitatis absento".

[4]) *Anzeiger SG* [1904], p. 279.

[5]) *Epître LIX* dans Chevalier, *LXVI* dans Peiper, *LVII* dans Migne. Je cite habituellement l'édition Chevalier.

[6]) *Epître LXVII*: „Deliciæ quas dignatione solita direxistis" ; *Epître LIX:* „Magnæ quidem et nimis admirandæ sunt deliciæ quas misistis, copia, tempore, dignitate.... per quæ probatur non tam dignatio vestra nobis quam præsentia defuisse. Expleta est suffragiorum vestrorum prosperitate festivitas".

nom du serviteur que Maxime avait chargé d'un de ces messages : il s'appelait Léonien. L'archevêque plaisante sur la gourmandise de ce domestique : elle paraît avoir été remarquable [1]) ; et quoique tout ne soit pas clair dans l'épître, on dirait que Léonien n'était point sympathique à Avit, tandis que Maxime avait un faible pour lui.

Je crois que ce Léonien ne réussit pas trop mal. C'est évidemment à tort qu'on a voulu l'identifier avec l'austère abbé saint Léonien de Vienne, fondateur du monastère de Saint-André-le-Haut. Cet ascète, intime ami de saint Eugende, auquel il avait donné en souvenir un scapulaire [2]), ne pouvait être domestique ni clerc de Maxime en 515, puisque dès 492 il était abbé d'un couvent [3]).

Mais il y a parmi les lettres d'Avit une plate missive [4]) : « Leonianus archidiaconus v. s. Sapaudo ». L'archidiacre Léonien se révèle dans cet écrit comme un gastronome dont la plume se complaît à dépeindre les menus détails des bons dîners. Il fait songer naturellement à l'autre Léonien dont Avit tourne en ridicule la gourmandise. Il est possible que le serviteur de Maxime, favori de son maître, ait obtenu une haute charge dans l'église de Genève, et soit justement l'auteur de la lettre

---

[1]) *Epître LXVII*: „Quasque, quod multipliciter miror, servus vester Leonianus multum gemens, minimum sumens, avido quidem sed vacuo ventre transmisit : putasses eulogias vestras tenaci corvorum rostro ad Eliæ pastum parvulis unguibus exhiberi... Ceterum de recentibus [vins nouveaux] quia præcipitis, et meas partes cedo et multiplico suas. Utatur paterarum capacitate pro cupis ! atterat labris phialas".

[2]) *Vita Patrum Iurensium* III, 5, éd. Krusch, pp. 155—156 : „Aestivis namque temporibus carecalla vel scapulari cilicina utebatur vetusta quod ei quoque [Eugendo] vir sanctitate conspicuus Leunianus viennensis urbis abba pignore transmiserat karitatis".

[3]) Saint-André-le-Haut fut fondé en 510 d'après Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne* [1659], p. 447 ; mais en 492 d'après Charvet, *Mém. de Saint-André-le-Haut* [1868], p. 37.

[4]) *Epître LXXIX* dans Chevalier, *LXXXVI* dans Peiper, *LXXVII* dans Migne.

à Sapaudus. Nous disons plutôt Genève que Vienne, en raison de l'antipathie qu'Avit paraît professer pour lui. Sapaudus, lui, était peut-être viennois.

A propos de ce vulgaire épicurien, gai convive mais triste archidiacre, nous nous rappellerons que l'église mérovingienne, tout en présentant à la vénération de la postérité de belles et grandes figures, avait aussi parmi ses enfants des individus qui prenaient fort peu au sérieux leur rôle de chrétien ou de clerc. Tels les nombreux personnages dont Grégoire de Tours a conservé le peu édifiant souvenir ; tel cet original de Vienne, contemporain de notre Léonien, dont l'épitaphe s'achevait par ces mots : « Iucundam duxit per tempora vitam [1]) ».

5° *Le monastère d'Agaune.*

Le *Monasterium Acaunense,* dû aux largesses de Sigismond, fut solennellement inauguré le 22 septembre 515 [2]). Maxime assista vraisemblablement à la fête. Il est en tout cas hors de doute qu'il ne resta pas étranger aux travaux de Sigismond, la *Vita Abbatum Acaunensium* l'affirme [3]). Il est vrai, d'autres textes, sans dire mot de Maxime, rapportent l'honneur de cette initiative à l'archevêque Avit. Citons entre autres l'ancienne notice consacrée à ce personnage [4]) dans le codex *9 A* de Berne, fol. 323vo. Ce manuscrit a de la valeur ; car il est du

---

[1]) Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, II* [1865 Paris], p. 424.

[2]) Cette date a été discutée dans l'*Anzeiger SG* [1904] pp. 271—275.

[3]) *Vita Abbatum Acaunensium* 3, éd. Krusch, p. 176 : „Cum Sigismundus Gundebadi regis filius iam honore patriciatus accinctus arrianæ pravitatis abiecisset perfidiam... Eo tempore Maximus genavensis urbis antistes... ad hanc devotionem Sigismundi præcordia incitavit", etc.

[4]) Chevalier, *op. c.*, p. XIX : „Sigismundum regem in fide pietatis erudivit [Avitus], qui illo agente monasterium sanctorum martirum Agaunensium construxit".

X[e] siècle[1]) ou tout au moins[2]) du XI[e]. La biographie qu'il contient est très ancienne, puisqu'elle sert déjà de source à Adon[3]). Mais nous n'avons pas affaire à des indications contradictoires ; on comprend bien que Maxime comme Avit ait inspiré Sigismond, d'autant plus que le prince séjournait à Genève. Seulement l'œuvre commune des deux évêques fut attribuée de préférence à celui-ci par tel biographe, à celui-là par tel autre.

6° *La dédicace d'une église à Annemasse.*

L'homélie XX d'Avit porte en titre : « Dicta in dedicatione basilicæ quam Maximus episcopus in Ianavensis urbis oppido condidit in agro ad sinistrum, destructo inibi fano. Dicta homilia cum de institutione Acaunensium revertentes, Namasci dedicatio celebrata est ». Il s'agit d'une église élevée par Maxime sur les ruines d'un temple païen dans un bourg dépendant de Genève. Le discours fut prononcé à Annemasse, évidemment dans les derniers jours de septembre ou les premiers d'octobre 515. Rilliet de Candolle[4]) a consacré à cette homélie une étude consciencieuse. A part la date inexacte [522] qu'il adopte, les conjectures de ce savant sont généralement justifiées[5]). Nous reviendrons toutefois sur quelques détails parce qu'on les a contestés depuis. Je veux parler surtout d'un travail de M. Fazy[6]) d'après lequel la basilique en question doit être cherchée à Saint-Victor. Ce que nous avons dit à propos de Domitien constitue une forte présomption contre ce sentiment. L'examen de l'homélie ellemême la confirme.

---

1) Chevalier, *op. c.*, p. XVII, note 3.

2) Duchesne, *Fastes épiscopaux, I*, p. 164.

3) Adon, *Aetate sexta*, Migne, *PL*, *CXXIII*, p. 105.

4) Rilliet de Candolle, *MDG*, *XVI* [1867], pp. 1—42.

5) Sur le sens attribué par Rilliet à *Basilica*, voir ci-dessus p. 77.

6) H. Fazy, *Revue Archéologique* [Mai 1867], p. 377 ; *Mémoires de l'Institut National genevois, XII* [1867—1868] : *Genève sous la domination romaine, Appendice*, p. 60.

Fazy traduit « in oppido urbis » par « un faubourg de la ville de Genève [1]) ». Les raisons qu'il donne sont assez fortes ; mais celles que Rilliet nous présente pour chercher l'« oppidum urbis » dans une localité secondaire dépendant de la ville épiscopale, ne le sont pas moins [2]). Par suite il serait oiseux de trop s'arrêter à discuter ces choses : les mots avaient alors souvent un sens élastique. De même nous ne pouvons accorder une grande importance au deuxième argument fourni en faveur de Saint-Victor : Fazy s'appuie par une tradition transmise par Baronius et confirmée par une inscription gallo-romaine, pour dire que Saint-Victor succéda à un temple païen. Ainsi s'expliqueraient les mots « destructo inibi fano ». Supposons tout cela prouvé, il n'en est pas moins possible qu'il en fût de même à Annemasse. Les antiquités trouvées en cette petite ville attestent qu'elle fut assez considérable à l'époque romaine [3]) : il dut donc y avoir un temple ; or ce fut la coutume de changer les temples des idoles en églises chrétiennes quand la masse de la population eut embrassé la religion nouvelle.

La solution du problème dépend du mot *Namasci.* Le manuscrit porte *Namasce* [4]). Fazy lit *Nam a se* et traduit « car la dédicace fut faite par lui ». C'est presque une invraisemblance au point de vue grammatical. De plus l'orthographe *sce* pour *se* est inouïe, tandis que le changement paléographique de l'*E* en *I*, ou vice versa, est commun à l'époque mérovingienne et particulièrement

---

[1]) On pourrait voir une preuve en faveur de la thèse de Fazy dans une expression analogue des actes de s. Victor: „sub oppido ipsius civitatis". Mais il y a une différence entre *in oppido* et *sub oppido.* Voir ci-dessus p. 113 et surtout note 1.

[2]) *Oppidum* signifie aussi à l'époque mérovingienne tout le territoire situé autour d'une ville, Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle,* p. 14. *Oppidum urbis* voudrait dire alors simplement le diocèse de Genève, les alentours de Genève.

[3]) Rilliet de Candolle, *op.* c., pp. 17—18.

[4]) Voir la planche annexée au volume *XV* des *MDG.*

dans le manuscrit qui nous occupe, où on le constate à mainte reprise. Par conséquent nous devons préférer *Namasci* à *Nam a se.* Mais *Namasci,* c'est Annemasse. Quoique cette localité s'appelle au moyen-âge *Anamassia,* une bulle d'Innocent IV [1250] la nomme *Anamachi* [1]) et un siècle plus tôt [1153] un acte d'Eugène III la désigne par le nom *Anamasci* [2]) : telle est la forme la plus ancienne à nous connue. Or il n'y a aucune différence entre *Anamasci* et *Namasci ;* car l'*A* initial est sans importance pour l'orthographe de beaucoup de noms géographiques. Prenons un exemple dans la *Notitia Galliarum* et justement dans des manuscrits de l'époque dont nous parlons. Port-sur-Saône est désigné sous les noms de *Portus Bucini* et *Portus Abucini* [3]) *;* la dernière de ces leçons se trouve entre autres dans le manuscrit 12097 de Paris et le manuscrit 29 d'Albi qui sont du VIe et du VIIIe siècles, tandis que la première figure dans le codex de Berlin (Philipps 1745) qui est du VIIe. De la sorte il ne paraît pas raisonnable de chercher dans *Namasci* autre chose qu'Annemasse.

L'exorde de l'homélie fait allusion à la consolante visite pastorale qu'Avit est en train d'accomplir pour consacrer les églises élevées par le zèle du prince Sigismond [4]). Le corps du discours suppose un auditoire très mélangé : il y a sans doute à Annemasse des orthodoxes, des disciples d'Arius, probablement même des païens.

Il est intéressant de voir comment l'orateur s'adresse à tous pour les inviter à partager la joie dont son cœur déborde [5]).

---

[1]) *MDG, XIV,* p. 29.

[2]) *MDG, XIV,* p. 9.

[3]) *Notitia Galliarum,* éd. Mommsen, p. 598.

[4]) „Agentibus nobis viarum cursu gratulationis procursum, fit continuatione sollemni quodammodo una festivitas, et dum ambulatur de virtutibus in virtutes, quod fatigat difficultas itinerum, consolatur alacritas gaudiorum".

[5]) „Lætemur ergo exultatione concordi, effectu conditor, concursor assensu, populus lucro, tellus obsequio, fidelis ut perma-

Nous soulignerons encore certains termes qui pourraient faire croire à la présence d'un corps de martyr dans notre église [1]). De telles expressions doivent être prises dans le sens large qu'elles avaient alors. « Par une sorte de fiction rituelle il fut admis qu'un même saint pouvait avoir un très grand nombre de tombeaux. Une relique quelconque, un linge imbibé de son sang, une fiole d'huile puisée à la lampe de son sanctuaire, un fragment d'étoffe coupé dans le voile qui recouvrait son sarcophage, cela suffit pour le représenter au loin. Posséder un objet de ce genre, c'était posséder le corps même du saint ; le transporter, le déposer dans une église, c'était y enterrer le corps du saint. On obtenait ainsi des tombeaux représentatifs en aussi grand nombre que l'on voulait. De cette façon les églises à reliques devinrent bientôt aussi nombreuses que les autres ; elles devinrent même plus nombreuses, jusqu'au moment où, leur prestige étant tout à fait supérieur, il fut impossible de concevoir une église qui n'eût pas de reliques dans son autel [2]). »

7° *Les lettres d'Avit à Sigismond.*

Les nombreuses épîtres adressées par Avit à Sigismond sont une source précieuse pour l'histoire religieuse du temps ; elles donnent des renseignements relatifs à l'épiscopat de Maxime, aux efforts faits par Avit pour convertir Gondebaud, aux affaires ecclésiastiques en général. L'une d'elles, la XXVII[e], mérite une attention spéciale [3]). Elle fut écrite à l'occasion de la fête de saint

---

neat, ne remaneat infidelis, ipse sibi utilior conversione dum cedit quam intentione si vinceret... tum se antiqua sede gaudeat potuisse depelli, cum intellexerit melioribus nisi pulsum non posse restitui"

[1]) „Fructificat locus martyrum quo floruit cultus idolorum".

[2]) L. Duchesne, *Origines du Culte chrétien,* pp. 402—403.

[3]) *Epître XXVII* dans Chevalier, *XXXI* dans Peiper, *XXIX* dans Migne.

Pierre célébrée déjà alors comme celle du patron de la ville [1]), c'est-à-dire autour du 29 juin. Nous en ignorons l'année exacte, il faut cependant la chercher avant celle où mourut Gondebaud; car Avit mentionne ce personnage comme vivant encore [2]); d'autre part, nous ne pouvons trop remonter en arrière; car l'épître suppose que Sigismond a déjà fait beaucoup pour l'orthodoxie [3]). Nous laisserons donc flotter la date entre les années 513 et 516.

La lettre mentionne une secte religieuse ancienne qui s'était glissée à Genève, où elle avait pris pied entre les orthodoxes et les ariens : c'était celle des disciples de Bonose [4]). Ce personnage, évêque de Sardique, avait été condamné en 392 par le synode de Capoue pour avoir nié la virginité de Marie [5]) ; le pape Innocent Ier prononça contre lui une sentence analogue. Ses disciples, sans être bien nombreux, se répandirent assez, ajoutant aux doctrines du maître d'autres erreurs relatives à la personne du Christ. Au VIe siècle, nous les trouvons en Gaule où un concile d'Arles doit prendre une décision au sujet du baptême administré par les Bonosiens [6]). Dans notre

---

1) „De peculiaris patroni vestri apostoli festis expectationi nostræ properatis...". Quelques auteurs tels que Baulacre, *Oeuvres, I*, p. 270, et Rameau, *Histoire de saint Sigismond* [1877 Genève] p. 46, pensent qu'il s'agit ici du patron de Sigismond. Il y a bien une certaine ressemblance entre *Simon* et *Sigismundus* ou *Sigismund;* mais l'apôtre était désigné plutôt par le nom de *Petrus*· Voir ci-dessus, pp. 76, 81.

2) „Utrum cum domno clementiæ vestræ patre mentio illius ordinationis acciderit".

3) „Claret gloriosior sub principatu vestro noster triumphus cum duabus hæresibus in unam redactis non minus acquirentibus quam convincentibus vobis et schismaticorum numerus decrescit et schismatum".

4) „Priscior constipatio genavensis..." Plus loin il parle d'une „ordinatio quæ Bonosiacorum pestem ab infernalibus latebris excitatam catholicis arrianisque certantibus intromisit".

5) Mansi, *Conc. Amp. Coll., III*, p. 686.

6) Mansi, *op. c., VII*, p. 880. Cf. B. Krusch, *MG Script. Mer. III.*, p. 440.

pays, ils paraissent avoir fait du prosélytisme en louvoyant [1]). Avit met Sigismond en garde contre eux [2]).

Le prince répondit à cette lettre. Son écrit est perdu; mais celui qu'Avit lui adressa en retour nous est conservé. Il parle de nouveau de la fête de l'apôtre: « pro apostolicæ festivitatis consuetudine [3]).

8° *Les conciles d'Epaone et de Lyon.*

Au concile d'Epaone où nous avons déjà rencontré Constantius d'Octodure [4]), le 15 septembre 517, nous trouvons pareillement « Maxemus in Christi nomine episcopus civitatis Genuensis [5]) ».

Etienne, un des officiers de Sigismond, avait, contrairement au canon 30 du concile précédent, contracté mariage avec la sœur de sa propre épouse. La chose était d'autant plus grave que des abus de ce genre n'étaient pas très rares alors. L'épiscopat voulut réagir: Etienne fut excommunié. La *Vita Apollinaris* donne sur cette affaire beaucoup de détails [6]). Les actes du concile de Lyon en donnent moins, mais de plus incontestablement vrais [7]). Ce dernier, auquel Maxime assista, se tint entre les années 518 et 523 [8]). Nous y apprenons que les évêques s'étaient déjà réunis une première fois pour discuter la chose, l'on ne sait ni où ni quand. Nous y ap-

---

[1]) „Si servatur adhuc credulitatis, immo simulationis illius dolor".

[2]) „Attento vobis labore curandum est ne alienæ calliditatis fraude pullulet quod in Dei nomine iam vestra victoria celebrabili virtute succidit".

[3]) *Epître XXVIII* dans Chevalier, *XXXII* dans Peiper, *XXX* dans Migne.

[4]) Voir ci-dessus p. 41.

[5]) Ed. Maassen p. 30.

[6]) *Vita Apollinaris,* éd. Krusch p. 198.

[7]) Ed. Maassen p. 31.

[8]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 351, n° 14.

prenons aussi que Sigismond, jusque là si attaché aux membres du haut clergé, venait de rompre avec eux pour faire cause commune avec Etienne.

9° *La lettre de Cyprien de Toulon* [1]).

Dans un manuscrit de Cologne *(Colon. 212)* M. Gundlach [2]) a trouvé une pièce portant ce titre : « Exemplum epistolæ domni Cypriani episcopi telonensis ad sanctum Maximum episcopum ienavensim ». L'évêque de Toulon écrit à Maxime de Genève pour se justifier du reproche d'hétérodoxie. Dès l'abord on se demande s'il est bien question d'un évêque de Genève ; car aux temps de Cyprien, il y avait tout près de sa ville épiscopale, à Aix en Provence, un autre Maxime. Il serait plus naturel que ce dernier fût le destinataire de l'épître ; car Genève était bien éloignée de Toulon. Cependant le manuscrit est explicite, et son autorité ne peut sans raison être mise en doute : il remonte au VII[e] siècle. De plus la lettre elle-même confirme cette attribution : elle suppose que le correspondant de Cyprien se trouve plus près d'Arles que de Toulon [3]) ; ce n'était point le cas pour Aix. Il s'agit donc de notre Maxime genevois.

La date reste flottante. Cyprien assiste à divers conciles entre 524 et 541 [4]) ; l'épiscopat de Césaire, durant lequel fut écrite la lettre, commence en 502/503 et s'achève en 542/543 [5]). Pour comble de malheur nous

---

[1]) Wawra, *Ein Brief des Bischofs Cyprian von Toulon an den Bischof Maximus von Genf, Theol. Quartalschrift,* [1903 Tübingen], pp. 576—594. Cf. *Neues Archiv, XXX* [1905], p. 511.

[2]) Gundlach, *MG Epist. III,* pp. 434—436.

[3]) „Opto per primam occationem beatitudinis vestræ rescripto cognoscire quia etsi ad me forte difficili aest pro longinquiori viam attendi aditus, fratri vestro domno meo Cæsario dirigite per quem ad me poterunt facillimæ vestræ epistulæ pervenire“.

[4]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 269.

[5]) L. Duchesne, *op. c.* p. 251.

ignorons l'année où mourut Maxime ; son premier successeur connu apparaît en 541, lorsqu'il envoie un délégué au concile d'Orléans, puis encore en 549 pour une affaire analogue. Il reste donc de la marge, et passablement. Certains termes de Cyprien, la modestie avec laquelle il s'exprime, font penser à un jeune évêque. Nous pouvons donc fixer comme date approximative à sa lettre l'année 525, sans que rien nous empêche de la supposer un peu antérieure ou un peu postérieure.

En ce temps où les discussions sur la personne du Christ étaient à l'ordre du jour, Maxime avait trouvé suspectes certaines expressions de Cyprien, en particulier celle-ci : « Deum hominem esse passum ».

Cyprien s'empresse de s'expliquer ; il fait valoir en sa faveur un triple témoignage : l'Ecriture, les Pères et la Liturgie [1]). Des saints livres, il cite les passages suivants, d'après la vulgate de s. Jérôme : Rom. IX 5, X 9 ; 1 Cor. I 22—24, II 8 ; 2 Cor. V 19 ; 1 Thess. I 7—8, III 10 ; 2 Thess. I 3 ; Phil. III 15 ; Act. III 14—15 ; XX 28 ; Luc XXIII 43 ; Jo. I 14, III 13, VI 33, 48, 54, 62, 63, XX 28.

L'argument patristique repose sur « patrum definitionibus id est sancti Helarii confessores vel etiam libellum satisfactionis Lepori ». S. Hilaire est l'auteur célèbre de *De Trinitate*, classique apologie de la divinité du Verbe. Le moine Leporius, chassé de la Gaule pour ses opinions touchant la grâce et le Christ, fut ramené par s. Augustin ; il se rétracta vers 420 dans son *Libellus emendationis sive satisfactionis ad episcopos Galliae* [2]), lequel, inspiré par l'évêque d'Hippone, eut jadis assez d'autorité en matière de christologie. Cyprien cite encore

---

[1]) „Sed si vel apostholi sententias adtendites vel patrum testimonia consideratis vel etiam symbuli textum diligenter scrutari iubetes, puto quod et ipsi hoc iuxta fidem rectam quod fatemur debeatis recipere et prædicare".

[2]) Edité en 1630 par Sirmond ; Migne *PL, XXXI*, pp. 1221—1230.

les paroles d'un « quidam doctissimus » et d'un autre, mais sans les nommer.

Le symbole de Cyprien « quod et tenemus et credimus » nous est connu par ce long extrait : « Credo in Deum patrem omnipotentem, credo et in Jesum Christum filium eius unigenitum dominum nostrum, qui conceptus de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine, passus sup Pontio Pilato, crucifixus et sepultus, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit in cælos, sedet ad dexteram patris, inde venturus iudicaturus vivos ac mortuos ». En général ce symbole suit la forme gallicane. Il se rapproche pourtant de celle de Rome par l'omission de « creatorem cæli et terræ », et par l'addition « Dominum nostrum ». Ces caractères lui sont communs avec les formules espagnoles auxquelles il emprunte de plus la variante « in cælos » pour « ad cælos » employée par les Gallicans. Enfin la curieuse combinaison « venturus iudicaturus » nous est aussi conservée dans le missel mozarabe [1]).

Cyprien appuie encore son argumentation sur l'hymne « quem omnes ecclesia toto orbe receptum canit », c'est notre *Te Deum* dont il nous donne ces versets :

« Tu es rex gloriæ Christus ;

Tu patri sempiternus es filius ;

Tu ad liberandum subcepturus hominem non orruisti virgines uterum ;

Te ergo quæsumus tuis famulis subveni quos prætioso sanguine redimisti ».

Ainsi cette intéressante lettre nous fournit des indications précieuses sur l'enseignement théologique et sur la liturgie de nos églises au commencement du VIe siècle.

---

[1]) Sur ces formules anciennes, voir Denzinger, *Enkiridion Symbolorum et Definitionum* [1900 Wurceburgi], pp. 1—4 ; E. Vacandard, *Le Symbole des Apôtres,* dans *Etudes de critique et d'histoire religieuse* [1905 Paris], pp. 45—65.

10° *La mort de Maxime.*

Nous ne savons absolument rien touchant la mort de Maxime ; aucun renseignement ne nous est parvenu, ni sur la date ni sur les circonstances de cet évènement [1]). D'après le roman de Leti, appelé à Rome au printemps de 518, pour assister à un concile, Maxime fut emprisonné par Théodoric, délivré au bout de trois jours et trouvé mort le lendemain de sa délivrance. Nous savons que l'*Historia Genevrina,* pour la période ancienne surtout, ne doit être ni contrôlée, ni discutée.

L'on a trouvé le 18 octobre 1868 sous les dalles de l'abside de l'ancien Saint-Pierre, une sépulture. Le Dr Gosse a donné [2]) sur la découverte de ce tombeau, sur le corps long 1m90 qui s'y trouvait, sur les vêtements violets qui l'enveloppaient, et qui tombèrent en poussière au bout de quelques secondes, d'intéressants détails. Le même archéologue identifie ce tombeau avec celui de l'évêque du VIe siècle contemporain de la construction de l'église en pierre. Ce serait, d'après ce que nous avons vu plus haut, Maxime [3]). Il faut évidemment se prononcer sur ce point avec une extrême réserve ; les restes trouvés là ne sont point sûrement ceux d'un évêque ; si les vêtements qui les enveloppaient sont fidèlement reproduits par le Dr Gosse, nous serions plutôt en présence du tombeau de quelque riche laïque, bienfaiteur de la basilique.

---

1) Le Maxime qui assiste à divers conciles de 524 à 541 est évêque d'Aix ; *Gallia Christiana Novissima,* éd. Chevalier, *I* [1899 Montbéliard], p. 33.

2) G. Leti, *Historia Genevrina, 1,* p. 218.

3) Gosse, *op. c.*, pp. 35 ss.

VI. Pappulus I.

Cet évêque députa le prêtre Thoribius au concile d'Orléans, le 14 mai 541 : « Thoribius presbyter directus a domino meo Pappolo episcopo civitatis Genavensis subscripsi [1]) ».

Il fut également représenté par son prêtre Tranquillus au synode tenu dans la même ville le 28 octobre 549 : « Tranquillus presbyter directus a domino meo Pappulo episcopo ecclesiæ Genavensis subscripsi [2]) ».

Nous ne savons rien d'autre à son sujet.

VII. Salonius II.

Deux signatures de conciles nous fournissent aussi les deux seuls renseignements que nous ayons sur Salonius II :

Concile de Lyon, 570 : « Salonius in Christi nomine episcopus ecclesiæ Genavensis subscripsi [3]) ».

Concile de Paris, 573 : « Salunius in Christi nomine episcopus civitatis Genavensium constitutionem nostram relegi et subscripsi [4]) ».

VIII. Cariatto.

Autour de 580 se place un curieux épisode. L'aventurier Gondovald après avoir longtemps séjourné en Italie et en Orient, fut poussé par Boson, l'un des principaux leudes d'Austrasie, et Mummolus le grand patrice de Bourgogne, à venir en Gaule revendiquer un royaume. Il était sur le point de réussir quand il périt, poursuivi

---

[1]) *Var.* Torobius, éd. Maassen, p. 98.

[2]) *Var.* Pappolo, éd. Maassen, p. 111.

[3]) Ed. Maassen, p. 141, à compléter par Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 371.

[4]) Ed. Maassen, p. 149.

par une armée du roi Gontran. C'est au cours de cette histoire que le *spatarius* Cariatto rendit au roi des services. Gontran l'en récompensa en lui donnant en 584 l'évêché de Genève [1].

Le 22 juin 585 [2] le nouvel évêque assiste au concile de Valence : « Cariatto in Christi nomine episcopus ecclesiæ Genavensis subscripsi [3] ».

Nous le trouvons encore la même année à celui de Mâcon : « Chariato episcopus ecclesiæ Genavensis subscripsi [4] ».

---

[1] „Cariatto spatarius Gunthramni qui hanc rem prodedit huius vecissitudinem repensionis episcopatum Genavensum adsumit". *Fredegarii chron.* III, 89, éd. Krusch, p. 117—118.

[2] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 352. Cf. Schnürer, *Die Verfasser der sog. Fredegarchronik,* p. 19.

[3] Ed. Maassen, p. 163.

[4] Ed. Maassen, p. 173 ; *var.* Chariatus.

LIVRE III

Civitas Helvetiorum

Diocèse de Lausanne.

CHAPITRE PREMIER.

La cité des Helvètes.

Au territoire que la *Notice des Gaules* appelle *Civitas Helvetiorum* [1]) nous pouvons assigner comme limite approximative une ligne qui passerait par l'Aubonne, le Jura, la Thur, la Linth, la Jungfrau, les Diablerets, le Léman [2]). Aventicum en était le chef-lieu déjà du temps d'Auguste ; car un texte épigraphique contem-

---

[1]) Le travail capital sur Aventicum reste celui de C. Bursian, *Aventicum Helvetiorum* [1867—1870 Zürich]. Il faut citer encore Ch. Morel, *Notes sur les Helvètes et Aventicum* dans *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, VIII* [1883] pp. 1—9 et E. Secrétan, *Aventicum son passé et ses ruines* [1905 Lausanne]. On trouve une bibliographie plus complète dans ce dernier ouvrage, ainsi que dans le *Guide illustré du Musée d'Avenches* de E. Dunant [1900 Genève], pp. V-VI ; et dans le travail de K. Holder, *Die staatsrechtliche Stellung, die Verfassung und Verwaltung Aventicums unter den Römern, Freiburgergeschichtsblätter III,* 1896, pp. 1—32.

[2]) Sur les fluctuations de la frontière sud-ouest, voir ci-dessus p. 2.

porain de cet empereur y signale un percepteur du tribut [1]). Sous Vitellius, Tacite le dit expressément *caput gentis* [2]).

Après le désastre dont il fut frappé durant les troubles qui accompagnèrent la fin du règne de Néron, Aventicum se releva. Vespasien, dont le père y avait été banquier, l'aimait. On a même cru trouver sur un débris de marbre le nom de ses nourrices [3]) et l'on en a conclu qu'il avait passé chez les Helvètes une partie de son enfance. Quoiqu'il en soit, les Flaviens entourèrent de leurs soins la cité qui prit le nom de *Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum Fœderata.* Avenches devint, grâce à ses illustres protecteurs une grande ville construite et ornée sur le modèle des centres importants de l'empire. Au VIIe siècle encore, le souvenir des Flaviens restait vivant dans la mémoire reconnaissante des gens du pays : Vespasien et son fils Titus passaient à leurs yeux [4]) pour avoir créé de toutes pièces Aventicum.

Pendant près de 200 ans notre ville jouit d'une paix profonde. Bien située sur une grande voie commerciale elle ne tarda pas à se développer. Les nombreux monuments dont les restes demeurent, donnent une idée de ce qu'elle fut. Temples, théâtres, amphithéâtres, palais divers, bains publics, portiques de toute nature, rien n'y manquait. La ville avait sa déesse locale Aventia et l'on y voyait sans doute, élevé en l'honneur de cette divinité ou de quelque autre, un sanctuaire particulièrement beau ; car la *Table de Peutinger* représente au-dessus du nom d'Aventicum la vignette carac-

---

[1]) E. Dunant, *Guide illustré,* p. 133, no 50 ; Mommsen, *Inscr. Conf. Helv. Lat.* no 178.

[2]) Tacite, *Hist.* I, 68.

[3]) E. Dunant, *Guide illustré,* p. 123, no 37 avec commentaire ; *Pro Aventico, IV,* p. 45.

[4]) *Fredegarii chron.* II 36, éd. Krusch, p. 60.

téristique, signe ordinaire d'un édifice religieux remarquable [1]).

Vers 265, les Barbares fondirent sur la ville et la dévastèrent. Il ne faut point songer à une destruction complète. Le chroniqueur de qui nous tenons ce détail nous dit « Alamanni vastatum Aventicum [= vastato Aventico] et plurima parte Galliarum in Aetalia transierunt [2]) » ; le même mot *vastare* est appliqué à Avenches et à une grande partie de la Gaule : les Alamans n'ont pourtant pas *détruit* la Gaule ! Il s'agit ici d'un pillage, sans doute terrible. Les beaux monuments encore à moitié renversés attestaient un siècle plus tard et la grandeur première et l'immensité des dégats. Pour Ammien Marcellin qui comparait ce qu'Aventicum était alors et ce qu'il avait jadis été, cette ville offrait le spectacle d'une cité abandonnée [3]). C'est exactement l'im-

---

[1]) E. Desjardins, *Géogr. Hist. de la Gaule, II,* p. 464, note 4. K. Miller, *Weltkarte des Castorius oder die Peutingersche Tafel* [1888 Ravensburg], p. 93.

[2]) *Fredegarii chron.* II, 40, éd. Krusch, p. 64.

[3]) On dit généralement que, d'après Ammien Marcellin, il n'y avait qu'un désert à Avenches autour de 390. Cette affirmation, présentée sous cette forme, est inexacte. Voici le texte même de notre auteur : „Lugdunensem primam Lugdunus ornat et Cabillonus et Senones et Biturrigæ et mœnium Augustudini magnitudo vetusta. Secundam enim Lugdunensem Rotomagi et Turini Mediolanum ostendunt et Tricasini. Alpes Graiæ et Pœninæ, exceptis obscurioribus, habent et Aventicum desertam quidem civitatem sed non ignobilem quondam ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant. Hæ provinciæ urbesque sunt splendidæ Galliarum. “ (Am. Marc. *Rerum gestarum libri qui supersunt* XV, 11). Avenches fait l'impression d'une ville abandonnée *(desero)*; mais cela ne suppose pas une ruine complète. Ammien parle des cités les plus illustres de la Gaule, *urbes splendidae ;* il les énumère suivant l'ordre des provinces : Lyon, Chalon, Sens, Bourges, Autun... Avenches. L'auteur a bien soin de nous dire que dans la région qu'il appelle [d'une façon peu précise et inexacte] Alpes Grées et Pennines, il y a d'autres villes ; mais il les passe sous silence, car elles sont obscures, *exceptis obscurioribus.* Une seule est pour lui une *urbs splendida,* c'est Avenches. Il est donc clair, au moins, que vers la fin du IVe siècle Aventicum avait encore le premier rang parmi les villes de la région.

pression qu'éprouve aujourd'hui le voyageur, lorsqu'il contemple l'actuel Avenches perdu pour ainsi parler au milieu de sa vaste enceinte romaine.

Aventicum ne devait jamais revoir dans toute leur splendeur ses beaux jours ; mais, relevé peu à peu de ses ruines, il garda quand même un rang considérable jusque vers la fin du VI[e] siècle. Les monnaies du médailler d'Avenches [1]) vont, avec des interruptions, jusqu'à Justinien [525—565]. La *Notice des Gaules* donne *Aventicus* comme centre de la cité des Helvètes et lui laisse une place honorable avec Bâle, Augst, Yverdon, Windisch. L'*Itinéraire d'Antonin* l'appelle *Aventiculum Helvetiorum* [2]); *la Table de Peutinger, Aventicum Helvetiorum* [3]). Grégoire de Tours parle d'une *Civitas Aventica* [4]), les *Chroniques de Frédégaire,* d'un *Pagus aventicensis* et d'un *Territorium aventicense* [5]). Au moyen-âge, le nom est *Aventica* ou *Adventica.*

Dans la cité des Helvètes il y avait plusieurs localités secondaires dont les unes devaient acquérir bientôt une certaine prospérité, et laisser bien loin derrière elles leur vieille mère *Aventica* : Yverdon, *Castrum Ebrodunense,* donnait son nom au lac au bord duquel il se trouve ; Windisch, *Castrum Vindonissense,* avait au point de vue stratégique une importance hors ligne. D'autres, plus humbles encore au V[e] siècle, s'échelonnaient le long des grandes routes : *Minnodunum,* Moudon, *Salodorum,* Soleure, *Vibiscus,* Vevey, surtout *Lousonna* ou *Lausanna,* qui, après avoir succédé à l'ancien *Lousonium* [6]), devait devenir un peu plus tard la reine de toute la région.

---

[1]) W. Cart, *Catalogue du Médailler d'Avenches, Pro Aventico VI,* [1894 Lausanne].

[2]) E. Desjardins, *op. c., IV,* p. 47.

[3]) E. Desjardins, *op. c., IV,* p. 143.

[4]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum* I, 1, éd. Krusch, p. 664.

[5]) *Fredegarii chron.* IV, 37, éd. Krusch, p. 138.

[6]) B. Dumur, *Le vieux Lausanne, RHV,* [1901] pp. 193, 225, 257, 289.

Dans les limites de la *Civitas Helvetiorum,* il se produisit de bonne heure un changement notable. Toute la partie située à l'est de l'Aar fut séparée du reste de la cité, et c'est pour ce motif que nous trouvons dès le haut moyen-âge Windisch formant un décanat du diocèse de Constance. Quand se fit ce démembrement ? M. Longnon [1]) lui assigne comme date l'année 561, soit le moment du partage du royaume de Clotaire entre ses quatre fils. Ce n'est pas absolument sûr, mais très probable. En tout cas, si la date 561 n'est point d'une rigoureuse exactitude, elle ne saurait être ni beaucoup trop tardive ni très prématurée. Nous ne risquons rien en l'admettant.

CHAPITRE II.

Les origines du diocèse de Lausanne.

Les sources sûres attestent deux évêques de Windisch : Bubulcus en 517, et Grammatius en 541 et 549. On admit longtemps que le siège épiscopal fut peu après transféré à Constance [2]). Lütolf, le premier [1871], parle

---

[1]) D'après M. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI*e *siècle,* pp. 225 et 229, Avenches fait partie du royaume de Gontran dès 561 ; Windisch appartient à l'Austrasie de 561 à 596, puis de nouveau à partir de 610 ; mais non de 596 à 610 (Longnon *l. c.,* p. 138, note 1). La cause de cette restriction est un texte du *Fredegarii chronicon* IV, 37 : „Theudericus timore perterritus per pactionis vinculum Alsatius ad parte Theudeberti firmavit ; etiam et Suggentensis et Turensis et Campanensis quos sæpius repetibat, idemque amisisse visus est". M. Longnon identifie ces *Turensis* avec les habitants du pays devenu la Thurgovie. M. Schnürer, *Die Verfasser der sog. Fredegarchronik,* p. 60, vient de donner à ce terme un sens différent ; il s'agit là du *Thurgau* alsacien. La restriction relative aux années 596—610 n'a donc plus sa raison d'être.

[2]) De plus amples renseignements sur les origines du diocèse de Lausanne et les derniers travaux touchant ce sujet sont donnés au chapitre suivant.

sur ce point [1]) d'une manière circonspecte, qui laisse deviner quelque hésitation plutôt qu'elle n'affirme un doute. M. le Dr Egli conseille prudemment [1893] d'y regarder à deux fois avant de résoudre le problème [2]). Les éditeurs des *Regesta Episcoporum Constantiensium* [1895] reprennent sans réserve l'opinion traditionnelle [3]) ; mais M. le Professeur Hauck [4]) tout en constatant [1902] que l'origine du diocèse de Constance paraît postérieure à la disparition de l'évêché de Windisch, s'exprime comme un sage qui craint de se compromettre. Au fait l'idée d'un transfert du siège épiscopal de Windisch à Constance ne se fonde sur aucune preuve sûre. Sans doute les historiens admettent assez généralement que Maxime, premier évêque de Constance [550 ?—583 ?], opéra la translation. Mais ils affirment la chose *a priori :* ils savent d'une part que Maxime est en tête de la liste ; ils supposent d'autre part qu'il y a eu transfert ; tout naturellement ils concluent : c'est donc Maxime qui a changé de résidence. En réalité, nous ne savons absolument rien de Maxime, sinon qu'il figure en tête du catalogue des évêques de Constance connu sous le nom de *Series Zwifaltensis* et conservé à Stuttgart dans un manuscrit du XIIe siècle [5]).

De plus, lorsque le siège était transporté d'une ville dans une autre, c'était dans les limites de la cité, à plus forte raison dans celles de la province. Or, Windisch et Constance appartiennent non seulement à deux

---

[1]) Lütolf, *Die Glaubensboten der Schweiz* [1871 Luzern], p. 289.

[2]) Egli, *Kirchengeschichte,* pp. 127—130. Cet historien a depuis souscrit aux conclusions auxquelles j'arrive dans ce travail sur les origines du diocèse. Je le remercie des nombreux renseignements qu'il m'a donnés avec une grande amabilité, et qui me furent particulièrement utiles.

[3]) P. Ladewig et T. Müller, *Regesta Episcoporum Constantiensium, I* [1895 Innsbruck], p. 1.

[4]) *Realencyklopädie für prot. Theologie, XI* [1902], p. 28.

[5]) *MG. Script., XIII* [1881], p. 325.

cités, mais à deux provinces différentes. Dans ces conditions, il faudrait s'étonner encore du transfert quand on en aurait des preuves péremptoires. En second lieu, puisque Windisch et Avenches appartiennent à la même cité, supposer en même temps un évêque dans l'une et l'autre de ces villes, c'est admettre pour une seule cité deux sièges épiscopaux. Voilà de nouveau une anomalie, moins extraordinaire que l'autre, il est vrai ; mais cette existence simultanée est si rare, si exceptionnelle, qu'à moins d'avoir de fortes raisons qui la prouvent, nous devons la rejeter.

Aussi Mgr. Duchesne [1]) a-t-il dès 1888 attiré l'attention sur une autre possibilité : la translation du siège épiscopal de Windisch à Avenches puis à Lausanne. Cette hypothèse est en soi d'une simplicité ravissante. Il y a dans la cité des Helvètes, comme dans la plupart, un siège épiscopal ; mais tandis que dans certaines cités, celle de Genève, par exemple, la même ville garde à travers les âges la suprématie, demeure sans interruption la résidence de l'évêque, dans d'autres, grâce à des circonstances spéciales, il vient un moment où l'ancien centre offre moins d'avantages que telle localité originairement inférieure, mais ensuite plus paisible, plus sûre, plus favorable au christianisme. L'évêque change alors de domicile. Tel celui du Valais qui réside à Octodure d'abord, puis à Sion, tel celui des Helvètes qui eut plusieurs sièges successifs : Windisch, Avenches, Lausanne. Nous marchons, bien entendu, sur le terrain des principes ; si nous ne trouvions aucune raison positive, nous n'aurions qu'une hypothèse, mais, avouons-le, singulièrement plausible.

La première condition pour qu'elle se vérifie, c'est qu'il n'y ait pas en même temps un évêque à Windisch et un autre à Avenches-Lausanne. L'on peut écarter

---

[1]) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* [1888], p. 193.

sans peine le seul personnage gênant: Ursinos. Il est connu par une inscription du IXe siècle [1]) découverte à Windisch: IN ONORE SC MARTINI EP VRSINOS EBESCVBVS ET DETIBALDVS. Le mot EBESCVBVS pourrait être un nom propre quelconque. Il paraît plus simple d'y voir la forme barbare du mot EPISCOPVS. M. Egli pense à un chorévêque, nous dirions aujourd'hui une sorte d'auxiliaire: c'est fort possible. En tout cas rien ne prouve que notre personnage ait eu sa demeure habituelle à Vindonissa: il n'est point sûr même que ce ne soit pas un simple évêque de Constance. N'insistons plus: Ursinos connu par cette unique mention, égaré à Windisch, seul pendant tout le moyen-âge, ne saurait prouver la survivance du siège épiscopal. Son inscription ne constitue pas un argument contre le transfert de Windisch à Avenches.

Maintenant que la voie est libre, passons à Clermont, pour assister au concile de 535. Voici 15 prélats venus de la Gaule; leurs signatures ne sont pas accompagnées des indications géographiques dans certains manuscrits; mais un parchemin du neuvième siècle, le *Parisinus 1564 (Colbert. 1863),* donne les souscriptions entières. L'une est ainsi conçue: *Gramatius in Christi nomine episcopus ecclesiae Aventicae subscripsi.* Or Gramatius est un nom très rare. Les conciles de l'époque mérovingienne révèlent un seul personnage qui le porte: *Grammatius*, évêque de Windisch. Pour ce motif je suis tenté d'identifier les deux personnages. Les noms sont absolument les mêmes: *Gramatius* et *Grammatius* s'équivalent; car le redoublement d'une consonne est négligeable pour un temps où l'orthographe était si capricieuse, et d'ailleurs plusieurs manuscrits donnent le nom de l'évêque de Windisch sous la forme *Gramatius* [2]).

---

[1]) Egli, *Kirchengeschichte* p. 128; *Christl. Insch. der Schweiz* n° 47 avec planche.

[2]) Deux manuscrits, ceux de Toulouse et d'Albi pour l'évêque de 541, et six, dont deux du VIIe siècle, pour celui de 549.

Supposer dans deux villes très proches, deux évêques contemporains qui portent exactement le même nom, d'ailleurs très rare, c'est peu légitime. Des 14 collègues de *Gramatius* réunis à Clermont en 535, six se rencontrent avec *Grammatius* à Orléans en 541 ou 549 ; cinq autres n'y figurent pas, mais y survivent en quelque sorte dans la personne de leurs successeurs ; seulement trois manquent tout à fait à l'appel. C'est encore une raison pour nous de croire que les deux *Gramatius* sont un seul et même personnage.

Il en résulte que l'*episcopus ecclesiae Aventicae* est le même que l'*episcopus civitatis Vindonensis,* en d'autres termes, que les deux sièges épiscopaux de Windisch et Avenches sont identiques. Nous donnerons tout à l'heure de plus amples explications sur ce sujet.

Plus tard, nous rencontrons la même formule *episcopus ecclesiae Aventicae* dans la signature de l'évêque Marius, présent en 585 au concile de Mâcon, et, comme ce prélat fut enseveli à Lausanne, nous tirons une seconde conclusion, savoir que l'*episcopus ecclesiae Aventicae* est le même que l'*episcopus Lausannensis.* Alors, si le siège d'Avenches s'identifie d'une part avec celui de Windisch, et d'autre part avec celui de Lausanne, il paraît bien que ces trois sièges sont identiques : il se fit un double transfert, d'abord de Windisch à Avenches, puis d'Avenches à Lausanne.

Y eut-il au Ve siècle déjà des titulaires du diocèse ecclésiastique des Helvètes ? Rien ne permet de le dire. Dans l'hypothèse affirmative, ces titulaires auraient-ils toujours résidé à Windisch ou bien d'abord à Avenches puis à Windisch ? Il n'est point impossible qu'Aventicum ait été la résidence primitive d'évêques inconnus ; mais les preuves sur ce point font totalement défaut. Il vaut mieux jusqu'à nouvel ordre s'en tenir aux données certaines.

En 517, l'évêque était à Windisch. Le transfert de Windisch à Avenches se fit entre 549 et 585 : après 549,

puisque Gramatius est encore en cette année à Vindonissa ; avant 585, puisque Marius est alors déjà à Avenches. Il paraît assez probable que la translation se fit à l'occasion du partage de 561. L'ancienne *Civitas Helvetiorum* fut démembrée, nous venons de le voir. Il fallut alors donner un évêque à la partie occidentale et rattacher à un autre diocèse la partie orientale. L'évêché d'Avenches fut formé par l'ancienne circonscription de Windisch, notablement réduite, et l'évêché de Constance comprit la portion restante de cette même circonscription, avec d'autres territoires. Ainsi le siège épiscopal de Windisch fut transféré à Avenches, et, d'un autre côté, le siège épiscopal de Constance fut créé après la disparition de celui de Windisch. Cette solution me paraît concilier les opinions divergentes.... et clore un bien long débat.

Le transfert d'Avenches à Lausanne se fit entre 585 et 650. C'est à Lausanne que Marius eut son tombeau, dans la basilique de Saint-Thyrse. Il est possible, probable même, que cette église fut bâtie par Marius lui-même, et, comme les fondateurs aimaient à dormir leur dernier sommeil à l'ombre des sanctuaires dûs à leurs soins, il pourrait se faire que Marius eût choisi sa sépulture à Lausanne, sans même y avoir effectivement résidé. Toutefois il paraît naturel qu'un évêque soit enseveli dans la ville où se trouve son siège. Par conséquent nous ne pouvons rien objecter de sérieux à ceux qui veulent que la translation d'Avenches à Lausanne ait été opérée par Marius même, soit avant 594 ; mais en même temps nous n'avons aucune raison décisive à faire valoir en faveur de cette affirmation. Si la résidence officielle était demeurée à Aventicum après 594, la translation aurait pu avoir lieu vers 610, lors des ravages exercés par les Alamans dans le pays d'Avenches.

En 650, au concile de Chalon, Arricus est évêque de Lausanne. Il est même possible, d'après une hypo-

thèse ingénieuse [1]) dont on attend la justification ultérieure, que Chilmégisile ait signé déjà *ex civitate Losona* en 614.

CHAPITRE III.

La question du siège épiscopal d'Avenches.

Une tradition conservée par notre cartulaire, confirmée par les droits de nos anciens évêques, appuyée sur de nombreuses analogies, nous dit qu'Aventicum fut avant Lausanne une résidence épiscopale. Marius l'affirme lui-même quand il signe au concile de Mâcon « episcopus ecclesiæ Aventicæ ». Il n'y a aucun motif de rejeter une tradition si sérieuse et si bien établie.

Quelques historiens ont néanmoins essayé naguère d'en révoquer en doute le témoignage. La *Civitas Helvetiorum,* disent-ils, s'appelle au VI[e] siècle *Civitas Aventica*, son évêque porte le nom d'*episcopus ecclesiae Aventicae;* il réside à Lausanne et non point à Aventicum qui ne se releva jamais entièrement de sa destruction survenue en 265. Il n'y eut donc pas transfert d'Avenches à Lausanne; mais c'est en cette dernière ville que l'évêché fut dès le début.

Il faut avant tout établir, pour défendre la réalité du siège épiscopal d'Avenches, que cette ville *a pu,* au VI[e] siècle, être la demeure de l'évêque [2]).

---

[1]) M. Reymond, *Une question d'histoire, Liberté de Fribourg,* 10 décembre 1904.

[2]) Bibliographie: E. Dupraz, *Mémoire sur les origines du diocèse de Lausanne* lu à l'assemblée de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, le 15 juin 1904; M. Reymond, *Les fondations*

Quels qu'aient été les ravages des Barbares vers 265 [1]), il est un fait certain, c'est que la rédaction de la *Notitia Galliarum* est postérieure à cette date. Or elle mentionne la *Civitas Helvetiorum*, elle en donne la ville principale. Dans cinq manuscrits c'est Lausanne : j'en laisse un de côté, qui est moderne et sans valeur, les quatre autres disent : *Civitas Lausanna quae prius Aventicus et vocata est civitas Helvetiorum* [2]). Le plus ancien d'entre eux remonte au X[e] siècle. Au temps où ils furent écrits, on connaissait donc Lausanne comme centre de l'ancienne *Civitas Helvetiorum ;* mais on savait fort bien que cet honneur avait auparavant appartenu à Avenches : *Aventicus* est un nom de ville comme *Lausanna.* Si l'on note maintenant que tous les autres manuscrits, 96 sur 101, portent simplement soit *civitas Helvetiorum Aventicus*, soit *civitas Helvetiorum id est Aventicus,* on accordera bien qu'*Aventicus* était la localité principale au temps où fut rédigée la *Notitia,* c'est-à-dire autour de l'an 400 [3]). Depuis ce moment jusque vers 610, nous ne sachons pas que cette ville ait eu gravement à souffrir.

Au début du VII[e] siècle, Aventicum donne encore son nom au *pagus,* au *territorium* [4]). C'est une preuve nouvelle du rang considérable dont il y jouissait. On voit bien en France un pays appelé le Vermandois alors que l'ancien *Veromandum* n'est plus qu'un insignifiant

---

de saint Maire, RHV [1904] pp. 380-381 ; M. Besson, *Episcopus ecclesiae Aventicae, Archives de la Soc. d'Hist. du Canton de Fribourg, VIII* pp. 139—154 ; M. Reymond, *Les origines chrétiennes d'Avenches, Revue de Fribourg* [1905], pp. 52—66 ; M. Besson, *Le siège épiscopal d'Avenches, Anzeiger SG* [1905], n° 1 ; M. Reymond, *A propos du siège épiscopal d'Avenches, Anzeiger SG* [1905], n° 2 ; M. Besson, *Un dernier mot sur la question du siège épiscopal d'Avenches, Anzeiger SG* [1905], n° 3.

[1]) Voir ci-dessus, p. 138.

[2]) Voir ci-dessus, pp. 72—73.

[3]) Voir plus haut p. 138, note 3, l'explication d'un texte d'Ammien Marcellin souvent cité.

[4]) *Fredegarii chron.* IV, 37, éd. Krusch, p. 138.

vicus, tandis que la capitale, l'évêché, se trouve durant tout le moyen-âge à Noyon. Mais *Veromandum* était jadis le centre des Veromandi *(Civitas Veromandorum)*; que le siège eût passé à Noyon, cela n'empêchait pas que les habitants du diocèse étaient des Veromandi quand même ; ils laissèrent leur nom à leur pays. Ainsi les Helvètes ont donné le nom d'Helvétie à la région qu'ils habitaient *(Civitas Helvetiorum)*. *Aventicus* n'est pas un nom de peuple, mais un nom de ville ; lorsqu'un pays tient son nom d'une ville, il le garde tant qu'elle a une certaine primauté, il le conserve encore un peu de temps après la décadence de cette dernière, par routine, mais non durant des siècles. Dès que Lausanne eût supplanté Avenches, le diocèse changea de nom.

La chronique de Frédégaire déjà plusieurs fois citée mentionne un *pagus aventicensis*, un *territorium aventicense*. A cette époque *pagus* a deux sens. Il signifie tantôt le territoire d'une ancienne *civitas*, et son étendue correspond alors à celle d'un diocèse *(pagus maior)*, tantôt une partie quelconque, parfois restreinte, de ce territoire *(pagus minor)* [1]. Au IXe, au Xe siècle, l'ancien *pagus aventicensis* n'est plus qu'un *pagus minor* [2] correspondant plus ou moins à la région du Vuilly. Si Frédégaire, ou plutôt le compilateur que M. Schnürer [3] désigne par la lettre *A*, Genevois domicilié à Luxeuil vers 620/625, donne au *pagus* de 610 ce sens, assurément Aventicum est le centre du *pagus minor*, il peut bien avoir dans cette hypothèse, une certaine importance. Si chez ce dernier auteur, le *pagus aventicensis* est un *pagus maior* — et la chose est beaucoup plus probable — il en résulte simplement que la ville d'Avenches donnait alors à tout le diocèse son nom, soit que l'évêque fût

---

[1]) Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque* [1888 Paris], pp. 187—189.

[2]) W. Gisi, *Pagus Aventicensis, Anzeiger SG* [1884], p. 235.

[3]) Voir ci-dessus p. 47, note 2.

encore à Avenches en 610, soit qu'il y eût été encore quelques années auparavant.

La chose devient plus claire quand nous examinons le mot *civitas Aventica* chez Grégoire de Tours. Voici les paroles de cet historien dans la vie des saints Romain et Lupicin : « Accedentes simul inter illa Jorensis deserti secreta quæ inter Burgundiam Alamanniamque sita Aventicæ adiacent civitati [1] ». A première vue, on pourrait croire que l'évêque de Tours parle du monastère de Condat (plus tard Saint-Claude). Comme ce dernier ne touche évidemment pas à Avenches, l'on en conclurait naturellement que Grégoire ne parle point de la ville, mais plutôt du pays, du diocèse, qu'il appelle *civitas Aventica.* Même dans cette hypothèse, nous serions en présence d'une expression analogue à *pagus aventicensis,* et nous aurions le droit de supposer Avenches assez important, puisqu'il donne son nom à toute la *civitas.*

De plus, ce n'est point le *monasterium* qui *adiacet civitati,* c'est le *desertum.* Comme nous ignorons les limites de ce *desertum,* nous ne pouvons préciser le sens des paroles de Grégoire. Si le terme *civitas Aventica* signifie un pays, dans le texte cité, rien n'empêche d'admettre que la capitale du pays avait le même nom, *Aventicum* ou *Aventica.* Mais ici, nous devons reprendre les choses de plus haut.

D'après Fustel de Coulanges, avant la conquête romaine, la cité était en Gaule le vrai groupe politique. « La *civitas* occupait un territoire étendu. Il était ordinairement partagé en plusieurs circonscriptions auxquelles César donne le nom latin de *pagi.* Dans ce territoire on trouvait le plus souvent une ville capitale, plusieurs petites villes, un assez grand nombre de places fortes, une foule de villages [2] ». Ces subdivisions

---

[1]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum,* I, 1, éd. Krusch, p. 664.

[2]) Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine,* [1891], p. 10.

persistèrent après la conquête; elles furent même si universellement usitées et vivaces, que nous les retrouverons dans toutes les parties de la Gaule après la chute de l'empire [1]. Au siècle de Grégoire de Tours, « les cités, qui ont toujours pour capitale une assez grande ville, portent les mêmes noms qu'avant l'arrivée des Francs, elles ont, sauf de rares exceptions, la même étendue [2] ».

Mais déjà le sens des mots latins se transforme. Pour désigner le territoire d'une cité, ce qu'on appelait jadis *civitas*, on a maintenant deux mots employés sinon exclusivement, du moins d'une façon ordinaire: *territorium* et *terminus*. Quant à *civitas*, il désigne désormais plutôt la ville principale. Prenons des exemples dans Grégoire de Tours.

1° Le territoire du diocèse s'appelle *territorium* ou *terminus;* la ville épiscopale donne son nom au territoire :

Hist. Franc. V 13 « In terminum Toronicum et Andecavum usque Sanctonas transiit ». — *Hist. Franc.* VII 35 « Basilicam sancti Vincenti quæ est infra terminum Agennensis urbis ». — *Hist. Franc.* IX 5 « Inceptum est autem hoc prodigium ab urbis Carnotinæ territurio et veniens per Aurilianensem, usque Burdegalensem terminum peraccessit, non prætermittens ullam urbem quæ fuit in medio ». — *Hist. Franc.* IX 6 « Iussit eum a termino Parisiacæ urbis excludi ». — *Hist. Franc.* IX 18 « Namatius receptis villis infra terminum Namneticæ urbis ». — *Hist. Franc.* IX 19 « Vosagensim territurii Biturigi pagum expetit in quo eius parentes degebant ». — *Glor. Conf.* 96 « Adserens eum infra Agustidunensim terminum commoratum fuisse ». — *Vit. Mart.* II 48 « Ex pago autem Carnonensi qui Andecavo territurio habetur insitus ». — *Vit. Mart.* III 33 « Apud villam Marciacin-

[1] Fustel de Coulanges, *op. c.*, p. 237.
[2] Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 186.

sim quæ in hoc termino contenetur ». — *Vit. Patr.* IX 1 « Patroclus Biturigi territurii incola ». — *Vit. Patr.* XIV 1 « Martius Arvernæ urbis abba eiusdem territurii fuisse incola fertur ». — *Vit. Patr.* XII 1 « Se intra secreta silvarum Ponticiacensium Arverni territurii abdidit ». — *Vit. Patr.* XVIII 1 « Ursus Biturigum terminum est ingressus fundatisque monasteriis, Toronicum terreturium est ingressus ».

2° *Civitas* est souvent synonyme de *urbs* dans Grégoire de Tours :

Hist. Franc. III 19 : L'auteur vient de parler de Dijon, *castrum* plus grand que les *castra* ordinaires, et il ajoute : « cur civitas non dicta sit ignoro ». — *Hist. Franc*, IV 47 : Clovis va de Tours à Bordeaux « Clodovechus vero... de Toronico eiectus Burdegala [= Burdegalam [1]] abiit, denique cum apud Burdigalinsim civitatem resederet... ». — *Hist. Franc.* V 27 : Concile de Chalon, « Apud Cavelonnum civitatem sinodus acta est ». — *Hist. Franc.* V 33 : une inondation fait écrouler une partie des murs de Lyon : « murus [= muros] Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit ». — *Vit. Patr.* VI 6 : incendie de Clermont, « cum Arverna civitas maximo incendio cremaretur... ». — *Vit. Patr.* VII 3 : Grégoire se trouve dans la *civitas Lingonum,* à Dijon ; il va à Langres : « cum ad civitatem Lingonas ambulasset... ».

Quiconque veut feuilleter les œuvres de Grégoire de Tours peut se convaincre que ces textes sont pris au hasard : l'on en trouvera sans peine un grand nombre d'autres semblables. Chez cet auteur *civitas*, synonyme de *urbs,* éveille souvent l'idée d'une ville importante, d'une ville épiscopale, tandis que le pays sis autour d'elle, soit son diocèse, porte le nom de *terminus* ou *territorium* avec un adjectif qui répond au nom de la ville principale.

---

[1]) Sur cet emploi de l'ablatif au lieu de l'accusatif dans Grég. de Tours, voir Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours,* p. 572.

Mais Grégoire est un homme d'église : nous ne saurions comprendre le sens exact des mots qu'il emploie, si nous ne savions pareillement la signification que leur donne le langage ecclésiastique de son temps. Les textes des conciles mérovingiens vont nous donner des lumières.

1° Les conciles distinguent *civitas*, ville (épiscopale) et *parrochia*, paroisse (rurale) :

Conc. de Vaison [529] can. 2 : « Ut non solum in civitatibus sed etiam in omnibus parrociis verbum faciendi daremus presbyteris potestatem ». — Conc. d'Orléans [549] can. 8 : « Ut in civitate ubi pontifex obierit nullus episcopus ante substitutionem successoris aut in civitate aut per parrocias ordinare clericos aut altaria audeat consecrare ». — Conc. de Clermont [535] can. 15 : « Presbyter adque diaconus qui neque in civitate neque in parrochiis canonecus esse dinuscitur sed in villolis habitans... ».

2° Les conciles distinguent *civitas*, ville épiscopale et *territorium*, diocèse :

Conc. d'Orléans [538] can. 11 : « Ut in episcopi discussione consistat de his qui in civitate sua ac territorio consistunt », — Can. 21 : « Basilicas in quibuscumque locis positas id est sive in territuriis sivi in ipsas civitatebus ». — Conc. d'Orléans [549] can. 21 : « De leprosis id pietatis causa convenit ut unusquisque episcoporum quos incolas hanc infirmitatem incurrisse tam territorii sui quam civitatis agnoverit de domo ecclesiæ necessaria subministret ». — Lettre de l'évêque de Chartres au concile de Paris [573] : « Quidam ex ipsius civitatis Carnotinæ territorio presbyter ». — Lettre du même concile à l'évêque de Reims : « Quod castrum nec ad terreturium civitatis vestræ nec ad vestram provinciam manifestum est pertenere ». L'on observera dans ce dernier texte les trois termes officiels : *provincia*, province ecclésiastique ; *territorium*, diocèse ; *civitas*, ville épiscopale.

Ainsi dans le temps où nous sommes, *civitas* désigne avant tout une ville épiscopale, et d'une manière indi-

recte seulement, par concomitance, le diocèse, appelé plutôt *terminus* ou *territorium urbis* ou *civitatis*. Pour Grégoire de Tours *civitas Aventica* n'est pas le diocèse de Lausanne, qu'il aurait apparemment appelé *territorium* ou *terminus Lausannensis*, ou du moins *civitas Lausannensis*; c'est le diocèse d'Avenches, soit la ville d'Aventicum avec le territoire qui l'entoure, de manière pourtant que l'évêque réside à Avenches. Non seulement l'idée d'un siège épiscopal n'est pas exclue; elle est implicitement renfermée dans les mots de Grégoire.

Non que cette localité fût alors une très grande ville; mais il n'y avait dans toute la région aucune grande ville à cette époque. De Lausanne, avant l'année 593 ou 594, nous ne connaissons rien [1]: aucune trace de communauté chrétienne, aucune trace d'importance stratégique ou commerciale. Il n'y a donc aucun motif de supposer que Lausanne ait été dès l'abord préféré à Avenches, et nous tirons cette conclusion, assurément peu compromettante, que dans la seconde moitié du VIe siècle, *il est fort possible* de concevoir un évêque à Aventicum.

Ceci posé, lors même qu'on nous démontrerait qu'*episcopus ecclesiae Aventicae* ne signifie pas nécessairement évêque d'Avenches, nous pourrions toujours répondre que tel peut quand même être le sens de ces mots. Rien par suite ne nous obligerait à rejeter l'interprétation traditionnelle.

---

[1]) On a cru que Lausanne jouit de fort bonne heure d'une grande prospérité et l'on a basé cette assertion sur ce fait que le lac Léman s'appelle dans plusieurs documents *Lacus Lousonius*, même le *Ravennate* parle d'un *Rhodanus Lausonensis*. J'ai expliqué tout au long ces termes (*Anzeiger SG* [1905], pp. 79—80) et montré, me semble-t-il, qu'ils n'impliquent pas une grande importance pour le vieux Lausanne des Ve et VIe siècles. Il ne s'agit pas d'une autre époque dans la question présente. Voir aussi sur ce point : *Avenches ville morte ou ville vivante* dans le même *Anzeiger* [1905], pp. 81—83.

Mais en examinant en détail le problème, on se convainc aisément que la signature de Marius implique une résidence épiscopale à Aventicum : elle est difficilement explicable dans l'hypothèse contraire. Pour en saisir le sens exact comparons, la avec les signatures des autres évêques mérovingiens.

Les évêques gallicans souscrivent tantôt *episcopus civitatis* et tantôt *episcopus ecclesiae:* les deux termes paraissent employés l'un pour l'autre. *Civitas* avait à la fin de l'empire deux sens : dans son acception plus générale, ce mot désignait tout un territoire ; dans son acception plus restreinte, il signifiait le centre, la localité principale de ce territoire. Nous venons de voir que dans le VIe siècle, si le premier de ces sens n'est pas absolument exclu, il est du moins plus rare : *civitas* fait avant tout songer à une ville.

Les signatures des évêques viennent confirmer cette assertion.

Le territoire de la cité portait dès l'origine le nom du peuple qui l'habitait : *Civitas Eduorum, Lingonum, Vallensium.* A ce premier nom l'on en avait parfois joint un deuxième, réservé à la ville principale : *Civitas Eduorum hoc est Agustodunum*, *Civitas Vallensium id est Octodoro.* Dans ce cas la ville pouvait être appelée soit par l'un soit par l'autre : *Agustodunum* ne signifiait que la ville, mais *Civitas Eduorum* signifiait soit la capitale soit le territoire de la cité.

Parfois les deux appellations étaient tout à fait semblables et leur racine commune s'est conservée dans la géographie moderne pour désigner l'ancienne capitale : *Civitas Genavensium, Genava, Civitas Parisiorum, Parisii.* Il est alors difficile de préciser s'il s'agit dans les signatures épiscopales du territoire ou du centre seul : *Civitas Genavensium* peut se traduire *le diocèse* ou *la ville* de Genève. Parfois aussi les deux appellations n'avaient rien de commun et c'est la seconde, la plus spéciale, que nos langues actuelles ont généralement recueillie :

Civitas Eduorum id est Agustodunum, Autun ; *Civitas Ceutronum id est Tarantasia,* Tarentaise. Nous allons nous attacher de préférence à cette dernière classe : elle permet mieux d'établir les principes relativement aux signatures des conciles.

Il y a des diocèses dont l'évêque prend manifestement le nom de la ville où il réside. L'évêque de la *Civitas Ceutronum id est Tarantasia* signe *ep. ecl. Tarantasiensis* ou *Tarantasiae* à Valence [585], à Mâcon [585], à Chalon [vers 650] ; jamais *ep, ecl. Ceutronum.* L'évêque de la *Civitas Mediomatricum id est Mettis* signe *ep. ecl. Mettensis* à Clermont [535], *ex civitate Mettis* à Clichy [626/627] ; jamais *ep. ecl. Mediomatricum.* L'évêque de la *Civitas Leucorum id est Tullo* signe *ep. ecl. Tullensis à* Orléans [549], *ex civitate Tollo* à Paris [614] ; jamais *ep. ecl. Leucorum.*

Il y a des diocèses dont l'évêque prend un nom qui peut être en soi celui d'un territoire autant que celui d'une ville, par exemple *ep. ecl. Eduorum* à Orléans [538], à Lyon [570], à Mâcon [585]. Mais il se donne en d'autres cas un titre qui ne peut convenir qu'à la ville : *ep. ecl. Augustae* [var. *Agustodinensis*] à Epaone [517], *ep. ecl. Austudinensis* à Orléans [549], etc. De sorte que le sens de la formule moins précise est déterminé par les signatures plus explicites.

L'exemple du Valais est particulièrement instructif : on trouve une fois ou l'autre dans des manuscrits peu anciens *ep. ecl. Vallensium ;* mais pour la très grande majorité des cas, nous avons *ep. ecl. Octodorensis* à Epaone [517], *ep. ecl. Octodorinsium* à Orléans [541] ; *ecl. Octorinsium* à Orléans [549] ; *ep. ecl. a Sedunis* à Mâcon [585] ; *ep. ecl. Sidonensis* à Chalon [vers 650]. Or l'évêque du Valais réside à Octodure d'abord, puis, à partir des environs de 580, à Sion.

La conclusion de tout cela c'est que généralement l'évêque prend le nom de la ville où il réside : sans doute *Civitas Octodorinsium* veut dire diocèse du Valais,

mais diocèse dont le chef est à Octodure ; *Civitas Tarantasiensis* veut dire diocèse des Ceutrons, mais diocèse dont le chef est à Moutiers en Tarentaise. En d'autres termes, le diocèse emprunte son nom à la ville épiscopale : c'est cette dernière que les prélats ont en vue avant tout quand ils signent.

Il y a néanmoins des exceptions apparentes et nous devons les examiner avec soin.

L'évêque de la *Civitas Arvernorum id est Clarus Mons* se dit toujours *ep. ecl. Arvernorum* aux conciles mérovingiens, et non *ep. ecl. Claromontis* ou *Claromontanae.* Mais l'addition *id est Clarus Mons* manque dans tous les manuscrits de la *Notitia* antérieurs au XIIe siècle ; ni Grégoire de Tours, ni la chronique du pseudo-Frédégaire ne connaissent une ville en Auvergne dont le nom ressemble à Clermont ; ils désignent toujours ce que nous appelons Clermont par quelque chose comme *Arverna* ou *Arverni ;* la première mention de *Clarus Mons* se rencontre dans un des continuateurs de la chronique de Frédégaire non comme *civitas*, mais comme *castrum* : « usque urbem Arvernam veniens, Claremonte castro [1]) », à propos d'un évènement de 762 ; par conséquent, en tout cas avant la fin du VIIIe siècle, aucun évêque ne pouvait signer *ep. ecl. Claromontanae* puisque le centre de la *Civitas Arvernorum* s'appelait alors *urbs Arverna* ou *Arverni.*

L'évêque d'Aix, Maxime, signe au concile d'Orléans [511], *episcopus secundae Narbonensis.* Du coup, dira-t-on, voilà bien un nom de territoire et non point un nom de ville. Il faut observer : 1° que plusieurs manuscrits du même concile désignent Maxime comme *episcopus ecclesiae Aquensis,* Aix en Provence, où il résidait ; 2° que tous les autres conciles mérovingiens le disent pareillement *episcopus Aquensis ;* 3° que la *secunda Narbonensis* n'est pas une cité, mais une province, comprenant

---

[1]) *Fredeg. chron. cont.* 42, éd. Krusch, p. 187.

sept cités, dont plusieurs, celles de Sisteron, Gap, Antibes, Apt, ont leurs évêques présents au même concile de 511. Par conséquent *episcopus secundae Narbonensis* veut dire métropolitain de la seconde Narbonnaise. Ici encore pas de difficulté.

L'évêque de la *Civitas Lingonum* paraît demeurer à Dijon et pourtant les signatures des conciles nous le présentent unanimement comme *episcopus ecclesiae Lingonicae :* sa souscription ne répondrait donc point à une résidence effective et réelle. Une telle conclusion manque d'exactitude. Grégoire de Tours dit que certains évêques de Langres eurent une préférence marquée pour le *castrum* de Dijon et qu'ils y séjournèrent volontiers. Nous le savons d'une façon claire pour Grégoire de Langres et son fils et successeur Tétricus. Mais le siège épiscopal était à Langres même, comme il ressort du texte : « Post mortem autem uxoris ad Dominum convertitur [Gregorius] et electus a populo *Lingonicae urbi* ordinatur [1])... Erat enim tunc et beatus Gregorius apud *urbem Lingonicam* magnus Dei sacerdus. Sed quia huius pontificis meminimus gratum arbitratus sum ut situm loci Divionensis in quo maxime erat assiduus huic inseram lectione [2]) ». Le siège était donc *apud urbem Lingonicam* ; c'est là du reste que nous trouvons l'évêque aux fêtes solennelles : « Cum ad sanctum epifaniorum ad civitatem Lingonas ambulasset, a modica febre pulsatus, relicto sæculo migravit ad Christum [3]) ».

---

[1]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum* VII, 2, éd. Krusch, p. 687.

[2]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* III, 19, éd. Arndt, p. 129.

[3]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum* VII, 3. Rien ne dit assurément que Grégoire allât à Langres une seule fois par année, juste le jour de l'Epiphanie. Cette dernière avait au reste une importance spéciale, car on donnait ce jour-là les avis touchant la solennité de Pâques (Conc. d'Orléans [541] can. 1 ; Conc. d'Auxerre [573/603] can. 2). Pour les fêtes ordinaires, pour les baptêmes non solennels, l'évêque pouvait fort bien se trouver à Dijon : les canons

L'évêque de Coutances signe aux conciles mérovingiens *episcopus ecclesiae de Constantia* ou *ecclesiae Constantinae.* Deux exceptions : pour le concile d'Orléans [511] tandis que certains manuscrits portent cette souscription habituelle, quelques-uns disent : *ex civitate Briovere ;* pour un autre concile d'Orléans [549] la signature est *Lauto episcopus ecclesiae Constantinae vel Brioverensis.* Nous sommes en présence d'une formule analogue à celle de notre cartulaire, *episcopus Aventicensis seu Lausannensis. Constantia,* Coutances, et *Briovere,* Saint-Lô, sont deux villes ; le siège épiscopal avait été non pas toujours dans l'une d'elles à l'exclusion de l'autre, mais dans l'une, puis dans l'autre : il y avait eu transfert. Tel est le sens de ces signatures doubles ; nous allons en trouver d'autres exemples plus clairs.

L'évêque de Noyon s'affirme en 614, 626, 650, *ex civitate Noviomago, episcopus ecclesiae Noviomensis,* etc. Au concile d'Orléans [511] presque toutes les copies le font *episcopus de Veromandis ;* une seule fait exception et dit : *ep. ecl. Noiomaginsae.* C'est à Vermand, près Saint-Quentin, que fut à l'origine le siège épiscopal ; plus tard, vers 530 d'après Gams [1]), au VIIe siècle, d'après M. Waricher [2]), il passa à Noyon. Si l'on compare la signature de l'*episcopus ecclesiae Aventicae,* à celle des évêques de Noyon ou de Vermand, il faudra donc conclure que le mot *Aventicae* répond à un siège réel, à une ville, et non à un pays. L'évêque de Lausanne fut d'abord à Avenches comme celui de Noyon fut d'abord à Vermand.

Déjà sans doute une remarque s'est présentée à l'esprit du lecteur. En 511, l'évêque est encore à Ver-

---

ne s'y opposaient pas. Le Conc. d'Orléans [511], par exemple, can. 31, suppose que l'évêque est libre de célébrer les offices des simples dimanches ailleurs que dans sa ville épiscopale.

[1]) P. B. Gams, *Series Episcoporum,* [1873 Ratisbonæ], p. 589.

[2]) Voir à ce sujet la *Revue d'Histoire Ecclésiastique,* [1905 Louvain], p. 96.

mand, et de fait les manuscrits le donnent pour *episcopus de Veromandis ;* l'un d'eux pourtant le dit *episcopus ecclesiae Noiomaginsae :* il appelle évêque de Noyon un prélat dont les successeurs sans doute résidèrent à Noyon, mais qui réside luï-même à Vermand. Ce fait n'est point unique : dans d'autres cas plusieurs manuscrits offrent une semblable anomalie. Cela nous amène à préciser le principe énoncé tout à l'heure. Quand le siège épiscopal est toujours resté dans la même ville, la signature de l'évêque mentionne cette ville, et les copistes la reproduisent sans l'altérer substantiellement. Quand le siège a été transféré d'une ville dans une autre, il en est généralement de même, mais non pas toujours : certains copistes, en relevant les signatures, modifient la note géographique, mettent, au lieu du siège réel du prélat, un siège que tel de ses successeurs occupait au temps où ils écrivaient. Parfois d'autres scribes unissaient les deux noms, d'autres enfin mettaient au hasard l'un ou l'autre.

Le manuscrit qui porte *episcopus ecclesiae Noiomaginsae* pour l'évêque de 511 est le *codex P (Parisinus 1564, saecl. IX).* Il contient un grand nombre de pièces diverses, antérieures pour la plupart au milieu du VIe siècle [1] : les conciles qu'il renferme se placent entre 441 et 535. Les particularités que nous trouvons dans les signatures conservées par *P* ne doivent point toutes lui être attribuées ; car elles ne suivent pas de règle commune : elles se trouvaient donc dans les divers *codices* qu'il a lui-même utilisés. Il aura pris tel concile ici, et là tel autre.

Nous venons de voir qu'il appelle évêque de Noyon un personnage qui de fait réside encore à Vermand. Nous pensons aussitôt à Grammatius, que le même *codex*

---

[1] F. Maassen, *Bibliotheca latina iuris canonici, Sitzungsberichte der Phil. Hist. Classe der Kais. Wiener Akad. der Wissenschaften, LIV* [1866], pp. 200 ss.

P, à l'exclusion de tout autre, nomme évêque d'Avenches. Supposé que ce personnage n'ait pas réellement résidé à Aventicum, nous serons bien près de donner de sa souscription l'explication suivante. *Gramatius episcopus ecclesiae Aventicae* se trouvait dans l'un des manuscrits que *P* copia ; l'auteur de ce manuscrit (concile de Clermont, 535) travaillait à un moment où l'ancien évêché de Windisch avait été transféré à Avenches ; il changea le terme original *episcopus ecclesiae Vindonensis* en celui-ci, plus clair à ses yeux, *episcopus ecclesiae Aventicae,* comme un autre manuscrit (concile d'Orléans, 511) altéra la formule *episcopus de Veromandis* en celle d'*episcopus ecclesiae Noiomaginsae* ; *P* aurait utilisé les deux.

L'évêque de la *Civitas Tongrorum* signe *episcopus ecclesiae Tongrorum quod et Traiecto* à Clermont, [535] ; *ep. ecl. Tungrinsis* à Orléans [549]; *ex civitate Treiecto* à Paris [614]. L'évêché fut fondé à Tongres dans la première moitié du IVe siècle [1]) ; il passa plus tard à Mæstricht, *Traiecto.* Ici encore la double signature correspond, on le voit, à deux villes où l'évêque a réellement résidé.

Ces divers exemples nous permettent de préciser encore davantage le principe déjá énoncé : en règle générale l'évêque porte dans les manuscrits le nom de la ville qu'il habite ; par exception, il peut avoir celui d'une autre ville où il n'a jamais résidé, mais où résident effectivement ses prédécesseurs ou ses successeurs. Les signatures ne révèlent jamais autre chose qu'un nom de ville, et ce nom de ville rappelle toujours un siège épiscopal réel.

Un cas particulièrement intéressant est celui de Viviers. Les évêques de la *Civitas Albensium* ont résidé d'abord á *Aps, Alba,* puis, a partir du déclin du Ve siècle, à Viviers, *Vivarium* [2]). Aussi sont-ils présentés

---

[1]) L. Duschesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 15.
[2]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, I,* p. 230.

par les divers manuscrits tantôt comme *episcopi Albenses,* tantôt comme *episcopi Vivarienses.* Une fois même l'un d'eux est dit *episcopus Vivariensis seu Albensium.* Mais la *Vieille Charte* de Viviers va nous donner un complément de lumière. Rédigée en 950 par l'évêque Thomas, cette charte a une grande autorité : le catalogue épiscopal qu'elle donne est admis tel quel par Mgr. Duchesne. En voici des extraits :

« In nomine Domini nostri Jesu Christi incipit catalogus... In primis de episcopis *Albensium seu Vivariensium.* Civitas *Albensium* quæ fuit subversa a Croco rege Romanorum. Sub ipso rege asseritur isti episcopi fuisse *Albenses:* primus episcopus Janoarius, secundus Septimius etc... Incipit de episcopis *Vivariensibus:* primus episcopus in *Vivario* Promotus præfuit qui de *Albense Vivario* [se] contulit etc. [1]) ».

Nous sommes donc fixés sur le sens de la formule *episcopus Aventicensis seu Lausannensis.* Elle veut dire : évêque d'un siège qui fut d'abord à Avenches puis à Lausanne.

La signature de Grammatius, tantôt *episcopus ecclesiae Aventicae*, tantôt *episcopus civitatis Vindonensis,* prouve, non pas nécessairement que cet évêque fut à Avenches en 535, puis à Windisch en 541 [2]), mais du moins que le siège qu'il représentait fut transféré d'une ville dans l'autre. Quand et comment ce transfert se fit-il, l'insuffisance des documents ne permet pas de le dire [3]).

La signature de Marius est plus décisive. Si nous la traduisons d'après la règle générale, elle atteste que Marius résidait à Avenches en 585. Si nous l'interpré-

---

[1]) L. Duchesne, *op. c.,* p. 229.

[2]) La chose est possible en soi, mais non pas sûre.

[3]) Le cartulaire conserva sans doute le souvenir d'Avenches plutôt que celui de Windisch, parce que l'évêque fut à Avenches immédiatement avant d'aller à Lausanne.

tons d'après les cas exceptionnels, comme celle de Grammatius — ce qui serait illégitime — elle prouve au moins que le siège de Lausanne fut d'abord à Avenches. Mais cette conclusion ne diffère point de la précédente. Voici pourquoi. Si le siège épiscopal fut à Avenches avant d'être à Lausanne, ce ne peut être qu'après 550, puisqu'en 549 encore l'évêque est à Windisch. Il est possible même que la translation soit postérieure à 561. D'autre part, dès le début du VIIe siècle, chacun l'admet, et peut-être avant 593, l'évêché est à Lausanne. C'est entre ces deux dates extrêmes 550/561 et 593/610, soit justement autour de 585 qu'il y eut un évêque à Avenches. Nous connaissons Marius ; l'éliminer pour en imaginer d'autres possibles serait une plaisanterie.

J'ai dit d'ailleurs qu'il est illégitime de chercher midi à quatorze heures et d'interpréter la signature de Marius d'après les exceptions, comme celle de Grammatius. Le cas, en effet, est tout autre. Grammatius est généralement *ep. ecl.* ou *civ. Vindonensis :* un seul manuscrit, et pour un seul concile, le nomme *ep. ecl. Aventicae.* Marius au contraire est dit *ep. ecl. Aventicae* par tous les manuscrits qui contiennent les signatures du concile de Mâcon [1]. Par conséquent il n'y a aucun motif de le chercher en 585 ailleurs qu'à Avenches.

Chapitre IV.

Les évêques à éliminer.

Après avoir parlé de Marius, le cartulaire ajoute : « Ex tunc per CC fere annos nichil supradictus C[ono] prepo[situs] lau[sannensis] potuit invenire neque per

---

[1]) *Berolin. 435, saecl. VIII/IX ; Parisinus 3846, saecl. IX ; Vaticanus 3827, saecl. X/XI ; Parisinus 1455, saecl. X.* Ce dernier est une copie du *Parisinus 3846* aussi Maassen n'en donna-t-il pas les variantes. Voir son édition, p. XV.

scripta neque per famam de episcopis lausannensibus, nisi quod aput Aventicam ubi sedes episcopalis primo fuit, dicebatur quod et specialiter dicebat quidam honestus laïcus senex Matheus nomine qui viderat VII episcopos lausannenses, quod in ecclesia beati Symphoriani aput Aventicam ista sedes episcopalis fuisse dicebatur, et perhibebantur XXII episcopi tumulati fuisse et multa miracula ibi fecerat Dominus, et ipse audierat quod quedam mulier sedebat super tumbam unius et camisia sua cepit ardere super eam quamvis in illa tumba aqua sepe solebat esse [1]) ». Veut-on parler ici de 22 évêques antérieurs à Marius ? Il paraît plutôt qu'ils lui sont postérieurs, d'après le contexte. Or, il est peu probable que 22 sucesseurs de Marius aient reposé à Avenches. Au demeurant, la dite tradition vaut ce que vaut le témoignage de l'honnête Mathieu, c'est-à-dire pas grand' chose. Il y avait vraisemblablement autour de l'église Saint-Symphorien des tombes dont l'imagination populaire fit des sépultures épiscopales. La tradition relative aux 22 tombeaux, distincte de celle qui se rapporte au siège épiscopal d'Avenches, n'a évidemment pas la même valeur. Quant aux miracles mentionnés — Mathieu raconte sans doute le plus remarquable — ils se passent de commentaire.

Les évêques cités par les divers historiens [2]) comme ayant vécu avant Marius ne présentent aucune garantie. Ils sont au nombre de sept :

1. Eric vers 300 [Lausanna christiana].

---

[1]) *Cartulaire de N.-D. de Lausanne, MDR, VI*, pp. 32—33.

[2]) Sans parler des ouvrages généraux tels que l'*Helvetia sacra* et le *Gallia Christiana,* l'on rencontre de bons renseignements dans les *Mémoires Historiques sur le diocèse de Lausanne, I,* du P. Schmitt, publiés par l'Abbé Gremaud, *MF, V* [1858], p. 57 ; voir aussi Gremaud *MF, III* [1856], p. 362. Quant aux écrits antérieurs tels que l'*Abrégé de l'Hist. Eccl. du Pays de Vaud* de Ruchat et le *Lausanna Christiana* de Lenzbourg, l'usage que le P. Schmitt en fait nous dispense d'y revenir.

2. Salutaris 517 [Schmitt].
3. Protais 517 [Cartulaire de Lausanne].
4. Chilmégisile, 532 [Cartulaire].
5. Supérius, 535 [Schmitt].
6. Gundes, 551 [Schmitt].
7. Martin, 561 [Schmitt].

Nous n'avons pas à insister beaucoup sur six d'entre eux, parce que de nos jours on paraît avoir renoncé à les prendre pour des prédécesseurs de Marius :

1° Eric est un inconnu qui se présente à nous sans aucune recommandation: nous n'avons pas à le recevoir. Peut-être ce nom est-il une variante de l'Arricus du VII[e] siècle, égarée à travers les âges, échouée enfin sur les rives du III[e] siècle.

2° Protais et Chilmégisile ne sont sûrement pas du siècle auquel le cartulaire les attribue, mais du suivant [1]).

3° Supérius aurait assisté au concile de Clermont en 535. Les manuscrits s'accordent à nous montrer un *Sperius,* évêque de Metz, présent à ce synode. De plus il y est question de Gramatius *episcopus ecclesiae Aventicae* dont nous avons déjà parlé.

4° Gundes et Martin n'ont en leur faveur aucune sérieuse référence. Le premier, appelé encore Guido, peut être simplement un doublet de Gui de Merlen ou de Gui de Prangins [2]).

Il faut s'arrêter un peu plus à Salutaris, présent en 517 au concile d'Epaone. On a beaucoup écrit [3]) pour

---

[1]) Schmitt, *Mémoires Hist. sur le dioc. de Laus., I,* p. 211 et p. 219. Reymond, *Une question d'histoire, Liberté* de Fribourg, 10 déc. 1904.

[2]) Schmitt, *op. c.,* pp. 165—183 admet ces trois derniers. Gremaud, *op. c.,* p. 183, note 3, pense que leur existence n'est pas prouvée.

[3]) Peiper, *MG Auct. Ant. VI, 2,* p. 174—175, Chevalier, *Œuvres de s. Avit* [1890], p. 357, Maassen dans son index [1893], font de Salutaris un évêque d'Avenches. Mais le grand défenseur de cette

prouver que Salutaris fut évêque d'Avenches et non d'Avignon. Sans nous perdre en de vaines disputes, sans rechercher, si à Epaone il n'y eut que des évêques du royaume burgonde ou si Avignon faisait alors partie de ce royaume, problème dont il est malaisé d'avoir la solution sans s'appuyer justement sur les signatures des conciles, arrivons à la question de fait. Les signatures du concile d'Epaone survivent dans 13 manuscrits. Sur ce nombre, huit, y compris les plus anciens, n'ont aucune mention de Salutaris ; trois portent *Peladius presbyter iussu domini mei Salutaris episcopi*, sans indication géographique ; un autre, *Salutaris episcopus subscripsi*, toujours sans le nom du siège ; enfin un dernier, un seul [1]), *Salutaris episcopus civitatis Avennicae.* Il y a donc, dans la somme des 13 manuscrits, un unique mot capable de trancher la question : *Avennica*, c'est-à-dire Avignon. Supposer que le copiste met *Avennica* pour *Aventica* est presque puéril : puisque nous rencontrons dans le même *codex* la forme *Aventica* à propos d'un autre évêque. Dire comme Schmitt que Salutaris s'il fût venu d'Avignon aurait signé *episcopus civitatis Avennionis*, c'est faire fi des textes. *Avennio* est le nom usuel chez les classiques [2]) et *Avenio [Avennio]* se retrouve habituellement au moyen-âge ; mais il en est autrement du Ve au VIIe siècle. La *Notitia Galliarum* parle d'une *Civitas Avennicorum ;* Sidoine Apollinaire dit *Avennicus* [3]) ; l'évêque Antoine d'Avignon signe en 541, au concile d'Orléans : *ep. Avinnicae civitatis* ; en 554, à celui d'Arles :

---

cause malheureuse est Schmitt. Voir sur ce point Egli, *Kirchengeschichte,* p. 125, qui exprime de graves doutes. Mgr. Duchesne, *Fastes, I,* p. 259 [1894], met Salutaris à Avignon. J'ai moi-même donné avec quelques détails les raisons qui justifient cette attribution, *Episcopus Eccl. Aventicae* [1904], p. 146. Depuis, je ne crois pas que personne ait casé de nouveau Salutaris à Avenches.

[1]) *Parisinus 1564 (Colbert. 1863) saecl. IX.*

[2]) Mommsen, *Corp. Inscr. Lat., XII,* p. 130.

[3]) Sidoine Apollinaire, *Epist.* VI, 12, éd. Lütjohann, p. 168.

ep. Avennice; Marin qui le représente en 549 à celui d'Orléans l'appelle *ep. ecclesiae Avennice;* c'est seulement en 585, au concile de Mâcon que nous rencontrons un *episcopus de Avione.* La Chronique de Frédégaire [1]), bien qu'elle connaisse *Avennio,* emploie aussi la forme *Avennicus* [2]). Au contraire on n'a jamais fourni un seul exemple d'*Avennica* comme synonyme d'*Aventica.* C'est tout ce qu'il faut pour donner la certitude : Salutaris est évêque d'Avignon.

CHAPITRE V.

L'organisation du diocèse et sa dépendance à l'égard du métropolitain de Besançon.

L'étude consciencieuse que le P. Schmitt, après l'Abbé Dey, a consacrée à cette double question aboutit à une simple possibilité : il se peut que le diocèse ait été organisé dans le courant du IV[e] siècle comme ceux de Genève et du Valais ; de même, rien n'empêche, en théorie, que dès le début il ait eu pour métropolitain l'archevêque de Besançon.

Nous ne saurions dire davantage : les arguments positifs qui engendrent la certitude font défaut. Le premier évêque sûr est Bubulcus, présent en 517 au concile d'Epaone comme titulaire de Windisch. De plus l'évêque de Lausanne fut au moyen-âge le suffragant du métropolitain de Besançon, c'est un fait. Mais quant à conclure que dès son origine le diocèse fut dans cette situ-

---

[1]) *Fredegarii chron.,* III, 68, éd. Krusch, p. 111.

[2]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* IV, 30, VII, 10, 40 : urbs Avennica ; VI, 24 : civitas Avennica ; X, 22 : urbs Avennica ; IV, 9 : civitas Avennicensis ; IV, 43, 45 : territorium Avennicum, etc.

ation hiérarchique, nous ne le pouvons pas. Il vaut mieux se placer à un autre point de vue et dire : aussitôt que l'évêque de Besançon eut les droits et le titre de métropolitain, il les exerça sur Lausanne ; mais justement nous ignorons à quelle époque exacte remontent ce titre et ces pouvoirs.

Dans la règle, l'évêque d'une métropole devint, comme le nom l'indique, un métropolitain, dont les évêques des simples cités furent les suffragants. Toutefois, sans parler des exceptions possibles, cette organisation définitive ne fut point opérée d'un coup. Dans la haute Italie, il n'y eut d'abord qu'un seul métropolitain, celui de Milan ; au Ve siècle, le ressort fut divisé en deux par l'institution de la métropole d'Aquilée. En Gaule et en Espagne, le système métropolitain s'établit [1]) à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. Les provinces ecclésiastiques ne furent officiellement constituées que peu à peu, d'abord les unes, puis les autres, à des intervalles assez considérables.

Pour laisser à l'hypothèse le moins de champ possible, et ne pas nous perdre à examiner les opinions diverses émises à ce sujet [2]), prenons les conciles du VIe et du VIIe siècles auxquels assiste un évêque de Besançon. Ils nous suggèrent les remarques suivantes :

1° Au concile d'Epaone [517] deux seuls évêques se présentent comme d'incontestables métropolitains : ceux de Lyon et de Vienne. Claudius, titulaire de Besançon, occupe un rang modeste, après ceux de Vaison, Valence, Sisteron, Grenoble, qui certes n'étaient rien de plus que des évêques ordinaires. Sans attribuer à cet ordre plus d'importance qu'il n'en mérite, il paraît bien qu'en 517 Besançon n'est pas une métropole ecclésiastique : son évêque dépend comme le nôtre de celui de Lyon.

---

[1]) L. Duchesne, *Origines du Culte,* p. 31.

[2]) Schmitt, *Mém. Hist. sur le dioc. de Laus., I,* pp. 115—116, en donne une idée.

2° Au concile de Lyon [518/523], même situation.

3° Au concile d'Orléans [549] nous trouvons au moins sept personnages qui peuvent être des métropolitains : leurs noms figurent en tête de la série et la ville qu'ils habitent est une métropole civile ; ce sont les évêques de Lyon, Arles, Vienne, Trêves, Bourges, Eauze, Sens. On remarquera la place d'honneur qu'occupent toujours Lyon, Arles, Vienne. Besançon n'arrive que plus bas, après d'obscurs évêchés comme Mâcon, Chalon, Uzès.

4° Le concile de Lyon [570] ne nous donne aucune lumière parce que l'évêque de Besançon s'y fait représenter par un prêtre : il est évident que celui-ci tient une des dernières places.

5° Nous voyons encore au concile de Paris [573] en tête des signatures celles des évêques d'Arles, Vienne, Lyon, Sens, Eauze, Bourges ; mais Besançon figure après des évêchés peu reluisants tels que Sisteron et Saint-Paul-Trois-Châteaux.

6° Quatre des métropolitains déjà connus se présentent au début de la série à Mâcon [583], savoir ceux de Lyon, Vienne, Sens, Bourges. Pas de place parmi ces hauts personnages pour l'évêque de Besançon : on lui donne la parole après celui d'Autun. Il est même à noter que dans certains manuscrits il précède ce prélat ; mais il en suit alors un autre aussi modeste, celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

7° C'est encore après Grenoble et Autun que vient Besançon, parmi les simples évêchés, à l'autre concile de Mâcon [585], tandis que Lyon, Vienne, Rouen, Bordeaux, Sens, Bourges, six métropoles ecclésiastiques, sont invariablement en tête de la liste.

8° Au concile de Paris [614], pour la première fois, l'évêque de Besançon prend place parmi les métropolitains. Voici l'ordre des signatures : Lyon, Arles, Vienne, Rouen, Trêves, Besançon, Cologne, Bourges, Bordeaux, etc.

9° Les conciles de Clichy [27 septembre 626] [1]) et de Reims [627/630] nous donnent peu de lumière ; mais à Chalon [650] le titulaire de Besançon figure de nouveau immédiatement à la suite des métropolitains de Lyon, Vienne, Rouen, Sens et Bourges : il paraît donc leur égal.

Je n'ignore point les difficultés que l'on peut faire contre des conclusions basées sur l'ordre des signatures des conciles. Aussi je me garde bien de les formuler d'une façon trop absolue. Cependant dans leur ensemble ces données sont instructives. Il est beaucoup plus probable, nous pouvons le dire sans témérité, que l'évêque de Besançon devint métropolitain, au sens moderne du mot, à partir des environs de l'an 600, peut-être même un peu plus tard. Jusqu'alors il dépendait, comme l'évêque de Lausanne, devenu depuis son suffragant, du titulaire de Lyon.

Les limites du diocèse ecclésiastique de la *Civitas Helvetiorum* subirent des variations ; nous en avons déjà parlé.

CHAPITRE VI.

Les anciennes cathédrales.

Quelles furent les premières cathédrales de notre diocèse ? En d'autres termes quelles furent les églises où nos anciens évêques réunirent, à Windisch, à Avenches, à Lausanne, leurs fidèles ? Nous ne saurions formuler des réponses nettes, assises sur des preuves péremptoires. Aucun vestige sûr n'en reste. Impossible même de préciser l'époque de leur fondation.

---

[1]) Cette date a été établie par M. G. Schnürer, *Die Verfasser der sog. Fredegarchronik*, p. 93, note 1.

I. Windisch.

L'inscription d'Ursinos a bien l'air de se référer à une église dédiée à saint Martin. Ce serait la plus ancienne que nous connaissions à Vindonissa, sans que rien nous empêche de penser qu'un édifice existait sous le même vocable avant le travail qu'atteste le document épigraphique. Martin est l'un des saints que la haute antiquité choisit de préférence comme patrons des églises. Il est ainsi vraisemblable — je n'oserais être plus affirmatif — que le patron de la cathédrale de Windisch, de la *domus Dei Vindinisse* comme dit une autre inscription [1]), fut saint Martin.

II. Avenches.

Donatyre est appelée par un document de 1343 *Domnatecla* [2]). Cette étymologie présente à coup sûr des difficultés théoriques ; nous pouvons pourtant conclure d'une telle mention que sainte Thècle avait joui dans ce village d'une vénération particulière. L'antiquité rattachait le nom de sainte Thècle à celui de l'apôtre Paul, son maître [3]) ; le culte de la protomartyre se répandit si vite que le *Martyrologe Hiéronymien* dit avec naïveté, le 23 septembre : « [Thecla] multum natale habet ».

L'église paroissiale de Donatyre était au moyen-âge dédiée à saint Etienne, aux prières duquel le christianisme primitif attribuait une certaine influence sur la conversion de saint Paul [4]). Il fut comme Thècle le titu-

---

[1]) Egli, *Christ. Inschr. der Schweiz,* n° 48.

[2]) Jaccard, *RHV* [1904], p. 96. Sur les anciennes églises d'Avenches, voir M. Reymond, *Revue de Fribourg* [1905], pp. 52—66 ; *Les anciennes églises d'Avenches,* dans *Pages d'histoire Aventicienne* [1905 Lausanne], pp. 29—75.

[3]) Cf. O. Marucchi, *Nuovo Bull. di Archeologia cristiana* [1904], p. 97.

[4]) *Op. c.*, p. 185.

laire de bon nombre d'églises, et le souvenir de saint Paul unissait en quelque sorte dans la pensée des anciens fidèles [1]) la première chrétienne et le premier chrétien mis à mort pour la foi.

D'un autre côté, Donatyre est à cheval sur l'ancien mur d'enceinte d'Aventicum, à l'extrémité sud-est, soit derrière un grand espace de terrain où l'on n'a trouvé aucun vestige d'habitations romaines. De nombreux cas analogues montrent que les endroits de ce genre étaient choisis de préférence par nos pères pour élever leurs premiers édifices religieux. Il ne faudrait donc point s'étonner que les fidèles d'Avenches se fussent à l'origine réunis dans une basilique dédiée à sainte Thècle [ou à saint Etienne] autour de laquelle prit naissance Donatyre [2]).

Un second sanctuaire d'Avenches peut prétendre à une haute antiquité : l'église Saint-Martin. Elle se trouvait au pied de la colline, « à peu de distance de la route de l'Etraz et du mur des Sarrasins [3]) ». Ici nous sommes au bord de la partie de la ville habitée à l'époque romaine. L'église Saint-Martin pourrait donc remonter au Ve ou au VIe siècle, et s'identifier avec la *domus ecclesiae* où résida l'évêque aussitôt après le transfert du siège épiscopal. Il y a même une coïncidence à souligner, avec le Saint-Martin de Vindonissa ; coïncidence, il est vrai, qui perd un peu de sa valeur quand on songe au grand nombre d'anciens édifices religieux dédiés à saint Martin dans l'ancienne Gaule.

Saint-Symphorien paraît trop central pour représenter une église primitive. « Un testament de 1420 conservé

---

[1]) *Op. c.*, p. 158.

[2]) Au moment où l'auteur écrit ces lignes, M. Fr. Dubois, archéologue, dirige à Donatyre des fouilles du plus haut intérêt. Un grand nombre de tombeaux viennent d'être découverts sous le pavé de l'église. Plusieurs d'entre eux paraissent antérieurs au moyen-âge.

[3]) M. Reymond, *Les anciennes églises d'Avenches*, p. 43.

aux archives cantonales vaudoises, montre que le terrain appelé *La Conchette* se trouve, vu d'Avenches, derrière la chapelle Saint-Symphorien. En 1481 Pierre Comtesse possède devant la dite église un chesal jouxte le chesal et le pré que Barthélemy Gaschet a en *Lalbex* autrement dit au *Raffort,* et noble Antoine d'Avenches tient un chesal près de la chapelle Saint-Symphorien sous la tour du seigneur évêque, qui paraît être non le château mais le musée. Ainsi la chapelle se trouvait au pied de la ville et du Raffour, devant la Conchette, à un endroit où il y avait un aqueduc romain [1]) ». Elle était du reste de petites dimensions : « In Aventhica autem non reperitur nisi parva capella sancti Symphoriani [2]) », dit un texte du XV[e] siècle. Et l'église paroissiale était au moyen-âge Saint-Martin [3]). Pour ces motifs, autant que l'insuffisance des documents nous permet de le conjecturer, les deux édifices de Sainte-Thècle et de Saint-Martin, ce dernier surtout, ont plus de raisons que Saint-Symphorien, de prétendre à l'honneur d'avoir été jadis la cathédrale.

III. Lausanne.

Les deux premières églises connues à Lausanne sont Saint-Thyrse et Notre-Dame, du moins Notre-Dame primitive, sur l'emplacement de laquelle s'élève celle d'aujourd'hui. Il s'agit de savoir laquelle des deux fut à

---

[1]) M. Reymond, *Orig. chrét. d'Avenches,* p. 54 ; *Les anc. égl. d'Avenches*, p. 37.

[2]) *Descendance des évêques, MF, III,* pp. 343—344.

[3]) Cartulaire, *MDR, VI,* p. 13 : „In decanatu adventicensi est Adventica in qua fuit sedes episcopalis in ecclesia sancti Symphoriani ut dicunt antiqui ; ibi est ecclesia parrochialis scilicet sanctus Martinus". La tradition qui fait de St-Symphorien l'ancienne cathédrale repose sur le sens donné aux 22 tombeaux. Elle est distincte de la tradition relative à l'existence d'un siège épiscopal à Avenches, laquelle probablement lui a servi de base.

l'origine l'église épiscopale. Trois amis du vieux Lausanne, MM. B. Dumur [1]), E. Dupraz [2]) et M. Reymond [3]), ont contribué par leurs travaux à débrouiller la question. Je n'oserais dire qu'ils ont chassé tous les nuages ; car il est impossible de faire une parfaite lumière.

1° Après avoir attribué à Marius la construction de Saint-Thyrse, M. Reymond conclut : « Tout nous conduit donc à croire qu'à l'arrivée de Marius il existait une autre église que celle de Saint-Thyrse, et il n'y a aucune raison sérieuse à notre avis de ne pas admettre que ce fut celle de Notre-Dame [4]) ». Sans doute, s'il est sûr, d'une part, que Marius a bâti Saint-Thyrse, et d'autre part, qu'il a transféré le siège épiscopal à Lausanne, la conclusion de M. Reymond paraît bien près de la certitude. Car il est presque inadmissible que notre prélat ait choisi pour nouvelle résidence une ville sans communauté chrétienne, et toute communauté, à cette époque, suppose un lieu de culte. Il y aurait eu à Lausanne, dans l'hypothèse, un édifice plus ancien que Saint-Thyrse ; et cet édifice devrait s'identifier avec Notre-Dame. Malheureusement le système est bâti sur deux propositions plus probables que certaines : on peut contester que Marius ait transféré le siège à Lausanne et l'on peut contester que Marius ait bâti Saint-Thyrse.

2° D'autre part, nous devons attacher une certaine importance aux raisons que M. Dumur fait valoir en faveur de Saint-Thyrse, où il croit reconnaître la cathédrale primitive. Sans trop insister sur les relations constantes entretenues au moyen-âge entre l'évêque, le chapitre et le prieuré de Saint-Maire [Saint-Thyrse], puisqu'elles

---

[1]) B. Dumur, *La première cathédrale de Lausanne, Gazette de Lausanne,* 28 avril 1904.

[2]) E. Dupraz; *Mémoire lu à la société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie,* le 7 nov. 1904.

[3]) M. Reymond, *La première cath. de Lausanne, Feuille d'Avis de Lausanne,* 30 avril 1904.

[4]) M. Reymond, *RHV* [1904], p. 385.

ne nous obligent point à admettre que Notre-Dame ait succédé comme église principale à Saint-Thyrse, il ne faut pas oublier que l'existence de Saint-Thyrse est attestée plus de 200 ans avant celle de Notre-Dame [1]), et que deux anciens évêques, peut-être les deux premiers qui résidèrent à Lausanne [2]), y eurent leur tombeau. Ce ne sont assurément pas des *preuves* en faveur de Saint-Thyrse; mais du moins des considérations qui nous invitent à la prudence, à la réserve.

3° Le 28 juillet 814 Louis le Débonnaire fait une donation en ces termes: « Placuit nobis ad matrem ecclesie sancte Marie Lausonne propter congregationem inde consistentium ad supplementum eorum aliquid de rebus proprietatis nostre concedere ». Une autre charte qui n'est sans doute qu'une recension plus développée de la précédente, s'explique ainsi: « Placuit nobis ad matrem ecclesie sancte Marie Lausonne ubi Fredarius episcopus autore Deo preest, propter congregationem inde consistentium ad supplementum eorum.... [3]) ». Les mots *matrem ecclesiae* sont difficiles à traduire; cependant *mater ecclesia*, *mater ecclesiarum*, qui paraissent bien identiques à *mater ecclesie*, signifient au moyen-âge l'église principale: la cathédrale, dans la ville où réside l'évêque, la paroissiale, dans les localités de second ordre [4]). D'ailleurs l'église « ubi Fredarius episcopus preest » est, à n'en pas douter, la cathédrale. Nous voici donc en présence d'un

---

[1]) M. Reymond trouve l'existence de Notre-Dame attestée dès 590/600 dans la vie de saint Imier. La date et la valeur de ce document sont encore trop imparfaitement connues pour permettre de conclure (*RHV* [1904], p. 386, note 2).

[2]) Les deux évêques sont Marius et Chilmégisile. Si Marius réside déjà à Lausanne il est assurément le premier de la série. Chilmégisile serait le deuxième d'après M. Reymond, *Une question d'Histoire*, *Liberté de Fribourg*, 10 déc. 1904.

[3]) Cartulaire, *MDR*, *VI*, pp. 239—240.

[4]) Voir ces mots dans le Glossaire de Du Cange-Favre, *III*, p. 225, *V*, p. 303.

fait : Notre-Dame est cathédrale en 814. Or à cette date rien ne fait soupçonner que l'église ait été fraîchement construite ni qu'elle soit depuis peu l'« ecclesia ubi episcopus preest ». Il ne s'était guère alors passé que deux siècles après l'établissement du siège épiscopal à Lausanne. Durant cette période nous ignorons qu'il y ait eu une modification quelconque. Ni le prieuré, ni le chapitre, n'en ont conservé le moindre souvenir ; le cartulaire ne contient à ce sujet aucune référence, aucune allusion. Or un changement de cathédrale aurait apparemment laissé quelque part des traces, ne serait-ce que dans la mémoire des moines de Saint-Thyrse, dans l'église desquels deux sépultures épiscopales auraient chaque jour évoqué le souvenir d'une gloire passée. Dans ces conditions il me paraît que même pour toute la période antérieure à 814 les chances sont beaucoup plus fortes en faveur de Notre-Dame, et je ne vois rien qui nous oblige à contester son ancienne dignité. Quant à résoudre le problème d'une façon catégorique, l'insuffisance des documents ne le permet pas.

La fête patronale du diocèse de Lausanne est la Nativité de la Vierge. Cette solennité ne fut sans doute pas connue à Lausanne avant le VIIe siècle : à Rome même, elle paraît ignorée encore au temps du pape Grégoire Ier ; elle fut introduite d'Orient en Occident après son pontificat [1]. Cela n'empêche assurément point que Notre-Dame ait existé avant cette époque : autre chose est une église dédiée à la Vierge — on en connait beaucoup dès le IVe et surtout dès le Ve siècle — autre chose, une fête spéciale de la Vierge, qui put être choisie après.

---

[1]) Sur les fêtes de la Vierge dans nos pays voir ci-dessus p. 12.

CHAPITRE VII.

Les Evêques.

I. Bubulcus.

Cet évêque nous est connu par sa présence au concile d'Epaone où il prend place avec Constantius d'Octodure et Maxime de Genève : « Bubulcus in Christi nomine episcopus civitatis Vindoninsis relegi et subscripsi [1]) ».

II. Grammatius.

Nous avons déjà parlé de cet évêque. Trois signatures de conciles nous donnent les seuls renseignements que nous ayons à son sujet :

Clermont, 8 novembre 535 : « Gramatius in Christi nomine episcopus ecclesiæ Aventicæ subscripsi [2]) ».

Orléans, 14 mai 541 : « In Christi nomine Grammatius episcopus civitatis Vindonensium subscripsi [3]) ».

Orléans, 28 octobre 549 : « Grammatius episcopus ecclesiæ Vindunnensis subscripsi [4]) ».

III. Marius (saint Maire).

Nous arrivons à cette grande et belle figure d'évêque dont M. Egli dit avec raison qu'elle resplendit

---

[1]) *Variantes* : Bobulcus, Boulcus, Boliulfus, Bubolenus ; Vindonissæ, Vidunensis, Vedovencius ; éd. Maassen, p. 30.

[2]) La note géographique est conservée par un seul manuscrit, du IXe siècle. Grammatius signe aussi avec ses collègues présents au même concile la lettre envoyée au roi Théodebert.

[3]) *Var.* : Gramatius, Tramatius ; Vendonensium, Vindonensis, éd. Maassen, p. 97.

[4]) *Var.* : Gramatius ; Vendunensis, Vendunsensis, éd. Maassen, pp. 109—110.

comme un rayon de douce lumière au milieu des sombres jours d'Aventicum [1]. Conformément au plan suivi jusqu'ici, nous n'écrirons point son histoire, nous nous contenterons d'en rechercher, d'en discuter les sources.

1° *Les dates principales de sa vie.*

Le cartulaire de Lausanne contient au sujet de Marius des indications précieuses sur lesquelles nous allons baser la chronologie de son épiscopat. « Episcopus beatus Marius de quo ita scriptum invenitur in veteri regula Lausannensi et nova : Anno Dni D° C° I° Marius aventicensis seu lausannensis episcopus o[biit]. Suscepit autem episcopatum anno ab incarnatione Domini D° LXXXI et tenuit annis XX mensibus VIII et vixit annis LXIIII [2]. Idem servus Christi Marius episcopus in honore sancte Marie genitricis Domini templum et villam Paterniacam in solo construxit proprio dedicavitque sub die VIII Kal. iulii indicione V episcopatus vero sui anno XIIII regnante donno Guntrando rege. Eodem anno quo o[biit] sanctus Marius, o[biit] et Guntrandus rex [3] ».

La date 601 provient d'une note ajoutée vers la fin du X[e] siècle aux *Annales de Flavigny* par un Lausannois [4] ; mais elle est certainement inexacte : Gontran mourut le 28 mars 593 [5]. Peut-être faudrait-il chercher

---

[1]) Egli, *Kirchengeschichte*, p. 47. Outre cet auteur et ceux qui seront cités plus loin à propos de l'épitaphe, mentionnons encore J. Dey, *Saint Marius évêque d'Avenches puis de Lausanne, MF, I* [1854], pp. 49—55 ; Schmitt, *Mémoires, I*, p. 184.

[2]) Ailleurs, p. 74, le même cartulaire dit LXIII. Impossible de choisir.

[3]) Cartulaire, *MDR, VI*, p. 29 ; *MG Script., XXIV*, p. 794.

[4]) La meilleure édition de ces *Annales Flaviniacenses et Lausannenses* est celle de Jaffé, *Abhandlungen der Phil. Hist. Classe der Königl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften, III* [1861], p. 686. On cite ordinairement l'édition plus facile à trouver des *MG, Script., III* ou celle des *MDR, VI*.

[5]) M. B. Krusch, *MG, Script. Mer. II*, p. 576, donne comme date le 28 mars 592 ; il est en désaccord avec les savants français

une explication de l'erreur dans ce fait que la chronique de Marius s'arrête à l'année 581. L'on aura supposé que l'épiscopat commençait où finit la chronique, et compté les 20 ans à partir de cette date : 581-601.

L'âge de l'évêque, la durée de son épiscopat, ainsi consignés d'une façon nette, se trouvaient sans doute écrits comme de coutume sur son tombeau : l'auteur du cartulaire put les voir dans l'original ou dans une copie. De même la note précise relative à Notre-Dame de Payerne doit être empruntée à la charte de fondation : c'est l'avis de Mommsen. Ces détails ont une couleur authentique : il est invraisemblable qu'ils soient imaginaires.

Sous le règne de Gontran, la cinquième indiction tombe deux fois : en 572 et en 587. La première de ces deux dates est à exclure ; en l'admettant, on ferait mourir Marius en 578 ou 579, erreur manifeste puisqu'il assiste en 585 au concile de Mâcon. Reste l'année 587 sur laquelle nous nous baserons :

1° Le 24 juin 587 Marius est dans la 14e année de son épiscopat ;

2° Par suite le 24 juin 574, il est dans la première ;

3° Par suite encore, le 24 juin 593, dans la vingtième. Nous savons, d'une part, que son anniversaire était fêté jadis le 31 décembre, et d'autre part, qu'il gouverna son église pendant 20 ans 8 mois ; il mourut donc le 31 décembre 594.

4° Enfin si Marius mourut à 63 ou 64 ans, nous devons chercher autour de 530 l'année de sa naissance.

Ainsi nous aurons les dates suivantes :

Vers 530, naissance de Marius ;

Mai 574, consécration épiscopale ;

585, concile de Mâcon ;

---

qui disent plutôt 593. M. Schnürer, *Die Verfasser der sog. Fredegarchronik*, [1900], p. 26, a démontré que Gontran mourut le 28 mars 593.

24 juin 587, dédicace de N.-D. de Payerne ;
31 décembre 594, mort de notre évêque.

2° *Ses premières années.*

« Idem sanctus Marius sicut ab antiquis audivi oriundus fuit de episcopatu Edunensi sive Augustudinensi, nobilis genere sed nobilior moribus, ubi adhuc eius vita scripta esse dicitur, et dedit capitulo lausannensi terram de alodio suo in quadam villa prope Divionem que dicitur Marcennai [1] ». Il ne paraît pas que cette tradition du cartulaire soit erronée : elle cadre au reste assez bien avec ce que nous savons d'ailleurs sur Marius et l'histoire ancienne du diocèse. Notre évêque appartenait donc à une riche famille du pays d'Autun : il possédait en Burgondie des domaines, entre autres à Marsannay et à Payerne.

D'autre part l'on sait par son épitaphe que Marius, tonsuré dès son enfance, suivit tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique :

Clericus officio primævis tonsus ab annis,
Militia exacta dux gregis egit oves.

Cela nous autorise à risquer une hypothèse.

Il y avait alors à Autun une basilique de Saint-Symphorien [2] à l'ombre de laquelle vivait un monastère célèbre. Plusieurs de ses enfants, contemporains de Marius, furent honorés d'importantes charges ecclésiastiques. Grégoire de Tours raconte que Vigilius évêque d'Arles avait été abbé d'Autun [3]. C'est au couvent de Saint-Symphorien que Germain fut pris, au dire de son ami Fortunat [4], pour être placé à la tête du diocèse de

---

[1] Cartulaire, *MDR, VI,* p. 32.
[2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 15, éd. Arndt, p. 82.
[3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IX, 23, éd. Arndt, p. 381; Duchesne, *Fastes, I,* p. 252.
[4] Fortunat, *Vita s. Germani,* 9, éd. Krusch, *MG, Auct. Ant.*, *IV,* 2, pp. 11—12 ; Duchesne, *Fastes, II,* p. 466.

Paris. Droctovée, l'abbé de Saint-Vincent [plus tard Saint-Germain-des-Prés] dont le moine Gislemar a composé la vie [1]), en sortait pareillement [2]). C'était d'ailleurs le plus possible dans les écoles monastiques de ce genre que se recrutait le haut clergé d'alors [3]), quand le prince n'intervenait pas pour donner un riche bénéfice à quelque officier bien méritant. De la sorte, il est permis de conjecturer que Marius, originaire d'Autun, fut l'élève ou le condisciple de ces personnages. Il serait entré à Saint-Symphorien tout jeune « primævis tonsus ab annis », et n'aurait quitté le cloître, après y avoir étudié et grandi, que pour aller gouverner l'église d'Avenches. Nous pourrions être plus affirmatifs si nous possédions la vie dont parle le cartulaire. Malheureusement il n'en reste rien.

3° *La chronique.*

La chronique de l'évêque Marius survit, à notre connaissance, dans un seul manuscrit [4]). C'est un grand in 4° du IXe siècle ou des premières années du Xe. Il appartint jadis au couvent belge de Saint-Trond, passa dans la bibliothèque des Bollandistes, puis vint échouer, pendant la Révolution Française, chez un particulier d'Aix-la-Chapelle ; enfin le British Museum en fit l'acquisition. Il y porte aujourd'hui le n° 16974 (Plut. CXCIV. H).

Voici le contenu du manuscrit :

fol. 1 : Incipit liber commentariorum super Matheum sancti Hieronimi presbiteri ; fol. 56 : Explicit.

---

[1]) *Vita Droctovei abbatis*, éd. Krusch, *Script. Mer., III,* p. 539.

[2]) A. de Charmasse, *Cartulaire de l'évêché d'Autun* [Autun-Paris 1880], p. XXX.

[3]) Les évêques Eustase de Bourges et Pappolus de Langres [celui-ci, d'assez triste mémoire] venaient pareillement d'Autun. Nous ignorons qu'ils aient été à Saint-Symphorien ; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* X, 26, V, 5 ; Duchesne, *Fastes, II,* pp. 29, 187.

[4]) W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum sein Leben und seine Chronik* [1875 Leipzig], pp. 18—19.

fol. 57 : In Christi nomine incipit liber chronicorum temporum. Eusebius Hieronimus Vicencio et suis salutem. Prefacio. Fol. 108. Finit chronica Eusebii.
fol. 109 : Hucusque Hieronimus. Quæ sequuntur Prosper digessit.
fol. 111 : Usque hic Prosper. Que secuntur Marius episcopus.
fol. 113 : Usque hic Marius æpiscopus. [En marge, même main : alias Maurius [1]]. Suit l'*Appendice*.
fol. 114 : Miracula sancti Trudonis.
fol. 127 : Passio sancti Gorgonii.
fol. 129 : Passio Cornelii papæ.

M. Arndt qui a examiné soigneusement le manuscrit et a donné la reproduction de l'une de ses pages [2]) reconnait à certains signes que le copiste a dû se servir d'un *codex* mérovingien. Quant aux particularités orthographiques, il en est qui doivent sans doute être attribuées à l'auteur lui-même : l'emploi de *cum* avec l'accusatif, des constructions telles que *rebellantibus saxones, saxones rebellibus,* plusieurs accusatifs absolus, des fautes de genre : *castrum, regnum,* devenus masculins, des confusions de voyelles : *e* pour *i* et *o* pour *u* ou vice-versa. Marius a cela de commun avec les auteurs de son temps, notamment avec Grégoire de Tours.

Pour ce qui est de la valeur historique, le *Marii chronicon* est une pièce fort utile, vu le manque de sources contemporaines dont nous souffrons pour cette époque. Il donne sur le royaume de Burgondie, de l'an 455 à l'an 581, de sobres détails — trop sobres, à notre gré — mais il imite en cela les chroniqueurs d'alors.

---

[1]) Est-il besoin de remarquer que cette variante est sans importance ? On disait aussi alors *Mauximianus* pour *Maximianus,* voir ci-dessus p. 7.

[2]) W. Arndt, *Schrifttafeln zur Erklärung der lat. Paleographie* [1887] fasc. I, table XVI.

Ses renseignements, puisés à bonne source [1]), sont habituellement exacts. Il se trompe ça et là quant aux faits relatifs à l'orient ; par exemple il confond les années impériales de Justin et de Tibère [565—580] avec leurs années consulaires, et sa chronologie est alors en retard d'une année. Mais pour l'occident, pour ce qui se passe dans le royaume burgonde, nous pouvons nous fier à lui [2]).

Transcrite une première fois par le Bollandiste Rosweyde, la chronique de Marius fut reproduite, d'après cette même copie, par le P. Chifflet et publiée dans les collections de Duchesne [3]), de Labbe [4]), de Bouquet [5]). Nous la trouvons encore dans la *Bibliotheca Veterum Patrum* [6]), d'où elle passa dans les recueils de Roncalli [7]) et de Migne [8]). La Société d'Histoire de la Suisse Romande voulut l'avoir aussi dans ses *Mémoires et Documents* [9]). Les deux dernières éditions, faites avec plus

---

[1]) Sur les sources de Marius, voir Holder-Egger, *Neues Archiv, I* [1876], pp. 254—259 ; Arndt, *Bischof Marius,* pp. 25—26 ; Mommsen, *MG*, *Auct. Ant.*, *XI* [1894], pp. 227—231 ; G. Kurth, *L'histoire poétique des Mérovingiens* [1893], pp. 253—255 et passim ; Waitz, *Die Ravennatischen Annalen* dans les *Nachrichten* de Göttingue, [1865], pp. 81—114.

[2]) Sur le *Marii chronicon* et sa valeur voir G. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* [1872 Paris], p. 150 ; Arndt, *Bischof Marius* [1873], pp. 41—96 ; Mommsen, *MG, Auct. Ant., XI,* p. 238—239 ; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen* [1904] ; A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France, I,* [1902], p. 178.

[3]) Duchesne, *Historiae Francorum Scriptores, I* [1636], p. 210.

[4]) Labbeus, *Nova Bibliotheca, I* [1657], p. 55.

[5]) Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France, II,* p. 12.

[6]) Gallandi, *Bibliotheca Veterum Patrum, XII,* p. 313.

[7]) Roncalli, *Vetustiora latinorum scriptorum chronica, II,* p. 399.

[8]) Migne, *PL, LXXII,* p. 793.

[9]) *MDR, XIII,* p. 19.

de soin, et d'après le manuscrit même, sont celles de W. Arndt [1]) et de Th. Mommsen [2]).

Comme on le voit par le titre même qu'elle porte dans le *codex,* notre chronique fait suite à un ouvrage de même genre composé par Prosper Tiro. Elle se présente comme l'œuvre d'un *Marius episcopus.* M. Reymond [3]), voyant qu'il y est parlé du Valais plus que de Lausanne et d'Avenches, se demande si ce Marius ne serait point un moine de Saint-Maurice; au lieu d'être notre évêque. D'une part l'absence absolue de toute tradition, de toute preuve externe en faveur d'un tel moine, d'autre part le titre explicite du seul manuscrit connu nous invitent à ne pas nous écarter sur ce point du sentiment commun. Certaines raisons même viennent le corroborer :

1) L'auteur de la chronique vivait en Bourgogne au temps du roi Gontran [4]). Or à cette époque et dans ce pays surtout, nous ne connaissons aucun autre évêque appelé Marius.

2) Le chroniqueur parle de Saint-Maurice [5]), mais comme un étranger. Ce n'est plus le « hic locus » des interpolateurs de la *Passio Acaunensium Martyrum* [6]), c'est simplement le « Monasterium Acaunense ».

3) Un moine agaunois aurait narré d'une autre sorte certains faits, par exemple l'incident relatif à Agri-

---

[1]) Arndt, *Bischof Marius* [1875], pp. 28—38, puis *Marii episcopi Aventicensis chronicon* [1878].

[2]) Mommsen, *MG, Auct. Ant., XI* [1894], p. 227.

[3]) Reymond, *RHV* [1904], p. 348.

[4]) Arndt, *Bischof Marius*, p. 27.

[5]) Les principaux faits rapportés par Marius au sujet de notre histoire locale sont : 515 Construction du Monastère d'Agaune. — 563 Chute du Tauredunum. — 565 Incident touchant Agricola. — 566 Hiver rigoureux. — 570 Maladie contagieuse. — 571 Nouvelle épidémie. — 574 Invasion des Lombards en Valais. — 580 Grande inondation du Rhône en Valais.

[6]) Voir ci-dessus pp. 24, 37.

cola [1]). Notre écrivain donne tous les torts aux religieux « iracundiæ spiritu incitati ». On était d'un avis différent au monastère : le coupable c'était l'évêque, et les pauvres cénobites n'avaient fait que défendre leurs droits. Un manuscrit de Turin qui résume des sources agaunoises donne de toute l'histoire l'intéressante version que voici : « Agricola episcopus sedunensis summe vexabat monacos Agauni ut videre est in chronico Marii [2]) ».

4) Si Marius parle davantage du Valais, c'est que les circonstances s'y prêtaient : il n'y eut alors dans le pays de Vaud rien de semblable à la chute du Tauredunum, à l'inondation du Rhône, à l'invasion des Lombards. Au reste le procédé de Marius nous étonne moins quand nous nous reportons au temps où il vivait : notre pays faisait alors partie de la Gaule ; et « la Gaule du VIe siècle ne séparait pas encore son histoire de celle de l'Espagne, de l'Italie, de Constantinople, de tout ce vaste ensemble qu'on appelle l'empire romain [3]) ». Cn était moins particulariste qu'aujourd'hui.

Quant à la vie de Sigismond, connue sous le nom de *Passio sancti Sigismundi regis,* que certains auteurs voudraient attribuer à Marius [4]), elle offre, il est vrai, des passages assez semblables à tel texte de la chronique. Toutefois M. Krusch qui vient de l'éditer [5]) d'après 19 manuscrits, y a reconnu des imitations non seulement de Marius, mais de Grégoire de Tours, d'Isidore, même du *Fredegarii chronicon.* La vie de Sigismond serait plutôt l'œuvre de quelque moine anonyme d'Agaune, rédigée au VIIe siècle, peut-être au début du VIIIe.

---

[1]) Voir ci-dessus p. 43.

[2]) Turin, Bibl. du Roi, *Miscellanea Eccl. Patria 134,* n° 7.

[3]) Fustel de Coulanges, *La monarchie Franque*, p. 2.

[4]) *Histoire litt. de la France, III,* p. 401 ; Schmitt, *Mémoires, I,* p. 188 ; Genoud, *Les Saints de la Suisse Française, I,* p. 164.

[5]) B. Krusch, *MG, Script. Mer., II,* p. 139.

4° *Le concile de Mâcon.*

Au bas des décrets du concile de Mâcon [585] nous trouvons la signature « Marius episcopus ecclesiæ Aventicæ subscripsi ». Ces quelques mots dont le sens a été très discuté, viennent d'être examinés plus haut avec tous les développements que la question comporte [1]).

5° *Les églises bâties par Marius.*

L'épitaphe de Marius loue son zèle pour les édifices du culte. Cela n'a rien d'étonnant : à son époque l'évêque, surtout l'évêque riche, avait toujours à cœur d'élever et d'embellir des maisons saintes.

a) Nous avons dit un mot déjà de l'église de Payerne dédiée à la Vierge Marie, construite par notre prélat sur ses propres terres, et consacrée le 24 juin 587. D'après le cartulaire [2]), Marius avait doté cette église de divers biens sis à Payerne même, à Corcelles et à Dompierre. Le chapître de Lausanne eut d'abord le droit d'y prélever la dîme. Plus tard, il en fut dépossédé par les religieux de Payerne et les sires de Montagny. Il est remarquable qu'à la fin du XVIII[e] siècle une terre des environs de Payerne portait encore le nom de *decima sancti Marii* [3]).

b) Il paraît acquis que les saints Thyrse et Symphorien [4]) vénérés dans notre diocèse sont les mêmes

---

[1]) Cf. supra, pp. 43 et 154—160.

[2]) Cartulaire, *MDR, VI,* pp. 31—32.

[3]) Schmitt, *Mémoires, I,* p. 194.

[4]) Le Thyrse mis par le *Martyrologe Hiéronymien* à Noviodunum et sur lequel M. Stückelberg a naguère attiré l'attention, *Anzeiger für SG.* [1903], p. 169, est marqué au 20 janvier avec Quiriacus et Gallinicus ; le nôtre est fêté le 24 septembre avec Andochius et Félix. Ce double fait nous oblige à distinguer les deux Thyrse ; il constitue une forte présomption contre l'identification de Noviodunum avec Nyon. Nous n'avons d'ailleurs aucun motif de penser que Nyon vénérait un autre Thyrse que celui de Lausanne.

que ceux d'Autun : le jour où l'on célèbre leurs fêtes de part et d'autre est d'ailleurs identique. Venu d'un pays où ces deux saints étaient fort aimés, notre évêque en conserva probablement le souvenir ; peut-être même les choisit-il de préférence à d'autres pour en faire les patrons des églises bâties par ses soins [1]. Ceci posé, la tradition conservée par le *Dictionnaire Historique* [2], d'après laquelle l'église de Saint-Saphorin (Sanctus-Symphorianus), dans le district de Lavaux près du château de Glérolles, aurait été construite par Marius, n'est point dépourvue de vraisemblance. Le manque de documents précis empêche d'être plus affirmatif.

c) Il a été question plus haut de la chapelle d'Avenches dédiée aussi à saint Symphorien. Cet édifice paraît très ancien, moins ancien pourtant que Saint-Martin. Comme d'autre part nous savons que Marius demeura à Avenches, nous pouvons lui attribuer encore la construction de la basilique élevée en l'honneur du martyr d'Autun. Il va sans dire que nous parlons ici de simples probabilités et non de certitude.

d) Reste Saint-Thyrse de Lausanne. Marius avait été enseveli dans cette église qui prit ensuite son nom, Saint-Maire. Elle fut désaffectée au XVI[e] siècle puis détruite. « Malheureusement en 1835, on démolit une terrasse attenant à la cour du château, et il semble qu'on se préoccupa assez peu des fondations d'une ancienne chapelle en carré long dont le chœur était pavé de dalles de pierre. Près de là gisaient trois tombes creusées dans du grès du Jorat et recouvertes de ce même grès. Dans l'intérieur se trouvaient des ossements décomposés. C'était là selon toute apparence la chapelle de Saint-Thyrse [3] ». On en sait du moins la place ; elle se

[1]) M. Reymond a consacré deux articles aux *Fondations de saint Maire, RHV*, [1904], pp. 347, 378.

[2]) Martignier et De Crousaz, *Dict. Hist. du canton de Vaud*, [1867], p. 822.

[3]) B. Dumur, *Gazette de Lausanne*, 28 avril 1904, d'après le *Dictionnaire Historique.*

trouvait près du château comme on peut le voir sur la carte de M. Vuillermet : *Le Quartier de la Cité à Lausanne* [1]). Une précieuse indication que M. A. Millioud eut la bonne fortune de découvrir dans un acte de 1456 en fait connaître l'orientation : « Elle devait avoir le chœur à l'ouest et la façade à l'est ; le chemin de la porte Saint-Maire passait entre cette façade et la maison que possédait l'abbaye de Montheron [2]) ». A côté se trouvait la vieille porte Saint-Maire détruite au siècle dernier et dont le *Vieux Lausanne* contient heureusement un croquis. Il est regrettable que l'on ait abattu sans pitié tant de vénérables souvenirs.

Au XIIIe siècle, il y avait à l'église Saint-Maire un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin. On conservait à la même époque le souvenir d'une abbaye, « abbatia in honore Sancti Thyrsi », antérieure à ce prieuré [3]). Que la dite abbaye ait été fondée par Marius lui-même, le silence des documents nous empêche absolument de le dire.

Il en est autrement de l'église Saint-Thyrse. Elle existe avant la fin du VIe siècle ; elle est dédiée à un martyr très vénéré à Autun. Le fait que Marius y eut son tombeau fournit en faveur de l'hypothèse un fort argument ; les anciens fondateurs ayant toujours reposé de préférence dans des édifices bâtis par eux. Aussi nulle église après celle de Payerne ne peut-elle avec autant de droit que Saint-Thyrse prétendre à l'honneur d'être l'œuvre de Marius. Je laisse à dessein une conclusion un peu flottante ; car il est toujours imprudent de conclure d'une façon trop précise là, où les documents font défaut.

---

[1]) Reconstitué sur le plan de 1722, d'après les documents anciens.

[2]) *Anzeiger für SG.* [1903], p. 169, note.

[3]) Cartulaire, *MDR*, *VI,* pp. 11, 26.

6° *Le souvenir de saint Marius.*

Le cartulaire donne à Marius les titres de bienheureux et de saint. Le nom de ce prélat ne se rencontre pas dans les anciens martyrologes [1]; mais sa mémoire était en honneur dans le diocèse qu'il avait gouverné [2]. Le 31 décembre, on célébrait sa fête à Lausanne avec une certaine solennité [3]. Elle figure encore à cette date — et non le 9 février comme aujourd'hui — dans les livres liturgiques manuscrits. Dans un missel du XIVe ou du XVe siècle, appartenant aux RR. PP. Cordeliers de Fribourg [4], l'on voit le nom de saint Marius parmi ceux qu'invoquent les litanies du samedi saint; on le trouve dans les litanies pour les infirmes du *Manuel* de Mgr. de Watteville [5]. Les missels imprimés de 1493, 1505 et 1522 marquent eux aussi sa fête [6]. Le bréviaire lausannois imprimé à Genève en 1503, contient un office de saint Marius en prose rimée, probablement spécial à quelques églises, notamment à celle de Saint-Maire, à Lausanne. Le P. Schmitt l'a reproduit dans ses *Mémoires*. Je n'ai pas cru nécessaire de le publier de nouveau. Quoiqu'il vaille en somme bien d'autres pièces de même

---

[1]) Le Martyrologe de Chastelain marque sa fête; mais ce n'est pas un *ancien* martyrologe.

[2]) Le diocèse de Bâle célèbre aussi la fête de s. Marius.

[3]) „Silvestri pape et Marii episcopi. IX lect. Hodie fit processio ad ecclesiam sancti Marii in qua R. Prior distribuit dnis canonicis presentibus in eadem I s[olidum] cuil[ibet]". *Ancien nécrologe de Notre-Dame*, éd. Gremaud. *MDR, XVIII,* p. 223. Voir le Cartulaire, *MDR, VI,* p. 545.

[4]) Fol. 144 bis, recto.

[5]) *Manuale Ecclesiae Lausannensis* [1639], p. 45.

[6]) Le missel de 1493 fut imprimé par Jean Belot à Lausanne, celui de 1505, par le même à Genève; celui de 1522, à Lyon. Sur ces éditions voir A. Bernus. *L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du XVIe siècle* [1904 Lausanne], p. 8. Le Séminaire de Fribourg possède un curieux exemplaire du missel de 1493 sur parchemin; quelques pages sont manuscrites.

genre, il n'offre aucun intérêt au point de vue des renseignements historiques ; même pour la forme, ses couleurs sont pâles et languissantes : il n'a plus le parfum des floraisons liturgiques primitives. Observons toutefois que les antiennes de cet office rimé pour le *Magnificat* et le *Benedictus* se trouvent déjà textuellement dans le Bréviaire manuscrit des RR. PP. Capucins de Fribourg [1]) qui porte la date 1400.

Voici l'oraison moderne de la fête de saint Marius :

« Deus qui populis tuis indulgentia consulis et amore dominaris, quique illis regendis vicarios charitatis tuæ ministros præficis, da quæsumus, intercedente beato Mario antistite nostro, spiritum sapientiæ quibus dedisti præesse Ecclesiæ tuæ ut de profectu sanctarum ovium fiant gaudia æterna pastorum. Per Dom., etc. ».

Le bréviaire de 1400 porte la suivante, plus simple et savoureuse, qui figure au bréviaire romain dans l'office des confesseurs non pontifes, sauf de légères variantes :

« Adesto precibus nostris quas in Sancti Marii confessoris tui atque pontificis commemoratione deferimus, ut qui nostre iustitie fiduciam non habemus eius qui tibi placuit precibus adiuvemur. Per Dom., etc. ».

Le décanat de Saint-Maire, dans le canton de Fribourg, comprend actuellement 8 paroisses : Arconciel, Bonnefontaine, Ependes, Marly, La Roche, Pont-la-Ville, Praroman et Treyvaux [2]).

---

[1]) Ce bréviaire porte parmi les mm.ss. de la Bibliothèque des RR. PP. le nom de *codex Z.* L'office de saint Marius ou plutôt sa commémoraison se trouve aux foll. 26[v] et 27[r]. Dans le même livre, fol. 228[r], 16 août, se rencontrent des antiennes pareillement rimées en l'honneur de saint Théodule.

[2]) M. Stückelberg, *Die Schw. Heiligen des Mittelalters* [1903 Zürich], p. 74, donne la reproduction d'une monnaie de l'évêque Sébastien de Montfaucon [1517—1560] qui représente saint Marius. Cette pièce en fait un martyr. Il est manifeste que ce titre ne convient point à notre évêque.

7° *L'Epitaphium beati Marii* [1].

Sous la rubrique « Epythaphium beati Marii tale est, » le cartulaire nous a conservé onze distiques en l'honneur de notre évêque; le deuxième paraît bien prouver que cette pièce est une inscription funéraire; l'original figurait selon toutes les apparences sur le tombeau même, mais peut-être le prévôt Conon n'en vit-il qu'une copie. Je reproduis ici le texte qu'il en donne, avec un petit nombre de corrections que je tâcherai de justifier bientôt.

MORS INFESTA RVENS QVAMVIS EX LEGE PARENTIS
MORIBVS INSTRVCTIS [1]) NVLLA NOCERE POTEST
HOC ERGO MARII TVMVLANTVR MEMBRA SEPVLCHRO
SVMMI PONTIFICIS CVI FVIT ALMA FIDES
CLERICVS OFFICIO PRIMAEVIS [2]) TONSVS AB ANNIS
MILITIA [3]) EXACTA DVX GREGIS EGIT OVES
NOBILITAS GENERIS RADIANS ET ORIGO REFVLGENS
DE FRVCTV MERITI NOBILIORA TENET
ECCLESIAE [4]) ORNATVS VASIS FABRICANDO SACRATIS
ET MANIBVS PROPRIIS PRAEDIA [5]) IVSTA COLENS
IVSTITIAE [6]) CVLTOR CIVIVM FIDISSIMA VIRTVS
NORMA SACERDOTVM PONTIFICVMQVE DECVS
CVRA PROPINQVORVM IVSTO BONVS ARBITER ACTV
PROMPTVS IN OBSEQVIIS CORPORE CASTO DEI
HVMANIS DAPIBVS FIXO MODERAMINE FVLTVS
PASCENDO INOPES SE BENE PAVIT OPE
IEIVNANDO CIBANS ALIOS SIBI PARCVS EDENDO

[1]) *Cod.* instructus.
[2]) *Cod.* primevis.
[3]) *Cod.* milicia.
[4]) *Cod.* ecclesie.
[5]) *Cod.* predia.
[6]) *Cod.* iusticie.

---

[1]) Cette étude sur l'épitaphe de saint Marius a paru sous une forme peu différente dans les Actes de l'Académie royale de Turin, XXXIX. Elle fut présentée à la dite Académie dans l'assemblée du 24 Avril 1904.

HORREA COMPOSVIT QVO MODO PASTOR ABIT
PERVIGIL IN STVDIIS DOMINI EXORANDO FIDELIS
NVNC HABET INDE REQVIEM FESSA CAROVNDE FVIT [7])
QVEM PIETATE PATREM DVLCEDINIS ARMA TENENTEM [8])
AMISSIS TERRIS CREDIMVS ESSE POLIS

[7]) *Cod.* unde caro fessa fuit. [8]) *Cod.* tuentem.

Publiée d'abord par Marquard Wild [1]), reproduite par le baron de Zurlauben [2]) et Haller [3]), l'épitaphe de Marius fut éditée plus correctement avec le cartulaire lui-même par la Société d'Histoire de la Suisse Romande [4]), puis par Waitz [5]). D'illustres savants s'en occupèrent encore : Hauréau [6]), Monod [7]), Arndt [8]), Le Blant [9]), Mommsen [10]). Enfin M. Egli lui consacra une consciencieuse étude dans son recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Suisse* [11]). Gelpke l'a traduite en allemand [12]) et l'abbé Genoud [13]), d'après le *Conservateur Suisse,* en français.

---

[1]) M. Wild, *Apologie pour la vieille ville d'Avenches,* [1710 Berne].

[2]) *Histoire de l'Académie des Inscriptions, Ire Série, XXXIV* [1770 Paris], p. 146.

[3]) Haller, *Bibliothek der Schweizer Geschichte, III,* [1786 Bern], p. 338.

[4]) *MDR, VI,* [1851], p. 31.

[5]) *MG Script. XXIV,* [1879], p. 795.

[6]) B. Hauréau, *Gallia Christiana, XV,* [1860 Paris], p. 328.

[7]) G. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne,* [1872 Paris], p. 150.

[8]) W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum,* [1875 Leipzig], p. 10.

[9]) E. Le Blant, *Nouveau Recueil des Inscr. chrét. de la Gaule,* [1892 Paris], n° 441.

[10]) Th. Mommsen. *MG Auct. Ant., XI,* [1893], p. 227.

[11]) E. Egli, *Die christlichen Inschriften der Schweiz,* [1895 Zürich], p. 22.

[12]) Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz, II,* [1861 Bern], p. 148.

[13]) Genoud, *Les saints de la Suisse française, I,* [1882 Fribourg], p. 170 ; *Cons. Suisse, XII,* p. 172.

On ne saurait mieux étudier l'épitaphe qu'en la comparant aux textes similaires de l'antiquité chrétienne, surtout aux éloges funèbres composés par le poète Venance Fortunat, avec lesquels elle présente, le lecteur s'en convaincra bientôt, de frappantes analogies [1]).

MORS INFESTA RVENS QVAMVIS EX LEGE PARENTIS
MORIBVS INSTRVCTIS NVLLA NOCERE POTEST

La leçon *mors infesto* de Wild est une distraction. Il faut en dire autant de celle du manuscrit *instructus.* Hauréau propose *instructo;* Waitz, avec plus de vraisemblance, *instructis.* L'impuissance de la mort sur le juste est souvent dépeinte par les épitaphes : « Loeti nil iura nocebunt [2]), nil tibi mors nocuit [3]) » etc. Cependant notre début rentre d'une façon spéciale dans le formulaire de Fortunat :

Sub pedibus iusti *mors inimica* iaces [4]).
Vir cui dura *nihil nocuerunt* fata sepulchri [5]).
Invida mors rabido quamvis miniteris hiatu.
Non tamen in sanctis iura tenere vales [6]).

On remarquera la ressemblance de *mors inimica [invida mors] rabido quamvis* avec MORS INFESTA RVENS. La finale NVLLA NOCERE POTEST rappelle aussi ce vers de Fortunat :

Sed cui *nulla nocent* queruli contagia mundi [7]).

---

[1]) Les œuvres poétiques de Fortunat sont éditées par Leo, *MG Auct. Ant., IV,* [1881]. Migne, *PL, LXXXVIII,* reproduit avec des additions le texte et les notes du bénédictin Luchi, [1786—1787]. Le Blant commente plusieurs éloges funèbres dûs à Fortunat dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, I* [1856], et *II* [1865].

[2]) De Rossi, *Inscriptiones christ. urbis Romae, II,* 1, [1888], p. 52.

[3]) Gruter, *Corpus Inscriptionum,* [1707 Amstelodami], 1176, 2.

[4]) Fortunat, IV 2, éd. Leo, p. 80, Le Blant, nº 2.

[5]) Le Blant, nº 205.

[6]) Fortunat, IV 5, éd. Leo, p. 82, Le Blant, nº 555.

[7]) Fortunat, IX 4, éd. Leo, p. 210, Le Blant, nº 333.

HOC ERGO MARII TVMVLANTVR MEMBRA SEPVLCRO
SVMMI PONTIFICIS CVI FVIT ALMA FIDES.

L'idée contenue dans ces deux vers se rencontre presque toujours, est-il besoin de le dire ? sur les pierres sépulcrales de l'époque : elle y est exprimée diversement. Je noterai deux exemples qui se rapprochent de notre formule. Une inscription gravée à Rome en l'honneur de sainte Agnès, lors des travaux de restauration exécutés sous Honorius Ier [625—628], contient ce vers [1] : « Virginis hoc Agne *clauduntur membra sepulcro* » ; déjà près de deux siècles auparavant nous trouvons sur la tombe de l'évêque Justinien de Verceil : « Pontificis sancti requiescunt membra sacrato [2] ». Fortunat fournit des exemples particulièrement nombreux :

Hoc igitur tumulo requiescit Eumerius almo [3].
Ecce sub hoc tumulo pietatis *membra* quiescunt [4].
Hoc recubant tumulo venerandi *membra* Leonti
Quo stetit eximium *pontificale* caput [5].
Hoc recubant tumulo venerandi *membra* Leonti
Quem sua *pontificem* fama sub astra levat [6].

Coïncidences remarquables : HOC ERGO, *hoc igitur*, *ecce sub hoc ;* TVMVLANTVR MEMBRA, *tumulo... membra* [3 fois] ; dans le pentamètre, PONTIFICIS, *pontificale, pontificem.*

Le titre SVMMVS PONTIFEX était alors souvent donné aux évêques. Nous en avons des preuves nombreuses : par exemple dans la préface des *Instructions* de s. Eucher [7], dans les épitaphes de Valentinien de

---

[1]) *Sylloge de Tours,* éd. De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae, II,* 1, p. 62.
[2]) F. Savio, *Gli antichi vescovi d'Italia. Il Piemonte,* p. 424.
[3]) Fortunat, IV 1, éd. Leo, p. 79, Le Blant, n. 197.
[4]) Fortunat, IV 7, éd. Leo, p. 84, Le Blant, n. 212.
[5]) Fortunat, IV 9, éd. Leo, p. 85, Le Blant, n. 585.
[6]) Fortunat, IV 10, éd. Leo, p. 86, Le Blant, n. 586.
[7]) Voir ci-dessus p. 90, note 5.

Coire [† 548] [1]) et de Sidoine Apollinaire [2]). Ce dernier appelle ainsi l'évêque Mamert de Vienne [3]), son contemporain. Un marbre du VII[e] siècle en l'honneur de s. Martin le dit encore *summus antistes* [4]). De même, nous trouvons dans Fortunat *summus pastor* [5]), *summus sacerdos* [6]).

La finale ALMA FIDES apparaît dans un poëme d'Ennodius [7]) et dans une inscription votive de Saint-Pierre de Rome [8]). Mais elle est particulièrement chère à Fortunat dans les œuvres duquel on la compte au moins trois fois [9]).

CLERICVS OFFICIO PRIMAEVIS TONSVS AB ANNIS
MILITIA EXACTA DVX GREGIS EGIT OVES.

Citons pour mémoire l'épitaphe de Concordius d'Arles [10]) : « Qui teneris primum minister fulsit in annis ». Marius, consacré à Dieu de bonne heure, suivit tous les degrés de la hiérarchie avant de recevoir la charge de l'épiscopat. Nous avons formulé plus haut une hypothèse à ce sujet [11]).

Un des premiers ordres que l'on donnait alors aux tout jeunes hommes, aux enfants, était le lectorat. Le pape Sirice [384—399] écrivait déjà : « Quicumque se ecclesiæ vovit obsequiis a sua infantia, lectorum ministerio debet sociari [12]) ». De nombreux textes nous prouvent que telle était la règle générale. L'épitaphe de Messius

---

[1]) E. Egli, *Christl. Inschr. der Schweiz,* n. 37.
[2]) Le Blant, n. 562.
[3]) Sidoine Apollinaire, *Epist. IV, 11* éd. Lütjohann, p. 63.
[4]) De Rossi *op. c.*, p. 69.
[5]) Fortunat, III 11, éd. Leo, p. 63.
[6]) Fortunat, III 22 A, éd. Leo, p. 72.
[7]) Ennodius de Pavie, *Carm.* II 10, éd. Vogel, p. 135.
[8]) De Rossi, *op. c.,* p. 56.
[9]) Fortunat, II 9, II 12, X 14 ; Le Blant, n. 341.
[10]) Le Blant, n. 509.
[11]) Voir ci-dessus, p. 179.
[12]) Coustant, *Epist. Rom, Pont.*, p. 633.

Romulus de Fiesole, que De Rossi attribue au IVe siècle, porte :

Qui Christi cum primis iussa servaret ab annis
Tum lector Domini annis quindecim iustus... [1]).

Saint Paulin de Nole dit du martyr Félix : « Primis lector servivit in annis [2]) ». Enfin Sidoine, racontant l'élection d'un évêque à laquelle il avait assisté, note ce détail : « Lector hic primum, sic minister altaris, idque ab infantia [3]) ». Ainsi selon toute vraisemblance, Marius encore enfant devint lecteur.

MILITIA EXACTA fait songer au commencement de ce vers de Fortunat : « *Militiam peragens* capiens nova præmia regis [4]) ». Evidemment il s'agit dans notre inscription, non de la *militia saecularis* [5]), mais de la *militia clericalis* [6]), soit de la série des degrés hiérarchiques, dont le couronnement était la dignité épiscopale. Celui qui arrivait à cet honneur devenait le conducteur proprement dit du troupeau : DVX GREGIS EGIT OVES. Comparer notre hémistiche avec plusieurs expressions de Fortunat : « Rexisti placido pastor amore gregem [7]) ; pie rexit ovile per annos [8]) ; te pastore gregis reddita plaudit ovis [9]) ».

NOBILITAS GENERIS RADIANS ET ORIGO REFVLGENS
DE FRVCTV MERITI NOBILIORA TENET.

---

1) *Bullettino di Archeologia cristiana* [1883], p. 17.

2) Paulin de Nole, *Carm.* XV 108, éd. Hartel, p. 56.

3) Sidoine Apollinaire, *Epist.* IV 25, éd. Lütjohann, p. 76.

4) Le Blant, n. 556.

5) „Militias sæculares exercere", Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* VIII 39, éd. Arndt, p. 352.

6) „Militia in clericali potius quam in palatino decursa comitatu", Sidoine Apollinaire, *Epist.* VII 2, éd. Lütjohann, p. 105 ; „Militia clericalis", idem, *Epist.* IV 4, p. 57. Cf. „Militia Dei", épitaphe du pape Anastase II [† 498], *Nuovo Bull. di Arch. cristiana* [1903], p. 72 ; „Militia Domini", Fortunat, IV 4, éd. Leo, p. 81.

7) Fortunat, IV 3, éd. Leo, p. 81 ; Le Blant, n. 3.

8) Fortunat, IV 2, éd. Leo, p. 80 ; Le Blant, n. 2.

9) Fortunat, IV 8, éd. Leo, p. 85 ; Le Blant, n. 582.

Wild écrit à tort *radicans*. Quant au développement de cet hexamètre, nous l'avons vu tout à l'heure [1]). L'idée qu'il renferme est devenue un lieu commun en hagiographie; mais la manière, dont elle est exprimée doit être rapprochée des vers suivants de Fortunat:

Nobilis antiqua decurrens prole parentum
Nobilior gestis nunc super astra manet [2]).
Stemmate deducit *fulgens ab origine* culmen
Et *meritis* priscos crescere fecit avos [3]).
Nobilis antiquo veniens de germine patrum
Sed magis in Christo *nobilior merito* [4]).
Nobilitas altum ducens ab *origine* nomen
Hic propriis *meritis* crescere fecit avos [5]).
Nobilis et *merito nobiliore* potens [6]).

Observons encore la finale *nobilitate refulgens* [7]) du même poète. Tous ces rapprochements se passent de commentaire.

ECCLESIAE ORNATVS VASIS FABRICANDO SACRATIS
ET MANIBVS PROPRIIS PRAEDIA IVSTA COLENS.

Fortunat rappelle volontiers le zèle des grands personnages pour les édifices religieux: « Ecclesiae totum concessit [8]), ecclesiæ cultor [9]), ecclesias ditans [10]) ». Le début d'un vers de sa *Vita Martini* (I 134), *ornatum ecclesiae*, me ferait presque préférer ECCLESIAE ORNATVM à ORNATVS qui est moins naturel; toutefois la correction ne s'impose pas. VASIS SACRATIS se retrouve dans un chant du même poète: « Hæc tibi templa dabunt et vasa sacrata sacerdos [11]) ».

---

[1]) Voir ci-dessus, p. 179.
[2]) Fortunat, IV 2, éd. Leo, p. 80; Le Blant, n. 2.
[3]) Fortunat, IV 1, éd. Leo, p. 79; Le Blant, n. 197.
[4]) Fortunat, IV 8, éd. Leo, p. 84; Le Blant, n. 582.
[5]) Fortunat, IV 10, éd. Leo, p. 86; Le Blant, n. 586.
[6]) Fortunat, IV 13, éd. Leo, p. 88; Le Blant, n. 650 B.
[7]) Fortunat, IV 12, éd. Leo, p. 88; Le Blant, n. 643.
[8]) Fortunat, IV 9, éd. Leo, p. 85; Le Blant, n. 585.
[9]) Fortunat, IV 3, éd. Leo, p. 81; Le Blant, n. 3.
[10]) Fortunat, IV 18, éd. Leo, p. 91; Le Blant, n. 637.
[11]) Fortunat, I 15, éd. Leo, p. 18.

Nous avons mentionné quelques fondations sûres ou probables dues aux soins de Marius [1]. Notre hexamètre se réfère assurément à l'embellissement des églises ; mais le sens particulier et précis est assez difficile à trouver. Peut-être pourrions nous dire : il prit soin d'orner les églises, *ecclesiae ornatus colens,* par des vases qu'il rendait sacrés en les fabriquant. Il est plus simple de rapprocher *ornatus* de *fabricando :* contribuant à l'ornementation des églises par des vases sacrés.

Il paraît ainsi hors de doute que Marius confectionnait des vases liturgiques. Saint Eloi, le célèbre évêque de Noyon, était de même habile dans ce genre de travail : « Cum vero videret pater eius tantum filii ingenium, tradidit eum inbuendum honorabili viro Abbone vocabulo fabro artifice probatissimo... A quo in brevi huius officii usu plenissime edoctus cœpit inter vicinos et propinquos in Domino laudabiliter honorari [2] ». Au reste les anciens reviennent volontiers sur l'austérité de ces dignitaires ecclésiastiques, se livrant, malgré leur noble origine, aux plus rudes fatigues. Gennadius fait un bel éloge de saint Hilaire d'Arles : « Pro reficiendis pauperibus etiam rusticationem contra vires suas homo genere clarus et longe aliter educatus exercuit [3] ». L'épitaphe de ce personnage dit en effet : « Rustica quin etiam pro Christo munia sumens [4] ». Mais, on ne peut s'empêcher d'insister sur la vie de saint Nizier écrite par saint Grégoire de Tours : « Aetate quoque tricinaria presbiterii honore præditus nequaquam se a labore operis quod prius gessit abstenebat, sed semper *manibus propriis* operabatur cum famulis [5] ». Cette vie était connue de Fortunat, le grand ami de Grégoire, auquel il dédia

---

[1]) Voir ci-dessus, pp. 185 ss.

[2]) *Vita Eligii,* I 3, éd. Krusch, p. 671.

[3]) Gennadius, *De Viris illustribus* 69, Migne *PL*, *LVIII,* p. 1100.

[4]) Le Blant, n. 516.

[5]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum,* VIII 2, éd. Krusch, p. 692.

son recueil de poésies. Quant à l'expression *manibus propriis,* il l'intercale dans un de ses vers : « Quæ *manibus propriis* alimonia digna ministrat [1]) ». Enfin malgré la diversité du sens et des mots, je crois retrouver tout à fait le moule de notre pentamètre dans cet autre de Fortunat : « Talibus officiis præmia iusta metet [2]) ».

IVSTITIAE CVLTOR CIVIVM FIDISSIMA VIRTVS.

Les membres du clergé assistaient de mille manières les malheureux. Plusieurs inscriptions funéraires d'évêques renferment l'idée de notre hexamètre et des vers suivants. Celle de Priscus de Lyon porte : « Arbitrio iustitiaque potens [3]) » ; celle de Pantagatus de Vaison : « Arbitriis nam custos patriæ rectorque vocatus [4]) ». Mais elle n'en est pas moins familière à Fortunat : « Iustitiam tribuens populis [5]), Defensoris opem hic omnis perdidit ætas [6]) ». Comme tous les personnages dont il s'agit dans ces citations, Marius était l'intègre défenseur des droits de ses diocésains.

Le début IVSTITIAE CVLTOR est fréquent dans l'épigraphie chrétienne. Citons l'épitaphe de Justinien de Verceil, un peu après 450 : « Iustitiæ cultor sacra sancte præmia legis [7]) », et celle d'un diacre romain : « Iusticie cultor vite servator honeste [8]) ». Il se trouve dans ce vers de Fortunat : « Iustitiæ cultor pietatis amore coruscans [9]) », d'où il passa chez les poètes du temps de Charlemagne, tels qu'Alcuin : « Iustitiæ cultor sanctæ

---

[1]) Fortunat, II 8, éd. Leo, p. 37.

[2]) Fortunat, I 9, éd. Leo, p. 13 ; Le Blant, n. 592.

[3]) Le Blant, n. 26.

[4]) Le Blant, n. 492.

[5]) Fortunat, IV 12, éd. Leo, p. 88 ; Le Blant, n. 643.

[6]) Fortunat, IV 9, éd. Leo, p. 85 ; Le Blant, n. 585.

[7]) F. Savio, *op., c.*, p. 424.

[8]) De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae, II* 1, p. 67.

[9]) Fortunat, VI 1 A, éd. Leo, p. 130 ; cf. IV 2, vers 79 : iustitiæ rector.

pietatis amator [1]) », et Angilbert : « Iustitiæ cultor cultores diliget omnes [2]) ».

NORMA SACERDOTVM PONTIFICVMQVE DECVS.

Il y a peut-être ici une réminiscence d'Ovide : « pontificalis honos [3]) » ; mais cette pensée semble être arrivée dans notre épitaphe en passant par Fortunat ; car dans ce dernier elle rêvet à deux reprises la forme *pontificale decus* [4]), hémistiche que l'anonyme du Mans, son très fidèle imitateur, reproduit au IXe siècle dans l'éloge d'Aldric : « Aggrediens tandem pontificale decus [5]) ».

Au reste le vers que nous étudions n'est qu'un lieu commun de Fortunat :

Per quem *pontificum* surgit opimus *honor* [6]).
Unica *pontificum gloria norma* fuit [7]).
Gloria pontificum... norma sacerdotum [8]).

Notons, pour mémoire, que ces derniers mots furent transcrits plus tard dans l'inscription de Pierre de Pavie [726—774] : « *Norma sacerdotum* columen eximium [9]) ».

CVRA PROPINQVORVM IVSTO BONVS ARBITER ACTV
PROMPTVS IN OBSEQVIIS CORPORE CASTO DEI.

Nous trouvons chez Fortunat : « *Cura propinquorum, promptus* ad omne bonum [10]) ; *Cura* sacerdotum *promptus* ad omne bonum [11]) ». Le pentamètre rappelle

---

[1]) Alcuin, *Carm.* 43, éd. Dümmler *MG Poetae lat. med. aevi,* I [1881], p. 254.

[2]) Angilbert, *Carm.* VI 32, éd. Dümmler, *op. c.*, p. 367.

[3]) Ovide, *Fastes* III 420.

[4]) Fortunat, V 2, éd. Leo, p. 105 ; *Appendix* 34, p. 291.

[5]) *Carmina Cenomannensia,* V 38, éd. Dümmler *op. c. II* [1884], p. 627.

[6]) Fortunat, IV I, éd. Leo, p. 79 ; Le Blant, n. 197.

[7]) Fortunat, II 10, éd. Leo, p. 40.

[8]) Fortunat, V 18, éd. Leo, p. 122.

[9]) Dümmler, *op. c. I,* p. 102.

[10]) Fortunat, IV 7, éd. Leo, p. 84 ; Le Blant n. 212. Je cite d'après ce dernier. Leo admet une variante que le passage parallèle cité ci-après rend moins probable.

[11]) Fortunat, II 11, éd. Leo, p. 41.

cet autre du même poète : « Immaculata Deo conservans membra pudore [1]) ». La dernière voyelle de *casto*, régulièrement longue, est ici considérée comme brève. Je sais bien que des libertés analogues se rencontrent déjà dans les inscriptions damasiennes [2]) ; mais cela n'empêche pas de noter des cas semblables dans Fortunat, par exemple : « *Quanto* magis hominis reserarit præmia Christi [3]) ».

HVMANIS DAPIBVS FIXO MODERAMINE FVLTVS
PASCENDO INOPES SE BENE PAVIT OPE
IEIVNANDO CIBANS ALIOS SIBI PARCVS EDENDO
HORREA COMPOSVIT QVO MODO PASTOR ABIT.

Prudence exprimait ainsi le précepte de la charité :
Estque et illud grande virtutis genus
Operire nudos indigentes pascere [4]).

Tout fidèle le met en pratique. Aussi l'idée renfermée dans ces quatre vers est-elle familière aux vieux auteurs chrétiens. Exemples dans Gruter : « Prodiga pauperibus nam sibi parca nimis [5]) », dans Chorier : « Largus pauperibus parcus sibi [6]) », dans la *Sylloge* de Verdun : « Largus pauperibus, dives tibi, carus amicis [7]) », dans un manuscrit cité par le Blant : « Prompta peregrinis parca modesta sibi [8]) ». Le pape Damase avait écrit sous la même inspiration :

Hæc mihi cura fuit nudos vestire petentes
Fundere pauperibus quidquid concesserat annus [9]).

---

[1]) Fortunat, IV 6, éd. Leo, p. 83 ; Le Blant, n. 556.

[2]) *Damasi Epigrammata,* éd. Ihm [1895 Leipzig], p. 134 : *correptio finalium.*

[3]) Fortunat, *Vita Martini,* II 215, éd. Leo, p. 321.

[4]) Prudence, *Cathemerinon,* VII 211—212, Migne *PL, LIX,* p. 855.

[5]) Gruter, 1167 1.

[6]) Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne* [1659 ; nouv. éd. 1828], p. 322.

[7]) De Rossi *op. c.*, p. 137.

[8]) Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule, II,* p. 182.

[9]) *Damasi Epigrammata*, éd. Ihm, p. 38.

La *Sylloge* de Tours nous a conservé ces vers écrits en l'honneur des *Martiri Greci* de Rome :

Divitias proprias Christi præcepta secuti
Pauperibus larga distribuere manu [1].

Sur la tombe de saint Avit de Vienne on lisait : « Distribuit parcus, pascit ieiunus amando [2] » ; sur celle du pape Félix Ier [† 507] : « Largus miseris solatia præstans [3] », sur celle de saint Grégoire le Grand [§ 604] : « Esuriens dapibus superavit frigora veste [4] », sur celle d'un diacre au cimetière de Calliste : « Pauperibus dives sed sibi pauper erat [5] ». Enfin l'auteur de la vie de saint Eloi dit de son héros : « Cum esset aliis misericors sibi ipsi erat durissimus [6] ». J'ai multiplié les citations à dessein pour montrer quel est le thème ordinaire de ces éloges et le développement qu'on leur donne. Nous pouvons ainsi mieux établir la comparaison avec Fortunat :

Dum tibi restrictus maneas et largus egenis [7].
...Placido ieiuna servas
Et satias alios subtrahis unde tibi [8].
Unde foves inopes semper satiata manebis
Et quem sumit egens fit tuus ille cibus [9].

Voilà certes qui rappelle PASCENDO INOPES SE BENE PAVIT OPE. On trouve même l'allitération INOPES OPE dans ce vers de Fortunat : « Qui sacras inopi distribuistis opes [10] ». Enfin le mot MODERAMEN, employé

---

[1]) De Rossi *op. c.*, p. 67.
[2]) Le Blant, n. 402.
[3]) De Rossi, *op. c.*, p. 57.
[4]) De Rossi, *op. c.*, p. 52.
[5]) De Rossi, *op. c.*, p. 67.
[6]) *Vita Eligii* II 8, éd. Krusch, p. 701.
[7]) Fortunat, III 11, éd. Leo, p. 63.
[8]) Fortunat, IX 9, éd. Leo, p. 215.
[9]) Fortunat, VI 3, éd. Leo, p. 135.
[10]) Fortunat, V 8 B, éd. Leo, p. 119.

dans notre épitaphe avec le sens de *moderatio*, a la même signification chez le poète de Poitiers [1]).

La phrase HORREA COMPOSVIT QVO MODO PASTOR ABIT est malaisée à traduire. Dire avec Arndt : « daß er bei seinem Hinscheiden wohlgefüllte Kornkammern hinterließ [2]) », c'est tourner habilement la difficulté. QVOMODO ne peut guère être synonyme de *quando*. Quant au mot HORREA, pris dans son contexte, il est plus obscur qu'on ne le croirait à première vue. On y voit généralement la mention de greniers publics construits par le bienfaisant pontife en faveur des pauvres. Mais alors la fin du vers est une énigme. Faut-il prendre ABIT dans un sens très vague, le remplacer peut-être par HABET ? ce qui en somme ne répugne pas ; car ni l'omission de l'H, ni la confusion des voyelles E et I ne sauraient nous surprendre. Nous aurions alors le sens proposé par l'Abbé Genoud : « comme un pasteur doit le faire ». Cela ne satisfait pas entièrement et j'aime mieux demander des explications à Fortunat. Il y a parallélisme entre le distique HVMANIS DAPIBVS et le distique IEIVNANDO CIBANS. Or le premier, plus clair, nous apprend que Marius s'est nourri en nourrissant les pauvres, c'est-à-dire que ses biens distribués en aumônes, loin d'être à jamais perdus, lui seront redonnés par le Seigneur. C'est en somme la pensée de l'office des confesseurs non pontifes : « Hic vir despiciens mundum et terrena triumphans divitias cælo condidit ore manu ». Elle a son fondement dans l'évangile : « Thesaurizate vobis thesauros in cœlis [3]) ». Nous la rencontrons maintes fois sur les lèvres de Fortunat, soit exprimée simplement : « Misisti ad cælos quas sequereris opes [4]) », soit avec la mention plus explicite de greniers célestes où l'on entasse des fruits éternellement durables :

---

[1]) Fortunat, éd. Leo: Index elocutionis, p. 407 ad verbum *Moderamen.*

[2]) Arndt, *Bischof Marius.* p. 16.

[3]) Matth., VI 20.

[4]) Fortunat, IV 27, éd. Leo, p. 100; cf. IV 5, p. 82.

Fructibus æternis ut *compleant horrea* cæli [1]).
Horrea praemittis melius quam condita servans ;
Quas sic diffundis dat paradisus opes [2]).

Il me semble que le distique IEIVNANDO CIBANS a le même sens : en se privant pour les pauvres, l'évêque avait amassé des provisions dans le ciel : il en jouit dès qu'il est mort. Ce bon pasteur s'est rempli des greniers HORREA COMPOSVIT, là où maintenant il s'en est allé [s'en va ?] QVO MODO PASTOR ABIT. L'adverbe MODO pris dans le sens de *nunc* est familier à Fortunat [3]).

PERVIGIL IN STVDIIS DOMINI EXORANDO FIDELIS.

A propos de cet hexamètre je rappellerai d'abord le distique de Fortunat :

Ingenio vigilans dives quoque dogmate Christi
Et meruit *studio* multiplicare gradum [4]).

Le même poète dit à deux reprises : « *Florens in studiis* et sacra in lege *fidelis* [5]) », rapprochement remarquable, non seulement à cause des mots IN STVDIIS... FIDELIS, et de la place qui leur est assignée ; mais aussi parce que plusieurs vers de Fortunat commencent par PERVIGIL [6]). Waitz préfère DOMINVM à DOMINI. Cette correction paraît autorisée par la cadence du vers qui comprendrait ainsi deux parties assonantes. Alors le sens serait complet après STVDIIS, dont il faudrait séparer DOMINI pour le joindre, sous la forme DOMINVM, à EXORANDO. Malgré cela, je n'oserais corriger la leçon DOMINI, puisqu'en somme elle a un sens : Marius consacrait ses veilles à l'étude des sciences divines, STVDIIS DOMINI.

---

[1]) Fortunat, V 3, éd. Leo, p. 107.
[2]) Fortunat, III 13, éd. Leo, p. 66.
[3]) Fortunat, éd. Leo : Index elocutionis, p. 407, ad verbum *Modo.*
[4]) Fortunat IV 9, éd. Leo, p. 86 ; Le Blant, n. 585.
[5]) Fortunat V 12, éd. Leo, p. 120 ; IX 8, p. 215.
[6]) Fortunat II 9, éd. Leo, p. 39 ; V 3, p, 106.

NVNC HABET INDE REQVIEM FESSA CARO VNDE FVIT.

Le Cartulaire donne ce vers sous cette forme : « Nunc habet inde requiem unde caro fessa fuit ». C'est la paraphrase du beau mot de Prudence : « Ad astra doloribus itur [1] ». Mais en fait de pentamètre — car ce doit être un pentamètre — on peut désirer mieux. Le nombre même des syllabes est trop grand. Hauréau propose de lire en accentuant les mots VNDE et INDE de façon à laisser entièrement tomber la dernière voyelle : « Nunc habet ind' requiem und' caro fessa fuit », comme si le poète avait escamoté les deux brèves. Waitz cite en note la conjecture sans l'apprécier. Elle est pour le moins curieuse. L'Abbé Genoud écrit : « Nunc habet requiem quum caro fessa fuit » ; mais c'est assurément aller un peu trop vite en besogne, que de changer du même coup *unde* en *quum* et supprimer *inde*. Wild avait mis *in requiem*, erreur manifeste, et Zurlauben, *hinc requiem*, ce qui laisserait toujours inexpliqué le second hémistiche. Je crois que Fortunat va nous donner une solution meilleure et plus simple. Notons, en passant, une antithèse semblable, quoique habillée de mots différents, dans un de ses vers : « Quo labor est potior gloria maior erit [2] ». Notons aussi que chez lui l'opposition entre *inde* et *unde* se rencontre fréquemment, de façon toutefois que l'*inde* ou l'*unde* du second hémistiche précède immédiatement le dernier mot :

Mors fuit unde prius, lux fovet *inde* vires [3].
Tu magis unde subis mitior *inde* manes [4].
Unde magis coluit prætulit *inde* pater [5].

Si dans la phrase qui nous occupe nous transportons à cette place le mot *unde*, la dernière syllabe de *caro* s'élide, et nous avons : FESSA CARO VNDE FVIT, ce

---

[1]) Prudence, *Cathemerinon* X 92, Migne *PL*, *LIX*, p. 883.
[2]) Fortunat, II 16, éd. Leo, p. 44.
[3]) Fortunat, II 14, éd. Leo, p. 42.
[4]) Fortunat, VI 1 A, éd. Leo, p. 129.
[5]) Fortunat, IX 1, éd. Leo, p. 202.

qui est irréprochable. Reste la première partie : point n'est besoin de rien bouleverser. Le fait que nous trouvons parfois dans Fortunat *pretium*, *genua*, comptés pour deux syllabes [1], nous autorise à en faire autant pour *requiem*, et notre pentamètre est juste. Le copiste avait donc transcrit les mots sans les altérer, mais en les transposant.

QVEM PIETATE PATREM DVLCEDINIS ARMA TENENTEM
AMISSIS TERRIS CREDIMVS ESSE POLIS.

Le manuscrit porte *arma tuentem*. Il est difficile d'expliquer ce texte sans le modifier. Mommsen propose *arva tuentem*, qui n'est pas précisément lumineux ; Wild met *arma potentem*, qui donne un sens aussi obscur que *tuentem ;* l'Abbé Genoud, avec plus de raison, *tenentem*. Une finale de Fortunat : « *arma tenenda* viris [2] » rend cette conjecture plausible. D'ailleurs un évêque paternel qui manie les armes de la douceur, cela se conçoit bien; quant à la méprise du copiste *tuentem* pour *tenentem* elle est explicable aussi.

Une formule plus ou moins analogue au dernier vers de notre inscription se retrouve dans des épitaphes gauloises ; mais les ressemblances avec les textes de Fortunat sont curieuses :

Qui modo post tumulos intrat honore *polos* [3].
Nobilis *in terris* dives eundo *polis* [4].
Inter apostolicos *credimus esse* choros [5].

En combinant ces deux derniers pentamètres nous reconstituons, sauf un mot, celui de notre épitaphe : TERRIS CREDIMVS ESSE POLIS. Nous trouvons ici comme en plusieurs autres vers du même morceau, la rime ou

---

[1]) Fortunat, II 2, éd. Leo, p. 28 ; II 6, p. 34 ; *Vita Martini*, I 387, p. 308.
[2]) Fortunat, III 12, éd. Leo, p. 65.
[3]) Fortunat, IV 2, éd. Leo, p. 80 ; Le Blant, n. 2.
[4]) Fortunat, IV 4, éd. Leo, p. 81 ; Le Blant, n. 559.
[5]) Fortunat, IV 5, éd. Leo, p. 83 ; Le Blant, n. 555.

du moins l'assonance entre deux hémistiches. C'est encore une particularité chère à Fortunat [1]).

Telle est cette inscription que je voudrais avoir expliquée un peu. On le voit, de nombreux textes similaires peuvent être rapprochés de presque tous nos distiques. En les comparant les uns aux autres, on arrive à la conclusion suivante : à côté de rapports vagues et lointains avec saint Damase, Prudence, Ennodius, à côté d'analogies plus sérieuses avec telle ou telle épitaphe, souvent postérieure, nous trouvons une ressemblance remarquable et continuelle avec Fortunat. Nous n'avons pas seulement affaire à ces vagues analogies que l'on remarque entre des productions contemporaines ou que pourrait expliquer, à la rigueur, la seule existence de formulaires épigraphiques ; nous constatons une véritable et frappante similitude : même cadence du vers, même tour de la pensée, mêmes idées, mêmes mots. Les vers de ce poète nous ont même aidés à corriger des fautes manifestes, imputables au copiste. Ces corrections ne sont point une pétition de principe ; il était naturel de demander à un poète du VIe siècle des lumières sur certains passages obscurs. Mais, après coup, l'importance du secours donné par Fortunat n'échappe à personne.

Je ne crois pas exagérer en disant que tant de coïncidences ne sauraient être fortuites. L'auteur de l'épitaphe lausannoise a des rapports trop nombreux avec le poète poitevin pour qu'ils soient l'effet du hasard. Nous ne pouvons nous soustraire à ce dilemme : ou bien les deux auteurs doivent être identifiés, ou bien, s'ils sont distincts, l'un copie l'autre. Cette seconde conjecture se dédouble : on peut se demander si Fortunat utilise notre épitaphe ou si plutôt le rédacteur de cette dernière a mis à profit Fortunat. Mais la seconde de ces suppositions mérite seule l'examen. L'autre est invraisemblable ; elle a du reste contre elle ce fait que Marius meurt au moment où le poète a composé presque toutes ses œuvres.

[1]) Fortunat, éd. Leo : Index rei poeticae, p. 426, ligne 8.

Peut-être un admirateur de Fortunat avait-il entre les mains son recueil poétique et s'en est-il inspiré pour la rédaction de l'épitaphe ? Cela n'est assurément pas impossible. Dès le VIIe siècle, les Bretons utilisèrent ces poèmes et les littérateurs de l'école carolingienne les mirent largement à profit. Cependant si l'on accorde que le petit éloge funèbre de Marius fut écrit aussitôt après sa mort et par conséquent plusieurs années avant celle de Fortunat, on avouera que les œuvres de ce dernier purent difficilement être utilisées á Lausanne vers 594, puisqu'elles venaient à peine de paraître, à l'autre extrémité des Gaules.

De plus je n'ignore pas que des vers entiers ont été empruntés à Fortunat par des faiseurs d'inscriptions [1] ; mais l'épitaphe de Marius ne rappelle pas seulement tel ou tel de ses vers, telle ou telle de ses compositions dont on aurait ajouté des extraits les uns aux autres. Le compilateur devrait non seulement avoir retenu quelques fragments de Fortunat, mais s'en être approprié la manière personnelle de façon à penser et parler comme lui, donnant au vers le même tour, le remplissant des mêmes idées. Qu'on lise les cinq ou six premiers morceaux du IVe livre des *Carmina,* celui qui comprend les poèmes funèbres, et qu'après s'en être bien mis la cadence dans l'oreille, on parcoure aussitôt l'épitaphe de Marius ; on sera surpris des analogies. Avons-nous affaire à un centon ? La chose est peu probable : un artiste capable de le composer aurait laissé d'autres preuves de son habileté, ou du moins le souvenir de son nom. Parmi les nombreux imitateurs de Fortunat, aucun n'a jamais réussi à le contrefaire de la sorte : il s'en faut de beaucoup.

L'on est donc en présence d'un intéressant problème. Pour le résoudre, il me paraît que le plus simple est de voir dans Fortunat l'auteur même de l'inscrip-

---

[1]) Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule I,* p. 318, note 2.

tion. Ce poète était en relations avec le haut clergé d'Autun [1]), auquel Marius, originaire du pays des Eduens, devait être bien connu. Ainsi s'expliquerait son intervention. Les rapports de notre épitaphe avec des textes antérieurs se comprendraient aussi fort bien ; car Fortunat eut entre les mains des recueils d'inscriptions métriques faites avant lui [2]). Enfin si l'on nous demande pourquoi parmi les manuscrits où se trouvent les œuvres de Fortunat, il n'y en a pas un seul qui contienne l'*epitaphium Marii,* nous répondrons que la raison est aisée à saisir. Les poèmes de Fortunat se divisent en trois classes [3]). La première comprend un recueil dont l'ordonnance remonte aux environs de l'an 576, plutôt après cette date (livres I—VIII) ; la seconde, une collection postérieure à l'an 584 (IX) ; la dernière enfin (X—XI) fut réunie après la mort de l'auteur. Mais certaines œuvres de Fortunat ne figurent dans aucune des trois, par exemple l'épitaphe de Magnéric de Trèves [4]) et celle de Caratène [5]). Il ne faudrait donc nullement s'étonner que notre inscription eût subi le même sort. D'autant plus qu'elle serait nécessairement une des dernières productions de l'auteur.

Vers le soir de sa vie, l'aventureux poète dont chaque parole avait été jadis un chant, brisa soudain sa lyre. Les lourds honneurs dont on chargea ses épaules et qu'il prit au sérieux, le firent parler... un peu plus en prose. Sa carrière poétique se clôt où s'ouvre sa carrière épiscopale [6]). Or Fortunat devint évêque plu-

---

[1]) Fortunat, V 6, éd. Leo, p. 112.

[2]) De Rossi, *op. c.,* p. XLIX.

[3]) Voir la préface de l'édition Leo, à compléter par W. Meyer, *Der Gelegenheitsdichter Venantius Fortunatus* [1901 Berlin], *Abhandlungen der König. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen,* N.F. IV, 5, pp. 24—25, 69.

[4]) Fortunat, *Appendix,* 34, éd. Leo, p. 291.

[5]) Le Blant, n. 31 ; cf. n. 218.

[6]) L. Duchesne, *Fastes épiscopaux, II,* p. 83 ; W. Meyer *l. c.,* p. 22—23.

sieurs années après la mort de sa protectrice [1]) sainte Radegonde [† 587], c'est-à-dire vers le temps où Marius passait à meilleure vie. Au terme des péripéties de sa longue carrière d'artiste, et sur le point de dire aux muses un éternel adieu, il aurait consacré ses derniers vers à la mémoire de notre évêque [2]).

---

[1]) Bardenhewer, *Les pères de l'Eglise,* nouv. éd. française, *III,* p. 205.

[2]) Il reste sans doute *possible* que l'éloge funèbre de Marius ait été composé assez longtemps après sa mort. Alors une compilation, une sorte de centon, serait plus aisée à concevoir, bien que l'hypothèse se heurte à des difficultés. C'est pour cela que j'ai dit: „l'epitaphium b. Marii, œuvre *probable* de Venance Fortunat", et rien de plus.

APPENDICE

Les origines de Romainmôtier.

L'histoire des anciens monastères se lie étroitement à celle des anciens évêchés. Il entrait d'abord dans mon plan d'ajouter aux recherches sur les commencements de nos diocèses épiscopaux quelques notes sur les débuts de nos fondations monastiques antérieures au déclin du VIe siècle : Saint-Maurice et Romainmôtier. L'abondance des documents et les discussions qu'ils soulèvent m'obligent à consacrer un travail spécial aux origines de Saint-Maurice. Nous nous bornerons donc ici à Romainmôtier et nous traiterons cette question, la seule qui se présente pour l'époque dont on s'occupe dans ce livre, saint Romain est-il le fondateur de Romainmôtier [1]) ?

Qui l'ignore ? L'antique monastère a cessé de vivre. Seule, au milieu du pittoresque village éclos autour d'elle, la vénérable église demeure, reste sacré de générations à jamais disparues : les siècles l'ont pour un temps mise à l'abri, lui faisant un beau reliquaire de grands arbres et de vieilles maisons. Les fouilles que M. Næf, le savant archéologue de Lausanne, y fait exécuter en ce moment viennent d'être couronnées d'un réel succès. Mais aucun des objets trouvés là, comme aucun texte vraiment ancien, n'a projeté encore sur le problème des origines une véritable lumière.

---

[1]) Cette étude sur la fondation de Romainmôtier a paru dans la *RHV* [1904], numéros de juin et de juillet.

Il y a longtemps que l'on discute sur ce point. Mabillon [1]) mentionnait Romainmôtier parmi les établissements créés par saint Romain. De fait le nom du pieux cénobite et celui du monastère présentent une frappante analogie : il semble bien que Romainmôtier soit le *môtier* de Romain, comme, par exemple, Farmoutiers est le *moutier* de Fara. Il remonterait ainsi au milieu du Ve siècle, saint Romain étant mort en 460. Dunod [2]) s'inscrivit en faux contre cette assertion, et attribua l'origine du couvent au duc Ramnélène, la retardant ainsi d'environ deux siècles. De Charrière [3]), suivi bientôt par le baron Gingins-la-Sarra [4]), se rangea d'abord à l'avis de Dunod. Un peu plus tard [5]) il adopta, mais avec des réserves, l'opinion contraire, défendue par Ruchat [6]) et Schmitt [7]), supposant une première création due à saint Romain, devenue ensuite la proie des barbares et relevée par le duc assez longtemps après. De Mülinen [8]) et Gelpke [9]) reprirent la question, pour établir qu'il n'y a d'autre fondateur que Ramnélène. Mais Lütolf [10]), mieux documenté que ses devanciers, rattacha de nouveau le

---

[1]) Mabillon, *Annales ordinis s. Benedicti, I* [1703 Luteciæ], p. 24.

[2]) Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, imprimée après l'*Histoire des Séquanois, I* [1735 Dijon], p. 93.

[3]) De Charrière, *Recherches sur le Couvent de Romainmôtier* [1841] *MDR III*, 1, pp. 7—10.

[4]) De Gingins, *Cartulaire de Romainmôtier* [1844] *MDR III*, 2, pp. V—IX.

[5]) De Charrière, *Sur les origines de Romainmôtier* [1844] *MDR III*, pp. 810—826.

[6]) Ruchat, *Abrégé de l'Histoire eccl. du Canton de Vaud* [1838], pp. 22 et 134.

[7]) Schmitt, *MF I* [1854 Fribourg], p. 290.

[8]) E. F. v. Mülinen, *Helvetia sacra, I* [1858 Bern], p. 141—143.

[9]) Gelpke, *Archiv des hist. Vereins des Kant. Bern, V*, 1 [1857], p. 199 ; *Kirchengeschichte der Schweiz, II* [1861 Bern], pp. 154—161.

[10]) Lütolf, *Anzeiger SG, I* [1870], p. 2 ; *Die Glaubensboten der Schweiz* [1871 Luzern], pp. 256—259.

monastère à saint Romain. C'est l'opinion assez généralement admise aujourd'hui. Jahn [1]), puis Longnon [2]), puis Dom Benoît [3]), puis M. Krusch [4]) y souscrivent. M. le Dr Egli [5]), après avoir clairement exposé l'état actuel du problème, donne une conclusion analogue, à laquelle il laisse une légère nuance d'hésitation [6]).

Qu'il soit permis de reprendre le sujet, sinon pour apporter au débat des raisons nouvelles — il reste peu d'épis au pauvre enfant qui glane sur les pas de moissonneurs si consciencieux — du moins pour serrer de plus près les arguments donnés jusqu'ici.

De prime abord, chacun le sait, la fondation de Romainmôtier par saint Romain soulève de graves diffi-

---

[1]) Jahn, *Geschichte der Burgundionen, II* [1874 Halle], pp. 354—357.

[2]) Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle* [1878 Paris], pp. 226—228.

[3]) D. Benoît, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude, I* [1890 Montreuil], pp. 59—61.

[4]) Krusch, *MG Script. Mer. I* [1885], p. 665, note 2; *Script. Mer. III* [1896], p. 125.

[5]) Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen* [1893 Zürich], pp. 122—124.

[6]) L'opinion traditionnelle a été admise dernièrement encore dans l'*Histoire de Romainmôtier*, publiée par le comité de la Société de développement de Romainmôtier [1902 Lausanne], p. 8. et dans l'*Histoire du canton de Vaud* de M. Maillefer [1903], p. 127. Je dois à la complaisance d'un ami la connaissance d'un travail de M. Karl Gauss (*Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde,* II, 1902, pp. 130—133) d'après lequel le monastère d'Allémanie dont parle Grégoire aurait été à l'endroit où se trouve aujourd'hui S. Romay près Reigoldswil. Là aussi serait le tombeau du fondateur. A cela l'on peut faire deux observations. Je crois d'abord qu'il faut distinguer le *tertium coenobium* dont parle Grégoire, couvent d'hommes (Romainmôtier ?), et celui dont parle l'anonyme, couvent de femmes (S. Romain de Roche, France, cf. *Vita Patrum* I, 9, 19). En second lieu l'hypothèse de M. Gauss ne me paraît pas très solide, car il ne fait valoir que des raisons de convenance, et ces raisons sont aussi fortes en faveur de Romainmôtier et S. Romain de Roche qu'en faveur de S. Romay. D'argument positif, de témoignage ancien, M. Gauss n'en donne pas.

cultés. Jamais, à notre connaissance, le prieuré ne dépendit de Condat, maison mère et maîtresse des fondations de saint Romain. Les dépendances de cette abbaye sont énumérées dans une charte de Lothaire [1]; notre couvent n'y figure pas. Un peu plus tard, en 929, il fut annexé à Cluny [2]. De plus le nom de saint Romain ne se rencontre pas une fois dans les innombrables actes relatifs au monastère. Aucune fête spéciale, aucune mention liturgique ne le rappela jamais au souvenir de ses habitants. Il est inouï qu'un fondateur soit oublié de la sorte. Au reste la préface du cartulaire de Romainmôtier est explicite : la maison, y est-il dit, doit sa naissance au roi Clovis et son nom au pape Etienne. Ce dernier, satisfait de l'hospitalité qu'il y reçut lorsqu'il se rendait auprès de Pépin, la mit sous la protection spéciale de l'Eglise romaine, lui donnant un nom qui rappelât ce privilège: *romanum monasterium,* monastère romain [3] [752].

Cette tradition locale est confirmée par un témoignage d'une incontestable autorité. Le moine Jonas, biographe de saint Colomban, raconte vers l'année 642 [4] que, de son temps, le duc Ramnélène construisit un monastère « in saltum iorensem super Novisona fluviolum [5]. Il semble difficile d'y voir autre chose que Romainmôtier, sur le Nozon. « Saltus iorensis » signifie le défilé du Jura, et c'est bien dans le défilé du Jura que nous voyons Romainmôtier. Les Annales de Flavigny, annotées à Lausanne vers la fin du Xe siècle, rapportent deux fonda-

---

[1]) Publiée par D. Benoît, *l. c.*, p. 638.

[2]) Charte d'annexion publiée par Bruel, *Recueil des Chartes de Cluny, I* [1876 Paris], p. 358.

[3]) De Gingins, *Cartulaire de Romainmôtier* [1844] *MDR, III,* p. 417.

[4]) Date admise par le dernier éditeur, M. le Dr Krusch, *MG Script. Mer. IV,* p. 36.

[5]) Jonas, *Vita Columbani* I 14; éd. Krusch l. c. [1902], p. 80.

tions de Ramnélène et de sa femme « in loco balmensi [1]) », les datant l'une de la 14e année de Clovis, l'autre de la 15e de Clotaire. Il est possible — non pas sûr — que l'une et l'autre se réfèrent à la même maison religieuse. En tout cas la première est faite en l'honneur de la Vierge Marie. Or les moines de Romainmôtier disaient au moyen-âge une messe quotidienne « de beata Maria in cappella eiusdem que est pro fondatoribus [2]) ». Sans doute, ni la messe « de beata » ni la chapelle dédiée à Marie ne prouvent inéluctablement que la fondation eût été faite en l'honneur de la Vierge ; mais la coïncidence nous porterait à identifier le *Monasterium balmense* avec le *Monasterium super Novisona.* Cependant il faut se prononcer avec une extrême réserve ; si les données chronologiques sont exactes, Ramnélène bâtit le *Monasterium balmense* en 646 (14e année de Clovis) [3]) ; or le moine Jonas connaît avant 642 l'existence du *Monasterium super Novisona* érigé par le même personnage. Ces deux institutions seraient donc différentes. Les mots *balma, balmensis*, sont trop communs et trop vagues pour trancher la difficulté. Quoiqu'il en soit, ces textes s'expliquent les uns les autres. Romainmôtier fut fondé au dire de Jonas par Ramnélène, et au dire du cartulaire par Clovis. Il n'y a là aucune contradiction : Ramnélène était contemporain de Clovis, dont le nom, conservé dans l'acte de fondation, resta sans doute mieux gravé que celui du duc, plus obscur, dans la mémoire des religieux.

---

[1]) *Annales Flaviniacenses et Lousonenses*, éd. Pertz [1838] *MG Script. III*, p. 150. Voir le cartulaire de N.-D. de Lausanne, *MDR*, *VI*, pp. 27—28, et l'édition Waitz [1879] *MG Script. XXIV*, p. 794.

[2]) *Règlement de Romainmôtier* publié dans les *MDR III*, 2, p. 843.

[3]) D'après Arndt, *Kleine Denkmäler aus der Merovingerzeit* [1874 Hannover], p. 26, la 14e année de Clovis tomberait en 652; l'argument serait donc plus fort encore. La note du cartulaire de N.-D. de Lausanne identifiant ce Clovis avec Clovis 1er ne doit pas être prise en considération; Ramnélène vivait sous Clovis II (*Fredegarii chron. IV*, 78—90).

Une conclusion paraît légitime, après tout cela, c'est que saint Romain n'a rien à voir dans les origines de Romainmôtier. Le couvent ne lui doit ni son existence ni son nom.

Mais attendons la fin. On conserve aux archives de Turin [1]) une *Histoire de la fondation et des revenus du monastère de Roman-Moustiers*, datée de 1519, dont un fragment fut reproduit il y a un demi-siècle [2]) sous ce titre : *Notice du commissaire Aymonnet Pollens sur le Monastère de Romainmôtier.* Je laisse à d'autres le soin d'éditer ce texte, et d'en faire ressortir les particularités intéressantes. J'en extrais seulement quelques lignes relatives aux origines :

« Reuera sicut ex antiquis libris et documentis di-
« disci, Romanummonasterium fuit erectum vel incoatum
« per duos venerabiles et beatos viros monacos nigros
« Romanum et Lupicinum a quo Romano nomen accepit
« adeo ut dicatur monasterium romanum. Fuit autem
« initium circa annum Domini quatercentesimum tempore
« Innocentii primi. Sed tamen erat sicut heremus et vi-
« uebant ibi monachi de elemosinis et laboribus manuum
« suarum. Postea fuit edificata ecclesia per quendam
« regem Burgondie Flodoveum et dedicata per beatum
« Stephanum papam secundum cum iret ad Pipinum re-
« gem Francorum quia ibi voluit locari eundo *(Note mar-
« ginale :* circa annum Dni VIIc L). »

On mentionnait donc, dans de vieux livres et d'anciens documents, la fondation contemporaine de Clovis, la visite du pape, d'autres épisodes plus récents, mais aussi une institution antérieure, attribuée aux deux frères Romain et Lupicin, dont le premier aurait donné son nom au monastère. Il est difficile de dire quelles sont ces sources. Mais je suis bien près de croire que l'une

---

[1]) Archivio di Stato, Sezione I, *Roman-Moustier* nº 1. Papier, grand in-4º, 14 ff.

[2]) *MDR, III,* 2, p. 807.

d'elles au moins nous reste. Mabillon [1]), publia sous le titre de *Libellus metricus de fundatione et primis abbatibus monasterii Condatescensis,* une courte chronique de Condat, rédigée apparemment au XII[e] siècle. Nous y trouvons, entre autres institutions de Romain et Lupicin :

> Quartum quoque monasterium sancti leguntur fundasse
> Romanum monasterium infra pagum lausannense
> Et monachos in numero magno ibi ordinasse
> Magnumque patrimonium illis ibi adquisisse.

L'auteur de cette chronique, comme du reste celui d'un autre catalogue des abbés de Condat publié par Waitz [2]), fait vivre saint Romain sous Gratien [375-383]. Puisque le commissaire Pollens commet une erreur analogue en mettant sous le pape Innocent [401-407] la fondation de Romainmôtier, il est à croire qu'il a vu le *Libellus* ou du moins un document dérivé de la même source.

Ce fait est remarquable. Tandis que les moines de Romainmôtier rattachaient l'origine de ce couvent à Clovis, ceux de Condat la rattachaient à saint Romain. A bien des égards, le *Libellus* est mal renseigné ; sur ce point, peut-être, n'a-t-il pas tort : il faut examiner la valeur de cette tradition à la lumière de textes anciens et authentiques.

Les deux sources fondamentales pour la vie et les œuvres de saint Romain sont le premier chapitre du *Liber Vitae Patrum* de saint Grégoire de Tours, et le premier livre de la *Vita Patrum Jurensium, Romani, Lupicini, Eugendi,* dont l'auteur se cache sous l'anonyme. M. le D[r] Krusch a donné de l'un et de l'autre une édition critique [3]).

---

[1]) Mabillon, *Annales ordinis s. Benedicti, I* [1703 Luteciae], p. 677.

[2]) *MG Script. XIII* [1881], p. 743.

[3]) *Liber vitae Patrum,* dans *MG Script. Mer. I* [1885], p. 663 ; *Vita Patrum Jur. l. c. Script. Mer. III* [1896], p. 131.

Le *Liber Vitae Patrum,* composé vers 590, s'ouvre par la *Vita Romani et Lupicini,* notice instructive sur les deux anachorètes. Personne n'en conteste l'authenticité. Grégoire nous raconte sans doute fidèlement ce qu'on disait de ces deux saints environ cent ans après leur mort. La *Vita Patrum Jurensium* se présente à mainte reprise comme l'œuvre d'un disciple de saint Eugende [† 510/515], M. Krusch [1]) ne le crut point sur parole. Il y vit plutôt une amplification de quelque faussaire de l'époque carolingienne, et établit sa thèse avec une telle maîtrise, que la question semblait définitivement tranchée. Cependant Mgr. Duchesne et M. Poupardin [2]) revinrent à la charge, et vengèrent la sincérité du biographe anonyme. La *Vita Patrum Jurensium* fut rédigée au monastère de Condat, avant le milieu du VIe siècle. Elle constitue pour la vie de saint Romain une source de premier ordre. On me pardonnera cette digression : avant de se mettre en route, il faut s'assurer du terrain.

Grégoire de Tours mentionne [3]) un établissement de Romain et Lupicin dans le Jura, entre la Burgondie et l'Allémanie, tout proche de la cité d'Avenches : le contexte prouve que c'est Condat. Il parle ensuite d'une deuxième fondation, vraisemblablement Lauconne. Enfin il ajoute [4]) : « Sed et his deinceps cum Dei adiutorio ampliatis, tertium intra Alamanniae terminum monasterium locaverunt ». Il s'agit d'un monastère à l'est du Jura, dans le pays même des Alamans, non loin de la cité d'Avenches. Ce ne peut guère être que Romainmôtier, car les autres couvents bâtis dans la même région sont l'œuvre de fondateurs moins anciens. A la fin

---

[1]) Krusch, La falsification des vies de saints burgondes, dans *Mélanges Havet* [1895 Paris], p. 39.

[2]) Voir le compte-rendu de ces travaux dans *Analecta Bollandiana XVII* [1898], p. 367.

[3]) Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum* I 1 ; éd. Krusch, p. 664.

[4]) Grégoire de Tours, *l. c.*, I 2 ; éd. Krusch, p. 665.

du Ve siècle, les Alamans exerçaient leurs ravages dans le pays voisin du Jura, nous le savons par le biographe anonyme [1]), lequel nous parle de leurs agressions redoutées des moines jurassiens ; au VIIe siècle, des incursions de ce genre sont encore attestées par Frédégaire [2]). Cela explique le nom d'Allémanie donné à ce territoire par notre historien. Notons qu'au moyen-âge encore on trouve dans des documents relatifs à Romainmôtier la dénomination d'Allémanie appliquée au canton de Vaud. Un acte du 30 juin 1321 nous apprend [3]) que l'abbé de Cluny fit faire par son camérier « d'Allémanie et de Lotharingie » un examen touchant l'incorporation du prieuré de Vallorbe à celui de Romainmôtier. De plus, un pouillé de Cluny, dressé vers le XVe siècle [4]) et publié par D. Marrier [5]), mentionne, parmi les maisons de la « Province d'Allémanie », le prieuré de Romainmôtier dans le diocèse de Lausanne.

Le témoignage de saint Grégoire paraît donc clair. Mais une difficulté énorme semble se dresser contre lui : le silence de l'anonyme. On admet d'habitude que ce dernier n'attribue à saint Romain et à son frère que trois fondations : Condat (aujourd'hui saint Claude), Lauconne (Saint-Lupicin) et la Balme (Saint-Romain de Roche). Si vraiment il ne connaissait pas Romainmôtier, cette ignorance de sa part nous forcerait d'admettre que Romainmôtier n'existait pas au temps de saint Romain. Il faudrait par suite expliquer autrement le texte de saint Grégoire.

Heureusement il n'en est rien. L'anonyme s'arrête de préférence à trois monastères, justement ceux où l'on

---

[1]) *Vita Patrum Iur.* III 17 ; éd. Krusch, p. 161.

[2]) *Fredegarii Chron.* IV 37 ; éd. Krusch [1888] *MG Script. Mer. II*, p. 138.

[3]) Publié dans *MDR III*, 2 ; p. 601.

[4]) Date admise par Bruel, *Recueil des Chartes de Cluny, I* [1876 Paris], p. XLIII.

[5]) Dom Marrier, *Bibliotheca Cluniacensis* [1614 Paris], p. 1741.

vénérait la sépulture de ses trois héros. Il raconte la vie des saints Romain, Lupicin, Eugende ; or Eugende reposait à Condat, Lupicin à Lauconne, Romain à quelque distance de la Balme. Mais il en connaît beaucoup d'autres dont il n'indique ni le nombre ni le nom : « ita ut « non solum Sequanorum provinciæ loca secretiora verum « etiam territoria multa longe lateque spatiis distincta « terrarum divine subolis diffusa gratia monasteriis atque « eclesiis replerentur [1]) ». Nous sommes mal renseignés sur ces diverses fondations ; plusieurs eurent sans doute une existence éphémère. Rien pourtant ne nous empêche d'en supposer une en Allémanie, précisément celle dont parle saint Grégoire, Romainmôtier. On se demande pourquoi, remplissant de ses disciples tant de contrées voisines, Romain aurait négligé seulement cette partie du Jura toute proche de sa première demeure.

Dira-t-on que son influence ne franchit pas la montagne ? Mais rien n'est moins justifié que cette hypothèse. Voici pourquoi : ses deux premiers disciples venaient de l'est du Jura. « Duo quidam iuvenes Noiudinensis muni« cipii clerici audita fama vitaque sanctorum... a parte « illa inrupta heremi huc illucque incerti ad piorum se« dem vagantes adveniunt... Haud procul ab arbore illa « (où était la cellule de Romain) in quodam molli colli« culo quo nunc in memoriam secrete orationis est locus, « dedolatis levigatisque lignis et sibi construxere habita« cula et præparavere venturis » [2]). Il s'agit de deux jeunes clercs de Nyon, ville que la plupart des manuscrits de la *Notice des Gaules* [3]) appellent *Noiodunus*, et l'anonyme, *Noiudinus*. La leçon *nugdunensis* donnée par l'apographe de Chifflet [4]) et qu'on pourrait prendre pour

---

[1]) *Vita Patrum Iur.* I 4 ; éd. Krusch, p. 131.

[2]) *Vita Patrum Iur.* I 3 ; éd. Krusch, p. 133.

[3]) *Notitia Galliarum*, éd. Mommsen [1892] *MG Auct. Ant. IX*, p. 596.

[4]) *Bibl. royale de Bruxelles*, nos 8287—8290.

lugdunensis est exclue par celle du manuscrit de Paris [1]: *noiudinensis*. En outre les mots « a parte illa inrupta « heremi » se réfèrent évidemment à une description antérieure plus explicite [2]), qui nous force à chercher le « municipium noiudinense » dans le pays des Equestres. Le doute n'est donc pas possible. Saint Romain fut connu et suivi des habitants de l'est du Jura aussi tôt, plus tôt même que des autres. Tout cela nous le savons par l'anonyme. Je ne vois donc pas pourquoi parmi les nombreux couvents connus par ce dernier il n'y aurait pas Romainmôtier.

Au reste, nous avons mieux encore. Ce biographe nous raconte [3]) une lamentable histoire. Il advint d'aventure que certains moines, ayant fait d'abondantes récoltes, usèrent un peu trop des bénédictions du Seigneur et ne tardèrent pas à dégénérer de leur austérité primitive. On les vit, au grand scandale de leurs frères, s'asseoir sans vergogne devant une table habituellement bien servie. Les saints fondateurs qui se contentaient de bouillie d'orge et de salade, exigeaient de leurs disciples une exemplaire frugalité. Saint Romain fut marri de voir les serviteurs de Dieu si peu conformes à leur vocation de pénitence; il combattit l'abus de tout son pouvoir. Mais le diable s'était mis de la partie, et le doux anachorète n'eut aucun succès. Il s'en fut donc trouver son frère, le priant d'intervenir; Lupicin y consentit, et son énergie bien connue eut raison des plus revêches.

On localise presque toujours cet épisode à Condat; mais à tort. Si l'on y regarde de près, le monastère n'est pas nommé. En réalité la scène ne put se passer dans aucune des trois maisons dont l'anonyme a conservé le nom. Pas à la Balme, où la sœur de Romain gouvernait une centaine de pieuses femmes [4]); car il s'agit d'un

---

1) *Paris lat.*, n° 11748, *saecl. X.*
2) *Vita Patrum Iur.* I 1; éd. Krusch, p. 132.
3) *Vita citata* I 13; éd. Krusch, p. 138.
4) *Vita Patrum Iur.* I 9; éd. Krusch, p. 136.

couvent d'hommes. Pas à Condat, lieu si peu fertile et si pauvre qu'il était impossible d'y faire bonne chère : les récoltes n'y suffisaient pas à l'entretien des religieux « non solum advenientibus turbis sed etiam fratribus « pene iam difficulter alimenta præstabat » ; ce fut même pour cette raison qu'on construisit Lauconne [1]. Enfin, pas à Lauconne, car Lupicin se rendit sur le lieu du scandale à la demande expresse de son frère, ce qui laisse supposer qu'il n'y demeurait pas habituellement ; or « pater Lupicinus in Lauconno pecularius et liberius « versabatur [2] ». Le théâtre de l'épisode doit donc être cherché dans un quatrième établissement dont l'anonyme n'a pas donné le nom : c'est Romainmôtier. Tout ce que je viens de dire rend la chose possible ; le témoignage de saint Grégoire la rend certaine. Il raconte en effet la même historiette, l'amplifiant un peu, et la met explicitement dans le monastère d'Allémanie : « fratres quos in illis Alamanniæ regionibus diximus congregatos [3] ».

L'anonyme connaît donc Romainmôtier. Seulement il n'en dit pas le nom : peut-être n'a-t-il pas voulu préciser davantage un épisode peu édifiant ; peut-être aussi le monastère n'eut-il pas à l'origine une dénomination spéciale et fut-il désigné simplement par le nom du fondateur.

En tout cas, d'une part, nous ne sachons point que jamais le monastère du Nozon ait été appelé autrement que *Romainmôtier,* et, d'autre part, cette appellation est antérieure à la visite du pape Etienne.

Plusieurs historiens, entre autres les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* [4], ont pensé en trouver une preuve dans la correspondance de l'abbé Florien, lequel écrit vers 550 à l'archevêque de Trêves saint Ni-

---

[1]) *O. c.* I 7 ; p. 135.
[2]) *O. c.* I 8 ; p. 135.
[3]) *Liber vitae Patrum.* I 3 ; éd. Krusch, p. 665.
[4]) *Histoire littéraire de la France,* III [1735], p. 319.

zier, en se disant « abbas de Monasterio Romano ». Un tel témoignage serait péremptoire. Malheureusement le *Monasterium Romenum* dont il s'agit dans ces lettres doit être cherché bien loin de notre pays, et Florien ne nous est d'aucune utilité dans la question présente [1]).

Nous avons un meilleur témoin dans la personne de saint Wandrille, fondateur de Fontenelle. Il existe de lui deux biographies. Nous ne nous arrêterons pas trop à celle que Mabillon [2]) appelait à juste titre *Vita interpolata*. Mais la *Vita sincera* se donne pour l'œuvre d'un contemporain, et « il n'y a aucune raison de le contester [3]) ». Nous y lisons au n. 10 [4]) : « Cum autem pergeret « (Wandrigiselus) veniens per monasterio qui est constructus ultra Juranis partibus, cognominatur Romanus, petit « ibidem hospicium. Qui ipsi abba eum cum summa diligencia recepit.... Cognovit ipse sanctus Dei quod ibi « erat illa vita arta quam illi per desiderio Christi volebat sectare... et se in oboedientiam ibidem deligavit ». Cette visite de saint Wandrille est antérieure à la fondation de Fontenelle, soit au milieu du VII[e] siècle [5]).

Il y avait donc avant 650 un *Romanus (Romanum?) monasterium* dans le Jura. Boschius [6]) et Mabillon [7]) pen-

---

[1]) Lütolf, *Die Glaubensboten..*, p. 259 ; Gundlach, *Mon. Germ. Hist. Epist.* III [1892], pp. 116—117 ; *Neues Archiv* [1888 Hannover], p. 379.

[2]) Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti, II* [1733 Venetiis], pp. 511—523.

[3]) Legris, *Analecta Bollandiana, XVII* [1898], p. 297. Voir aussi Levison, *Zur Kritik der Fontaneller Geschichtsquellen, Neues Archiv XXV* [1900], pp. 593—607.

[4]) Edition Arndt, *Kleine Denkmäler aus der Merovingerzeit* [1874 Hannover], p. 36 ; cf. Mabillon, *l. c.*, p. 503-511. Le manuscrit où la *Vita sincera* nous reste, *Paris lat. 18315*, serait d'après Arndt (p. 24) du VII[e]/VIII[e] siècle. Il n'est pas postérieur au milieu du VIII[e], d'après M. Léop. Delisle, *Bulletin de la Soc. d'histoire de Normandie* [1875], p. 4.

[5]) Fontenelle fut fondé en 645 d'après Arndt (p. 27) ; en 648 d'après *AA. SS. Jul. V.* [1746], p. 259.

[6]) Boschius, *AA. SS. Jul. V.* [1746], pp. 258 et 269.

[7]) Mabillon, *Acta Sanctorum ord.* s. *Benedicti, II*, p. 515, note.

sent que c'était Condat. Mais cela n'est guère admissible. Il paraît bien plutôt que c'est Romainmôtier. L'antique abbaye de Condat fut appelée de bonne heure *sancti Eugendi iurensis, Saint-Oyend de Joux,* puis *Saint-Claude ;* rien ne nous autorise à dire qu'elle ait jamais porté un autre nom. Puis le monastère visité par Wandrille se trouvait « ultra Juranis partibus » — non par rapport au voyageur qui venait d'Italie, mais par rapport au biographe qui écrivait sinon à Fontenelle du moins assez près de ce monastère pour être en relations presque continuelles avec ses moines : la *Vita* le prouve — par conséquent plutôt à l'est du Jura. Il est même à remarquer que la dénomination de *Pagus ultraioranus* était donnée dès cette époque au canton de Vaud actuel, nous le savons par la chronique de Frédégaire [1]. L'auteur de la vie interpolée, au lieu de « ultra Juranis « partibus », dit: « citra saltum iurensem [2] », expression qui rappelle assez bien celle de Jonas : « in saltum ioren« sem ». Il ne me semble pas douteux que saint Wandrille ait séjourné à Romainmôtier. Par suite ce monastère avait son nom un siècle au moins avant la visite du pape Etienne. Le pape, sans doute, ne lui donna pas un nom nouveau ; mais il joua simplement sur un nom déjà ancien.

Le mot *Romainmôtier* a donc une origine antérieure à l'année 752, même à l'année 650. Nous pouvons l'expliquer de deux manières. Comme Ramnélène était « ex « genere romano [3] », on pourrait supposer que le monastère fondé par lui fut appelé pour cette raison « monas« tère romain ». Mais chacun trouvera la chose peu naturelle. Car Ramnélène était un patrice burgonde, et son origine romaine devait être bien peu connue et surtout

---

[1]) *Fredegarii chron.* IV 24, 37, 42, 43, 90 ; éd. Krusch, pages 130—167.

[2]) Pertz, *MG Script. II* (1829), p. 272.

[3]) *Fredegarii chron.* IV 78 ; éd. Krusch, p. 160.

bien peu prise en considération par le peuple. Il est plus légitime de voir avec Pollens dans cette appellation un souvenir du premier père, saint Romain.

On se demandera sans doute pourquoi le monastère s'appela *Romanus (Romanum ?) monasterium* avant même 650, et non *Romani monasterium*. Le fait est un peu curieux ; mais quand il s'agit de vocables créés par le peuple et conservés par lui à la postérité, on peut concevoir de telles anomalies. Au reste le nom *Romanis monasterium* est attesté à plusieurs reprises [1]. Je ne sais s'il ne faut voir dans cette forme un reste d'une autre forme primitive : *Romani monasterium ;* car *Romanis* dans ce mot composé a bien l'air d'un génitif défiguré. La variante *Romani* est même explicitement donnée par les Bollandistes [2].

Après la première institution créée par saint Romain, la fondation de Ramnélène s'explique aisément. Le fait de monastères d'abord assez fréquentés puis délaissés n'est pas inouï. Pour en citer un exemple, Eparchius, évêque de Clermont, construisit vers 470 un couvent près de sa ville épiscopale : aux temps de saint Grégoire il n'y avait plus sur son emplacement qu'un petit oratoire [3]. Il est possible que le primitif Romainmôtier ait subi un sort analogue. Ramnélène l'aurait alors renouvelé.

Une autre supposition est permise. Ces bâtisses anciennes, toutes en bois, étaient exposées à périr dans les flammes : une guerre, un accident quelconque pouvaient les détruire en quelques heures. L'incendie survenu à Condat autour de l'an 500 est instructif sur ce point : « monasterium quia erat ex lignis fabrefactum antiquitus... « ita subito redactum est in favillis ut mane non solum « nihil resideret ex edificiis, verum etiam celeritate arentis

---

[1]) Par exemple, *Vita interpolata*, nº 11 *(al. 4)* ; Charte de 929, éd. Bruel, *l. c.*, p. 358.

[2]) Boschius, *l. c.*, p. 275.

[3]) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* II 21, éd. Arndt, p. 84.

« pabuli ignis ipse pene totus redderetur extinctus [1] ». Un malheur de ce genre a pu frapper Romainmôtier. Comme il n'avait pas l'importance de Condat, la maison mère, on attendit un peu pour le relever de ses ruines.

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage. Si cependant l'on s'arrête à cette seconde hypothèse, on pourra préciser encore. La destruction de Romainmôtier serait arrivée après Grégoire de Tours ; car rien, dans son récit, ne suppose que le monastère d'Allémanie n'existe plus. Le *terminus a quo* serait donc dans les années 590/600 et le *terminus ad quem,* vers 630/640, date de la fondation de Ramnélène. Or, justement en 610 les Alamans firent d'immenses ravages dans la région transjurane : « His diebus Alamanni in pago Aventi- « cense Ultraiorano hostiliter ingressi sunt... Alamanni « Transioranus superant, pluretate eorum gladio truce- « dant et prosternunt, maximam partem territurio aventi- « cense incendio concremant [2] ». L'incendie qui, au dire du chroniqueur contemporain, dévasta presque entièrement le *Pagus aventicensis ultraioranus* peut avoir atteint Romainmôtier qui en faisait partie.

La tradition conservée dans le *Libellus metricus* de Condat est donc confirmée par les deux sources les plus sérieuses et les plus anciennes que nous ayons sur Romain et ses œuvres. Il n'y a aucune raison de la rejeter. Elle se concilie au reste avec celle du cartulaire de Romainmôtier. Saint Romain est bien le premier fondateur de notre monastère. Lupicin son frère travailla sans doute avec lui à l'organisation de cet établissement comme à celle des autres. Peut-être dans le voisinage du *Monasterium Romani* y eut-il à l'origine un *Monasterium* ou une *Cella Lupicini,* dont le souvenir resterait dans le nom moderne de Saint-Loup (Lupicinus) près La Sarraz.

---

[1]) *Vita Patrum Iur.* III 18; éd. Krusch, p. 162.
[2]) *Fredegarii chron.* IV 37 ; éd. Krusch, p. 138.

Ce dernier point est admis par certains historiens [1]; mais on ne peut se prononcer, faute de documents sûrs. La vie initiale de Romainmôtier nous est inconnue. L'on sait seulement que ce couvent fut sujet à de nombreuses variations. A plusieurs reprises son étoile pâlit. Il y eut éclipse au début du VIIe siècle. Ramnélène lui rendit un certain éclat. Puis le séjour du pape Etienne, consécrateur de la majestueuse église, fut un événement sensationnel, capable de faire oublier tout un passé [752]. Enfin l'annexion à Cluny [929] ouvrit une ère nouvelle de longue prospérité.

Ces diverses péripéties expliquent bien des choses. Sous l'influence de son frère Donat, moine à Luxeuil, puis archevêque de Besançon, le duc Ramnélène avait pris en affection particulière saint Colomban. Ce fut la règle du moine irlandais [2]) qu'il introduisit dans le monastère du Nozon. A ce point de vue son œuvre doit être considérée comme une création entièrement nouvelle, soit que la fondation première fût tombée peu à peu en décadence, soit qu'elle eût été détruite. Il n'y avait plus aucune raison, pour le monastère ressuscité, de garder avec Condat aucune relation spéciale, puisqu'il vivait sous une règle toute différente. Le silence de Jonas s'explique lui aussi. Jonas ne parle pas de saint Romain; mais c'est qu'il écrit la vie de son maître saint Colomban. Il s'arrête à la fondation faite en son honneur; que cette fondation s'élève sur l'emplacement d'une autre plus ancienne, cela lui importe peu. Enfin il est aisé de comprendre que, dans ces conditions, les moines de notre monastère n'aient plus du tout pensé à saint Romain, quoiqu'ils vécussent, sans y prendre garde, à l'ombre de son nom vénérable.

D'autre part, il est bien naturel que ceux de Condat, sans se préoccuper ni de Colomban, ni de Clovis,

---

[1]) Indiqués par l'abbé Genoud, *Les saints de la Suisse française*, I [1882 Fribourg], p. 67.

[2]) Jonas, *Vita Columbani*, I 14; éd. Krusch, p. 80.

ni de Ramnélène, aient songé toujours à l'œuvre de saint Romain leur père. Voilà pourquoi, tandis que Romainmôtier, enrichi par les grands dont il enregistrait avec orgueil les visites et les privilèges, avait entièrement perdu de vue Condat, source primitive de son existence, la vieille abbaye, comme une pauvre mère oubliée qui se souvient encore, gardait dans le secret de son cœur et de ses archives le souvenir de Romainmôtier.

EXPLICIT IN NOMINE DNI FELICITER.

Catalogue des Évêques

Les dates sont celles des évènements auxquels nos prélats prirent part. La durée de l'épiscopat est connue pour Marius seul.

Octodure — Sion.

1. Théodore, 381, 390.
2. Salvius, 1re moitié du Vme siècle.
3. Protais, 2e moitié du » »
4. Constantius, 513 ?, 517.
5. Rufus, 541, 549.
6. Agricola, 565.
7. Héliodore, 585.

Genève.

1. Isaac, vers 400.
2. Salonius Ier, 440, 450, 455 ?
3. Théoplaste, vers 475.
4. Domitien.
5. Maxime, 513, 517, 518/523.
6. Pappulus Ier, 541, 549.
7. Salonius II, 570, 573.
8. Cariatto, 584, 585.

Windisch — Avenches — Lausanne.

1. Bubulcus, 517.
2. Grammatius, 535, 549.
3. Marius, 574-594.

Table des Auteurs.

Je dois une vive reconnaissance à MM. les professeurs K. Holder († 1905), A. Büchi et G. Schnürer, de l'Université de Fribourg, dont les observations m'ont été d'une grande utilité, et à MM. les abbés L. Gigon et L. Richoz qui m'ont aidé pour la correction des épreuves. Un merci très spécial aussi à M. l'abbé Ducrest, professeur au collège cantonal.

I. Abréviations.

AA SS. Acta Sanctorum.

Anzeiger SG. Anzeiger für schweizer. Geschichte [Bern].

CSL. Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum [Vindobonæ].

MDR. Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande [Lausanne].

MDG. Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

MF. Mémorial de Fribourg [Fribourg—Suisse].

MG. Monumenta Germaniæ Historica.

PL. Migne, Patrologia Latina.

RHV. Revue historique vaudoise [Lausanne].

Zürcher Antiq. Mitth. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.

II. Sources proprement dites.

ADON, Chronicon, Migne, PL, CXXIII.

ALCUIN, Carmina, éd. Dümmler, MG. Poetæ latini medii ævi I [1881].

ANGILBERT, Carmina, éd. Dümmler, op. c.

AMBROISE, Epistola XXII, Migne PL, XVI.

ANNALES FLAVINIACENSES ET LAUSANNENSES, éd. Pertz MG, Script. III [1838] ; éd. Jaffé, Abhandlungen der Phil. Hist. Classe der Königl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften, III [1861].

AUGUSTIN, Confessiones, éd. Knoll, CSL, XXXIII [1896].

AUGUSTIN, De civitate Dei, éd. Hoffmann, CSL, XL, II [1900].

AVIT, Œuvres complètes, éd. Chevalier [1890 Lyon] ; éd. Peiper, MG, Auct. Ant. VI, II [1885] ; éd. Sirmond [1643 Paris], Migne, PL, LIX.

CARMINA CENOMANNENSIA, éd. Dümmler, MG, Poetæ latini medii ævi, II [1884].

CARTULAIRE DE N.-D. DE LAUSANNE, MDR, VI, et MG, Script. XXIV.

CHRONICA GALLICA ANNI CCCCLII, éd. Mommsen, MG, Auct. Ant. IX [1892].

CONCILIA ÆVI MEROVINGICI, éd. Maassen, MG, Leg. III, Conc. I [1893].

DAMASE, Epigrammata, éd. Ihm [1895 Leipzig].

ENNODIUS DE PAVIE, Opera, éd. Vogel, MG, Auct. Ant. VII [1885].

EPISTOLÆ MEROVINGICI ÆVI, éd. Gundlach, MG, Epist. III [1892].

EUCHER DE LYON, Opera, éd. Wotke, CSL, XXXI [1894].

EUCHER DE LYON, Passio Acaunensium Martyrum, éd. Krusch, MG, Script. Mer. III [1896].

EUCHER DE LYON, Epistula ad Salvium, éd. Krusch, op. c.

FAUSTI ALIORUMQUE EPISTULÆ, éd. Krusch, MG, Auct. Ant. VIII [1887].

V. FORTUNAT, Opera, éd. Leo-Krusch, MG, Auct. Ant. IV [1881—1885] ; éd. Luchi, [1786—1787] ; Migne PL, LXXXVIII.

[FRÉDÉGAIRE], Chronicarum quæ dicuntur Fredegarii Scholastici libri IV, éd. Krusch, MG, Script. Mer. II [1888].

GENNADE, De Viris Illustribus, Migne, PL, LVIII.
GRÉGOIRE DE TOURS, Historia Francorum, éd. Arndt, MG, Script. Mer. I [1884].
GRÉGOIRE DE TOURS, Opera Minora, éd. Krusch, MG, Script. Mer. I, 2 [1885].
INSCRIPTIONS, voir Egli, Gruter, Le Blant, Mommsen, De Rossi.
JAQUES DE VORAGINE, Chronicon genuense, éd. Muratori, Rerum Italicarum Scriptores, IX [1726 Mediolani].
LÉON, Opera omnia, éd. Ballerini [1758 Venetiis], Migne, PL, LIV.
LEPORIUS, Libellus emendationis sive satisfactionis ad episcopos Galliæ, éd. Sirmond [1630 Paris], Migne, PL, XXXI.
MANUSCRIT 357 D'EINSIEDELN.
MANUSCRITS DES ARCHIVES DE TURIN [pour les détails voir pp. 6, 184, 215].
MARIUS D'AVENCHES, Chronicon, éd. Mommsen, MG, Auct. Ant. XI [1894].
MARTYROLOGE HIÉRONYMIEN, éd. De Rossi-Duchesne, AA SS, Nov. II, 1 [1894].
MARTYROLOGE D'ADON, éd. Rosweydus [1745 Rome].
MARTYROLOGE DE FLORUS, éd. Henschen-Papebrock, AA SS, Maii II].
MARTYROLOGE D'USUARD, éd. Du Sollier [1745 Venise].
NOTITIA GALLIARUM, éd. Mommsen, MG, Auct. Ant., IX [1892].
PASSIO ACAUNENSIUM MARTYRUM, voir Eucher.
PASSIO SANCTI SATURNINI TOLOSANI, éd. Ruinart, Acta Sincera [1731 Vérone].
PASSIO SANCTI SIGISMUNDI REGIS, éd. Krusch, MG, Script. Mer. II [1888].
PAULIN DE MILAN, Vita s. Ambrosii, Migne, PL, XIV.
PAULIN DE NOLE, Opera, éd. Hartel, CSL, XXIX [1894].
PRUDENCE, Cathemerinon, Migne, PL, LIX.

SALVIEN, Libri qui supersunt, éd. Halm, MG, Auct. Ant. I [1877] ; éd. Pauly, CSL, VIII [1883] ; éd. Baluze [1668], Migne, PL, LIII.

SERIES ZWIFALTENSIS [catalogue des évêques de Constance], MG, Script. XIII [1881].

SIDOINE APOLLINAIRE, Epistulæ et Carmina, éd. Lütjohann, MG, Auct. Ant., VIII [1887].

SULPICE SÉVÈRE, Chronicon, éd. Halm, CSL, I [1866].

VICTRICE DE ROUEN, De Laude Sanctorum, éd. Lebeuf, Migne, PL, XX.

VITA ABBATUM ACAUNENSIUM, éd. Krusch, MG, Script. Mer., III [1896].

VITA APOLLINARIS EPISCOPI VALENTINENSIS, éd. Krusch, op. c.

VITA COLUMBANI AUCTORE JONA, éd. Krusch, MG, Script. Mer., IV [1903].

VITA DROCTOVEI ABBATIS PARISIENSIS AUCTORE GISLEMARO, éd. Krusch, MG, Script. Mer., III.

VITA ELIGII NOVIOMAGENSIS, éd. Krusch, MG, Script. Mer., IV.

VITA S. HILARII ARELATENSIS, Migne, PL, L.

VITA PATRUM IURENSIUM, éd. Krusch, MG, Script. Mer., III [1896].

VITA WANDREGISILIS, éd. Mabillon, Acta sanctorum Ben., II, pp. 509—523, et éd. Arndt, Kleine Denkmäler aus der Merov. Zeit, p. 36.

III. Recueils et travaux.

ANALECTA BOLLANDIANA, XVII [1898], XXII [1904].

W. ARNDT, Bischof Marius von Aventicum sein Leben und seine Chronik [1875 Leipzig].

W. ARNDT, Kleine Denkmäler aus der Merovingerzeit [1874 Hannover].

W. ARNDT, Marii episcopi Aventicensis chronicon [1878 Leipzig].

W. ARNDT, Schrifttafeln zur Erklärung der lat. Paleographie [1887 Berlin].
ASSOCIATION PRO AVENTICO, Bulletin [1887, 1894 Lausanne].
F. C. BABUT, Le concile de Turin [1904 Paris].
O. BARDENHEWER, Geschichte der altkirchlichen Litteratur, I [1902 Freiburg-Baden].
O. BARDENHEWER, Les Pères de l'Eglise, nouvelle édition française par P. Godet et C. Verschaffel [1905 Paris].
V. BARRALIS, Chronologia sanctorum... insulæ Lirinensis [1613 Lugduni].
C. BAYET, voir Lavisse.
L. BAULACRE, Œuvres, éd. Mallet [1857 Genève].
D. BENOIT, Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude [1890 Montreuil].
A. BERTHELOT, Le royaume Burgonde, Le Royaume Franc, dans l'Histoire Générale de Lavisse-Rambaud, I [1893 Paris].
BESSON, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne [1759 Nancy].
M. BESSON, Un évêque exégète de Genève au V[e] siècle: Saint Salone, Anzeiger SG [1904].
M. BESSON, La Vita Abbatum Acaunensium et la critique récente, op. c.
M. BESSON, Saint Romain fut-il le fondateur de Romainmôtier ? RHV [1904].
M. BESSON, Maxime de Genève, Anzeiger SG [1904].
M. BESSON, Recherches sur la Cathédrale de Genève au VI[e] siècle, op. c.
M. BESSON, Episcopus Ecclesiæ Aventicæ [1904], Archives de la Société d'Hist. du canton de Fribourg, VIII, 1.
M. BESSON, L'Epitaphium beati Marii Aventicensis, œuvre probable de Venance Fortunat, [1904 Turin]. (Actes de l'Académie des sciences, XXX).
M. BESSON, Le siège épiscopal d'Avenches, Anzeiger SG [1905].

M. BESSON, Un dernier mot sur la question du siège épiscopal d'Avenches, op. c.

BIBLIOTHECA HAGIOGRAPHICA LATINA, II [1900—1901].

J. D. BLAVIGNAC, Etudes sur Genève [1872 Genève].

J. D. BLAVIGNAC, Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion [1853 Genève].

G. BLOCH, voir Lavisse.

M. BONNET, Le latin de Grégoire de Tours [1890 Paris].

F. BONIVARD, Les chroniques de Genève, éd. G. Revilliod [1867].

F. DE BONNIVARD, Les chroniques de Genève, éd. Dunand [1831].

BORDIER, voir Delisle.

M. BOUQUET, Recueil des Historiens des Gaules et de la France [1738 ...Paris]. Pour les détails v. p. 182.

P. BOURBAN, L'archevêque saint Vultchaire et son inscription funéraire [1900 Fribourg].

P. BOURBAN, Les fouilles de Saint-Maurice d'Agaune, Nuovo Bullettino di archeologia cristiana, IV [1898], V [1899].

P. BOURBAN, Notice historique sur Saint-Maurice d'Agaune [1894 Fribourg], réimprimé dans Mélanges d'Histoire et d'Archéologie de la société Helvétique de Saint-Maurice [1897 Fribourg].

BRIGUET, Vallesia sancta [1744 Seduni].

A. BRUEL, Recueil des chartes de Cluny, I [1876 Paris].

BULLETIN de la société nationale des Antiquaires de France [1888 et 1904]. Pour les détails voir pp. XI, 142.

BURGENER, Helvetia Sancta, II [1860 Einsiedeln].

BURCKHARDT-BIEDERMANN, Helvetien unter den Römern, Basler Neujahrsblatt [1887].

C. BURSIAN, Aventicum Helvetiorum [1867—1870 Zürich], Zürch. Antiq. Mitt. XVI, 1.

CANISIUS-BASNAGE, Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum, II, III [1735 Antverpiæ].

W. CART, Catalogue du Médailler d'Avenches, Pro Aventico, VI [1894].

W. CART, Les fouilles [d'Avenches], Pro Aventico, I [1887 Lausanne].

G. CAVE, Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria [1741 Basiliæ].

A. DE CHARMASSE, Cartulaire de l'évêché d'Autun [1880 Autun-Paris].

DE CHARRIÈRE, Recherches sur le couvent de Romainmôtier, MDR, III, 1, pp. 7 et 810.

C. I. U. CHEVALIER, Nouvelles études sur le papyrus de la Bibliothèque impériale [1867 Paris].

U. CHEVALIER, Répertoire des sources historiques du moyen-âge, Bio-Bibliographie [1877-1886], suppl. [1888]. Nouv. éd. en cours de publication.

U. CHEVALIER, Œuvres complètes de s. Avit [1890 Lyon].

U. CHEVALIER, Gallia christiana novissima, I [1899 Montbéliard].

A. DELLA CHIESA, S.R.E. Cardinalium, Archiepiscoporum, Episcoporum, Abbatum Pedem. Historia [1645 Augustæ Taurinorum].

P. F. CHIFFLET, Paulinus Illustratus [1662 Divione].

J. J. CHIFFLET, Vesontio civitas imperialis [1618 Lugduni].

N. CHORIER, Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne en Dauphiné [1659, réédité en 1828].

L. DELISLE ET BORDIER, Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus du VI[e] siècle en partie inédits renfermant des homélies de s. Avit et des écrits de s. Augustin [1866 Genève-Bâle], cf. MDG, XV [1866].

P. DENKINGER, A. E. Avitus et la destruction de l'Arianisme en Gaule [1890 Genève].

H. DENZINGER, Enkyridion symbolorum et definitionum [1900 Wurceburgi].

E. DESJARDINS, Géographie historique et administrative de la Gaule romaine [1876—1894].

J. DEY, Essai historique sur les commencements du chris-

tianisme et des sièges épiscopaux dans la Suisse, MF, III, [1856].

J. DEY, Saint Marius, év. d'Avenches puis de Lausanne, MF, I [1854].

DU CANGE, Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, éd. L. Favre [1885 ...Paris]. Pour les détails voir pp. 22, 66, 174.

DUCHESNE, Historiæ Francorum Scriptores, I [1636 Parisiis].

L. DUCHESNE, Les origines chrétiennes, cours lithographié.

L. DUCHESNE, Origines du culte chrétien [1903 Paris].

L. DUCHESNE, Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, I [1894], II [1899].

B. DUMUR, Le vieux Lausanne, RHV [1900].

B. DUMUR, La première cathédrale de Lausanne, Gazette de Lausanne, n° du 28 avril 1904.

E. DUNANT, Guide illustré du musée d'Avenches [1900 Genève].

ST. DUNIN-BORKOWSKI, Die neueren Forschungen über die Anfänge des Episkopats, Stimmen aus Maria-Laach, Ergänzungsband XX, Heft 77 [1901 Freiburg].

F. I. DUNOD, Histoire des Séquanois, I [1755 Dijon], II [1737].

F. I. DUNOD, Histoire de l'église de Besançon, publiée dans le 1er volume de l'Histoire des Séquanois.

F. I. DUNOD, Histoire de l'église de Besançon [1750 Lyon].

L. E. DUPIN, Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, III [1693 Paris].

E. DUPRAZ, Mémoire [sur les origines du diocèse de Lausanne] lu à la réunion de la société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, à Aubonne, le 15 juin 1904.

E. DUPRAZ, Mémoire [sur les fondations de la cathédrale de Lausanne] lu devant l'assemblée des membres de la société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne, le 7 novembre 1904.

E. EGLI, Ursus und Victor in Solothurn, Theol. Zeitschrift aus der Schweiz [1887 Zürich].

E. EGLI, Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Großen [1893 Zürich].

E. EGLI, Die christlichen Inschriften der Schweiz vom 4—9 Jahrhundert [1895 Zürich], Zürch. Antiq. Mitth, XXIV, 1.

J. A. FABRICIUS, Bibliotheca Ecclesiastica [1718].

J. A. FABRICIUS Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, IV [1754 Patavii].

H. FAZY, Notes sur les antiquités romaines découvertes dans les tranchées, MDG, XI, XII.

H. FAZY, Genève sous la domination romaine, Mémoires de l'Institut national genevois, XII [1867—1868 Genève].

FLEURY, Histoire de l'Eglise de Genève, I [1880 Genève].

F. M. FLORENTINIUS, Vetustius occidentalis ecclesiæ martyrologium [1668 Lucæ].

FORCELLINI, Lexicon totius latinitatis cura et studio V. de Vit [1858].

F. FOREL, Régeste soit répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande, MDR, XIX [1862].

P. FRANCO DEI CAVALIERI, I Santi Gervasio e Protasio, Nuovo Bullettino di acheologia cristiana, IX [1903 Roma];

FUSTEL DE COULANGES, La Gaule romaine, éd. Jullian [1891 Paris].

FUSTEL DE COULANGES, La monarchie franque [1888 Paris].

J. B. GALIFFE, Le problème du diocèse de Nyon, MDR, 2e série, II [1890].

J. B. GALIFFE, Genève historique et archéologique [1869 Genève].

A. GALLANDUS, Bibliotheca græco-latina Veterum Patrum [1765 ....Venetiis]. Pour les détails voir p. 182.

GALLIA CHRISTIANA. Pour les détails v. pp. 5, 99, 191.

P. B. GAMS, Series episcoporum [1873 Ratisbonne].

F. P. GAROFALO, Sull' antica storia della Vallis Pœnina, Anzeiger SG [1900].

J. A. GAUTHIER, Histoire de Genève, I [éd. 1896].
E. F. GELPKE, Kirchengeschichte der Schweiz, I [1856], II [1861 Bern].
J. GENOUD, Les saints de la Suisse française [1882 Fribourg].
F. DE GINGINS LA SARRA, Histoire de la cité et du canton des Equestres, MDR, XX [1865].
W. GISI, Pagus Aventicensis, Anzeiger SG [1884].
O. GISLER, Der Ursprung und die Ausdehnung der schweiz. Bisthümer bis zur Gegenwart, Kath. Schw. Blätter. V [1889], pp. 535—558.
H. J. GOSSE, Saint-Pierre ancienne cathédrale de Genève, 3e fascicule [1893 Genève].
J. G. I. GRÆSSE, Trésor de livres rares et précieux, VI [1885 Dresde].
J. GREMAUD, Descendance des évêques de Lausanne, MF, III [1856].
J. GREMAUD, Origines et documents de l'abbaye de St.-Maurice d'Agaune, MF, IV [1857].
J. GREMAUD, Catalogue des évêques du Vallais, MDR, XVIII [1863].
J. GREMAUD, Ancien nécrologe de N.-D. de Lausanne, MDR, XVIII.
M. GRIMALDI, Santuario dell' alma città di Genova [1613 Genova].
J. GRUTER, Corpus Inscriptionum [1707 Amstelodami]. Pour le détail voir p. 192.
HALM-LAUBMANN-MEYER, Catalogus codicum latinorum Bibliothecæ regiæ monacensis, I, 2 [1871 Monacis].
A. HARNACK, Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten [1902 Leipzig].
HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE, II et III [1735 Paris].
K. HOLDER, Die staatsrechtliche Stellung, die Verfassung und Verwaltung Aventicums unter den Römern, Freiburger Geschichtsblätter, III [1896], pp. 1—32.

J. HURBIN, Handbuch der Schweizergeschichte, I [1900 Stans].

JACCARD, RHV [1904]. (Etymologie de Donatyre).

JAFFÉ, Regesta Pontificum Romanorum [1885-1888].

O. JAHN, Geschichte der Burgundionen [1874 Halle].

B. KRUSCH, Les falsifications de vies de saints burgondes, Mélanges Havet [1895 Paris].

G. KURTH, Histoire poétique des Mérovingiens [1893 Paris].

G. KURTH, Clovis [1901 Paris].

G. KURTH, La Reine Brunehaut, Revue des questions historiques [juillet 1891], pp. 5—78.

P. LABBEUS, Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, I [1657 Parisiis]. Pour les détails voir p. 182.

P. LADEWIG—T. MÜLLER, Regesta episcoporum curiensium, I [1895 Innsbruck].

F. LAVISSE, Histoire de France, I, II : La Gaule indépendante et la Gaule romaine (G. Bloch) [1904 Paris] ; II, I : Le Christianisme et les Barbares ; les Mérovingiens (C. Bayet) [1903 Paris].

W. LAZIUS, De Gentium aliquot migrationibus [1600 Francofurti].

E. LE BLANT, Manuel d'épigraphie chrétienne [1879 Paris].

E. LE BLANT, Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, I [1856], II [1865 Paris]. Nouveau Recueil [1892 Paris].

G. LETI, Historia Genevrina, I [1886 Amsterdam].

LEVISON, Zur Kritik der Fontaneller Geschichtsquellen, Neues Archiv, XXV, pp. 593—607.

A. LONGNON, Géographie de la Gaule au VIe siècle [1878 Paris].

A. LÜTOLF, Die Glaubensboten der Schweiz [1871 Luzern].

F. MAASSEN, Bibliotheca latina iuris canonici, Sitzungsberichte der Phil. hist. Klasse der kais. Wiener Akad. der Wissenschaften, LIV [1866].

F. MAASSEN, Geschichte der Quellen und der Litteratur des Canonischen Rechts im Abendlande, I [1870 Gratz].

J. MABILLON, Annales ordinis sancti Benedicti, V [1713 Parisiis].

P. MAILLEFER, Les routes romaines en Suisse, RHV [1900].

P. MAILLEFER, Histoire du canton de Vaud [1903 Lausanne].

E. MALLET, Un document publié dans MDG, XIV [1862] n° 261.

J. D. MANSI, Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio. Pour les détails voir pp. 27, 92, 97, 128.

D. MARRIER, Bibliotheca cluniacensis [1614 Parisiis].

O. MARUCCHI, Il cimitero di Commodilla, Nuovo Bullettino di archeologia cristiana, X [1904].

W. MEYER, Der Gelegenheitsdichter Venantius Fortunatus [1901 Berlin]. Abhandlungen der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, N.F. IV, 5.

J. MICHEL, Les fouilles sur l'emplacement des anciennes basiliques de Saint-Maurice, dans Mélanges d'Histoire et d'Archéologie de la Société Helvétique de Saint-Maurice, I [1897 Fribourg].

MIRAEUS, Auctarium de Scriptoribus eccl. Voir Fabricius, Bibl. eccl., IV.

A. MOLINIER, Les sources de l'Histoire de France, I [1902 Paris].

TH. MOMMSEN, Die Schweiz in röm. Zeit [1854 Zürich], Zürch. Antiq. Mitth. IX, 2.

TH. MOMMSEN, Schweizer Nachstudien, Hermes, XVI [1881 Berlin], pp. 445—494.

TH. MOMMSEN, Inscriptiones latinæ confœderationis helveticæ [1854 Zürich], Zürch. Antiq. Mitth. XX.

TH. MOMMSEN, Corpus Inscriptionum Latinarum. Pour les détails voir pp. 1, 46.

G. MONOD, Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne [1872 Paris].

C. MOREL, Genève et la Colonie de Vienne, MDG, XX, 3 [1888].

A. MORUS, Oratio de duobus Genevæ miraculis sole et scuto [1625 Medioburgi].

DE MÜLINEN, Helvetia Sacra [1858 Bern].

J. J. MÜLLER, Nyon zur Römerzeit [1875 Zürich], Zürch. Antiq. Mitth. XVIII, 8.

J. PICOT, Histoire de Genève [1811 Genève].

A. POSSEVINO, Apparatus sacer ad Scriptores Veteris et Novi Testamenti, I [1608 Coloniæ Agrippinæ].

A. POTTHAST, Bibliotheca historica medii ævi [1896 Berlin].

RAMEAU, Histoire de saint Sigismond [1877 Genève].

T. RONCALLI, Vetustiora latinorum scriptorum chronica, II [1787 Patavii].

M. REYMOND, La première cathédrale de Lausanne, Feuille d'Avis de Lausanne, n° du 30 avril 1904.

M. REYMOND, Une question d'Histoire [premiers évêques de Lausanne], Liberté de Fribourg, n° du 10 décembre 1904.

M. REYMOND, Les fondations de saint Maire, RHV [1904].

M. REYMOND, Les origines chrétiennes d'Avenches, Revue de Fribourg [1905].

M. REYMOND, Les anciennes églises d'Avenches, dans Pages d'Histoire Aventicienne [1905 Lausanne], pp. 29—75.

RILLIET DE CANDOLLE, MDG, XVI [1867].

DE RIVAZ, Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne [1779 Paris].

DE ROSSI, Inscriptiones christianæ urbis Romæ, II, 1 [1888].

RUCHAT, Lettre au journal helvétique, 17 janvier 1749. Réimprimée dans les œuvres de Baulacre.

RUCHAT, Abrégé de l'histoire eccl. du canton de Vaud, [éd. de 1838].

C. A. DE SALES, Vie du Bienheureux François de Sales [1634].

A. SARAZIN, Obituaire de Genève, MDG, 2e Série, I [1882].

J. SAVARON, Les origines de la ville de Clermont en Auvergne [1662 Paris].

F. SAVIO, La leggenda dei santi Nazario e Celso, Ambrosiana [1897 Milano].

F. SAVIO, Gli antichi vescovi d'Italia. Il Piemonte [1899 Torino].

F. SAVIO, Alcune considerazioni sulla prima diffusione del cristianesimo. Rivista di scienze storiche, I [1904 Pavia].

E. SECRETAN, Aventicum son passé et ses ruines [1905 Lausanne].

J. SCHMID, Zur ältesten Kirchengeschichte der Schweiz, Kath. Schw. Blätter, XII [1896], pp. 211—223.

M. SCHMITT, Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne, éd. Gremaud, MF, V, VI [1857—1858].

G. SCHNÜRER, Die Verfasser der sogenannten Fredegarchronik [1900 Fribourg], Collectanea Friburgensia, IX.

SIXTUS SENENSIS, Bibliotheca sancta criticis adnotationibus illustrata [1626 Coloniæ].

SPON, Histoire de Genève [1730].

F. STOLLE, Das Martyrium der theb. Legion [1891 Breslau].

E. A. STÜCKELBERG, Translationen in der Schweiz [1899 Zürich], schweizerisches Archiv für Volkskunde, III.

E. A. STÜCKELBERG, Die Märtyrer von Nyon, Anzeiger SG [1903].

E. A. STÜCKELBERG, Die Namen der Agaunensischen Märtyrer, op. c.

E. A. STÜCKELBERG, Die schweizerischen Heiligen des Mittelalters [1903 Zürich].

E. A. STÜCKELBERG, Aus der christlichen Altertumskunde [1904 Zürich].

A. THIEL, Epistolæ romanorum pontificum genuinæ [1868 Brunsbergæ].

TILLEMONT, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, XV [1711 Paris].

A. TOUZARD, Saint Victrice, son livre De laude sanctorum, par le chanoine Sauvage, publié et annoté par l'abbé A. Touzard [1895 Paris].

F. UGHELLI, Italia sacra, IV [1719 Venetiis].

E. VACANDARD, Saint Victrice évêque de Rouen [1903 Paris].

E. VACANDARD, Etudes de critique et d'histoire religieuse [1905 Paris].

VALESIUS, Disceptatio de Basilicis [1657 Parisiis].

VALESIUS, Disceptationis de Basilicis defensio [1660 Parisiis].

VOYAGE LITTÉRAIRE de deux religieux bénédictins (DD. Martène et Durand) [1717 Paris].

C. VUILLERMET, Le quartier de la cité à Lausanne, reconstitué sur le plan de 1722 d'après les documents anciens.

J. WARICHEZ, Les origines de l'église de Tournai [1904 ; voir Rev. Hist. Eccl. Louvain 1905], p. 96.

W. WATTENBACH, Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter [1904 Stuttgart-Berlin].

C. WAWRA, Ein Brief des Bischofs Cyprian von Toulon an dem Bischof Maximus von Genf, Theol. Quartalschrift. [Tübingen 1903], LXXXV, pp. 576—594.

M. WILD, Apologie pour la vieille ville d'Avenches [1711 Berne].

DE ZURLAUBEN, La plus ancienne chronique de France, Histoire de l'Académie des Inscriptions, 1re série, XXXIV [1770 Paris].

Addenda et Corrigenda

Page 7 ligne 21, *au lieu de* Mérorïal, *lire* Mémorial.

Page 12 ligne 9, « Présentation ». Cette fête s'appelle aujourd'hui la Purification de la sainte Vierge. On lui donnait d'abord le nom de Présentation [de l'enfant Jésus au temple]. A l'origine l'Eglise d'orient l'avait fixée au 40e jour après l'Epiphanie, soit au 14 février. Plus tard l'Eglise d'occident la célébra le 2 février, 40 jours après Noël.

Page 34 note 5. L'important travail de M. Stolle m'est malheureusement parvenu trop tard. J'en tiendrai compte comme il le mérite en étudiant les origines de l'abbaye de Saint-Maurice.

Page 44 ligne 12, *au lieu de* ohtinuerunt, *lire* obtinuerunt.

Page 70 ligne 2, *au lieu de* Tarninicius, *lire* Tarnicius.

Page 76 ligne 16, *au lieu de* peut être, *lire* peut-être.

Page 78 ligne 14, *au lieu de* nue valeur, *lire* une valeur.

Page 94 ligne 9, *au lieu de* reueil, *lire* recueil.

Page 105 ligne 18, « La fête de notre saint était donc célébrée à Genève peu après sa mort ». — Cette assertion manque d'exactitude. La simple mention de Salonius dans le Martyrologe Hiéronymien n'est pas la preuve d'un culte proprement dit. Comme le remarque le R. P. Delehaye (*Analecta Bollandiana, XXV* [1906], p. 92), le Martyrologe Hiéronymien renferme deux catégories de noms tout à fait distincts. Les uns dérivent d'une source traditionnelle et vivante, et témoignent des usages

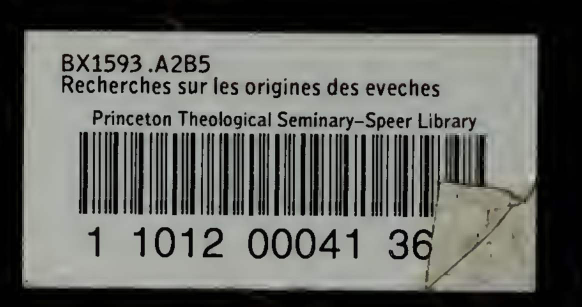
des églises particulières. Les autres ne renseignent que sur la date de la mort, sans aucune indication sur les honneurs ecclésiastiques rendus au personnage mentionné. Il se pourrait que Salonius rentrât dans la seconde catégorie. Le texte qui le concerne serait alors la preuve d'un souvenir gardé de lui par les Genevois, plutôt que d'une fête proprement dite célébrée en son honneur. Dans cette hypothèse tomberait la difficulté tirée de la disparition du culte. Cette difficulté est d'ailleurs la seule, et elle n'a pas une bien grande importance.

Page 112 ligne 6, *au lieu de* avènement, *lire* évènement.
Page 119 ligne 28, *au lieu de* problement, *lire* probablement.
Page 125 ligne 15, *au lieu de* il en fut, *lire* il en ait été.
Page 154 ligne 5, *au lieu de* comparons, la, *lire* comparons-la.
Page 155 ligne 12, *au lieu de* Clichy [626/627], *lire* Clichy [626].
Page 163 ligne 14, *au lieu de* sucesseurs, *lire* successeurs.
Page 187 ligne 30, *au lieu de* là, où, *lire* là où.
Page 201 ligne 8, *au lieu de* § 604, *lire* † 604.
Page 213 ligne 22. Dans son étude sur les *Origines du Prieuré de Baulmes* (*RHV* 1905, novembre-décembre) M. Reymond identifie le *Monasterium super Novisona,* non point avec Romainmôtier sur le Nozon, mais avec Baulmes sur la Baumine. « Il se peut, dit-il p. 367, que le moine Jonas ait commis une erreur, il se peut aussi que la Baumine ait porté autrefois le nom de Novisona ». Le travail de M. Reymond est une intéressante contribution à l'histoire de Baulmes ; pourtant l'interprétation du texte de Jonas ne me paraît pas heureuse. Supposer que la Baumine s'est appelée jadis Novisona, c'est un peu beaucoup hardi. Supposer que Jonas s'est trompé ne l'est guère moins. De deux choses l'une : ou Jonas est bien renseigné sur la

géographie de notre pays, ou il ne l'est pas. Dans le premier cas, nous devons le croire sur parole. Dans le second, comment aurait-il connu la Novisona, si une fondation en l'honneur de son maître n'avait donné à ce ruisseau d'ailleurs très obscur une certaine célébrité aux yeux des disciples de s. Colomban ? Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, il paraît plus sage d'identifier avec Romainmôtier le *Monasterium super Novisona,* tout en concédant au reste que le *Monasterium Balmense* dont parle le Cartulaire est une fondation différente.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE II. CIVITAS GENAVENSIUM.



BX1593 .A2B5
Recherches sur les origines des eveches
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00041 36